ER
GE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

THE LIBRARY
OF THE

CLASS 944.033
BOOK Sa28a

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

BIBLIOTHÈQUE

CLASSIQUE

DES

CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN, SUCC^r DE M. DROUARD.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

SAINTE-AULAIRE

Membre de l'Académie française.

HISTOIRE

DE

LA FRONDE

PRÉCÉDÉE DE L'ÉLOGE DE L'AUTEUR

PAR

M. LE DUC DE BROGLIE

Membre de l'Académie française.

Ouvrage adopté par l'Université pour les Bibliothèques des Lycées.

—

TOME SECOND

PARIS

E. DUCROCQ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

55, RUE DE SEINE

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

HISTOIRE

DE

LA FRONDE

CHAPITRE X.

Du 4 janvier au 9 avril 1650.

Monsieur le Prince, abusé par les artifices du cardinal Mazarin, se montra chaque jour plus implacable envers les Frondeurs. Il repoussait leurs avances avec la plus méprisante hauteur, et prétendait les obliger à quitter Paris ; pour atténuer la honte de l'exil, il consentait que le Coadjuteur emportât en Italie le titre d'ambassadeur. Gondi refusa cette transaction honteuse, et s'adressant à la princesse douairière de Condé, par l'intermédiaire du marquis de Noirmoutiers, il lui fit représenter dans les termes les plus soumis « qu'il n'était pas de la dignité de M. le Prince de poursuivre la vengeance d'un crime qu'il savait n'avoir pas été commis. »

JUN 13 38

826996

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

La princesse répondit « que M. de Beaufort et le Coadjuteur étaient bien insolents de vouloir demeurer à Paris lorsque monsieur son fils voulait qu'ils en sortissent. » Sur l'observation de Noirmoutiers, « que personne, pas même le Roi, ne pouvait prétendre une telle autorité sur des gens du caractère et de la qualité de ceux dont il était question, » elle entra dans une grande colère, disant « qu'il y avait bien de la différence entre son fils et le cardinal Mazarin ; et que si d'autres ne savaient pas se faire obéir, son fils ne serait pas d'une telle humeur. »

La Reine ne pouvait cacher sa joie de voir M. le Prince engagé dans une si méchante affaire ; « elle espérait profiter des querelles de ses ennemis et se trouver bientôt en tel état, que les uns ou les autres auraient besoin de son secours [1]. » Les forces des deux partis se balançaient en effet avec tant d'égalité, qu'elle devenait l'arbitre de leurs différends et pouvait à son gré déterminer la victoire. Loin cependant que M. le Prince diminuât quelque chose de sa fierté habituelle envers la cour, jamais il ne s'abandonna avec moins de contrainte aux défauts naturels de son caractère ; et sa conduite, dans deux affaires qui eurent alors un grand éclat, sembla calculée pour porter à l'excès le ressentiment d'Anne d'Autriche.

Armand de Vignerot, duc de Richelieu [2], héritier

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

[2] Armand de Vignerot, né en 1629, mort en 1715, Il fut marié trois fois : 1° à madame de Pons; 2° à Marguerite d'Acigné ; 3° à Marguerite-Thérèse Rouillé.

Le frère du duc de Richelieu, dit le marquis de Richelieu, épousa la fille de madame de Beauvais, femme de chambre de la Reine. Ces mariages trompaient l'ambition de madame d'Aiguillon, qui avait espéré maintenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

du nom et de la fortune du Cardinal, son grand-oncle, avait été placé par lui sous la tutelle de la duchesse d'Aiguillon, qui, n'ayant point eu d'enfants de son mariage avec le marquis du Roure [1], reportait sur le fils de son frère toutes ses affections et son orgueil de famille. Elle avait obtenu pour lui mademoiselle de Chevreuse, le plus grand parti de la cour; mais, pendant qu'on s'occupait des préparatifs de la noce, madame de Pons [2], veuve sans fortune, sans jeunesse et sans beauté, sut néanmoins gagner le cœur du jeune duc de Richelieu. La duchesse d'Aiguillon remarqua les assiduités de son

ses neveux au rang des princes. Elle disait : « Dieu soit loué ! je m'attends que mon troisième neveu épousera la fille du bourreau. »

[1] Antoine de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, tué au siége de Montpellier, en 1621. Il était fils de Claude de Beauvoir de Grimoard du Roure, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et de Soissons, et de Marie d'Albert de Luynes, sœur du connétable. En 1620, la reine-mère, Marie de Médicis, dirigée par Richelieu, alors évêque de Luçon, ayant levé des troupes dans l'Anjou et la Normandie, Louis XIII et le connétable de Luynes conduisirent une armée dans ces provinces. Après quelques opérations militaires, la paix fut conclue au Pont-de-Cé. « L'article secret du traité fut une promesse que fit M. de Luynes à l'évêque de Luçon, du chapeau de cardinal, et le mariage de mademoiselle de Vignerot avec M. du Roure, neveu du connétable. »

(Histoire de France du président Hénault.)

[2] Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis du Vigean, et d'Anne de Neufbourg, mariée en 1644 à François d'Albret, comte de Pons ; veuve en 1648 ; remariée au duc de Richelieu en 1650.

Mademoiselle du Vigean, sœur de madame de Pons, avait inspiré une violente passion à M. le Prince, alors duc d'Enghien, qui, prenant congé d'elle, en 1646, pour aller commander l'armée de Flandre, ne put contenir son émotion, et se trouva mal en présence de toute la cour. Mademoiselle du Vigean ne céda pas aux sentiments de M. le Prince, qu'elle partageait cependant. Elle se fit carmélite, et passa sa vie dans les exercices d'une grande piété.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

neveu ; elle était l'amie de madame de Pons, et loin de se méfier de sa coquetterie, il semble qu'elle prit d'abord plaisir à l'encourager. « Je souhaiterais, lui dit-elle un jour, que cet enfant devînt assez honnête homme pour être amoureux de vous. — Prenez-y garde, repartit en riant madame de Pons, je vous avertis que s'il me parlait d'amour et voulait devenir mon mari, je n'aurais pas le courage de le refuser. »

Ce discours fut pris par la duchesse comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir. Madame de Pons l'entendait au contraire très-sérieusement, et se croyant, par sa réponse, à l'abri de tout reproche de perfidie, elle employa beaucoup d'art pour parvenir à ses fins. Elle fut puissamment secondée par le prince de Condé et la duchesse de Longueville, qui l'un et l'autre attachaient un grand prix à brouiller le duc de Richelieu avec sa tante, et à lui donner une épouse de leur choix, afin de disposer ensuite des nombreux établissements que le cardinal avait laissés dans sa famille, notamment du Havre-de-Grâce, place fort à la convenance du duc de Longueville, gouverneur de la Normandie.

Le jeune duc, d'un caractère faible et facile à influencer, ne savait trop à quoi se résoudre. Ses domestiques, gagnés par madame de Pons, l'entretenaient d'elle sans cesse ; il en était assez amoureux, mais il l'était aussi un peu de mademoiselle de Chevreuse; il craignait surtout beaucoup la duchesse d'Aiguillon sa tante. Pour fixer ses irrésolutions, le prince de Condé le conduisit un jour à Try, château de la duchesse de Longueville, où se trou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

vait madame de Pons, et, sans autre formalité, il fit célébrer le mariage en sa présence. Les nouveaux époux partirent immédiatement après pour le Havre-de-Grâce, afin d'en prendre possession, et d'enlever l'autorité à ceux que madame d'Aiguillon avait mis pour y commander.

Le procédé de M. le Prince irrita vivement les duchesses de Chevreuse et d'Aiguillon. La Reine partagea leur ressentiment parce que les intérêts de l'État lui parurent compromis. Si elle avait refusé avec tant d'obstination le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville, on peut croire qu'elle fut plus sensible encore à la perte du Havre-de-Grâce, dernière ressource de l'autorité royale en Normandie. Elle envoya des courriers pour défendre que le duc de Richelieu fût reçu dans la place. M. le Prince fit porter par d'autres courriers l'ordre de jeter dans la mer, avec une pierre au cou, ceux qui se présenteraient de la part de la Reine. Il revint ensuite à la cour, parut au Palais-Royal avec le même visage qu'à l'ordinaire, et raconta les aventures de la noce avec beaucoup de gaieté et de hauteur. La Reine soutenant que la duchesse d'Aiguillon ferait rompre ce mariage, à cause de la grande jeunesse de son neveu, M. le Prince répondit fièrement « qu'une chose de cette nature, faite devant des témoins tels que lui, ne se rompait jamais. » Cette fois encore la Reine contint son ressentiment, mais une dernière offense, plus poignante que toutes les autres, la fit enfin résoudre à se venger.

Le prince de Condé gardait mal le secret qu'il avait promis à Jarzay sur ses rapports avec la Reine. Instruit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

exactement de tous les détails de cette aventure, il leur donnait une publicité scandaleuse, et s'en égayait à table avec ses amis. Le cardinal Mazarin ne manqua pas d'informer la Reine de la part que M. le Prince prenait à la conduite de Jarzay, et depuis lors Anne d'Autriche comprit la convenance d'éloigner de la cour l'insolent qui la compromettait. Elle chassa sa première femme de chambre, madame de Beauvais, fit un affront public à Jarzay, et lui défendit de reparaître devant elle. Le prince de Condé, plaisantant de cette colère, prit soin de consoler Jarzay par des marques publiques de faveur, et se chargea de faire sa paix.

Une intervention si peu mesurée n'était guère propre à adoucir la Reine ; elle répondit cependant avec modération « que, dans une affaire de cette nature, il n'était point de simple demoiselle à qui on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. » M. le Prince, insistant sans pitié, exigea que Jarzay fût reçu dès le même jour, et la Reine fut obligée de se soumettre.

Profondément blessée dans sa dignité comme reine, dans son amour-propre comme femme, Anne d'Autriche prit alors la détermination désespérée de s'allier aux Frondeurs. Elle chargea madame de Chevreuse de sonder le Coadjuteur, et l'ayant trouvé aussi animé qu'elle-même contre leur ennemi commun, elle lui écrivit un billet conçu en ces termes :

« Je ne puis croire, malgré ce qui s'est passé, que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que madame et mademoiselle de Chevreuse ; ce nom sera sa sûreté.

« ANNE. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Gondi avait trop d'expérience dans tous les genres d'intrigue pour douter, après l'affaire de Jarzay, du ressentiment de la Reine. Il lui renvoya son billet enveloppé dans une réponse qui contenait les assurances du zèle et du dévouement le plus absolu, et le soir même il se rendit au cloître Saint-Honoré, où un homme de confiance le vint prendre et l'introduisit, par une issue secrète, dans l'oratoire de la Reine. Le cardinal Mazarin y arriva peu de moments après.

Ce n'était pas sans une grande inconséquence que Gondi, devenu populaire en défendant les libertés publiques, allait prêter la main à l'exécution d'une mesure violente et tyrannique. De son côté, Mazarin haïssait et redoutait le Coadjuteur, et leur réconciliation ne pouvait être sincère; mais ces deux hommes, poussés l'un vers l'autre par une nécessité présente, n'avaient guère le temps de penser au passé ou à l'avenir. Ils tombèrent bientôt d'accord que les princes de Condé, de Conti, et le duc de Longueville, seraient arrêtés au Palais-Royal, et que des ordres seraient donnés en même temps pour se saisir des ducs de Bouillon, de La Rochefoucault et du vicomte de Turenne.

Les conséquences de ce coup d'État pouvaient cependant ébranler le trône. Bien que les imprudences de M. le Prince eussent éloigné de lui une grande partie de la cour, il conservait encore des serviteurs dévoués et des amis puissants. Il fallait s'attendre à voir la noblesse courir aux armes, et former un parti pour la délivrance de ses chefs. Peut-être aussi le parlement de Paris vou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

drait-il réclamer l'article de la sûreté publique : garantie obtenue avec tant d'effort contre les excès du pouvoir despotique. En butte alors à la coalition de la magistrature et de la noblesse, la cour se fût trouvée dans une situation plus que jamais difficile.

Le Coadjuteur, sans s'effrayer de ces dangers, promit ses secours et ceux de ses amis ; et, stipulant le prix de leurs services, il demanda et obtint l'amirauté pour le duc de Beaufort, le gouvernement d'Anjou pour le duc de Brissac, celui de Charleville pour le marquis de Noirmoutiers, et quelques sommes d'argent pour d'autres seigneurs de la Fronde. Des concessions de cette nature n'auraient pas suffi pour désarmer la résistance du parlement de Paris ; mais on lui offrit un appât plus puissant et auquel l'intégrité individuelle des magistrats ne les laissait pas insensibles. La Reine, sacrifiant aux intérêts de sa vengeance ceux même du pouvoir absolu, consentit à subir les entraves qu'elle avait repoussées jusqu'alors avec tant d'énergie ; il demeura convenu que l'autorité politique des compagnies ne serait plus contestée, que les affaires d'État seraient portées chaque jour à la discussion libre du Parlement, et qu'on appellerait au conseil les hommes les plus accrédités parmi les Frondeurs. A ce prix, le Coadjuteur répondit d'entraîner la majorité de la compagnie, en dépit de l'opposition de Mathieu Molé et de quelques autres magistrats austères.

Rien ne pouvait s'exécuter sans le consentement du duc d'Orléans, et ici se présentait une assez grande difficulté; non qu'il régnât entre les princes une affection fort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

intime, mais Gaston ne cachait rien à l'abbé de La Rivière, qui s'était engagé par serment à révéler à M. le Prince tout projet formé contre lui. Il fallait donc, avant de passer outre, brouiller La Rivière avec son maître. Madame de Chevreuse s'y employa utilement en faisant connaître à Gaston le traité conclu quelques mois auparavant, par les soins de son favori, entre M. le Prince et le cardinal Mazarin. Ce ne fut pas cependant pour ce grief que le lieutenant général du royaume retira sa confiance à son ministre.

Le duc d'Orléans aimait mademoiselle de Saujon, qui, dans un accès de repentir, sincère ou opposé, avait quitté la cour pour s'enfermer dans un couvent. Elle y résista longtemps au désespoir de son amant. A la fin, se laissant fléchir, elle consentit à revenir au Luxembourg, à condition qu'elle y conserverait l'habit et les austérités du cloître. La belle pénitente continua néanmoins à recevoir en secret le duc d'Orléans, et, dans leurs longs tête-à-tête, elle faisait honneur aux bons conseils de l'abbé de La Rivière, son ennemi, des rigueurs qu'elle opposait quelquefois à la passion du prince. Irrité à l'excès, mais ne pouvant se passer d'un favori, le faible Gaston exigea promesse du Coadjuteur qu'il consentirait à remplacer l'abbé de La Rivière, et après avoir reçu cet engagement par écrit, il lui abandonna la direction de sa conduite.

Toutes choses étant alors préparées, le cardinal Mazarin différa pendant huit jours encore, soit que sa résolution ne fût pas définitive, soit qu'il ne fût pas facile de rencontrer les trois princes réunis dans un même lieu. En

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

attendant l'occasion de les saisir, le perfide ministre redoubla d'assiduité auprès de M. le Prince. Jamais il ne lui avait témoigné un dévouement si absolu; il s'occupait avec le plus grand zèle des détails de son procès, s'impatientait avec lui des lenteurs de la justice, et le faisait accompagner par tous les amis de la Reine et les siens. Ceux-ci, bien éloignés de soupçonner les rapports secrets de la Reine avec le Coadjuteur, croyaient bien leur faire la cour en défiant, dans les salles du Palais, les adversaires de M. le Prince, et chaque jour des gens dont les chefs étaient d'accord, couraient risque de s'égorger entre eux.

Épouvanté de cette cohue, Gaston cessa de venir au Parlement. Son absence éveilla les soupçons de M. le Prince, qui reçut aussi plusieurs avis des visites nocturnes du Coadjuteur au Palais-Royal. Ébranlé dans sa confiance, il interrogea Mazarin; son regard d'aigle eût déconcerté un fourbe ordinaire; mais aucun signe ne trahit l'émotion du Cardinal. Il plaisanta sur la bonne figure qu'aurait le Coadjuteur en habit de cavalier, l'épée au côté, un chapeau à plumes rouges sur la tête, et promit de faire avertir M. le Prince la première fois qu'il recevrait une telle visite.

Enfin le jour de l'exécution fut fixé; le matin même M. le Prince, entrant dans le cabinet du Cardinal, surprit M. de Lyonne [1], qui expédiait l'ordre aux comman-

[1] Hugues de Lyonne, né en 1611, mort en 1671. Il était fils d'Isabelle Servien et d'Artus de Lyonne, qui, après la mort de sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, et fut évêque de Gap. A la mort du cardinal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dants des troupes. Mazarin détourna l'attention de M. le Prince, en lui annonçant qu'on avait enfin découvert la retraite d'un certain Descoutures, syndic des rentiers, pivot de la conjuration et qui allait en révéler tout le mystère. Il lui remit l'adresse de cet homme et l'engagea à le faire enlever par ses troupes. Pour éviter qu'on ne l'accusât de persécuter ses ennemis, M. le Prince crut préférable que Descoutures fût arrêté par d'autres troupes que les siennes. Mazarin loua fort ce scrupule, et les mesures furent prises de concert pour faire conduire le soir même un prisonnier au château de Vincennes, sous la garde des gens d'armes de la Reine. M. le Prince quitta ensuite le Cardinal, promettant de revenir au conseil avec son frère et son beau-frère, plusieurs affaires auxquelles l'un et l'autre prenaient un intérêt particulier devant y être traitées.

Cependant l'inquiétude se répandait de plus en plus parmi les amis de M. le Prince; Marsillac avait reçu des avis; la princesse douairière de Condé en avait reçu de plus alarmants encore. Au moment où son fils la quitta pour retourner au Palais-Royal, elle l'avertit qu'il se passait des choses qui lui faisaient soupçonner qu'on le voulait arrêter. « Croyez-moi, lui dit-elle, je connais la cour par ma propre expérience. — Qu'ai-je à craindre? lui répondit le Prince; le Cardinal est mon ami, je compte autant sur lui que sur vous. » Madame la princesse

Mazarin, M. de Lyonne fut ministre des affaires étrangères. Le Cardinal l'avait désigné au Roi comme l'homme le plus capable de remplir cette place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ajouta : « Dieu veuille que vous ne vous y trompiez pas ! » M. le Prince sortit ; sa mère le suivit peu après, disposée à confier ses inquiétudes à la Reine elle-même.

Leur intimité datait de leur jeunesse ; la princesse de Condé, sœur du duc de Montmorency, avait caché dans son sein les secrets les plus intimes d'Anne d'Autriche, et bravé des persécutions pour lui demeurer fidèle. Si quelque grand danger menaçait M. le Prince, la malheureuse mère croyait surprendre un signe de compassion sur le visage de son ancienne amie. L'accueil libre et amical de la Reine dissipa tous ses soupçons.

Pendant qu'Anne d'Autriche et madame la Princesse, familièrement assises sur le même lit, s'entretenaient ensemble avec les apparences d'un entier abandon, le prince de Condé entra dans l'appartement ; mais ne voulant pas les interrompre, il en ressortit aussitôt : c'était la dernière fois qu'il devait voir sa mère, elle mourut de douleur pendant sa prison. Dans une salle voisine, il rencontra le cardinal Mazarin et s'arrêta à causer avec lui, jusqu'à ce qu'on vînt les avertir que le prince de Conti et le duc de Longueville les attendaient pour le conseil. M. le Prince entra dans la galerie ; Mazarin, sous quelque prétexte, demeurant en arrière, s'approcha de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et lui fit signe d'exécuter les ordres qu'il avait reçus.

Guitaut, suivi de Comminges, son neveu, et de quelques autres officiers des gardes, joignit aussitôt M. le Prince, et lui dit tout bas qu'il avait ordre d'arrêter lui, le prince de Conti et le duc de Longueville. M. le Prince

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ne montra ni effroi, ni chagrin, mais seulement quelque surprise. Il éleva la voix pour dire aux princes, ses frères, et aux ministres d'État réunis pour le conseil, ce qu'on venait de lui annoncer, et sur l'observation un peu niaise du chancelier que « c'était sans doute une plaisanterie que faisait Guitaut, » il reprit : « Allez donc trouver la Reine pour l'avertir de la plaisanterie qui se fait ; pour moi je tiens pour chose très-sûre que je suis arrêté. » Le chancelier revint quelques moments après fort confus, et ordonna à Guitaut, de la part de la Reine, de faire sa charge.

Les princes descendirent dans le jardin par un petit escalier. Des gardes formaient la haie le long d'une allée qui aboutissait à une porte de derrière [1], où des carrosses gardés par les gens d'armes du Roi, attendaient les prisonniers. M. le Prince, reconnaissant plusieurs de ses vieux soldats, les regarda fixement, et leur dit avec quelque espérance sans doute : « Mes amis, ce n'est point ici la bataille de Lens. » Aucun des gens d'armes ne répondit.

Une escorte, forte seulement de seize hommes, conduisit les princes à la porte de Richelieu ; prenant ensuite au-dessous de Montmartre, on se dirigea sur Vincennes ; les chevaux couraient de toute leur vitesse, et les chemins étant très-mauvais, le carrosse vint à verser. M. le Prince sauta aussitôt hors de la voiture, et dit à Miossens [2], lieutenant des gens d'armes de l'escorte : « Ah!

[1] Aujourd'hui le passage Radzivil.

[2] César Phœbus d'Albret, comte de Miossens, maréchal de France, né en 1614, mort en 1676, épousa Madeleine de Guénégaud, fille d'un tré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Miossens, si tu voulais! » M. de Guitaut entendit ces paroles, et remarquant que son prisonnier jetait les yeux à droite et à gauche, il s'approcha de très-près de sa personne et lui dit tout bas « qu'il était le très-humble serviteur de S. A., mais qu'il le poignarderait plutôt que de le laisser sortir d'entre ses mains, et de ne pas rendre bon compte à S. M. du dépôt qu'elle lui avait confié.

La voiture fut relevée et les princes arrivèrent à dix heures du soir au Château de Vincennes, dont on donna à cette occasion le commandement au sieur de Bar, homme encore plus grossier que Guitaut, instrument sûr et docile pour un ministère de rigueur, et qui, dans l'emploi de capitaine des gardes du cardinal Richelieu, s'était façonné à l'obéissance passive que les séides décorent du nom de fidélité.

Aussitôt que les princes furent arrêtés au Palais-Royal, la Reine envoya le comte de Brienne ordonner à la princesse douairière de Condé de partir pour Chantilly avec la princesse sa belle-fille et le jeune duc d'Enghien, son petit-fils. La duchesse de Longueville, mandée au Palais-Royal, où l'on avait l'intention de la retenir prisonnière, se sauva, au lieu d'obéir, chez la princessse palatine, son amie. D'autres ordres furent expédiés au même moment pour arrêter le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, le prince de Marsillac et le président Perraut de la

sorier de l'épargne. Il était fils d'Anne de Pardaillan et d'Henri d'Albret, baron de Pons. Madame de Pons, qui épousa le duc de Richelieu, était veuve de son frère aîné. Voir Tome Ier, page 349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Chambre des comptes, homme d'affaires de M. le Prince ; ce dernier fut le seul dont on parvint à se saisir.

Sur la nouvelle de l'arrestation des princes, une centaine de gentilshommes des plus dévoués à leurs personnes se réunirent à l'hôtel de Condé et se portèrent au Val-de-Grâce pour enlever des nièces du Cardinal et les garder en otage ; la possibilité de cette entreprise ayant été prévue, le Cardinal les avait fait conduire au Palais-Royal.

Dans l'espoir d'exciter parmi le peuple quelque tumulte, ces mêmes gentilshommes répandirent le bruit que le duc de Beaufort venait d'être arrêté. Le peuple s'émut en effet ; des groupes nombreux se formèrent aussitôt par les rues. On se préparait à prendre les armes et à tendre les chaînes, quand le duc de Beaufort calma les alarmes en se montrant dans les quartiers les plus peuplés de la capitale, suivi de laquais qui portaient des flambeaux. La gaieté prit alors la place de l'inquiétude ; on alluma des feux de joie, et le bruit des réjouissances fut entendu du château de Vincennes.

Pendant ce temps, les appartements du Palais-Royal se remplissaient de Frondeurs, depuis longtemps exilés de la cour, ou qui n'y paraissaient qu'avec une contenance froide et réservée. En ce moment ils se laissaient aller aux démonstrations du zèle le plus vif. Ils tenaient leurs épées à la main, « jurant qu'ils étaient bons serviteurs du Roi, qu'ils allaient être les défenseurs de la Reine, la force du gouvernement ; que le Cardinal pouvait compter sur eux ; après un pareil coup ils ne le regardaient plus comme un *Mazarin.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

C'était surtout l'assentiment de Mathieu Molé que la Reine désirait obtenir. Elle le fit appeler au Palais-Royal et s'entretint longtemps avec lui ; elle loua sa fidélité, son courage, les services qu'il avait rendus à l'État ; elle lui recommanda son fils et ordonna au jeune prince de l'embrasser. L'austère magistrat reçut avec respect ces caresses augustes, mais il se retira soucieux et affligé.

Le lendemain, le Parlement et les autres Cours souveraines ayant reçu l'ordre d'envoyer des députés au Palais-Royal, Molé refusa d'y paraître. Le chancelier expliqua, en présence de la Reine, les motifs qui avaient déterminé Sa Majesté à faire arrêter les princes. Soigneux d'éloigner l'idée que ce coup d'État dût ramener le gouvernement despotique, il protesta dans les termes les plus formels que la déclaration du 24 octobre serait ponctuellement exécutée.

Peu de jours après, l'avocat général Talon apporta aux Chambres assemblées une lettre du Roi qui contenait la récapitulation des griefs de la cour contre M. le Prince. « On y rappelait toutes les grâces que, depuis le commencement de la régence, il avait obtenues ou arrachées pour lui et pour sa famille. Plus de dix mille hommes de troupes levées en son nom, commandées par des officiers de son choix, n'obéissaient qu'à ses ordres. Il était gouverneur de la Bourgogne, de la Bresse et du Berri. Le prince de Conti et le duc de Longueville étaient gouverneurs de la Champagne, de la Normandie et de presque toutes les places fortes situées dans ces provinces. Beaucoup d'autres places encore sur divers points de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

France, également en la possession de M. le Prince ou de sa famille, commandaient le cours des grandes rivières, de la Meuse, de la Seine, de la Saône, du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne. Cependant M. le Prince élevait chaque jour des prétentions nouvelles; son dessein évident était d'affaiblir et de mettre si bas l'autorité royale, que le Roi, parvenu à la majorité, n'eût plus que le nom et les apparences, et que lui-même conservât toute la réalité du pouvoir.

« Dès à présent, l'abus qu'il faisait de sa puissance n'était pas moins intolérable pour les peuples que pour la régente. Il levait à son gré des impôts dans les provinces et villes de ses gouvernements. Au Conseil, en présence même de la Reine, il s'emportait jusqu'à menacer et frapper ceux qui osaient contrarier ses avis. Sa conduite à l'égard du jeune duc de Richelieu avait été le comble de l'insolence, et aucun Français ne pourrait entendre, sans une indignation extrême, celle qu'il avait tenue dans l'affaire de Jarzay.

» Enfin, et pour prévenir les inquiétudes que des méchants esprits essayeraient peut-être de faire naître à l'occasion d'une mesure si juste, si nécessaire, Sa Majesté voulait bien répéter qu'elle n'avait aucune intention de rien faire contre la déclaration du 24 octobre ; elle entendait au contraire que ladite déclaration demeurât en sa force et vertu, et fût maintenue dans tous ses chefs. »

Parmi tant de reproches adressés à M. le Prince, aucun n'avait cependant un caractère positif de crimina-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

lité. On ne lui imputait point d'intelligences avec les ennemis de l'État, de machinations contre la tranquillité publique du royaume; sa puissance et celle de sa famille mettaient en péril l'autorité royale, mais cette puissance dont on lui faisait un crime, n'accusait pas moins la faiblesse des ministres qui l'avaient soufferte que l'ambition de celui qui l'avait obtenue. La présomption, l'emportement, dans un jeune héros qui, à vingt-cinq ans, avait gagné tant de grandes batailles, n'étaient pas des motifs suffisants pour justifier une telle vengeance, et des actes d'insubordination, des levées illégales d'hommes et de deniers, semblaient autorisés par tant d'exemples, qu'on ne pouvait guère s'en indigner avec bonne foi.

A la vérité, c'était pour établir un gouvernement régulier sur ces ruines féodales, que le Parlement avait obtenu la déclaration du 24 octobre; mais la conquête la plus importante de cette déclaration n'était-elle pas le fameux article de la sûreté publique? Et quoi de plus contraire à cet article que l'arrestation, sans formes de justice, de trois princes du sang et des premiers seigneurs du royaume? La promesse par laquelle se terminait la lettre du Roi, de ne rien faire contre la déclaration, et de la maintenir en sa force et vertu, ne pouvait donc être reçue que comme une dérision, et l'autorité despotique était rétablie par ce seul fait.

Pendant que les magistrats sages et éclairés du Parlement déploraient pour ces motifs le coup d'État qui frappait M. le Prince, d'autres, en plus grand nombre, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

témoignaient de la joie. Ainsi, dans les temps de troubles et de factions, les partis se montrent plus touchés de l'avantage immédiat qu'ils obtiennent sur leurs adversaires, que du noble intérêt qu'ils trouveraient à maintenir les principes qui sont la sûreté de tous.

Le fils du président Le Coigneux (*Bachaumont*) réclama seul en faveur des libertés publiques, demandant « que les princes fussent traités comme les autres sujets du Roi, et qu'aux termes de la déclaration on ne pût les retenir prisonniers sans les traduire en justice. » Cette proposition ne fut point soutenue ; le premier président lui-même, effrayé de la violence des Frondeurs et de la satisfaction que leur causait la disgrâce des princes, craignit que l'article de la sûreté publique, invoqué sans succès en ce moment, ne demeurât infirmé pour l'avenir ; il engagea le conseiller Le Coigneux à différer sa demande, et la lettre du Roi fut enregistrée sans opposition.

Les amis de M. le Prince espéraient trouver plus d'appui dans le parlement de Bourgogne, composé d'anciens serviteurs attachés par des obligations personnelles à la maison de Condé. Lenet, procureur général, tenta de porter sa compagnie à des résolutions vigoureuses, et le maire de Dijon, autre serviteur particulier de M. le Prince, assembla le corps de ville, et proposa de faire armer les milices. Ces efforts n'obtinrent point de succès ; les bourgeois refusèrent de prendre les armes, et personne dans le Parlement n'appuya les conclusions de Lenet. En Normandie, les bourgeois et les magistrats ne marquèrent pas plus de zèle pour le duc de Longueville,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

leur gouverneur ; l'année précédente ils s'étaient cependant unis à lui sans scrupule pour faire la guerre au Roi ; mais la cause n'était plus la même, et l'exemple du parlement de Paris entraînait toutes les compagnies souveraines du royaume.

Il ne s'éleva de réclamations légales qu'en faveur du président Perrault. La Chambre des comptes ordonna des remontrances, et envoya des députés au Palais-Royal solliciter sa liberté. La Reine les reçut avec de grands égards, et les chargea d'assurer leur compagnie « que l'affaire du président Perrault serait promptement examinée ; si les soupçons existant contre lui se trouvaient sans fondement, on lui rendrait la liberté ; si au contraire il était reconnu coupable, on le remettrait aux mains de ses juges naturels. »

La cause des princes, abandonnée par le peuple et les magistrats, fut embrassée avec chaleur par la noblesse qui oublia généreusement alors ses griefs contre la maison de Condé. Le vicomte de Turenne partit en toute hâte pour Stenay, place de M. le Prince, et prit la qualité de lieutenant général de l'armée du Roi pour la délivrance des princes. Le duc de Bouillon se retira dans sa vicomté de Turenne, le duc de La Force [1] dans ses terres du Périgord, le maréchal de Brezé [2] dans son gouvernement

[1] Jacques Nompar de Caumont, maréchal de France et duc de La Force, né en 1559, mort en 1652, épousa, en 1577, Charlotte de Gontaut. Il était fils de François de Caumont et de Philippe de Sainte-Aulaire, dame de La Force, tués à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. Le jeune Caumont fut laissé pour mort sous les cadavres de ses parents.

[2] Urbain de Maillé, maréchal de France, né en 1597, mort en 1650,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

d'Anjou, le duc de Saint-Simon [1] dans la place de Blaye. Tous ces seigneurs, animés du même zèle, promirent de réunir leurs amis et d'armer leurs vassaux. Le comte de Boutteville osa rester dans Paris pendant plusieurs jours, et y défier le duc de Beaufort ; bravant ainsi l'autorité de la régente et la fureur populaire. Son cartel n'ayant point été accepté, il fut se jeter dans Bellegarde, place forte en Bourgogne, où s'étaient déjà rendus Tavanne [2], La Moussaye [3], Coligny [4], Duras [5], et bon nombre de vaillants gentilshommes.

avait épousé Nicole du Plessis-Richelieu, sœur cadette du cardinal Richelieu. Il était fils de Charles de Maillé, marquis de Brezé, et de Jacqueline de Thevale.

[1] Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, né en 1608, mort en 1693. Il se maria en secondes noces à Charlotte de l'Aubespine, et fut père à soixante-dix ans du duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires.

[2] Jacques de Saulx, comte de Tavanne, premier gentilhomme du prince de Condé, né en 1620, mort en 1683, épousa Louise Potier de Tresme. On a de lui des Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles depuis la prison des princes jusqu'en 1653.

[3] François de Goyon, baron de La Moussaye, lieutenant général des armées, fils d'Amaury de Goyon et de Catherine de Champagne. Son frère aîné, le marquis de La Moussaye, avait épousé Catherine de La Tour, sœur du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne.

[4] François de Coligny, né en 1600, se retira à la congrégation des Pères de l'Oratoire, et mourut sans avoir été marié. Il était fils de Huberte de Chastenay, dame de Lanti, et de Charles de Coligny, marquis d'Andelot, fils de l'amiral de Coligny, tué à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. François de Coligny a laissé des Mémoires inédits fort injurieux pour le prince de Condé.

[5] Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras, né en 1606, mort en 1665. Il avait épousé, en 1619, Élisabeth de La Tour, sœur du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne ; il en eut douze enfants, entre autres le maréchal duc de Duras, et le maréchal duc de Lorges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Pendant ce temps, la duchesse de Longueville luttait contre la fortune avec le plus intrépide courage; réfugiée chez la princesse palatine après l'arrestation des princes, elle y demeura cachée pendant plusieurs heures, et partit à cheval, à l'entrée de la nuit, avec le prince de Marsillac et quarante hommes déterminés qu'il avait choisis pour lui servir d'escorte. Ils firent une telle diligence qu'ils arrivèrent le lendemain matin à Rouen, où le marquis de Beuvron [1], commandant pour le duc de Longueville, les reçut dans la citadelle. Mais sur la nouvelle de l'approche d'une armée royale, le peuple se souleva dans la ville, et la duchesse fut réduite à prendre la fuite. Repoussée aussi du Havre-de-Grâce par la nouvelle duchesse de Richelieu, qui négociait avec la cour pour faire reconnaître son mariage, elle alla se jeter dans le château de Dieppe, résolue à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le cardinal Mazarin ne lui laissa pas le temps de terminer ses préparatifs; il avait en grande hâte réuni quelques troupes et suivait pas à pas la duchesse de Longueville. La Reine se rendit aussi en Normandie, et amena son fils avec elle dans l'espoir que la présence du jeune roi contribuerait à étouffer la révolte. Leurs Majestés furent, en effet, reçues à Rouen aux acclamations du peuple. Le Parlement les assura de sa fidélité; le marquis de Beuvron rendit le vieux palais; peu de jours après le Pont-de-l'Arche ouvrit ses portes, le châ-

[1] François d'Harcourt, marquis de Beuvron, né en 1627, mort en 1705, épousa Catherine Le Tellier, et fut père d'Henri d'Harcourt, duc et maréchal de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

teau de Caen ne fit pas plus de résistance, et, dans Dieppe même, à l'approche des troupes royalistes, le peuple se souleva contre la duchesse de Longueville.

Après quelques jours de dangers et de travaux noblement soutenus, elle fut réduite à quitter la France, et la place fut remise aux troupes du Roi : il n'en resta plus aucune alors en Normandie qui tînt pour son ancien gouverneur.

En Lorraine, le parti des princes ne fut pas plus heureux. Le chevalier de La Rochefoucault se laissa surprendre dans Damvillers, où il commandait pour le prince de Marsillac, son frère. Cette place lui avait été donnée lors de la paix de Ruel, au préjudice d'un vieux soldat nommé Bécherelle. En prenant possession de Damvillers, le nouveau gouverneur changea les officiers de la garnison, et les remplaça par des hommes de son choix; mais il commit l'imprudence de conserver les anciens sous-officiers. Bécherelle, jugeant la circonstance favorable pour rentrer dans sa place, pratiqua des intelligences parmi les vieux sergents de la garnison, qui, à un signal convenu, se jetèrent sur le chevalier de La Rochefoucault, le lièrent et le remirent en cet état aux troupes du Roi qui s'étaient approchées. Clermont et Jametz, autres places de Lorraine que M. le Prince avait fait fortifier avec soin, de ses propres deniers, furent, de même que Damvillers, livrées par leurs garnisons.

Les dépouilles de la maison de Condé récompensèrent les alliés ou les créatures du ministre; il donna le gouvernement de Bourgogne au duc de Vendôme, celui de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Normandie au comte d'Harcourt. Le marquis de l'Hôpital eut le gouvernement de Champagne, le comte de Saint-Agnan celui du Berri, et le duc de Mercœur la vice-royauté de Catalogne, à la place du général Marsin, connu par son dévouement à la personne de M. le Prince. Marsin [1] ne se fût pas soumis sans résistance aux ordres de la cour s'il eût prévu le coup qui le menaçait; mais, surpris sans défiance, on l'enferma dans la citadelle de Pignerol.

Après la soumission de la Normandie, la cour était revenue à Paris; elle en partit bientôt pour la Bourgogne, où quelques places fortes tenaient encore pour les princes. Pendant son séjour dans la capitale, la Reine n'avait rien épargné pour rendre plus intime son alliance avec les chefs de la Fronde, et pour contenter le Parlement. Elle combla de caresses le conseiller Broussel, dont le fils fut confirmé dans le gouvernement de la Bastille. La surveillance des deniers destinés à l'acquittement des rentes de l'Hôtel de Ville fut confiée à dix-huit bourgeois, nommés par arrêt du Parlement. D'autres arrêts, dictés par les intéressés eux-mêmes, proclamèrent l'innocence du duc de Beaufort, du Coadjuteur et des autres accusés. Enfin les principaux emplois de l'administration furent confiés aux magistrats les plus accrédités dans leurs compagnies. M. Lefèvre [2], conseiller en la grand'-

[1] Jean-Gaspard de Marsin ou Marchin, né en 1640, mort en 1673, épousa Marie de Balzac d'Entraigues. Il était d'une famille de Liége; son fils fut naturalisé et nommé maréchal de France en 1703.

[2] Lefèvre remplaça le président Féron, qui s'était rendu odieux aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Chambre, obtint la place de prévôt des marchands. M. de Maisons [1], président à mortier, fut nommé surintendant des finances ; et, ce qui était plus considérable encore, l'ancien garde des sceaux, Châteauneuf, remplaça au conseil le chancelier Séguier.

Au commencement de la régence, Mazarin s'était brouillé avec les Importants pour leur avoir refusé cette concession ; mais depuis ce temps sa faveur auprès de la Reine avait fait de tels progrès, qu'il ne craignait plus de rivaux. Châteauneuf était d'ailleurs fortement recommandé par le crédit dont il jouissait parmi les Frondeurs et pour s'assurer l'appui du parti, Mazarin avait reconnu la nécessité de partager le pouvoir avec ses chefs.

Pendant l'absence de la cour, le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, resta à la tête du gouvernement. Châteauneuf et Le Tellier [2] lui furent laissés comme conseils, et ce dernier, confident intime de Mazarin, reçut la mission expresse de chercher à balancer les progrès que

Frondeurs. Il était ami particulier du Coadjuteur, et fut tué au massacre de l'Hôtel de Ville, en 1652.

[1] René de Longueil, marquis de Maisons, mort en 1677, épousa Madeleine de Crèvecœur. Il était frère de Pierre Longueil, conseiller clerc au parlement de Paris, très-accrédité dans la compagnie. Il fit bâtir le château de Maisons près Paris. Le président Maisons remplaça, comme surintendant des finances, Michel Particelli sieur d'Émery, qui avait été rappelé depuis peu de mois du ministère, et qui mourut de chagrin de cette seconde disgrâce.

[2] Michel Le Tellier, né en 1603, mort en 1685, chancelier de France en 1677. Il était fils de Françoise de Chauvelin et de Michel Le Tellier, conseiller en la Cour des aides de Paris, et fut père du marquis de Louvois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

le Coadjuteur faisait tous les jours dans l'esprit de Gaston. En dépit des soins de Le Tellier, Gondi devint tout-puissant au Luxembourg, et fit souvent regretter au cardinal Mazarin l'abbé de La Rivière, qui avait eu son congé et s'était retiré dans sa belle maison de Petitbourg, près Corbeil, le lendemain de l'arrestation des princes.

Le duc de Vendôme, commandant les troupes royales destinées à l'expédition de Bourgogne, devança la cour à Dijon de quelques jours seulement. Il entra dans la ville sans coup férir. Le château lui fut aussi remis par des serviteurs du vieux prince de Condé, qui manquèrent de fidélité ou de courage. Le comte de Saint-Agnan eut le même succès dans le Berri, où il s'empara de la grosse tour de Bourges. On s'attendait à trouver plus de résistance à Bellegarde, place forte bien approvisionnée et où s'étaient renfermés un grand nombre de gens de qualité.

A son arrivée en Bourgogne, la reine envoya le comte de Comminges notifier au baron de La Moussaye, qui défendait Bellegarde, que le Roi présent en personne lui ordonnait de rendre la place. Cette sommation n'ayant produit aucun effet, le duc de Vendôme commença le siége. Le jeune Roi visita les travaux et fit plusieurs fois à cheval la tour de la place. Les assiégés, en l'apercevant du haut des remparts, jetaient leurs chapeaux en l'air, et criaient *vive le Roi!* sans faire cesser toutefois le feu des batteries; un homme de la suite de Sa Majesté fut tué à ses côtés, et les défenseurs de Bellegarde s'en indignèrent contre Mazarin, qui avait grand tort, disaient-ils, de les exposer ainsi à tuer le monarque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

La defense de Bellegarde ne répondit ni à la force de la place, ni au courage de la garnison. Les jeunes seigneurs se soumettaient difficilement entre eux à la subordination qui n'était réglée par aucune autorité positive ; une considération puissante conseillait d'ailleurs de capituler. L'élite des troupes de M. le Prince et plusieurs gens de qualité étaient enfermés dans la place; si on attendait la dernière extrémité, tous seraient retenus prisonniers de guerre : perte plus fâcheuse pour le parti que la prise même de la place. Déterminé par ces motifs, le marquis de La Moussaye offrit de traiter à condition que les officiers et soldats de la garnison sortiraient librement et pourraient se rendre où bon leur semblerait. Le duc de Vendôme, dans son impatience d'éloigner la guerre de son gouvernement, consentit à tout, et la veille du jour où l'on devait ouvrir la tranchée, la garnison capitula [9 avril].

De toutes les places de leurs gouvernements, les princes ne conservaient plus alors que Montrond en Berri et Stenay en Lorraine. Les Parlements avaient répudié leur cause; nulle part les peuples ne s'étaient émus en leur faveur. Tous les efforts tentés par la noblesse avaient été sans succès. Pour comble de malheur, le maréchal de Maillé, père de la princesse de Condé, et dont le parti espérait tirer de grands secours, mourut alors dans le château de Saumur, dont il était gouverneur, laissant la place entre les mains de ses domestiques, auxquels il fit jurer de la garder fidèlement pour la princesse de Condé, sa fille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XI.

Du 12 avril au 1er juin 1650.

Exilées à Chantilly, par l'ordre de la Reine, la princesse de Condé et la princesse douairière, sa belle-mère, trouvèrent des consolations et des secours dans le dévouement de la duchesse de Châtillon, leur parente. Angélique de Montmorency, fille du comte de Boutteville décapité sous le dernier règne, était une des beautés les plus accomplies de son temps. A peine sortie de l'enfance, elle avait inspiré de l'amour au prince de Condé et au duc de Châtillon. Ce dernier, effrayé de la concurrence, eût abandonné ses prétentions, si son généreux rival ne lui eût promis solennellement de ne conserver pour leur maîtresse commune qu'une amitié de frère. Cet engagement fut tenu avec fidélité tant que vécut Châtillon. Après sa mort, M. le prince, cessant de se contraindre, témoignait à sa veuve une passion violente. Elle ne s'y montrait pas insensible, mais recevait aussi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

et même avec préférence, les soins du duc de Nemours [1], jeune prince de la maison de Savoie, aussi distingué par son courage que par les agréments de sa personne.

Au moment de la prison des princes, les deux rivaux étaient brouillés. Madame de Châtillon, employant la passion qu'elle inspirait au duc de Nemours au profit de l'amitié qu'elle avait pour le prince de Condé, sut persuader à son amant favorisé de déposer tout ressentiment et toute jalousie ; Nemours jura aux princesses de Condé de consacrer sa fortune et sa vie au service de leur famille, et madame de Châtillon se rendit garant de son serment.

Il y avait encore à Chantilly plusieurs autres femmes de qualité non moins zélées pour la cause des princes : la comtesse de Tourville [2], dame d'honneur de la jeune princesse de Condé, madame de Gouville [3] et mademoiselle Gerbier, toutes deux dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. « Cette brillante compagnie, dans un des plus

[1] Charles-Amédée, duc de Nemours (troisième descendant de Philippe de Savoie, à qui François Ier donna, en France, le duché de Nemours), né en 1624, épousa en 1643, Élisabeth de Vendôme, et fut tué, en 1652, par le duc de Beaufort, son beau-frère.

Le duc de Nemours ne laissa que deux filles; la cadette épousa, en 1666, Alphonse VI, roi de Portugal, demanda et obtint, en 1668, la cassation de son mariage pour cause d'impuissance de la part de son mari, et épousa immédiatement après, son beau-frère, Pierre II, successeur d'Alphonse VI.

[2] Lucie de La Rochefoucault, fille d'Isaac de La Rochefoucault, marquis de Montendre, mariée à César de Costentin, marquis de Tourville, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé.

[3] La comtesse de Gouville était fille de Lucie de La Rochefoucault et du marquis de Tourville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

beaux lieux du monde, pendant les premiers jours du printemps, passait aussi doucement la vie qu'il était possible à des gens fort touchés de la douleur des princesses. On voyait à chaque moment du jour arriver des visites et des messages; des lettres d'amour, des bulletins de nouvelles. Les rivalités et les intrigues galantes se croisaient avec des intrigues et des rivalités plus graves; on rencontrait de jeunes dames seules ou en troupes sur le bord des étangs, dans les allées des jardins ou du parc, sur la terrasse ou sur la pelouse : les unes récitaient des vers, les autres lisaient des romans en se promenant ou couchées sur l'herbe.

» La princesse douairière avait l'esprit agréable, et la conversation galante. Elle racontait les anecdotes de la vieille cour, ses amours avec Henri IV, la jalousie du prince, son mari, la surveillance gênante de sa belle-mère et les stratagèmes que le Roi employait pour s'approcher d'elle. Elle avouait qu'elle avait été touchée un jour qu'elle le reconnut, auprès de son carrosse, déguisé en garde de la vénerie, menant deux lévriers d'attache en laisse. Elle peignait avec horreur le caractère du cardinal de Richelieu, puis s'attendrissait jusqu'aux larmes en se souvenant de l'amitié intime qui, pendant tant d'années, l'avait unie à la Reine, des services qu'elle lui avait rendus pendant la vie du feu Roi, et de l'ingratitude qu'elle en éprouvait en ce moment.

« Le soir, on faisait la prière en commun dans la chapelle; on se réunissait ensuite dans l'appartement de la princesse douairière; on se communiquait les nouvelles;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

on lisait les lettres de la duchesse de Longueville, les écrits sérieux ou ridicules qui paraissaient en faveur des princes contre le Cardinal; on tenait conseil sur l'état des affaires, et cependant on jouait à divers jeux, on entendait de belles voix [1]. » Enfin toutes les habitudes de la cour de Chantilly portaient l'empreinte de la légèreté et de la force d'âme, de l'insouciance et du dévouement dont le mélange forma toujours le caractère de la noblesse française.

La cause des princes, alors presque désespérée, fut rétablie par les efforts de quelques femmes. Le cardinal Mazarin n'ignorait pas combien leur influence lui avait été funeste. « Vous êtes bien heureux, disait-il quelques années après à don Louis de Haro, ministre de Philippe IV. Vous avez, comme on a partout ailleurs, des coquettes en abondance, et fort peu de femmes de bien. Celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galants, celles-ci à leurs maris. Les unes et les autres n'ont d'ambition que pour le luxe et la vanité. Elles ne savent écrire, les unes que pour des poulets, les autres que pour leur confession. Les unes et les autres ne savent comment vient le blé, et la tête leur tourne quand elles entendent parler d'affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes, soit galantes, soit vieilles, sottes ou habiles, veulent se mêler de toutes choses. Une femme de bien ne ferait pas bonne mine à son mari, ni une coquette à son galant, s'ils ne leur avaient parlé ce jour-là d'affaires d'État. Elles veu-

[1] *Mémoires de Lenet.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

lent tout voir, tout connaître, tout savoir, et nous en avons trois, entre autres, qui nous mettent tous les jours en plus de confusion qu'il n'y en eut jamais dans Babylone. »

La plus courageuse, la plus spirituelle des trois femmes que désignait le cardinal Mazarin, était la duchesse de Longueville. Ses aventures pendant la prison de ses frères et de son mari semblent appartenir au roman plutôt qu'à l'histoire. Abandonnée dans le château de Dieppe par les soldats de la garnison, il ne lui restait plus que l'alternative d'être livrée aux troupes du Roi ou de s'embarquer dans un moment où les vents contraires rendaient la navigation extrêmement périlleuse. La duchesse de Longueville fit alors une confession générale avec toutes les marques d'un repentir sincère. Elle ordonna ensuite au prince de Marsillac de la quitter pour aller en Angoumois lever des troupes et servir sa cause loin d'elle; puis sortant de la forteresse par une porte secrète, suivie de quelques femmes non moins intrépides, elle gagna à pied, pendant la nuit, un petit village sur le bord de la mer, où il ne se trouvait que deux barques de pêcheurs.

Épouvantés eux-mêmes de la tempête qui approchait, les matelots refusaient de mettre à la voile ; la duchesse les décida avec peine à la conduire vers un vaisseau qu'elle avait fait venir en rade. Après plusieurs heures d'un travail aussi pénible que dangereux, la barque des pêcheurs parvint à s'approcher du bâtiment qui attendait la duchesse de Longueville; un matelot la prit dans ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

bras pour la transporter dans le vaisseau, mais le vent devint alors si violent et la vague si forte, que le matelot fut renversé et roula dans la mer avec son fardeau. Les hommes de l'équipage se précipitèrent pour les sauver; ramenée sans connaissance sur le rivage, la duchesse eut à peine repris ses sens qu'elle voulut braver de nouveau cet horrible danger. Elle supplia les matelots, essaya de déterminer les plus intrépides par l'espoir d'immenses récompenses ; mais aucun n'eut le courage de se rembarquer avec elle.

Réduite alors à s'éloigner de la côte, elle s'enfonça dans les terres et arriva au point du jour dans la maison d'un gentilhomme du pays de Caux. Le soir elle se rapprocha du rivage, et au moment de se remettre en mer pour regagner le vaisseau qui l'attendait toujours en rade, un de ses écuyers arriva à toute bride pour la prévenir qu'elle était trahie, et que le capitaine qui allait la recevoir à son bord, la devait livrer au cardinal Mazarin.

Sans se laisser abattre par tant de traverses, la duchesse de Longueville erra pendant quinze jours dans ces parages, ne marchant que la nuit et rencontrant à chaque instant des périls auxquels elle n'échappait qu'à force de courage et de présence d'esprit. Elle arriva enfin dans les environs du Havre, et s'embarqua déguisée en homme sur un vaisseau anglais qui la conduisit en Hollande. La cour du prince d'Orange lui offrait un asile sûr et tranquille, mais elle ne s'y arrêta que peu de jours, et alla se jeter dans Stenay, où M. de Turenne l'attendait avec une impatience que les Mémoires du temps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

n'attribuent pas tout entière aux intérêts de la politique.

Une autre princesse, presque aussi illustre que la duchesse de Longueville, par son rang et sa beauté, pouvait encore lui être comparée pour son courage. La duchesse de Bouillon, n'ayant pu suivre son mari en Limousin parce qu'elle était enceinte, fut arrêtée à Paris et gardée à vue dans sa maison. A peine relevée de couches, trompant la vigilance de ses gardiens, elle passa au milieu d'eux sans être aperçue, descendit avec sa fille âgée de sept ans dans une cave, en sortit par le soupirail, et, rendue à la liberté, elle partait pour aller rejoindre son mari, quand sa fille tomba malade de la petite vérole. Aussi tendre mère que bonne épouse, la duchesse de Bouillon ne voulait pas quitter son enfant. Elle resta pour la soigner, fut arrêtée au chevet de son lit et conduite à la Bastille.

Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, n'avait pas un moins noble cœur que mesdames de Longueville et de Bouillon, et se montrait prête comme elles à braver tous les dangers pour le service de son époux. Jusqu'alors on avait méconnu son courage et sa prudence, on ne parlait devant elle que d'affaires générales. Impatientée de cette injustice, elle s'adressa à Lenet, qui venait d'arriver à Chantilly, « et lui confia ses déplaisirs et ses craintes qu'on voulût la séparer du jeune duc d'Enghien, son fils. Elle jura qu'elle le suivrait partout, même à la tête d'une armée, s'il était avantageux pour le service du prince, son mari, de l'y conduire. Elle voulait braver tous les périls pour se montrer digne de l'honneur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'elle avait eu d'épouser un premier prince du sang, d'une aussi grande vertu et d'un mérite aussi extraordinaire que monsieur son mari. »

Lenet encouragea ces sentiments généreux, et promit à la jeune princesse d'empêcher qu'on la séparât jamais de son fils. Aussitôt après son arrivée à Chantilly, ce fidèle serviteur y avait pris la direction principale de la conduite du parti. Son habileté et son dévouement le rendaient digne de la confiance qui lui fut accordée; appréciant avec discernement la position des affaires, il comprit que l'alliance des Mazarins et des Frondeurs ne pouvait être durable. Sans aversion ni préférence pour les uns ou pour les autres, il commença une double négociation, prêt à traiter avec ceux qui lui offriraient les secours les plus prompts pour la délivrance de son maître.

A la manière dont ses ouvertures furent reçues, Lenet se confirma dans la pensée que le cardinal Mazarin et le Coadjuteur, rapprochés par la crainte d'un danger commun, n'avaient pas cependant cessé de se haïr, et que le premier qui trouverait une occasion favorable pour tromper l'autre, ne la laisserait pas échapper. Mais le moment de leur rupture ne semblait pas encore prochain, et, en attendant, la liberté des princesses de Condé et du jeune duc d'Enghien demeurait précaire.

Chantilly n'était point un lieu où l'on pût se mettre à l'abri de l'insulte; des troupes stationnées à Soissons, à Senlis, à Pont-Saint-Maxence, pouvaient s'approcher inopinément du château, et, sur un ordre de la Reine, s'emparer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la personne des princesses. Déjà cet ordre eût été donné sans doute, si Mazarin eût jugé Clémence de Maillé capable des grandes choses qu'elle exécuta depuis. Bien instruit de son courage, Lenet en appréciait d'autant mieux l'importance de la conduire en lieu sûr. Sans faire part de ce projet à personne, de peur que le cardinal Mazarin ne vînt à en être informé, il prit donc toutes les mesures nécessaires pour enlever de Chantilly la princesse et son fils, et pour les conduire à Montrond, place très-forte de la maison de Condé, dont la situation en Berri, au centre de la France, favorisait les correspondances qu'il fallait entretenir avec toutes les provinces, notamment avec le Limousin, le Périgord et l'Angoumois, où se trouvaient les plus grandes forces du parti, et où les ducs de Bouillon, de La Force et de La Rochefoucault promettaient de lever une armée de gentilshommes tous dévoués à la cause des princes.

Bientôt les alarmes de Lenet furent justifiées ; des troupes parties de Paris et de Soissons, s'approchèrent de Chantilly, et au même moment on reçut avis qu'un gentilhomme ordinaire du Roi, porteur d'ordres de Sa Majesté, avait été rencontré dans la forêt à quelques lieues du château.

Le danger était imminent ; à peine restait-il deux heures pour prendre un parti décisif. La princesse douairière assembla les fidèles amies qui formaient son conseil, et Lenet leur exposa le plan dont il avait en secret préparé l'exécution. Il proposait « que la princesse douairière, bravant les défenses de la Reine, se rendît à Paris, et se pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sentât de sa personne au Parlement, pour demander justice à la compagnie de l'arrestation des princes, comme d'un attentat contre la déclaration du 24 octobre 1648. Pendant ce temps, lui, Lenet, conduirait la jeune princesse et le duc d'Enghien sur un autre point de la France, et les mettrait à la tête du parti formé pour demander à main armée la liberté des princes. L'épouse et le fils du prince de Condé donneraient à ce parti un nom et un prétexte spécieux ; leur présence préviendrait toute rivalité entre les grands seigneurs et exciterait leur dévouement. »

Ici la jeune princesse interrompit Lenet. « Elle n'était ni d'âge, ni d'expérience à proposer son avis ; elle ne songeait qu'à déférer en tout à celui de madame sa belle-mère, mais elle suppliait humblement que, quoi qu'il pût arriver, on ne la séparât pas du reste de ses espérances, de son fils, en qui consistait toute la consolation qu'elle pouvait avoir en ce monde : elle voulait le suivre partout. La princesse douairière lui répondit, en fondant en larmes, que toutes deux n'avaient qu'un même dessein, celui de sauver en la personne du jeune prince le reste de la ruine de leurs maisons, le débris de leur naufrage. »

Malgré sa tendresse pour sa famille, la princesse douairière était timide. Son long usage de la cour, pendant l'administration de Richelieu, l'avait pliée sous le joug du despotisme. Elle s'effrayait des résolutions rigoureuses proposées par Lenet. « Où prétendez-vous conduire mes enfants? lui demanda-t-elle avec quelque ai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

greur. — A Montrond, repartit Lenet, et je me fais fort de les y rendre en sûreté. — On veut nous faire tous prendre prisonniers! s'écria-t-elle. — Nous le sommes déjà, reprit encore Lenet; quand on nous arrêterait sur la route, il ne pourrait nous arriver pis. » En ce moment un écuyer de la princesse douairière, entrant dans la salle où se tenait le conseil, avertit qu'un inconnu, porteur d'ordres du Roi, arrivait au château et demandait à être introduit.

Toutes les dames se rangèrent alors de l'avis de Lenet. La duchesse de Châtillon offrit de suivre à Paris la princesse douairière, de l'accompagner au Parlement, de partager ses dangers, sa captivité si elle y était réduite, et de ne jamais l'abandonner. La comtesse de Tourville s'engagea à conduire la jeune princesse au milieu des gens de guerre à la tête d'une armée; son âge et son habileté la rendaient propre à lui servir de mentor dans une telle entreprise. Encouragée par ces exemples, la princesse douairière se rendit aux instances de Lenet, et, déférant de suite à ses avis, elle se retira dans son appartement, se mit au lit, feignant d'être incommodée, et fit entrer l'envoyé du Roi [12 avril].

Ce gentilhomme, nommé du Vouldy, venait de Dijon, où la cour était alors; la lettre de cachet qu'il remit à la princesse lui enjoignait « de quitter immédiatement Chantilly, et de se retirer dans la province de Berri avec la princesse, sa belle-fille, le duc d'Enghien et les enfants du duc de Longueville. Le sieur du Vouldy avait ordre de les conduire par une route déterminée, et de demeu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rer auprès de leurs personnes pendant leur séjour en Berri. »

La princesse douairière répondit au gentilhomme de Sa Majesté « qu'elle n'était ni d'âge ni de santé à partir si brusquement pour le voyage que le Roi, ou plutôt le persécuteur qui abusait du nom du Roi, lui ordonnait de faire; qu'elle allait écrire au duc d'Orléans et lui demander quelque temps pour faire son équipage; qu'il pouvait cependant aller rendre à la princesse, sa belle-fille, la lettre dont il était chargé pour elle, se reposer, et faire dans le château ce qui lui conviendrait le mieux. »

Pendant ce temps, mademoiselle Gerbier « s'était mise dans le lit de sa maîtresse; elle y reçut le message de Sa Majesté, et contrefit si parfaitement le ton, l'air, le parler de la jeune princesse, elle fit avec tant de naturel des reproches et des plaintes contre le cardinal Mazarin, que ses larmes feintes trompèrent le sieur du Vouldy, non-seulement ce jour-là, mais toute une semaine.

» Un enfant de l'âge du duc d'Enghien avait revêtu ses habits; du Vouldy le voyant au milieu de la gouvernante, des femmes et de tous ceux ordonnés pour servir le petit prince, ne se douta pas de la supposition [1]; » il crut sans danger d'accorder un délai qui lui fut demandé sous prétexte de l'indisposition des princesses, et il écrivait encore à la cour qu'il les tenait sous bonne garde, que l'une d'elles était déjà arrivée à Montrond.

[1] *Mémoires de Lenet.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

La princesse de Condé, le duc d'Enghien, la comtesse de Tourville et madame de Gouville, partirent de Chantilly à l'entrée de la nuit, dans un carrosse gris sans armoiries. Lenet suivait à cheval avec quelques gentilshommes et un petit nombre de valets dévoués et bien instruits des chemins qu'il fallait suivre. Ils marchaient deux à deux à la vue les uns des autres, à une distance suffisante pour observer le carrosse et ne pas attirer l'attention. Ils traversèrent Paris par diverses rues, se réunirent à quatre heures du matin à la porte Saint-Victor, et continuèrent leur route vers le Berri avec une diligence extraordinaire.

Quand leurs chevaux ne pouvaient plus avancer, ils prenaient des attelages frais dans les châteaux placés sur leur route, et le zèle de la noblesse était si général pour la cause des princes, qu'il n'y avait à craindre ni refus, ni indiscrétion. En passant la Loire à Sully, ils furent reconnus par un valet de chambre du duc, qui courut avertir son maître. Ce seigneur envoya sur-le-champ un de ses gentilshommes dire à Lenet « qu'il ne se rendait pas lui-même auprès de la princesse, par respect pour son incognito, mais que s'il convenait à Son Altesse de s'arrêter au château, il était prêt à l'y recevoir et à l'y défendre; si elle préférait continuer sa route, il la suppliait au moins d'accepter, pour les nécessités du voyage, dix-huit mille francs dont il avait chargé son messager. »

Après trois jours de marche, la princesse arriva [14 avril] heureusement à Montrond, où la noblesse du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Berri et des provinces voisines lui fournit une garnison suffisante. Le château, construit sur une hauteur, commandait la ville voisine de Saint-Amand; on n'y arrivait que par un seul chemin, et des hommes de courage pouvaient s'y défendre longtemps contre une armée.

Quand le cardinal Mazarin sut l'épouse et le fils du prince de Condé enfermés dans cette place, il renonça à l'espoir de s'assurer de leurs personnes. Un siége régulier était alors une entreprise si dispendieuse, d'un succès toujours si incertain, qu'on se déterminait difficilement à en former. De grands intérêts rappelaient d'ailleurs la cour à Paris, et il fallait réunir toutes les troupes royalistes sur la frontière de Picardie, pour les opposer à l'archiduc Léopold et au vicomte de Turenne. La Reine se montra donc disposée à accueillir favorablement les excuses de la princesse de Condé, qui lui écrivit dans les termes les plus soumis : « Elle s'était rendue en Berri conformément aux ordres de Sa Majesté; à la vérité elle n'avait point fait la route dans la compagnie du sieur du Vouldy, ni avec les troupes préparées pour lui servir d'escorte; mais il n'importait pas, puisque enfin elle était arrivée où l'on devait la conduire. A la vérité encore, elle tenait à Montrond quelques gens de guerre, et en faisait garder les portes, mais seulement pour se mettre à l'abri des violences dont la menaçait le comte de Saint-Agnan, gouverneur de la Reine. Elle suppliait la Reine de ne point ajouter foi aux rapports de ce seigneur, protestant qu'elle n'avait d'autre pensée que d'inspirer à son fils la passion que son père avait toujours eue pour le service de Sa Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jesté, et qu'elle ne chercherait jamais de remède à ses maux que dans les bonnes grâces et la justice de la Reine. »

Le gentilhomme, porteur de cette lettre, trouva la cour en chemin pour revenir à Paris. La Reine le voulut voir, se fit raconter par lui les particularités du voyage de Berri, et rit beaucoup du stratagème employé à Chantilly pour tromper le sieur du Vouldy. « Elle protestait au demeurant que son intention n'avait jamais été de retenir la princesse prisonnière ; elle voulait au contraire lui donner en toute rencontre des marques d'affection, et allait envoyer des ordres au comte de Saint-Agnan, pour qu'il respectât sa demeure, pourvu que rien ne s'y passât de contraire au service du Roi. »

Malgré ces bonnes paroles, les préparatifs de défense continuèrent à Montrond avec une grande activité. Les soldats de la garnison de Bellegarde y arrivaient par pelotons. Lenet en logeait une partie dans la ville de Saint-Amand, et dans les terres et châteaux que le prince de Condé possédait en Berri. Il dirigeait les autres sur Stenay, ou les envoyait en Guyenne, aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, qui n'attendaient plus qu'un signal pour commencer la guerre civile.

La noblesse, plus nombreuse en Guyenne et dans les provinces environnantes que dans les autres parties de la France, y avait mieux conservé ses anciennes mœurs. Le goût de la guerre et des hasards formait sa disposition générale, et l'amour du Roi, compris encore comme au temps de la chevalerie, était une sorte de religion sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

culte, qui ne supposait aucune obéissance pour les ordres de Sa Majesté.

Les paysans, dans la dépendance absolue de leurs seigneurs dont ils s'appelaient *les sujets*, leur obéissaient sans scrupule. Le moindre châtelain, dans son manoir flanqué de tours, entouré de fossés, se décidait facilement à lever son pont-levis, à armer ses valets; puis, confiant dans la force de ses murailles, encouragé par les traditions de sa famille, il attendait avec assez d'indifférence l'effet des menaces de l'autorité. Enfin des habitudes de patronage et de clientèle, remplaçant le lien féodal de la suzeraineté et du vasselage, maintenaient l'autorité des grandes maisons; et le simple gentilhomme, impatient de tout commandement, cédait cependant volontiers à l'influence d'un grand seigneur dont il tenait à honneur d'être allié et domestique.

A cette époque, les ducs de Bouillon, de La Force, de La Rochefouchault et de La Tremoille, tenaient le premier rang dans les provinces du Limousin, du Périgord, de l'Angoumois et du Poitou.

En Limousin, la vicomté de Turenne comprenait plusieurs villes et cent quatre paroisses divisées en quatre cents villages. Les paysans, suivant une ancienne coutume, se réunissaient chaque dimanche pour s'exercer en commun au maniement des armes, sous la conduite de vieux soldats chargés par les seigneurs de leur enseigner les exercices militaires. Le duc de Bouillon pouvait ainsi lever dans les communes de la vicomté cinq mille hommes de pied capables d'un bon service.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

En Périgord, le maréchal de La Force, moins riche que le duc de Bouillon, n'avait pas une moindre influence, et si on lui fournissait de l'argent, il s'engageait à mettre sur pied six mille hommes de bonnes troupes. Ancien chef du parti protestant dans le Midi, le maréchal pouvait en réunir les débris, et rallumer en France une guerre de religion. Plusieurs des amis des princes conseillaient cette politique, mais elle répugnait à la piété de la princesse douairière, qui avait fait jurer à Lenet, à son départ de Chantilly, de ne jamais livrer son petit-fils aux huguenots. Lenet lui-même éprouvait à ce sujet quelques scrupules, et, pour balancer l'influence de la maison de La Force, il négociait avec le marquis de Bourdeilles [1], qui promettait au parti des princes toute la noblesse catholique du Périgord.

En Angoumois, aucune maison ne le disputait en cré-

[1] François Sicaire, marquis de Bourdeilles, gouverneur et sénéchal de Périgord, mort en 1672, sans avoir été marié. Il était frère du comte de Montrésor, souvent nommé dans cette Histoire, et fils de Madelaine de La Châtre et d'Henri de Bourdeilles.

On trouve dans les œuvres de Brantôme le passage suivant, qui fait bien connaître la puissance que la haute noblesse conservait encore dans les provinces :

« M. de Bourdeilles (Henri) se trouvant chez son beau-frère, le président de Thou, et la conversation ayant roulé sur les servitudes des vassaux, qui subsistaient encore en France, ledit seigneur de Bourdeilles se donna pour exemple, disant qu'il avait en Périgord soixante places ou terres toutes d'une tenue, dans lesquelles ses sujets étaient obligés de payer double rente pour se racheter en quatre occasions : 1° la première année de son mariage; 2° à la naissance de son premier enfant mâle ; 3° lors du mariage de la première de ses filles ; 4° à chaque mutation de seigneur par vente ou par succession. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dit à celle de La Rochefoucault. Le vieux duc venait de mourir; à l'occasion de ses funérailles, deux mille gentilshommes se trouvant réunis au château de Verteuils, le prince de Marsillac, qui prit alors le titre de duc de La Rochefoucault, harangua cette brillante troupe, lui proposa de marcher au secours de la place de Saumur, que les domestiques du maréchal de Maillé conservaient pour la princesse de Condé, sa fille. Les deux mille gentilshommes entrèrent aussitôt en campagne, et s'avancèrent jusqu'à une journée de Saumur; mais ils durent alors revenir sur leurs pas, la place s'étant rendue à M. de Guitaut, nommé gouverneur par la Reine.

En Poitou, le duc de la Tremoille promettait au parti l'autorité de son nom et la place de Taillebourg ; enfin la princesse de Condé croyait aussi pouvoir compter sur le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, et sur le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, place d'une grande importance à cause du voisinage de Bordeaux.

Tels étaient les principaux amis de la maison de Condé dans le midi de la France. Tous promettaient de se déclarer, si la princesse leur amenait son fils et venait se mettre à leur tête. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, insistant plus vivement que tous les autres, « offraient de venir au-devant d'elle avec quatre mille gentilshommes résolus aussi bien qu'eux à mourir pour son service. » Chaque jour ils écrivaient à Lenet pour lui représenter « que le séjour de Son Altesse à Montrond, après la perte de Bellegarde et de Saumur, n'avait plus aucune utilité pour le parti. A la vérité, elle n'y serait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

point attaquée tant que sa conduite ne donnerait pas d'ombrage à la cour; mais ce n'était pas un asile pour le repos qui convenait au courage et à la situation de la princesse. Elle n'obtiendrait la liberté de son mari qu'en la demandant à la tête d'une armée, et cette armée n'attendait plus qu'elle. »

Une courageuse impatience pressait Clémence de Maillé de céder aux instances de ses nobles amis; elle s'en remettait cependant à la sagesse de Lenet, et celui-ci, malgré sa juste confiance dans la valeur et la fidélité des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, cherchait encore d'autres garanties pour la sûreté de l'épouse et du fils de son maître. Il savait trop que la force réelle d'un parti formé seulement de noblesse, ne répondait pas aux apparences. Les grands seigneurs avaient en général peu d'argent comptant. Ils ne trouvaient pas de crédit parce qu'ils payaient rarement leurs dettes. A la vérité, il leur était facile de réunir un grand nombre de gentilshommes, une multitude de valets et de paysans; mais sans magasins, sans effets de campement, une telle armée ne pouvait vivre que d'exactions et de pillage. Le désordre se mettait bientôt dans ses rangs, les soldats se débandaient, les gentilshommes remontaient dans leurs donjons, les chefs se sauvaient en Espagne; et le parti, semblable aux torrents descendus des montagnes, ne laissait après lui que des ruines et n'obtenait pour résultat que la malédiction des peuples.

Des entreprises de ce genre prenaient une tout autre consistance quand on parvenait à y intéresser des com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pagnies souveraines et des corps de bourgeoisie. La perception des impôts et tous les ressorts de l'administration étant entre les mains de la magistrature, son concours donnait aux entreprises les plus audacieuses une apparence de légalité, et maintenait l'ordre dans la révolte. Pour se procurer de l'argent, il n'était besoin d'avoir recours ni au pillage des caisses, ni aux exactions contre des particuliers. Sur un arrêt du Parlement, les détenteurs des deniers publics vidaient leurs mains sans scrupule, les peuples payaient sans se plaindre, et les capitalistes plaçaient leurs fonds avec confiance dans les emprunts ouverts par les villes et les corporations.

Tous les parlements de France, unis par des intérêts communs, regardaient d'ailleurs comme un devoir de se soutenir réciproquement. On ne pouvait faire naître entre eux les haines et les rivalités si fréquentes parmi les grands seigneurs, et qui fournissaient à la cour le moyen de détruire les uns par les autres. Magistrat lui-même, Lenet savait bien apprécier ces avantages; aussi, sans se laisser décourager par le mauvais succès des tentatives faites jusqu'alors auprès des parlements de Paris, de Rouen, de Dijon, il négociait avec celui de Bordeaux pour l'engager à se déclarer en faveur de M. le Prince, ou au moins à accorder un asile à sa famille. Les magistrats et les bourgeois de la ville de Bordeaux, toujours animés d'une haine violente contre le duc d'Épernon, et reconnaissants envers le prince de Condé, leur ancien protecteur, se laissèrent enfin persuader par Lenet. Ils promirent de recevoir la princesse et le duc d'Enghien, son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

fils, sous la condition toutefois qu'ils entreraient dans Bordeaux avec une suite peu nombreuse, et sans amener avec eux les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault ; car à Bordeaux, comme dans le reste de la France, il existait entre les magistrats et la noblesse méfiance et inimitié.

Lenet, comblé de joie, fit aussitôt les préparatifs du départ, et concerta sa marche avec les ducs. Il fut convenu entre eux « que la noblesse du Limousin et de l'Angoumois prendrait aussitôt les armes, et s'avancerait jusqu'à Argentat, petite ville de la vicomté de Turenne ; que la princesse partirait la nuit de Montrond avec une suite peu nombreuse, et traverserait rapidement l'Auvergne pour venir joindre ses amis qui la conduiraient jusqu'aux portes de Bordeaux. »

Avant de quitter Montrond, Lenet fit remplir les magasins de la place de provisions de guerre et de bouche suffisantes pour soutenir un siége de plusieurs années. Il choisit des officiers et des soldats d'élite pour former la garnison, et en confia le commandement au marquis de Persan, gentilhomme d'une valeur éprouvée.

Au jour fixé pour le départ, une grande partie de chasse fut annoncée, afin que le mouvement qu'on pourrait remarquer dans les écuries ne donnât aucun soupçon. Tous les officiers et gentilshommes invités sous prétexte de cette chasse, étant réunis dans la grande salle du château, la princesse y entra tenant son fils par la main. Vivement émue au moment de commencer une entreprise d'une telle importance, elle harangua cependant l'assemblée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

avec résolution. « Tout son déplaisir était de se séparer de tant de braves gens auxquels elle aurait voulu confier sa vie et celle de son fils. Elle emportait au moins cette consolation, de laisser la place de Montrond, unique ressource de sa maison affligée, à de braves gentilshommes qui sauraient répandre généreusement leur sang pour la défendre et la remettre un jour entre les mains de ce prince, qui les avait toujours aimés, et à qui ils avaient aidé à gagner tant de batailles glorieuses à l'État, payées aujourd'hui d'une cruelle prison. »

Tous les assistants jurèrent en pleurant de s'ensevelir sous les ruines du château. La princesse embrassa les officiers supérieurs; le jeune duc d'Enghien « leur recommanda la liberté de son père, promettant de les aimer toute sa vie. » A minuit ils sortirent du château; plusieurs voitures d'équipages suivirent le grand chemin de Poitiers, afin de donner le change sur leur route véritable; la princesse monta en croupe derrière le comte de Coligny; mesdames de Tourville, de Gouville et mademoiselle Gerbier montèrent derrière trois autres cavaliers; le jeune prince fut porté par son écuyer, et la troupe, composée de cinquante chevaux, y compris les gardes et les valets, se dirigea rapidement vers l'Auvergne.

Une grande diligence était nécessaire pendant la première journée, pour éviter que le comte de Saint-Agnan, averti par quelques rapports, ne se mît à la poursuite. Mais il n'existait guère alors de police dans l'intérieur du pays; la noblesse avait d'ailleurs conservé de telles habi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tudes d'entreprises et d'aventures, que quatre jeunes dames de haut parage, voyageant en croupe derrière quatre cavaliers, avec une suite de cinquante chevaux, n'étaient pas une circonstance dont on pût beaucoup s'étonner. Le comte de Coligny, reconnu dans un petit village de l'autre côté du Cher, par un gentilhomme qui lui demanda quelle était sa compagnie, répondit « que c'était une demoiselle de qualité qu'il enlevait et conduisait en Auvergne, où il avait dessein de l'épouser. » Cette réponse fut tenue pour bonne et ne fit naître aucun soupçon.

Après deux jours de marche [13 mai], Clémence de Maillé joignit les avant-postes des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Le lendemain, elle les rencontra eux-mêmes dans une plaine voisine d'Argentat, à la tête d'un corps considérable de noblesse et de huit escadrons de cavalerie, bien armés et équipés. Elle et son fils passèrent, le chapeau au poing, par les rangs des escadrons, faisant aux principaux gentilshommes des caresses proportionnées à leur naissance, et recevant les salves ordinaires avec mille protestations confuses et passionnées de mourir pour leur service. Le duc de Bouillon avait fait préparer une fête splendide à Argentat; le lendemain il conduisit la princesse à Turenne, où elle devait s'arrêter quelques jours avant de continuer sa route pour Bordeaux.

Aussitôt après son arrivée, Lenet, s'efforçant de donner au parti quelque forme d'administration régulière, écrivit des lettres circulaires aux maires et consuls des villes et villages « pour leur enjoindre de défrayer les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

gens de guerre conduits par les gentilshommes au service de messieurs les princes; lesquels gentilshommes se comporteraient doucement, feraient vivre leurs gens de gré à gré sans aucune exaction ni violence, et devraient laisser en partant un état arrêté et signé, de la dépense faite par leurs troupes, afin que le montant en fût déduit sur la taille de la présente année 1650. » Par d'autres lettres adressées aux chefs des maisons les plus considérables de la noblesse, la princesse leur annonça « qu'elle s'était rendue au milieu d'eux pour mettre son fils à l'abri de la violence du cardinal Mazarin, qui le faisait poursuivre par ses troupes; elle implorait leur assistance pour la conservation du seul prince du sang qui fût hors de la puissance de cet étranger. »

A ce signal la guerre civile éclata de toutes parts. Chaque gentilhomme ceignit l'écharpe blanche ou l'écharpe isabelle [1], rassembla ses valets et ses paysans, et marcha vers la ville voisine pour piller les caisses publiques et mettre les bourgeois à contribution. Le marquis de Sillery, beau-frère du duc de La Rochefoucault, à la tête de quatre cents cavaliers, se saisit de la ville et des ponts de Térasson, sur la Vezère; le sieur du Chauffour se jeta avec quinze cents hommes dans Limeuil, sur la Dordogne. Le chevalier de Thodias, gouverneur du duché de Fronsac [2], propriété de la maison de Condé,

[1] Couleur de M. le Prince.

[2] Le cardinal de Richelieu fit l'acquisition du duché de Fronsac, et le donna à Armand de Maillé, son neveu. A la mort de ce seigneur, la princesse de Condé, sa sœur, hérita du duché de Fronsac, qu'elle céda ensuite à son cousin, Armand de Vignerot, duc de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

leva mille hommes dans les communes de ce duché, et s'approcha de Libourne, dont il espérait se rendre maître avec le secours des gentilshommes du voisinage.

De son côté, le duc d'Épernon réunit des troupes, moins nombreuses, mais plus aguerries que les paysans et les volontaires nobles, seules forces de la princesse de Condé. Le chevalier de La Valette [1], général royaliste, attaqua et surprit le marquis de Sillery dans Térasson, place importante, parce qu'elle couvrait la ville de Bordeaux. Il s'avança ensuite jusqu'à la vue du château de Turenne, et fit occuper Brive-la-Gaillarde par une compagnie de gendarmes. Le tocsin sonnant aussitôt dans les quatre cents villages de la vicomté, les paysans prirent les armes, et en moins de quatre heures quinze mille hommes furent rassemblés sous les murs de Brive. Le duc de Bouillon, à la tête de ses gens, fit apporter force fagots devant les portes, et signifia aux magistrats que s'ils ne se rendaient sur l'heure, il mettrait le feu à la ville et l'abandonnerait au pillage. Effrayés de ces menaces, les bourgeois demandèrent à capituler; les officiers des troupes royalistes sortirent librement avec leurs armes et leurs chevaux; les soldats restèrent prisonniers, et la plupart prirent parti dans les troupes des ducs.

Pendant que des fenêtres du château de Turenne on voyait les feux ennemis, les journées s'y passaient en

[1] Jean-Louis, dit le chevalier de La Valette, fils naturel de Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Épernon. Il était lieutenant général des armées du Roi, et fut tué à l'attaque de l'île Saint-Georges, près Bordeaux. Il avait épousé Gabrielle de Montsallier, et en eut un fils qui porta le titre de marquis de La Vallette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

longs repas et en divertissements de tous genres. Soir et matin on servait, dans des lieux séparés, et avec une grande magnificence, des tables pour la princesse de Condé, pour le duc d'Enghien, pour la comtesse de Tourville. Dans la grande salle du château, quatre tables de vingt-cinq couverts restaient dressées jour et nuit. Après avoir desservi les potages, on commençait à porter les santés ; celle du prince de Condé se buvait à genoux, le chapeau bas, l'épée nue à la main : le duc de Bouillon la commençait toujours par des protestations de mourir pour le service de Son Altesse et de ne remettre jamais l'épée au fourreau qu'il ne le vît en liberté. Il portait ces santés à deux ou trois rasades dans de grands gobelets à l'allemande.

Au sortir de table, on passait dans les jardins, où rien n'était épargné pour divertir la princesse. Les paysans dansaient devant elle. Les femmes des gentilshommes voisins lui formaient une cour nombreuse. Bientôt les arbres du parc furent chargés de chiffres et de devises amoureuses. MM. de Meille [1], de Lorges, de Guitaut [2], se disputaient le cœur de madame de Gouville ; MM. de Coligny, de Saint-Agoulin [3], le duc de Bouillon lui-

[1] Le vicomte de Meille, de la maison de Foix. Son frère aîné portait le titre de comte de Fleix. La comtesse de Fleix était première dame d'honneur d'Anne d'Autriche.

[2] Le comte de Guitaut, de la maison de Comminges, était cousin de celui qui conduisit M. le Prince au bois de Vincennes.

[3] Gilbert de Chavigny-Blot, marquis de Saint-Agoulin. Sa mère était sœur de la bienheureuse Marguerite d'Arbouze, supérieure et réformatrice du monastère du Val-de-Grâce, à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

même, étaient passionnément amoureux de mademoiselle Gerbier, qui, à peine âgée de dix-huit ans, jouissait d'un grand crédit dans les conseils du parti, et partageait avec Lenet les soins de la correspondance. Enfin, à Turenne comme à Paris et à Chantilly, la jeune noblesse française conservait son caractère, mêlait la galanterie dans les affaires, et poursuivait le plaisir à travers la guerre civile.

Quand on apprit à Bordeaux le séjour de la princesse de Condé dans le château de Turenne, ses amis, parmi les magistrats et les bourgeois, perdirent beaucoup de leur zèle. En consentant à lui accorder un asile, ils avaient exigé qu'elle se séparât des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Malgré sa haine contre le duc d'Épernon et sa reconnaissance pour M. le Prince, jamais le Parlement n'avait entendu faire cause commune avec de grands seigneurs que la voix publique accusait d'intelligences avec l'Espagne; aussi l'avocat général La Vie ayant alors notifié, au nom du Roi, défense de recevoir aucuns adhérents des princes, les jurats se montrèrent disposés à obéir, et firent soigneusement garder les portes de la ville.

Ces fâcheuses nouvelles mirent un terme aux fêtes de Turenne, et hâtèrent le départ de la princesse de Condé. Elle résista à toutes les instances du duc de Bouillon pour la retenir encore, et les troupes qui devaient protéger sa marche étant rassemblées [25 mai], deux heures avant le jour, après avoir entendu la messe dans la chapelle de Turenne, elle descendit du château avec le duc d'Enghien et les dames de sa suite. Les compagnies des gardes des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ducs de Bouillon et de La Rochefoucault l'attendaient rangées en bataille autour de son carrosse. Les ducs et les principaux gentilshommes se placèrent auprès des portières, et l'armée, forte de quinze cents hommes à cheval et de deux mille hommes de pied, se mit en marche pour Montfort-sur-Dordogne.

En arrivant dans cette ville, on apprit que le chevalier de La Valette avait quitté Térasson et s'avançait avec des forces supérieures. Le combat devenait inévitable, et, en cas de mauvais succès, la famille du prince de Condé pouvait tomber entre les mains de ses ennemis. Pour prévenir ce malheur, les ducs arrêtèrent, en conseil de guerre, « que la princesse de Condé et le duc d'Enghien s'embarqueraient sur la Dordogne, pendant qu'eux-mêmes, restés sur la rive gauche, en défendraient les approches. S'ils parvenaient à repousser le chevalier de La Valette, ils passeraient le fleuve sur le pont de Limeuil, et rejoindraient la princesse; s'ils avaient du désavantage, elle continuerait seule sa route pour Bordeaux, protégée par les gentilshommes très-nombreux dans ces provinces, et la plupart déclarés en sa faveur. »

Le lendemain, la princesse et les dames de sa suite, le duc d'Enghien et les enfants du duc de Bouillon, s'embarquèrent dans six bateaux, et descendirent le fleuve. L'affliction de ces nobles familles excitait un vif intérêt; le peuple, rassemblé en foule sur les deux rives, saluait, à leur passage, l'épouse et le fils du grand Condé fuyant dans une barque de pêcheur, et les comblait de bénédictions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Rien ne retenant plus l'ardeur des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, ils marchèrent à la rencontre des troupes royalistes, chargèrent l'avant-garde avec furie, la taillèrent en pièces, s'emparèrent de tous les bagages, et poursuivirent le général La Valette jusqu'aux portes de Bergerac. Revenant ensuite à Limeuil, ils rejoignirent la princesse de Condé, traversèrent rapidement le Périgord sans rencontrer d'obstacles, et, après avoir passé vingt-quatre heures dans le château de Coutras, ils arrivèrent à Lormond, village sur la Garonne, à une demi-lieue au-dessus de Bordeaux.

Au moment où l'arrière-garde de l'armée des ducs se montrait sur la rive droite du fleuve, une sédition violente éclatait dans Bordeaux : le colonel d'Alvimar [1] venait d'y signifier itérative défense, au nom du Roi, de recevoir aucuns adhérents des princes. Bon nombre de magistrats et de bourgeois voulaient obéir; d'autres persistaient dans le dessein contraire; on se battait dans les rues, et les deux partis cherchaient à s'emparer des portes.

La princesse de Condé, se séparant alors [30 mai] des ducs dont la présence eût augmenté les scrupules du Parlement, se jeta dans une barque avec son fils, et, suivie seulement de ses fidèles compagnes, elle traversa la Garonne. Ses amis, l'apercevant du haut des murs, redoublèrent d'efforts dans la ville; les portes furent brisées à

[1] Pierre d'Alvimar, sous-gouverneur du duc d'Anjou, frère de Louis XIV. Il fut tué cette même année à la bataille de Rhetel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

coups de hache, et plus de trente mille personnes se précipitèrent sur le rivage aux cris de *vivent les Princes* et *point de Mazarin!*

D'Alvimar persista néanmoins à requérir l'exécution des ordres du Roi; mais il faillit devenir victime de sa loyauté; la multitude furieuse allait le mettre en pièces, quand quelques-uns, dans l'espoir de le sauver, suggérèrent l'idée de le conduire à l'hôtel où la princesse était descendue. Un vif débat s'y éleva sur le traitement qu'il convenait de faire au prisonnier; le marquis de Sauvebœuf [1] soutenait qu'il serait d'un bon exemple de le livrer à la fureur populaire; la princesse se révoltait contre cette barbarie. L'affaire parut assez importante pour être soumise au jugement du duc de Bouillon, et un exprès envoyé à Lormont rapporta bientôt sa réponse conforme de tous points à l'avis de Sauvebœuf: « Il importait, écrivait le duc, d'épouvanter ceux qui oseraient à l'avenir se charger de pareils ordres de la cour... Une violence faite à propos empêchait souvent qu'on ne fût obligé d'en faire plusieurs dans la suite. »

Heureusement pour d'Alvimar, Lenet rejoignit en ce moment la princesse, et soutint généreusement « qu'une action de cette nature serait aussi nuisible que déshonorante; qu'elle pourrait pour un moment satisfaire les passions sans frein de la populace, et être approuvée par des grands qui comptent pour peu de chose la vie des

[1] Louis de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, lieutenant général des armées du Roi. Il avait pris le commandement des troupes du parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

hommes en balance de leurs desseins ; mais qu'elle révolterait le bon bourgeois et mécontenterait le Parlement auquel il importait de témoigner de la déférence et de la modération. » La princesse, malgré la résistance obstinée du marquis de Sauvebœuf, adopta l'avis de Lenet, et fit remettre d'Alvimar en liberté, l'avertissant néanmoins « de ne plus se charger à l'avenir de semblable commission, parce qu'une autre fois il pourrait bien n'en être pas quitte à si bon marché. »

Le lendemain la princesse de Condé, suivie d'une foule de peuple, se rendit à pied au palais où s'assemblait le Parlement. Un écuyer portait son fils devant elle ; à mesure que les magistrats entraient dans la grand'Chambre, elle leur présentait son enfant, implorait leur protection et leur pitié, et leur remettait une requête dans laquelle était rappelées « les souffrances et les persécutions que le cardinal Mazarin avait fait subir à elle et à sa famille, au mépris de la déclaration du 24 octobre : déclaration qui avait coûté tant de peines et de soins aux compagnies souveraines, et qu'il était de leur honneur de ne pas laisser violer impunément. La requête concluait à ce que la personne de la princesse de Condé et celle du duc d'Enghien, son fils, fussent mises en la sauvegarde du Roi et protection de la Cour, et qu'il leur fût permis de demeurer en la ville de Bordeaux. »

De longs et violents débats eurent lieu dans le Parlement sur cette requête, et, malgré les efforts du parti des princes, la majorité allait céder à l'influence de l'avocat général La Vie, qui, soutenu par le premier président

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Pontac, requérait l'exécution des ordres du Roi, quand la princesse, prenant son fils par la main, se précipita dans la grand'Chambre, tomba à genoux et dit en fondant en larmes :

« MESSIEURS,

» Je viens demander justice au Roi en vos personnes contre la violence du cardinal Mazarin. Je remets mon fils entre vos mains. Servez-lui de père. Ce qu'il a l'honneur d'être à Sa Majesté et le caractère que vous portez vous y obligent. Il est le seul de la maison royale qui soit en liberté. Il n'est âgé que de sept ans. Monsieur son père est dans les fers. Vous savez les services qu'il a rendus à l'État, l'amitié qu'il vous a témoignée aux occasions. Laissez-vous toucher à la compassion pour la plus malheureuse maison qui soit au monde et la plus injustement persécutée. »

Ses sanglots l'empêchèrent de continuer ; le jeune duc mit un genoux en terre et dit : « Servez-moi de père, Messieurs ; le cardinal Mazarin m'a ôté le mien. »

Ce spectacle causa dans l'assemblée une vive émotion ; cependant le Parlement hésitait encore, craignant de se voir entraîné dans une alliance avec les ducs de La Rochefoucault, de Bouillon, et jeté ainsi bien loin des voies ordinaires de la magistrature. Les amis de la princesse de Condé lui firent alors signer la promesse que « si elle obtenait du Parlement sûreté et protection dans la ville de Bordeaux, elle emploierait toute son autorité pour empêcher qu'il ne s'y passât rien contre le service du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Roi, et n'y ferait point entrer les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, ni la noblesse de sa suite. »

Cet engagement ayant rassuré quelques magistrats, l'arrêt rendu à une faible majorité, et après de longs débats [1er juin], porta « que la dame princesse de Condé et le seigneur duc d'Enghien, son fils, pouvaient demeurer dans la ville de Bordeaux sous la sauvegarde de la justice. »

Les appréhensions de ceux qui s'étaient opposés à cette résolution furent bientôt justifiées. Dès le lendemain, les ducs quittèrent Lormont, passèrent la Dordogne et vinrent se loger dans le faubourg des Chartrons à la porte de la ville. Les moyens odieux mis en œuvre contre le parlement de Paris pendant le siége pour violenter ses délibérations, furent alors employés contre les magistrats de Bordeaux. L'avocat général La Vie, en butte plus qu'aucun autre aux fureurs de la populace, faillit être égorgé dans sa maison, et l'on accusa le duc de Bouillon d'avoir encouragé ces excès, de s'être même mêlé de sa personne parmi les assassins. La Vie, le premier président Pontac, plusieurs autres magistrats des plus considérés, furent contraints de quitter Bordeaux ; la terreur s'y établit, et les ducs, ne trouvant plus d'obstacles à leurs desseins, firent rendre un arrêt qui autorisait leur séjour et prononçait même leur union avec la compagnie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XII.

Du 16 avril au 7 septembre 1650.

Après le départ de sa belle-fille, la princesse douairière de Condé demeura plusieurs jours encore à Chantilly. Feignant que son indisposition devenait plus grave, elle cessa de recevoir dans son appartement le sieur du Vouldy, qui, toujours dupe des artifices de mademoiselle Gerbier, n'avait conçu aucun soupçon. Quand des lettres de Lenet lui annoncèrent que sa famille était en sûreté à Montrond, la princesse douairière s'évada pendant la nuit avec la duchesse de Châtillon [16 avril], et se réfugia à Paris dans la maison de M. Machault, conseiller aux requêtes du Palais, chez qui elle se tint fort secrètement cachée toute une semaine.

La déclaration du 24 octobre portait « que si aucuns étaient emprisonnés ou exilés par voie arbitraire, ils pourraient se plaindre et donner requête à tel de Mes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sieurs qu'ils voudraient choisir, pour être fait rapport à la compagnie, et par elle statué ce que de droit. » Madame la Princesse avait en main une requête dressée par Lenet, pour réclamer le bénéfice de cet article, et comptait la présenter elle-même au Parlement, dans l'assemblée générale qui devait avoir lieu, suivant l'usage du Palais, le premier mercredi après les fêtes de Pâques.

Ce jour étant arrivé, la princesse, accompagnée de la duchesse de Châtillon, des marquis de La Force, de Saint-Simon, de quelques autres parents et amis très-intimes, se rendit au Palais dès cinq heures du matin et se plaça à la porte de la grand'Chambre. A mesure que les conseillers y arrivaient, elle conjurait chacun d'eux de la prendre sous sa protection et de se charger de sa requête pour en faire le rapport. « On la voulait, disait-elle, obliger d'aller à cent lieues pour l'enfermer dans une dure prison. Son âge et sa condition ne méritaient pas un traitement de cette qualité. Quel crime avait-elle commis? que pouvait-on lui reprocher, que d'être la mère du prince de Condé? N'était-il pas juste qu'elle demeurât à Paris pour y prendre les intérêts de sa malheureuse famille? Une telle liberté ne serait pas refusée à la moindre femme du royaume. »

Cette apparition jeta dans un grand trouble le duc d'Orléans, MM. de Châteauneuf et Le Tellier, qui, pendant l'absence de la cour, restaient à la tête des affaires. Craignant les conséquences d'une discussion de cette nature, eux et leurs amis répétaient que « celui qui se hasarderait de faire à la compagnie le rapport de la requête

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la princesse de Condé devait s'attendre à être maltraité de paroles et de fait ; qu'il serait déféré au peuple et sa maison exposée aux outrages de la multitude. » Plusieurs se laissèrent intimider par ces menaces ; mais le conseiller Deslandes Payen, d'un caractère ferme et intrépide, déclara que rien ne le pourrait empêcher de remplir son devoir, et, prenant la requête, il entra dans la grand'-Chambre et en donna lecture à l'assemblée.

Un grand nombre de magistrats demandaient à aller immédiatement aux voix. Le premier président insista, attendu l'importance de l'affaire, pour que la délibération fût ajournée au surlendemain, et le duc d'Orléans invité à venir prendre sa place. En attendant, madame la princesse obtint l'autorisation de rester dans Paris, et pour calmer les craintes qu'elle témoignait que les persécuteurs de sa famille ne formassent quelque entreprise contre sa personne, les présidents de Nesmond, Viole et plusieurs autres, offrirent de la recevoir dans leurs maisons. Elle préféra celle de M. de La Grange, qui se trouvait dans l'enceinte même du Palais. La compagnie l'y fit conduire par des députés, et tout ce qu'il y avait de noblesse dans Paris accourut en foule l'y visiter.

Ces heureux commencements donnèrent de grandes espérances aux amis de la maison de Condé. Plusieurs des chefs du Parlement semblaient ébranlés ; le duc d'Orléans, craignant une sédition dans les rues, fit publier un ban pour ordonner, sous peine de mort, aux officiers des régiments des princes, qui se trouvaient dans la capitale, d'en sortir en vingt-quatre heures. Il manda

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

aussi le premier président, « lui rappela la confiance que la Reine plaçait en lui, les bienfaits qu'il avait reçus d'elle, ceux qu'il en pouvait attendre encore, et n'épargna rien pour l'engager à servir la cour dans une affaire dont les conséquences pouvaient mettre l'État en confusion. » Mathieu Molé, toujours peu sensible aux promesses et aux reproches, répondit seulement que si la princesse de Condé n'était accusée d'aucun crime, le Parlement ne pouvait avec honneur lui refuser son appui.

Le surlendemain le duc d'Orléans se rendit au Palais, accompagné du duc de Beaufort et du Coadjuteur. La princesse de Condé attendait dans le parquet des huissiers au milieu de la foule et des gens de service. Elle arrêta le duc d'Orléans à son passage, et, mettant un genou en terre, lui demanda justice et protection pour elle et pour ses enfants ; Gaston lui répondit quelques paroles embarrassées et continua son chemin. Elle voulut parler au duc de Beaufort, qui s'échappa sans l'écouter. Enfin, la malheureuse mère, retenant le Coadjuteur par sa robe, lui dit : « Monsieur, j'ai l'honneur d'être votre parente ; c'est en cette qualité que je vous demande votre protection contre le cardinal Mazarin. Vous avez aussi souffert persécution; quelque jour peut-être cet homme vous traitera plus mal encore. Si vous avez obligé mes enfants en cette rencontre, vous trouverez alors des protecteurs reconnaissants. »

C'était une grande pitié de voir madame la princesse dans un tel abaissement devant ses ennemis déclarés. Trop généreux pour se complaire dans ce triomphe, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Coadjuteur s'efforça de la consoler et lui témoigna de grands respects ; mais il avait le plus puissant intérêt à empêcher que le Parlement ne prît en main la défense de la maison de Condé, et il s'était donné de grands soins pour maintenir ses amis dans l'alliance de la cour.

Quand le conseiller Deslandes Payen eut de nouveau donné lecture de la requête, le duc d'Orléans répondit : « Que la Reine n'entendait point user de rigueur envers madame la princesse ; que le château de Chantilly lui avait été marqué pour demeure, parce que ce séjour semblait lui devoir être plus agréable qu'aucun autre ; que si elle avait reçu l'ordre d'en sortir, c'est qu'on avait été informé qu'elle y levait des gens de guerre pour envoyer à Bellegarde ; qu'un de ses valets de pied avait été pris chargé de lettres par lesquelles elle engageait ceux qui étaient dans ladite place à tenir bon contre l'armée du Roi ; qu'on avait encore intercepté d'autres lettres qu'elle écrivait à cette même fin au gouverneur de Saumur. Ces lettres allaient être mises sous les yeux de la compagnie, et aussi la copie d'un traité conclu avec les Espagnols par la duchesse de Longueville. Dans un tel état de choses, on n'avait pu laisser madame la princesse en position de continuer ses brigues contre la sûreté du royaume ; et ce n'était point une persécution de l'obliger à se retirer dans une de ses maisons plus éloignée de la frontière que Chantilly. »

Les accusations du duc d'Orléans, justifiées par des pièces authentiques, ne laissant plus aucun doute que la princesse de Condé n'eût conspiré contre la tranquillité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

publique et entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État, personne dans la compagnie n'osa prendre sa défense, et le soir même elle dut sortir de Paris pour se réfugier dans un village voisin. Craignant de n'y être pas en sûreté, elle fut se renfermer dans le château de Châtillon, chez la duchesse sa parente.

A son retour de la Bourgogne [2 mai], la Reine témoigna au Parlement une grande satisfaction de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire, et soumit à son enregistrement des lettres patentes par lesquelles la duchesse de Longueville, le vicomte de Turenne, les ducs de La Rochefoucault et de Bouillon, étaient déclarés perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État et criminels de lèse-majesté au premier chef. Ces lettres furent enregistrées sans contestation; les faits relatifs à la rébellion des ducs de La Rochefoucault et de Bouillon étaient notoires, et en ce moment même le vicomte de Turenne, sorti de Stenay à la tête d'une armée, opérait sa jonction avec l'archiduc Léopold [1].

Après avoir inutilement tenté de surprendre plusieurs places de la frontière, le prince autrichien et le général français s'arrêtèrent devant le Catelet, petite ville sur l'Escaut, et l'attaquèrent avec une grande impétuosité. Le gouverneur se défendit vaillamment, et tua de sa main deux citoyens qui lui proposaient de se rendre. La ville, au moment d'être emportée d'assaut [15 mai] dut néan-

[1] L'archiduc Léopold d'Autriche était frère de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III, et fils de l'empereur Ferdinand II, et de sa seconde femme, Éléonore, fille de Vincent Ier, duc de Mantoue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

moins capituler; l'Archiduc et M. de Turenne allèrent ensuite mettre le siége devant Guise.

Sur le bruit de la marche des Espagnols, le cardinal Mazarin était accouru à La Fère; il y réunit une armée et en donna le commandement au maréchal du Plessis-Praslin [1], qui, n'osant hasarder une bataille contre des forces plus nombreuses que les siennes, commandées par M. de Turenne, manœuvra sur les derrières de l'ennemi, intercepta ses convois et l'incommoda tellement, qu'au bout de quinze jours l'Archiduc et M. de Turenne furent obligés de lever le siége de Guise et de se rapprocher des Pays-Bas, pour y faire rafraîchir leurs troupes épuisées par la famine et les maladies, et hors d'état de reprendre l'offensive.

Se confiant alors en sa fortune, Mazarin prit la résolution hardie de ne laisser sur la frontière que quelques régiments commandés par le maréchal du Plessis-Praslin, et de conduire lui-même le reste de l'armée dans le midi de la France, pour étouffer la révolte qui venait d'y éclater, et se rendre maître de Bordeaux. Donnant aussitôt les ordres nécessaires en Picardie, il revint à Paris tout disposer pour le prompt départ de la Reine et du Roi qu'il comptait emmener avec lui.

Quand il fut connu dans Paris qu'on allait emmener le Roi en Guyenne, qu'on l'exposait aux fatigues du voyage,

[1] César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, né en 1597, mort en 1675, épousa Colombe de Charron. Il était fils de Ferry de Choiseul, colonel général de la cavalerie légère de France, et de Madeleine Barthélemy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

aux ardeurs du climat, et que, pour faire la guerre à un Parlement, on abandonnait la frontière presque sans défense aux troupes espagnoles, une clameur générale s'éleva contre cette résolution. Le Coadjuteur la combattit de toutes ses forces; plusieurs fois il représenta au Cardinal « que la cause de toutes les compagnies souveraines était la même; que s'il s'opiniâtrait contre le parlement de Bordeaux, il perdrait peu à peu celui de Paris; ce qui amènerait immanquablement sa ruine. »

Pour bien comprendre quelle était alors la position du cardinal Mazarin, il ne faut pas oublier que, depuis la prison des princes, personne ne songeait plus à contester l'autorité politique des compagnies souveraines. Le parlement de Paris s'assemblait chaque jour pour délibérer sur les affaires publiques; et cette forme de gouvernement amenant ses conséquences naturelles, c'était pour le ministre une nécessité d'y conserver la majorité. Les deux cents présidents ou conseillers, dont se composait la compagnie, se partageaient en trois partis, chacun desquels agissait d'après des principes et pour des intérêts opposés. L'avocat général Talon nous a laissé dans ses Mémoires le dénombrement de leurs forces respectives.

1° *Les anciens Frondeurs*, sur lesquels le Coadjuteur maintenait son influence, ne conservaient que soixante et dix suffrages, et leur situation devenait chaque jour plus embarrassée, parce qu'ayant acquis la faveur populaire en proclamant les principes de la liberté publique, on leur reprochait comme une apostasie l'appui qu'ils prê-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

taient en ce moment aux actes d'une administration tyrannique.

2° Les amis de la maison de Condé, qui se faisaient appeler *les nouveaux Frondeurs* pour s'associer à la popularité des anciens, comptaient aussi environ soixante et dix suffrages, et pouvaient encore attendre le renfort de plusieurs hommes généreux, touchés de l'honneur de secourir une grande infortune, et de la honte qu'encourait le Parlement en abandonnant les principes soutenus dans la chambre de Saint-Louis, et consacrés par la déclaration du 24 octobre.

3° Enfin un troisième parti se composait des serviteurs dociles du ministère, que l'avocat général Talon nomme dans ses Mémoires *les modérés*, que le public flétrissait du nom de *Mazarins :* politiques tels qu'il s'en rencontre dans toutes les assemblées délibérantes, toujours prêts à servir le pouvoir qu'ils croient solidement établi, mais appui fragile et trompeur pour les ministres qu'ils abandonnent au moment du danger.

Aucun de ces partis ne formant à lui seul la majorité du Parlement, le Cardinal devait en réunir deux contre le troisième. Il avait obtenu l'alliance des anciens Frondeurs, en partageant le pouvoir avec leurs chefs, et, en dépit des menaces du Coadjuteur, il se flattait à ce prix de la conserver encore. M. de Châteauneuf siégeait au conseil. Le président de Maisons administrait les finances, et le Coadjuteur lui-même, tout-puissant au Luxembourg, ne voudrait pas sans doute perdre son crédit et compromettre sa sûreté pour servir M. le Prince, dont il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

avait plus que personne au monde intérêt de prolonger la captivité. Si cependant, contre toute vraisemblance, les anciens Frondeurs venaient à se rapprocher des amis des princes dans le Parlement, Mazarin conservait une ressource pour prévenir leur coalition. A la dernière extrémité, il se proposait de traiter lui-même avec ses prisonniers, de leur rendre la liberté, et de livrer les Frondeurs au ressentiment de M. le Prince, qui, dans l'impuissance de se venger à la fois de tous ses ennemis, se réconcilierait volontiers avec les premiers qui lui porteraient secours.

Placé ainsi entre deux partis qui le haïssaient également, mais qui se haïssaient et se redoutaient encore plus l'un l'autre, le rusé ministre retenait les anciens Frondeurs par la crainte qu'il savait leur inspirer des vengeances du prince de Condé; et il ne cessait pas de négocier avec les amis de ce dernier, protestant que le seul obstacle à la liberté de Son Altesse venait de la haine du duc d'Orléans et des Frondeurs que la Reine se croyait encore obligée de ménager, mais dont elle espérait bientôt pouvoir secouer le joug. »

Confiant dans cette politique si conforme à son génie, Mazarin n'écouta aucune représentation et fit à la hâte les préparatifs nécessaires pour l'expédition de Guyenne. Le jour du départ de la cour était fixé, quand le sieur Voisin [1], conseiller du parlement de Bordeaux, arriva

[1] Joseph Voisin, fils et frère de présidents au parlement de Bordeaux, mort en 1685. Voisin était fort savant dans les antiquités hébraïques; il quitta la magistrature et se fit prêtre. En 1660, il publia une traduction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

avec des lettres de sa compagnie pour solliciter l'intervention du parlement de Paris. Cet envoyé, ne se présentant pas chez le garde des sceaux, et ne demandant point à voir le Roi, ne laissait aucune incertitude sur l'intention hostile de sa mission. Le Cardinal ne jugea pas cependant que cette circonstance dût rien changer à ses projets, et toutes les compagnies souveraines furent mandées au Palais-Royal pour prendre congé du Roi et recevoir ses derniers ordres.

Le chancelier, en présence de Leurs Majestés, déclara : « Que le Roi, pendant son absence, laissait toute autorité à son oncle le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, pour agir en son lieu et place dans les provinces en deçà de la Loire ; que le Parlement devrait lui donner connaissance de ce qui surviendrait dans les affaires de quelque importance, et lui obéir comme à la propre personne du Roi... Leurs Majestés allaient se rendre dans la province de Guyenne pour en chasser les auteurs de la rébellion ; elles n'ignoraient pas qu'un certain soi-disant député du Parlement du Bordeaux avait

française du *Missel romain* et de la *Semaine-Sainte*. Le pape Alexandre VII condamna cette innovation comme tendant à établir la coutume de dire la messe en français. Les grands-vicaires du cardinal de Retz, archevêque de Paris, qui avaient autorisé la publication, maintinrent leur avis contre le bref du Pape, et firent afficher dans Paris une Ordonnance par laquelle « ils permettaient derechef la lecture dudit Missel, traduit en français par le sieur Voisin, pour l'instruction et la consolation de ceux qui voudraient entendre ce qui se dit en latin au saint sacrifice de la Messe, et aussi pour servir à réfuter et détruire les calomnies et impostures des hérétiques qui abusent de la simplicité du peuple, qui n'a pas l'intelligence de la langue latine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

des lettres pour celui de Paris. Mais il ne venait que de la part des séditieux et non de la part des gens de bien et d'honneur. Leurs Majestés laissaient, après cet avis, à la prudence de leurs fidèles magistrats à faire justice de ce message. »

Le Roi partit le 4 juillet avec la Reine, sa mère, le duc d'Anjou, son frère et mademoiselle de Montpensier [1], qu'on jugea à propos de mettre du voyage comme une garantie pour le duc d'Orléans qu'il ne s'y passerait rien dont il ne fût exactement informé. M. Le Tellier et le garde des sceaux Châteauneuf restèrent à Paris pour former le conseil du lieutenant général du royaume; le Coadjuteur refusa d'en faire partie; assuré que rien ne se déciderait sans son avis, il préférait ne pas encourir la responsabilité publique.

Le jour même que la cour quitta Paris, le sieur Voisin se présenta au Parlement et demanda à être entendu. Dans l'espoir de disposer les esprits à lui refuser audience, le duc d'Orléans prit la parole et dit : « Qu'avant d'entrer en discussion si le député du parlement de Bordeaux serait admis dans la compagnie, il la devait informer que le roi s'en allait en Guyenne, comme un bon père et un bon prince, disposé à pacifier toutes choses par la clémence; Sa Majesté n'userait d'aucune rigueur

[1] Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue à la cour sous le nom de Mademoiselle, née en 1627, morte en 1693, mariée en secret à Antonin de Caumont, comte, puis duc de Lauzun. Elle était fille de Gaston, frère de Louis XIII, et de Marie de Bourbon, héritière de la branche de Montpensier, mariée à Gaston en 1626, et morte en couches en 1627.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

envers le parlement de Bordeaux ; ceux-là seulement seraient punis qui auraient conspiré avec les Espagnols, et le procès leur serait fait par les juges mêmes du dit Parlement, conformément à l'ordonnance. Enfin Sa Majesté, voulant faire droit à toutes les justes plaintes, avait mandé le duc d'Epernon pour rendre compte de sa conduite. »

Malgré ces assurances conciliantes, il ne se trouva pas dix voix dans le Parlement pour refuser audience au député de Bordeaux. Celui-ci fut donc introduit, déposa sur le bureau le paquet dont il était chargé, puis, s'étant assis et couvert, il rappela, dans une harangue fort admirée par les contemporains, les souffrances de la province de Guyenne sous l'administration tyrannique du duc d'Épernon, justifia le parlement de Bordeaux d'avoir accordé un asile à la famille du prince de Condé, et conclut en ces termes :

« Nous avons fait registre de la délibération prise sur la requête de madame la princesse, et je l'ai en mains pour vous la présenter. La longue prison de MM. les Princes, sans vouloir permettre qu'on examine leurs actions, fait appréhender un désordre général. Ces personnes, si chères et si considérables à l'État, doivent être jugées ou condamnées. Étant nés sujets du Roi, ils sont nés sujets des lois. Unissez-vous à nous, Messieurs, pour promouvoir l'exécution de cette déclaration si célèbre du mois d'octobre 1648, que votre zèle au bien de l'État a procuré à toute la France ; puisque les grâces de cette déclaration sont votre ouvrage, vous serez sans doute jaloux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la faire exécuter, et, comme vous avez l'usage de fléchir le cœur des Rois, vous ferez cesser la cause de nos justes plaintes. »

L'avocat général Talon, donnant ses conclusions sur la demande du parlement de Bordeaux, rappela « que les motifs de l'emprisonnement des princes avaient été communiqués par une lettre du Roi dûment enregistrée. Aucune remontrance n'ayant été faite dans le temps, sans doute la compagnie ne jugerait pas à propos de recevoir des pensées nouvelles, car elle savait mieux que les officiers du parlement de Bordeaux ce qui était nécessaire, et elle n'aurait pas attendu à être avertie par eux pour se déterminer. » Talon proposa cependant d'informer des plaintes portées contre M. d'Épernon, parce qu'en sa qualité de duc et pair il était membre du parlement de Paris; mais il ne tint aucun compte des autres chefs que le sieur Voisin avait touchés dans son discours.

Les soixante conseillers désignés dans le public sous le nom de *Mazarins*, appuyèrent ces conclusions. Le président Viole les combattit et proposa « des remontrances à la Reine pour demander l'exécution de la déclaration du 24 octobre, et la mise en liberté de MM. les Princes, détenus au mépris de ladite déclaration. »

Les anciens Frondeurs se trouvèrent alors dans le plus pénible embarras; ils ne pouvaient, sans se déshonorer, voter avec ceux de leurs confrères qui consentaient à abandonner le parlement de Bordeaux; leur haine pour M. le Prince, et le danger qu'ils couraient s'il était remis en liberté, les empêchant aussi de se réunir au président

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Viole, ils se décidèrent à ouvrir un troisième avis. Le conseiller Broussel l'apporta tout écrit à l'audience, et conclut à « ce qu'il fût fait des remontrances à la Reine touchant les plaintes du parlement de Bordeaux, suppliant très-humblement Sa Majesté d'avoir égard auxdites plaintes, et de donner la paix à la Guyenne. » Broussel évitait ainsi de s'expliquer sur la liberté des princes, et ne paraissait pas abandonner la cause commune des Parlements. Les *Mazarins*, faute de meilleure ressource, se rangèrent à cet avis qui, par leur adhésion, obtint cent treize suffrages. Soixante et dix persistèrent nettement à demander la liberté des princes. Le président Bailleul, chargé d'aller porter à la Reine des remontrances conformes à l'arrêt, partit aussitôt pour rejoindre la cour, qui s'avançait lentement vers la Guyenne.

Ainsi se trouvaient justifiées les craintes du Coadjuteur, et ses prédictions au cardinal Mazarin sur l'impossibilité de séparer le parlement de Paris de celui de Bordeaux. Le résultat de cette délibération faisait connaître la véritable disposition des esprits et la force respective des partis dans la compagnie. A la vérité, la discussion avait été cette fois calme et mesurée. Le ministre n'avait été désigné qu'indirectement, mais ce reste d'égards ne serait pas sans doute de longue durée, il fallait s'attendre à de fréquentes attaques du même genre, et les amis du Cardinal devaient chaque jour perdre du terrain, parce qu'ils étaient à la fois les moins nombreux et les plus timides.

Quand Lenet apprit en Guyenne la réception favorable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

faite au conseiller Voisin, il se hâta de solliciter une démarche nouvelle en faveur des princes, et le parlement de Bordeaux, déférant à ses instances, écrivit une seconde lettre dont il chargea le président de Gourgues, un des hommes les plus considérables de la province et quatre autres magistrats.

Cette députation redoubla les alarmes du duc d'Orléans et du Coadjuteur. Des ménagements que celui-ci avait gardés pour le cardinal Mazarin dans les dernières discussions l'avaient fort compromis dans le public, sans toutefois satisfaire la cour, qui restait toujours en méfiance de sa bonne foi. Voulant à tout prix empêcher une discussion nouvelle, le duc d'Orléans vit le président de Gourgues à son arrivée, et le pressa de ne point remettre les lettres dont il était porteur pour le parlement de Paris. Il offrait de lui donner satisfaction sur tous les chefs de ses plaintes, et s'engageait à faire accorder par la Reine « une amnistie générale à tous ceux qui avaient pris part aux troubles de Bordeaux; une place de sûreté à la princesse de Condé; le rappel du duc d'Épernon, et son remplacement par un autre gouverneur agréable à la province. » Le président de Gourgues écrivit à sa compagnie pour lui faire part des conditions offertes par M. le duc d'Orléans, et consentit, en attendant la réponse, à ne point presser l'audience du parlement de Paris.

Les conseillers de la nouvelle Fronde, informés que depuis quelques jours des députés de Bordeaux étaient arrivés avec un message, se plaignirent qu'on ne leur en eût pas encore donné connaissance. Vainement le pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

mier président représenta que l'intervention du Parlement devenait inutile, puisque la négociation se traitait directement avec M. le duc d'Orléans et promettait un résultat favorable. Les amis des princes ne se payèrent pas de ces raisons, et firent prononcer par la compagnie que le président de Gourgues serait immédiatement entendu. Le duc d'Orléans refusa d'abord d'assister à l'assemblée convoquée pour cet objet ; mais il changea ensuite de résolution, Mathieu Molé lui ayant fait dire qu'en moins d'un quart d'heure « le Parlement se tournerait tout entier du côté des princes, s'il n'était contenu par la présence et les efforts de ceux qu'il était habitué à respecter. »

Quand le Coadjuteur et le duc de Beaufort se rendirent au Parlement à la suite de Gaston, au lieu des applaudissements qui naguère les saluaient à leur passage, ils n'entendirent que des injures et des menaces. On leur reprochait d'abandonner la déclaration du 24 octobre et d'être devenus les soutiens d'une administration odieuse et tyrannique. Ce jour même le bruit s'était répandu dans Paris que l'archiduc Léopold et M. de Turenne avaient franchi la frontière dégarnie de troupes, et qu'ils marchaient sur la capitale. L'alarme causée par ces nouvelles redoublait la haine contre le ministre, et une multitude d'artisans et de gens de la lie du peuple rassemblés autour du Palais faisait retentir les cris de *vivent les princes et point de Mazarin* !

La délibération qui s'ouvrit dans le Parlement sous ces auspices, prit bientôt un caractère de violence fu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rieuse. Talon lui-même, jusqu'alors demeuré fidèle aux intérêts de la cour, donnant cette fois le signal de l'attaque contre le ministre, « peignit les désordres des provinces, la misère des peuples, la pénurie du trésor, les frontières livrées à l'étranger, et conclut à supplier la Reine d'ôter la cause du mal et de donner la paix à l'État. » Le président Viole s'expliqua plus clairement encore, demandant « l'expulsion du cardinal Mazarin, comme auteur par sa perfidie ou son incapacité de tous les malheurs de la France. » MM. de Machault, de Thou, de Blancménil, redoublèrent d'accusations et d'outrages, et le duc d'Orléans essayant de modérer leur emportement, le président Le Coigneux lui répondit « que les suffrages étaient libres, et que c'était un devoir pour chacun de donner le sien en conscience. »

Soixante et quinze avis, tous d'une extrême violence, conclurent à demander nettement la liberté des princes et le renvoi de Mazarin. Les efforts du duc d'Orléans, du Coadjuteur et du premier président, qui désirait aussi modérer sa compagnie, ne purent obtenir qu'un délai, et l'arrêt rendu sur la proposition de Broussel porta « qu'avant de passer outre à la délibération, on attendrait les réponses de la Reine et du parlement de Bordeaux aux ouvertures d'accommodement faites par M. le duc d'Orléans. » Quatre conseillers furent chargés cependant de se rendre à Libourne, où la cour était alors, pour supplier Sa Majesté de donner la paix à la Guyenne, et pour lui offrir leur médiation auprès du parlement de Bordeaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Quand, après l'arrêt rendu, les magistrats sortirent du Palais, tous ceux qui s'étaient montrés favorables au ministre furent menacés par la populace, et quelques-uns coururent même risque de la vie. Le Coadjuteur reçut un coup de poignard dans son rochet; le duc de Beaufort fut renversé par terre. Un capitaine aux gardes, nommé Bourdet, et quatre-vingts officiers des troupes de M. le Prince, déguisés en ouvriers, dirigeaient les mouvements de cette émeute, par laquelle on se proposait surtout d'épouvanter le duc d'Orléans. Ce prince, assailli par Bourdet, qui tira sur lui à bout portant deux coups de pistolet chargés à poudre, conçut en effet tant d'effroi qu'il se sauva précipitamment dans la grand'Chambre, et y demeura caché jusqu'au soir.

Rentré au Luxembourg, son premier soin fut d'expédier à Libourne le marquis du Coudray-Montpensier, un de ses gentilshommes, avec mission expresse de représenter au cardinal Mazarin « que ses ennemis devenaient plus nombreux et plus hardis; que ses amis perdaient tout courage, et qu'il allait rester sans ressource s'il ne se hâtait de terminer à tout prix avec le parlement de Bordeaux. » La situation devenait en effet fort difficile, et les progrès des Espagnols la rendirent quelques jours après encore plus critique.

L'archiduc Léopold, entré en France par la Picardie, s'était emparé de La Capelle, de Vervins, du château de Marle. En Champagne M. de Turenne avait pris Rhetel et Château-Porcien; puis, dérobant plusieurs marches au maréchal du Plessis-Praslin, il avait opéré sa jonction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

avec l'Archiduc, le 15 août, et tous deux s'avançaient vers la capitale. Le marquis d'Hocquincourt se jeta devant eux pour leur barrer le chemin, et se retrancha à Fismes sur la Vesle; mais, surpris et forcé dans son camp, il perdit huit cents chevaux et échappa à peine lui-même au comte de Boutteville, qui le poursuivit jusqu'aux portes de Soissons. Pendant ce temps, Turenne, à la tête d'un gros corps de cavalerie, pénétra par les plaines du Valois entre la Marne, l'Aisne et l'Oise, et se dirigea sur le château de Vincennes.

La confusion fut alors à son comble dans Paris. Les paysans des villages voisins s'y réfugiaient en foule, apportant la terreur et la désolation qui précèdent toujours une armée ennemie. Les Frondeurs et les partisans des princes accusaient unanimement Mazarin d'être la cause de tous les malheurs de la France. Pour augmenter encore l'indignation publique, l'Archiduc publiait sur son passage qu'il ne faisait la guerre que pour obtenir la paix qu'on s'obstinait à lui refuser; il écrivit même au duc d'Orléans une lettre dans laquelle, protestant de ses intentions pacifiques, il proposait de conclure immédiatement un traité.

L'envoyé espagnol, chargé de ce message, traversa les rues les plus populeuses de Paris, et fut partout salué des cris de *vivent les princes! vive M. de Turenne!* A la Croix-du-Tiroir il harangua la multitude et annonça « qu'il venait offrir les conditions les plus honorables pour la paix générale; mais que si le cardinal Mazarin les refusait encore cette fois, l'Archiduc n'entendrait plus en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

suite à aucun accommodement; qu'il s'avançait à la tête d'une armée innombrable, et mettrait sans pitié la ville à feu et à sang. »

Le lendemain, des placards séditieux furent trouvés affichés au bout du Pont-Neuf et sur les places les plus fréquentées de la capitale. Ils avaient en tête : *Le maréchal de Turenne aux bons bourgeois de Paris*, et attaquaient particulièrement le duc de Beaufort et le Coadjuteur. « Vos faux tribuns, y était-il dit, sont enfin devenus pensionnaires et protecteurs du cardinal Mazarin, après s'être joués si longtemps de vos fortunes et de votre repos, après vous avoir tantôt poussés, tantôt retenus suivant les différents progrès de leur ambition. Sachez aujourd'hui les contraindre à préférer l'intérêt public à celui de ce ministre, qu'ils sanctifient depuis qu'il a consenti à payer leur amitié. »

Des gens apostés commentaient habilement ces écrits que la foule lisait avec avidité, et les exempts du lieutenant-criminel s'étant présentés pour les arracher, il y eut résistance en divers lieux; plusieurs hommes furent même tués au bout du Pont-Neuf.

Malgré les dangers dont les menaçait une sédition dans Paris, les ministres redoutaient plus encore la délivrance du prince de Condé. Ils songèrent à l'éloigner de Vincennes aussitôt qu'ils apprirent la marche de M. de Turenne, mais ils ne pouvaient s'accorder sur le choix d'une autre prison. M. Le Tellier proposait le Havre-de-Grâce, le Coadjuteur insistait pour la Bastille. Dans la première de ces places Mazarin espérait conserver toute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

autorité ; à la Bastille, au contraire, les Frondeurs fussent demeurés arbitres du sort des prisonniers ; et ni l'un ni l'autre parti ne voulait laisser entre les mains de ses adversaires un dépôt de cette importance. Après de vifs débats, le duc d'Orléans proposa Marcoussy, château du comte d'Entragues [1], où les ennemis ne pouvaient arriver sans passer la Marne et la Seine. Ce terme de conciliation ayant été accepté, la translation fut ordonnée, et au moment où M. de Turenne arrivait à la vue du château de Vincennes, les princes en sortirent sous la garde du sieur de Bar, qui avait promis à la Reine de les poignarder de sa main, si une occasion se présentait où il ne les pût empêcher de se sauver.

Perdant alors l'espoir de délivrer M. le Prince, Turenne s'éloigna de Paris, et fut rejoindre l'Archiduc, qui continua à ravager le pays sans s'inquiéter de la négociation commencée. Le duc d'Orléans, s'en promettant d'abord de meilleurs résultats, avait choisi pour plénipotentiaire

[1] Charles de Balzac, marquis d'Entragues et de Marcoussy. Il était fils de Jacqueline de Rohan et de François de Balzac, lequel épousa en secondes noces Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et en eut Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et Marie de Balzac, maîtresse du maréchal de Bassompierre.

« Marie de Balzac plaida longtemps, au parlement de Rouen, contre le maréchal de Bassompierre, prétendant être sa femme. Le rencontrant un jour au Louvre, comme il la saluait, elle lui dit : Monsieur, vous devriez bien me faire rendre les honneurs de maréchale. — Hé ! Mademoiselle, répondit Bassompierre, pourquoi voulez-vous prendre un nom de guerre ? Offensée de cette réponse, elle lui reprocha qu'il était le plus sot homme de la cour. — Oui, répliqua-t-il, si j'avais fait la sottise de vous épouser. »

(Mémoires d'Amelot de la Houssaye.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

le comte d'Avaux[1] surnommé à Munster l'*ange de la paix*, et qui eût volontiers sacrifié sa vie pour obtenir l'honneur de signer la paix générale[2]. » Le Coadjuteur désirait aussi très-vivement attacher son nom à ce grand ouvrage. Il avait offert à don Gabriel de Tolède, envoyé à Paris par l'Archiduc, un cadeau de cent mille écus pour disposer favorablement son maître, et il s'engageait, « si les Espagnols voulaient entendre à des propositions raisonnables, à conclure le traité en deux jours, à le faire signer par le duc d'Orléans et enregistrer par le Parlement, avant que le cardinal Mazarin en eût seulement connaissance. »

L'Archiduc entendait trop bien ses intérêts pour conclure la paix avec la France, tandis que Turenne était dans le camp espagnol et Condé dans un château-fort ; il fit attendre pendant une semaine les passe-ports promis au nonce du pape et à l'ambassadeur de la république de Venise, médiateurs du traité de Westphalie, et écrivit ensuite au nonce du Pape pour s'excuser de ne pouvoir, « en ce moment, donner ses soins à la négociation, en étant empêché par les opérations militaires : il espérait avoir bientôt une occasion plus favorable pour réclamer la médiation de Sa Seigneurie. »

[1] Claude de Mesme, comte d'Avaux, signa la paix de Westphalie en 1648. Il mourut, sans avoir été marié, le 19 novembre 1650.

Henri de Mesme, président à mortier au parlement de Paris, dont il est souvent parlé dans cette Histoire, était frère du comte d'Avaux ; il mourut aussi à la fin de 1650. Il avait épousé Jeanne de Montluc, de la maison de Montesquiou.

[2] *Mémoires du cardinal de Retz.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les espérances de paix étant alors anéanties, il fallut pourvoir aux frais de la guerre, et cette obligation pesait plus particulièrement sur les Frondeurs, puisque toute autorité dans l'État leur était dévolue. Mais les magistrats les plus accrédités montraient une grande ignorance en matière de finance. Après de fastidieuses déclamations sur les prodigalités de la cour, sur la misère des peuples, Broussel, principal orateur du parti, concluait toujours à des expédients odieux ou impraticables, et faute d'argent pour lever des troupes, les terres et les maisons de campagne des riches bourgeois restaient exposées au pillage de l'ennemi.

Le Parlement commença alors à perdre de son crédit dans Paris; on répétait « qu'il s'était montré également incapable de gouverner et de laisser gouverner... ; que jamais les affaires de la guerre ne seraient régies avec ordre par une si grande cohue ; que les gens de justice savaient mieux juger les procès que conduire un royaume. On les accusait surtout d'avoir abandonné les libertés publiques et de s'être fait les soutiens d'un ministre abhorré. » Ce dernier reproche, dont les anciens Frondeurs ne pouvaient se justifier, leur était plus sensible qu'aucun autre, et quand la compagnie se sépara, à l'époque ordinaire des vacations [7 septembre], il devenait impossible au Coadjuteur de maintenir plus longtemps ses amis dans l'alliance de la cour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XIII.

Du 1er juillet au 15 octobre 1650.

Bien informé des dispositions du parlement de Paris, le cardinal Mazarin persista cependant dans son entreprise. Il était trop avancé pour reculer, et comptait sur la fortune qui depuis la prison des princes l'avait fidèlement servi en Normandie, en Bourgogne, en Picardie. Il importait d'ailleurs d'étouffer la révolte dans le midi de la France, avant que les Espagnols y eussent fait passer des troupes; et enfin les intérêts du gouvernement de Guyenne touchaient le ministre à l'égal des siens propres, à cause du mariage projeté entre le duc de Candale [1] et mademoiselle Mancini.

[1] Le vif désir que le Cardinal éprouvait de marier sa nièce au fils du duc d'Épernon était connu de toute la cour. « Cet homme perdra la France pour les beaux yeux de M. de Candale, » disait M. de Senneterre, un des seigneurs les plus spirituels de ce temps. La grande existence que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Certain de l'appui du premier ministre, le duc d'Épernon montrait chaque jour un orgueil plus intraitable. Il refusa de céder le commandement supérieur des trou-

la maison d'Épernon a conservée en France pendant près d'un siècle est un exemple bizarre des jeux de la fortune, et ne se rapporte à aucune des causes qui les justifient ou les expliquent pour l'ordinaire.

La fantaisie d'Henri III accumula les honneurs sur la tête de Louis de Nogaret, son favori ; il le créa duc et pair, amiral de France, premier gentilhomme de la chambre. Un des ancêtres de Louis de Nogaret avait été anobli par lettres patentes, et son père était sorti le premier des rangs de la bourgeoisie. Il semblait qu'une illustration toute récente et si peu motivée devait passer avec le règne capricieux qui l'avait vue naître, et cependant, sous les règnes suivants, le duc d'Épernon, sans vertus, sans vices brillants, et aussi sans bassesse, sut se maintenir et s'élever encore. Il avait épousé une fille de la maison de Foix, et imagina, à ce titre, de prétendre aux honneurs des princes souverains. La duchesse d'Épernon avait une sœur qui réclamait une part des biens de sa famille. Le duc d'Épernon enleva celle-ci, la retint pendant plusieurs années prisonnière à Angoulême, puis la fit entrer dans un couvent où il fallut la revêtir par force des habits de son ordre. Elle parvint, après dix ans à s'échapper du cloître, fit profession de la religion protestante, et plaidait encore en 1649 contre ses persécuteurs, sans avoir pu obtenir justice. Le second duc d'Épernon, celui que sa dureté et son orgueil héréditaires rendaient insupportable à la noblesse et au parlement de Guyenne, avait été marié deux fois; la première à Gabrielle, légitimée de France, fille naturelle d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Cette princesse s'était éprise d'un vif amour pour le duc d'Épernon qui, peu de jours avant leur union, la battit grossièrement en présence de toute la cour, *pour quelque petit dépit qu'elle lui avait fait.* Henri IV, qui aimait chèrement ses enfants, ne voulait plus consentir au mariage ; mais la jeune princesse pardonna à son amant, persista à vouloir le prendre pour mari, et obtint la permission de son père. Elle eut bientôt sujet de s'en repentir. Après avoir vécu cinq ans sous un joug de fer, elle mourut empoisonnée par son mari, suivant l'opinion de toute la cour. Le duc d'Épernon épousa ensuite une nièce du cardinal de Richelieu, et son orgueil ne fléchit pas sous celui de ce fier ministre qui, désespérant de l'attacher à ses intérêts, le dépouilla de tous ses emplois et le fit condamner à mort. Au commencement de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pes au maréchal de La Meilleraye [1], qui lui amenait des secours, et le chassa même de la province sans s'inquiéter des ordres du Roi. Sur la nouvelle de la prochaine arrivée de la cour en Guyenne, il poussa cependant la guerre avec vigueur. A la tête d'un corps de troupes considérable, il s'empara de l'île Saint-Georges, passa sur la rive gauche de la Garonne et vint camper aux portes de Bordeaux dans l'espoir d'obtenir sur les rebelles quelque succès éclatant qui pût le rendre au besoin redoutable à ses amis comme à ses ennemis.

L'approche du duc d'Épernon répandit la consternation dans la ville, mais bientôt la haine du peuple se ranima plus forte, et cinq mille bourgeois en armes sortirent pour repousser l'ennemi. Cette multitude, se précipitant aveuglément dans le danger, courait risque d'être taillée en pièces si le duc de Bouillon ne fût arrivé à temps pour protéger sa retraite. Sans se décourager de

régence, le duc d'Épernon, qui s'était réfugié en Angleterre, fut rétabli dans son gouvernement de Guyenne. Bientôt, obligé de quitter Bordeaux à cause de la haine furieuse qu'il avait inspirée aux habitants, il se retira à Agen, où il vivait publiquement avec une femme du peuple nommée Manon, qui, bien qu'avancée en âge, avait acquis sur son esprit un tel empire, qu'on n'obtenait rien du gouverneur que par son entremise. On peut juger du prix auquel elle vendait sa protection par l'énormité de sa fortune, qui dépassait quatre millions de livres.

[1] Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, né en 1602, mort en 1664, épousa Marie Ruzé d'Effiat, sœur du grand-écuyer Cinq-Mars, et fut père d'Armand Charles de La Porte-Mazarini, substitué au nom de Mazarin à cause de son mariage avec Hortense Mancini, une des nièces du Cardinal.

Suzanne de La Porte, tante du maréchal de La Meilleraye, avait épousé le père du Cardinal de Richelieu, qui fit la fortune de cette maison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ce mauvais succès, les bourgeois sortirent encore le lendemain. Mieux conduits cette fois, ils reprirent l'île Saint-Georges, et y firent prisonniers trois cents soldats avec le chevalier de Canolles, lieutenant-colonel du régiment de Navailles.

La chaleur des hostilités étouffant alors les scrupules du parlement de Bordeaux, il franchit les limites que d'abord il avait voulu conserver, et rendit un arrêt portant « que les troupes des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault seraient reçues dans la ville; que la garde des faubourgs Saint-Surrin et la Bastide serait remise auxdites troupes, et que la princesse de Condé serait suppliée d'en lever de nouvelles en nombre suffisant pour la défense de la ville. » Quelques jours après, le marquis de Cugnac, second fils du duc de La Force, s'étant présenté avec une suite nombreuse de gentilshommes, il fut reçu sans difficulté. Il annonçait la prochaine arrivée de son père, et cette nouvelle inspira un grand courage aux bourgeois de Bordeaux, « qui faisaient plus d'état de MM. de La Force que de tous les autres seigneurs de France [1]. »

Pour ne point décourager le zèle des habitants, la princesse ne leur demanda d'abord aucune contribution, et se chargea de fournir aux frais de la guerre avec ses propres ressources et celles de ses amis. Elle mit en gage ses pierreries, sur lesquelles le commerce de Bordeaux lui prêta cent mille écus, et fit fondre l'argenterie

[1] *Mémoires de Lenet.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

du duc de Brezé, son père, qui pesait deux mille marcs. Le duc de Bouillon fournit aussi cent mille francs qu'il avait reçus d'Espagne avant d'entrer en campagne, et cent autres mille francs levés sur ses sujets de la vicomté de Turenne; enfin Lenet versa généreusement dans la caisse commune vingt mille francs, prix de ses meubles et de son argenterie. Toutes ces ressources furent bientôt épuisées, et, faute de moyens de subsister, les gentilshommes du Périgord et du Limousin menaçaient de s'en retourner dans leurs maisons, quand on apprit à Bordeaux que le Roi était parti de Paris et s'avançait vers la Guyenne avec une armée.

Ne se voyant plus alors d'autres ressources, la princesse de Condé se décida à recourir au roi d'Espagne. Elle lui écrivit dans les termes les plus pressants pour solliciter des secours d'hommes et d'argent, et chargea de sa lettre le marquis de Sillery, qui, trompant la vigilance du marquis de Casteja [1], gouverneur de Dax au pays des Landes, franchit les Pyrénées et arriva à Madrid avec une diligence extraordinaire. Les ministres de Philippe IV comprirent facilement qu'il importait aux intérêts de leur maître de fomenter la révolte en Guyenne; mais déjà des sacrifices considérables avaient été faits pour le vicomte de Turenne et la duchesse de Longueville, et les ressources de l'Espagne n'étaient pas inépuisables. Don Joseph Ozorio, chargé de quelque argent et

[1] Alexandre de Blaudos, marquis de Casteja, gouverneur de Dax et du pays des Landes, eut pour femme Françoise de Poyanne, en 1606.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de riches promesses, accompagna cependant le marquis de Sillery à son retour, et l'on apprit bientôt à Bordeaux que trois frégates espagnoles se présentaient à l'embouchure de la Gironde.

Les plus sages parmi les conseillers de la princesse proposaient de faire entrer secrètement le ministre étranger, pour ménager les scrupules des magistrats et d'un grand nombre de bourgeois fidèles. D'autres soutinrent au contraire que le scandale d'une réception publique aurait l'avantage de compromettre le Parlement, qui, ne pouvant plus reculer après cette démarche, demeurerait invariablement uni au parti. Cet avis ayant prévalu, la princesse envoya ses carrosses et les gentilshommes de sa suite au-devant de don Joseph Ozorio. Les ducs furent l'attendre aux portes de la ville, l'accompagnèrent dans les rues, précédés d'une musique de luths, de violons, de trompettes, et le traitèrent magnifiquement dans leur hôtel. Après souper ils le conduisirent chez la princesse, où une fête brillante avait été préparée. La nuit se passa en divertissements, et, sur toutes les places de la ville, la populace attroupée criait : *vivent les princes! vive l'Espagne!*

Ce spectacle, préparé pour étouffer tout sentiment de patriotisme et de loyauté, produisit un effet contraire. Le Parlement se rassembla précipitamment le lendemain matin, et un arrêt, expression aussi énergique qu'inopinée de son indignation, porta « qu'il serait informé de l'arrivée de trois frégates espagnoles, et de celle d'un certain Joseph Ozorio, soi-disant envoyé de Sa Majesté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Catholique, avec ordre au peuple de courir sus audit envoyé et aux gens de sa suite. »

Don Joseph, reçu la veille avec de si grands applaudissements, ne pouvait comprendre la cause de ce changement subit; il en conçut une extrême frayeur, et se rembarqua le jour même, laissant à Lenet quarante mille écus qu'il avait apportés d'Espagne, et la promesse de suppléer bientôt par d'autres envois à la modicité de cette somme.

Outrés du procédé qui venait de déconcerter leurs mesures, et craignant que de tels contre-temps ne se renouvelassent encore, les ducs eurent recours aux tristes expédients qu'ils avaient déjà pratiqués pour intimider les magistrats. Ils soulevèrent le peuple, et cette fois avec tant de violence, que tout le Parlement faillit être égorgé. La princesse de Condé, avertie du danger, accourut au secours de la compagnie. Suivie de ses femmes et d'un seul écuyer, elle s'élança à travers deux mille épées nues, parvint jusqu'au perron du Palais et harangua les furieux. Pendant ce temps, les jurats avaient réuni les bourgeois qui s'avançaient en bon ordre. N'apercevant pas la princesse, ils tirèrent sur les séditieux; ceux-ci ripostèrent vivement. La digne épouse du prince de Condé, élevant alors son mouchoir en l'air et criant : *Qui m'aime me suive!* se précipita au milieu du feu, réussit à se faire reconnaître et obligea les deux partis à poser les armes.

Bien que ce désordre n'eût coûté la vie qu'à un petit nombre de personnes, la consternation qu'il inspira fut extrême. Pour l'augmenter encore les ducs convoquè-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rent, le jour suivant, une assemblée du peuple à l'Hôtel de Ville; et leurs partisans s'en étant rendus les maîtres, plusieurs membres du Parlement et quantité de bourgeois connus pour leur fidélité au Roi et la modération de leur caractère, y furent *déclarés suspects* et comme tels condamnés à quitter la ville.

Les affaires étaient dans cet état quand une lettre du Roi, datée de Poitiers [30 juillet], annonça sa prochaine arrivée. Sa Majesté ordonnait au Parlement d'envoyer des députés à Libourne pour recevoir ses ordres, et menaçait, en cas de résistance d'un châtiment sévère. Loin de se montrer intimidé, le Parlement répondit par un arrêt portant « que le cardinal Mazarin ne serait point reçu dans la ville; que Sa Majesté serait très-humblement suppliée d'y entrer sans troupes, et de confier la garde de sa personne à ses fidèles sujets les habitants de la ville de Bordeaux. »

D'autres ordres de la cour n'obtinrent pas plus de déférence. Les jurats et autres magistrats de l'Hôtel de Ville devaient, suivant la coutume, être renouvelés le 1er août; mais, pour empêcher que l'autorité ne passât entre les mains d'hommes violents et dévoués au parti des princes, le Roi avait défendu sous peine de mort de procéder aux élections nouvelles. Au mépris de ces défenses, un arrêt du Parlement prononça « que l'élection des jurats aurait lieu en la forme et au jour accoutumés : attendu que la peine de mort portée aux lettres de cachet était une chose inouïe, et qui prouvait suffisamment que lesdites lettres étaient étrangères à Sa Majesté. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Une députation fut cependant envoyée à Libourne pour complimenter la cour à son arrivée ; mais avec la défense expresse d'entendre à aucune proposition de paix, et de communiquer avec le ministre.

Le cardinal Mazarin, ne conservant plus alors aucune espérance d'accommodement, voulut signaler l'arrivée du Roi par quelque exploit qui répandît la terreur de ses armes, et fit attaquer Vayres, château du président de Gourgues [1], fortifié suivant la coutume du temps, et qui défendait les approches de Bordeaux. Un brave bourgeois nommé Richon, natif de Guîtres, petite ville voisine, se jeta dans la place avec trois cents hommes de milice. Il soutint vaillamment plusieurs assauts et repoussa les assiégeants; mais un soldat de la garnison, gagné à prix d'argent, ayant livré une porte secrète, le marquis de Biron [2] s'introduisit dans la place, et Richon, accablé par le nombre, fut contraint de se rendre, conduit à Libourne et condamné immédiatement à être pendu.

Cette rigueur indigna toute la cour; mademoiselle de Montpensier et le marquis de Biron sollicitèrent vivement la grâce du prisonnier ; Mazarin demeura inflexi-

[1] Jean de Gourgues, marquis de Vayres, président à mortier au parlement de Bordeaux. Il était fils de Marie Séguier, sœur du chancelier, et de Marie-Antoine de Gourgues, premier président au parlement de Bordeaux. Le château de Vayres subsiste encore et conserve les restes de son ancienne magnificence.

[2] François de Gontaut, marquis de Biron, né en 1628, mort en 1700. Il était fils de Marie-Françoise de Noailles et de Jean de Gontaut, baron de Biron, frère puîné du maréchal duc de Biron, décapité dans la cour de la Bastille, le 31 juillet 1602.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ble : « Richon, n'étant seulement pas gentilhomme, avait osé défendre un château contre une armée royale ; et il importait d'épouvanter les bourgeois par un châtiment exemplaire. » On refusa même au malheureux la grâce qu'il sollicitait avec instance d'avoir la tête tranchée, et il fut attaché à une potence dressée sous la halle de Libourne, où son corps demeura exposé.

Quand les bourgeois de Bordeaux apprirent le supplice de Richon, dans leur fureur ils voulaient égorger tous les royalistes que le sort des armes avaient fait tomber en leurs mains. Les magistrats eux-mêmes jugèrent que le cruel principe des représailles devait recevoir une application, et le chevalier de Canolles, commandant de l'île de Saint-Georges, fut la victime désignée. Prisonnier depuis deux mois sur sa parole, le chevalier de Canolles avait formé dans Bordeaux des relations de plaisirs. Il était généralement aimé pour son humeur facile et sociable. Les archers envoyés pour le saisir le trouvèrent qui s'égayait à table avec ses amis ; il ne conçut aucune inquiétude, et, en écoutant la lecture de son arrêt, il ne pouvait encore imaginer qu'on voulût le faire périr. Son sort intéressa vivement la princesse de Condé, toujours aussi compatissante qu'intrépide. Elle fit de nouveau assembler le conseil de guerre, demanda que tous les capitaines de la milice de Bordeaux y fussent appelés, et s'efforça de les convaincre qu'ils hasardaient beaucoup en suivant l'exemple barbare que venait de leur donner l'ennemi. Toutes les représentations furent inutiles, la princesse ne put même obtenir un délai qu'elle sollici-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tait dans l'espérance de faire échapper le prisonnier. L'exécution eut lieu sur le port de Bordeaux, et le corps du chevalier de Canolles dut rester attaché à une potence en face de la route de Libourne, aussi longtemps que celui de Richon demeurerait exposé sous les halles de cette ville.

Depuis ce jour les prisonniers furent traités de part et d'autre suivant les lois de la guerre. La Reine fit aussi interrompre la démolition du château de Vayres, pour sauver une magnifique maison de campagne de l'archevêque de Bordeaux, que le duc de Bouillon menaçait de détruire. Malheureusement les ordres donnés pour raser le château de Verteuil avaient déjà reçu leur exécution. En apprenant la ruine de ce superbe monument de la grandeur de ses ancêtres, le duc de La Rochefoucault « ne se montra touché que du plaisir d'avoir un sacrifice de plus à offrir à la duchesse de Longueville [1]. »

Après la prise de Vayres, les troupes royalistes passèrent dans l'île de Saint-Georges et parvinrent à s'en emparer ; occupant alors les postes principaux autour de Bordeaux, rien ne les empêchait d'attaquer le corps de la place, et les ordres étaient donnés pour presser vivement le siége, quand le marquis du Coudray-Montpensier arriva à Libourne avec les députés envoyés par le parlement de Paris, pour traiter de la paix aux conditions proposées à M. de Gourgues par le duc d'Orléans.

Vivement contrarié de ce message, et n'osant pas ce-

[1] *Mémoires de Lenet.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pendant désavouer le lieutenant général du royaume, Mazarin autorisa le Marquis du Coudray à se rendre à Bordeaux, et consentit à accorder une trêve de dix jours sous la condition expresse que, si, après ce temps, la négociation n'était pas terminée, les hostilités recommenceraient sans autre délai. Du Coudray écrivit donc au Parlement de Bordeaux pour lui donner avis de sa mission et demander des passe-ports; mais il ne reçut point de réponse, et sa lettre ne fut même pas décachetée, parce que la suscription portait *à Messieurs* du Parlement, au lieu de *nos Seigneurs*, suivant le protocole exigé par les compagnies souveraines.

La princesse et les ducs, aussi peu disposés à la paix que le cardinal Mazarin, et craignant, comme lui, de mécontenter le duc d'Orléans et le parlement de Paris, par le refus de leur médiation, s'étaient servis, pour gagner du temps, de ce frivole prétexte. Ils firent même retenir prisonnier, comme complice d'un manque de respect envers la compagnie, le trompette envoyé par le marquis du Coudray. Celui-ci, après avoir attendu quelques jours, écrivit une seconde lettre qui, pour le même motif, n'eut pas un meilleur sort que la première. Apprenant enfin la prétention des magistrats et le motif de leur silence, il s'empressa de les satisfaire, et reçut alors les passe-ports demandés; mais dans l'intervalle neuf jours s'étaient écoulés, et le délai fatal fixé par le cardinal Mazarin allait expirer sous vingt-quatre heures.

Pendant ce temps, rien n'avait été épargné dans Bordeaux pour frapper de terreur les bourgeois enclins à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

paix, et pour exciter la populace. Quand du Coudray se présenta aux portes de la ville [21 août], il fut reçu par trois ou quatre mille furieux qui l'accompagnèrent à son logis en criant confusément « qu'ils le jetteraient dans la rivière, n'était leur grand respect pour le parlement de Paris et la défense de la princesse de Condé. » Cette escorte et ces clameurs troublèrent tellement l'esprit du pauvre gentilhomme qu'il répétait comme les autres les cris qu'on poussait autour de lui. Logé dans la maison d'un des plus violents du parti, il n'y vit que des gens du même caractère. Le lendemain, il fut conduit au Palais accompagné comme la veille. Sa terreur augmenta encore quand, pour l'introduire dans la salle du conseil, on lui ôta son épée, et il se présenta devant les magistrats tremblant comme un criminel.

Après avoir entendu la lecture des lettres du duc d'Orléans, le premier président répondit « que la Compagnie était fort obligée à son Altesse, et qu'elle délibérerait mûrement touchant ses propositions, pendant la trêve qui sans doute allait être publiée. » Mais du Coudray annonçant alors qu'une trêve de dix jours, accordée par Sa Majesté, était déjà presque écoulée, et que les hostilités recommenceraient le lendemain si le Parlement ne se décidait sur l'heure, ce procédé indigna tous les esprits. Sans entreprendre de les calmer, le marquis demanda la permission de s'en retourner aussitôt, promettant de faire en sorte d'obtenir un nouveau délai, et cette autorisation lui ayant été accordée, il ne perdit pas un moment pour faire sa retraite. De retour à Libourne, il assura « que le diable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

était déchaîné dans Bordeaux, et qu'il n'y avait point d'accommodement à espérer avec de telles gens. »

Dès le lendemain, le maréchal de La Meilleraye mit ses troupes en mouvement ; de leur côté les assiégés se disposèrent vaillamment à la défense. On retrancha des trente-six compagnies qui formaient la milice de Bordeaux tous les hommes que leur âge, leur santé ou leur peu de courage, rendaient un embarras plutôt qu'un secours ; il resta dans chacune des compagnies deux cents hommes capables d'un bon service. Les gentilshommes de la suite de la princesse partagèrent la garde des portes avec les bourgeois, et les ducs, ayant reconnu l'enceinte de la ville, firent fortifier les points les plus importants.

Le faubourg Saint-Surrin, attenant à la porte Dijeaux, était ouvert de toutes parts, et les règles militaires prescrivaient de le démolir. Mais les bourgeois n'auraient pas volontiers sacrifié leurs maisons. Pour ne pas les mécontenter, on forma seulement quelques barricades aux extrémités du faubourg, du côté de la campagne, et on construisit une espèce de demi-lune en avant de la porte Dijeaux, au moyen d'une éminence formée en ce lieu par les immondices qu'on transportait hors de la ville.

Des travaux plus considérables furent exécutés au faubourg de la Bastide, situé de l'autre côté de la Garonne, en face du port de Bordeaux. La population tout entière s'y employa comme aux préparatifs d'une fête. Les ducs traçaient et conduisaient les ouvrages ; les femmes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

plus qualifiées de la ville portaient de la terre dans des paniers ornés de rubans; la princesse elle-même mettait la main à l'ouvrage, et le jeune duc d'Enghien, monté sur un petit cheval blanc, visitait les ateliers, faisait crier partout sur son passage : *Vive le Roi! vivent les princes! et point de Mazarin!*

A la fin de la journée, le duc de La Rochefoucault amenait des violons et faisait distribuer des rafraîchissements de fruits et de confitures. Puis la princesse, remontant dans une galère élégante et magnifique, dont les voiles brodées en or étaient chargées de devises, traversait le fleuve au bruit des salves d'artillerie de quatre cents vaisseaux marchands pavoisés dant le port, et rentrait dans son hôtel précédée et suivie de danses et de chants qui se continuaient toute la nuit dans la ville.

Les préparatifs pour l'attaque et pour la défense furent terminés en même temps. Le cardinal Mazarin, qui, dans sa jeunesse, avait été capitaine de cavalerie, et qui prétendait à une grande intelligence des choses de la guerre, voulut conduire lui-même les travaux du siége. Il amena la cour, le 27 août, à Bourg, village sur la rive droite de la Gironde, à une lieue au-dessous de Bordeaux, et fit passer l'armée sur la rive gauche, contre l'avis du maréchal de La Meilleraye, qui proposait d'attaquer d'abord la Bastide.

Quand les ducs furent informés que les troupes royalistes s'avançaient du côté du palais Gallien [1], ils montèrent

[1] Ces ruines antiques, qu'on voit encore à Bordeaux, faisaient partie d'un amphithéâtre bâti par l'empereur Gallien. Les anciens titres le nomment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

à cheval, suivis de la jeune noblesse, et se portèrent aux endroits les plus menacés. Le tocsin sonna dans toutes les églises, et les bourgeois, sortis résolûment de la ville, se placèrent en tirailleurs derrière les haies et dans les vignes environnantes. La barricade à l'extrémité du faubourg Saint-Surrin fut défendue tout le jour par le duc de La Rochefoucault, qui fit des prodiges de valeur. Mais le soir, les troupes royalistes s'étant glissées sur les derrières par les maisons du faubourg, il courait risque d'être coupé et dut se replier promptement; les bourgeois suivirent ce mouvement en désordre, et le maréchal de La Meilleraye, qui les poursuivait l'épée dans les reins, fût entré avec eux dans la ville, si les ducs n'eussent tenu ferme devant la porte Dijeaux et protégé la retraite de leurs gens.

Ce succès coûta mille hommes à l'armée royale. Les assiégés n'en perdirent que cent vingt; mais le faubourg était emporté et l'ennemi logé sous les murailles mêmes de la ville. Le maréchal concentra alors toutes les forces de son attaque sur la demi-lune de la porte Dijeaux, fit ouvrir la tranchée et l'assaillit dans les règles avec ses meilleures troupes. Ce mauvais ouvrage, qui n'avait pas même de fossés, opposa une résistance extraordinaire; plusieurs fois les assiégeants pénétrèrent dans l'intérieur; le duc de La Rochefoucault y rentra l'épée à la main et balaya la tranchée. Les bourgeois les plus résolus ne se hasardant pas volontiers dans un poste si périlleux, le

les Arènes. L'ovale avait deux cent vingt sept pieds de long sur cent quarante de large.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

duc se chargea avec quelques amis de le défendre. Il n'en sortit plus ni le jour ni la nuit, sans autre abri que les barriques remplies de terre qui formaient le parapet; enfin, après treize jours de tranchée ouverte, les assiégeants n'étaient pas plus avancés qu'en commençant.

Désespérant d'emporter la ville de vive force, le maréchal de La Meilleraye fit alors des dispositions pour la bombarder. Les habitants ne s'en montraient pas intimidés; cependant leur courageuse résistance devait avoir un terme; ils n'avaient supporté jusqu'alors tant de dangers et de fatigues que dans l'attente d'un secours qui obligeât le Roi à lever le siége avant l'époque de la vendange. Ce secours n'arrivait pas, et les espérances de la plus riche récolte allaient être perdues, si la paix n'était faite pour le 1er octobre.

La princesse et les ducs, dupes longtemps eux-mêmes des illusions qu'ils entretenaient dans la ville, savaient désormais à quoi s'en tenir sur le secours si souvent annoncé. Faute d'argent, le duc de La Force n'avait point levé de troupes, et restait enfermé dans son château. Malgré ses magnifiques promesses, l'Espagne n'envoyait ni flotte ni argent, et l'état de ses affaires ne lui permettait pas de tenter un effort considérable dans le Midi avant la campagne suivante. Une bonne politique conseillait donc à la princesse de Condé de traiter sans attendre les dernières extrémités, et de ne pas ruiner une ville qui plus tard pouvait encore lui fournir un asile.

De son côté, le cardinal Mazarin avait appris les der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

nières délibérations du parlement de Paris, les progrès de l'Archiduc, et, ce qui l'effrayait plus que tout le reste, la translation des prisonniers de Vincennes au château de Marcoussy, où le duc d'Orléans, seul arbitre de leur sort, pouvait au premier jour leur rendre la liberté. Ce dernier motif le décidant enfin à abandonner le duc d'Épernon, et à faire les autres concessions nécessaires pour obtenir la paix, il accepta la médiation des députés du parlement de Paris, et donna même de pleins pouvoirs aux conseillers Bitaut et Meunier pour traiter avec la ville de Bordeaux.

Une trêve de dix jours fut immédiatement conclue, et tous les esprits se tournèrent vers les négociations. Il y en avait de publiques entre les magistrats des deux partis; d'autres secrètes entre la cour et la princesse de Condé, par l'intermédiaire de Lenet et de Gourville [1], valet de

[1] Jean Hérault de Gourville, né en 1625, mort en 1703. Il avait porté la livrée dans la maison de La Rochefoucault; le prince de Marsillac en fit son secrétaire, et l'employa dans les affaires les plus considérables. On trouve dans les œuvres de Segrais : « Deux personnes d'une naissance médiocre n'ont pas laissé, de notre temps, de mériter l'estime et la confiance des grands; ces deux personnes sont M. de Voiture et M. de Gourville. »

La capacité de Gourville, en toute espèce d'affaire, était extraordinaire. Le prince de Conti, après avoir fait son accommodement avec la cour, commandant l'armée de Catalogne, écrivait au duc de Larochefoucault.

« J'ai présentement la tête si pleine de Gourville, que je ne puis vous parler d'autre chose; comment! ce diable-là a été à l'attaque des lignes d'Arras? La destinée veut qu'il ne se passe rien de considérable dans le monde qu'il ne s'y trouve; et toute la fortune de M. le Cardinal n'est pas assez grande pour nous faire battre les ennemis s'il n'y joint la sienne. Je vous supplie de me l'envoyer bien vite en Catalogne, car j'ai fort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

chambre du duc de La Rochefoucault. Ces deux habiles serviteurs, dévoués à leurs maîtres, et fort indifférents du reste à la politique de l'État, employaient tous leurs efforts à persuader au Cardinal qu'il était de son intérêt de se réconcilier avec le prince de Condé pour venger sur les Frondeurs leurs injures communes. Les seigneurs restés fidèles à la Reine lui donnaient les mêmes conseils. Le duc de Candale, le comte de Palluau[1], répétaient constamment « que l'unique moyen de rétablir l'autorité royale était de ruiner le parti qui visait à la république, et que si la Reine et M. le Prince ne se sauvaient pas l'un par l'autre, tous deux ensemble périraient par la main des Frondeurs. »

Le cardinal Mazarin semblait touché de ces raisons, et témoignait « un grand regret des extrémités auxquelles il s'était laissé entraîner contre les princes par la malice perfide du Coadjuteur. Malheureusement il n'était plus en son pouvoir de leur rendre la liberté. Il fallait avant tout les tirer de Marcoussy, les transférer au Havre-de-Grâce; quand il les y tiendrait entre ses mains, il jurait dans les termes les plus solennels de ne pas perdre un instant pour traiter avec eux d'une alliance intime. » Les ducs connaissaient trop le cardinal Mazarin pour se fier aveuglé-

peu d'infanterie, et sans infanterie ou sans Gourville on ne saurait faire de grands progrès en ce pays-ci. Si je manque de cavalerie la campagne qui vient, je vous prierai de me l'envoyer encore, car, sur ma parole, la présence de Gourville remplace tout ce dont on manque. Il est en toutes choses ce que les quinolas sont à la petite prime, et quand j'aurai besoin de canon je vous demanderai encore Gourville. »

[1] Philippe de Clérambaut, comte de Palluau, né en 1606, mort en 1665, maréchal de France en 1653. Il avait épousé Louise Bouthillier, fille aînée du comte de Chavigny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ment à sa promesse, mais ils n'avaient aucun moyen d'obliger les bourgeois de Bordeaux à continuer une guerre qui les ruinait. Ils prirent donc le parti de se soumettre de bonne grâce à la nécessité, et se rendirent avec la princesse de Condé à l'assemblée des cent trente convoquée à l'Hôtel de Ville pour délibérer sur les conditions de la paix [23 septembre].

La princesse remercia affectueusement les bourgeois de ce qu'ils avaient fait pour son service, et protesta qu'elle et son fils n'en perdraient jamais le souvenir. Les ducs déclarèrent ensuite « qu'ils n'entendaient pas que leur considération personnelle fût un obstacle aux intérêts de la ville ; ils ne demandaient autre chose que des passeports pour quitter la France, et s'estimaient heureux d'avoir pu contribuer, au prix de leur sang, à soustraire les peuples au joug du duc d'Épernon et à contraindre la cour à leur donner un autre gouverneur. » Les assistants, préparés à des plaintes et à des reproches, furent vivement touchés de la douceur de ce procédé. Ils jurèrent de ne consentir à la paix que s'ils obtenaient sûreté entière pour la princesse et pour tous ceux qui l'avaient servie. Ils déplorèrent la triste nécessité qui les empêchait en ce moment de faire davantage, et, en la reconduisant à sa voiture, plusieurs des plus considérables lui disaient à l'oreille : « Ne vous mettez pas en peine, Madame ; nous recommencerons après vendanges, et nous aurons alors de quoi vous mieux assister que nous n'avons fait par le passé. »

Les conditions principales du traité [1er octobre] furent :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

« Qu'une amnistie générale serait accordée à tous les habitants de la ville de Bordeaux; que MM. de La Force, de Bouillon, de La Rochefoucault, seraient rétablis en possession et en jouissance de leurs charges, biens et dignités, ainsi qu'ils en jouissaient au jour que la princesse avait quitté Montrond, sans pouvoir être recherchés ni inquiétés dans leurs personnes et dans leurs biens pour aucunes choses survenues depuis lors;

» Que la princesse de Condé et le duc d'Enghien, son fils, se retireraient librement avec leur train, officiers et domestiques, dans celle de leurs maisons qu'il conviendrait à la princesse de choisir; qu'elle y jouirait de ses biens et ensemble de tous ceux du prince de Condé, son mari;

» Que si ladite dame princesse mieux aimait aller à Montrond, elle pourrait s'y retirer et y tenir une garnison de deux cents hommes de pied et cinquante gardes à cheval : lesquelles troupes seraient choisies par elle, commandées par des officiers nommés par elle, et néanmoins entretenues aux dépens du Roi, des deniers provenant de la recette générale du Berri, laissés à cet effet dans les caisses du receveur de Saint-Amand et payés sur les ordres de la princesse. » La révocation du duc d'Épernon, condition principale de la paix, ne fut pas portée au traité, mais elle eut lieu immédiatement, et le cardinal Mazarin promit de ne le remplacer que par un gouverneur agréable à la province et accepté par le Parlement.

Les bourgeois se réjouirent de cette paix, qui leur per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

mettait de sortir de la ville pour vaquer à leurs vendanges ; mais le petit peuple s'en montra peu satisfait. Des rassemblements nombreux se formèrent devant l'hôtel de la princesse; on savait qu'elle allait partir, on la voyait avec regret s'éloigner de la ville. Sa douceur, sa constante humanité, son intrépidité héroïque dans les dangers, sa tendresse pour son fils et son dévouement pour son époux, avaient excité dans toutes les classes du peuple une tendre admiration. Les jurats lui rapportèrent ses pierreries déposées dans leur caisse, pour sûreté de sommes prêtées. Le Parlement lui rendit aussi des billets souscrits pour d'autres sommes avancées par la compagnie. Enfin le corps de ville se chargea de payer toutes ses dettes contractées pendant la guerre.

« Clémence de Maillé quittait ainsi Bordeaux après une guerre de quatre mois, soutenue sans endetter sa maison. Elle avait donné le mouvement, par sa fermeté et celle de ses amis, à tout ce qu'on vit éclore dans le royaume en faveur des princes prisonniers. Elle avait gagné l'affection d'une des premières villes de France, et celle de toute l'Europe, qui vit faire avec étonnement à une jeune princesse sans expérience tout ce que la prudence la plus consommée et la hardiesse la plus déterminée auraient pu entreprendre. Enfin elle avait conquis l'amitié de monsieur son mari, qui ne l'aurait jamais crue capable de lui rendre de tels services [1]. »

Au moment de son départ, plus de trente mille per-

[1] *Mémoires de Lenet.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sonnes l'accompagnèrent sur le port [3 octobre]. Elle monta dans sa galère avec les dames de sa suite, les ducs de Bouillon, de La Rochefoucault, les comtes de Foix, de Coligny, de Lorges, de Guitaut, et plusieurs autres de ses braves amis. En traversant la rivière, elle rencontra le maréchal de La Meilleraye, qui venait la visiter à Bordeaux, et qui l'engagea à se laisser conduire à Bourg, l'assurant qu'elle y serait très-bien reçue du Roi et de la Reine. Cette visite avait été convenue d'avance, mais le cardinal Mazarin voulait qu'elle parût fortuite pour ne pas donner l'idée au duc d'Orléans qu'on traitât, sans son secours, d'un accommodement avec les princes.

A l'arrivée de la princesse à Bourg, toute la cour se pressa sur son passage; ses aventures avaient inspiré pour elle un intérêt que son aspect augmentait encore. Elle paraissait souffrante et portait un bras en écharpe, ayant été saignée le matin même. Sa contenance noble et respectueuse ne laissait paraître ni découragement ni orgueil[1]. Elle entra dans la chambre de la Reine, tenant son fils par la main, accompagnée de la comtesse de Tourville. La Reine, Mademoiselle et le cardinal Mazarin étaient seuls dans l'appartement. La princesse, sans regarder le Cardinal, mit un genou en terre devant la Reine, et lui dit :

« Madame, je viens demander pardon à Votre Majesté, si j'ai fait quelque chose qui lui ait déplu; elle

[1] *Sine ullâ vilitatis suspicione, simpliciter tristis.* Benj. Prioli Historia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

excusera sans doute la juste douleur d'une demoiselle qui a eu l'honneur d'épouser le premier prince du sang qu'elle voit dans les fers, et qui redoutait un même sort pour son fils unique. Voici cet enfant à vos genoux, Madame ; lui et moi vous demandons la liberté de monsieur son père. Accordez-la aux grandes actions qu'il a faites pour la gloire de Votre Majesté, à son sang qu'il a tant de fois prodigué pour le service du Roi et pour celui de l'État. »

La Reine répondit : « Je suis bien aise, ma cousine, que vous connaissiez votre faute. Vous voyez bien que vous aviez pris une mauvaise voie pour obtenir ce que vous désirez. Maintenant que vous en allez tenir une toute contraire, je verrai quand et comment je pourrai vous donner la satisfaction que vous demandez. »

Anne d'Autriche, orgueilleuse et violente, élevée à Madrid dans les principes du pouvoir absolu, avait peine à dissimuler sa rancune contre ceux qui osaient résister aux Rois à main armée. Le lendemain, recevant Lenet, que le cardinal Mazarin lui avait recommandé de bien traiter, elle rougit tout à coup, et élevant la voix de manière à être entendue de tout le monde : « Ah ! dit-elle, si l'on n'était pas chrétien, que ne devrait-on pas faire à des gens qui sortent d'une ville rebelle, et qui s'en vont tout droit à Stenay vers madame de Longueville et M. de Turenne ? »

Cette indignation de la Reine n'était alors dans les mœurs d'aucun Français. Lenet lui répondit librement : « Madame, avec tout le respect que je dois à Votre Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jesté, trouvez bon que je la supplie de ne s'emporter jamais contre des gens fidèles à leurs maîtres. Sans doute, il y a certains brouillons d'État qu'on ne peut assez châtier; mais ne confondez pas avec eux des gens de bien qui, accablés d'obligations, ne sauraient prendre un autre parti que de servir ceux auxquels ils sont redevables. Que Dieu préserve Votre Majesté d'un sort aussi cruel que l'a été celui de la feue reine Marie de Médicis; mais songez, Madame, que par le discours qu'il vous a plu de faire, vous permettez à toutes vos créatures de vous abandonner si jamais vous venez à être persécutée sous le nom du Roi, votre fils. »

La réponse de Lenet fut approuvée de toute la cour. Chacun honorait sa conduite et s'empressait à lui témoigner de l'estime. Mademoiselle, aussitôt qu'elle l'aperçut, vint à lui de l'air brusque et délibéré qui lui était ordinaire, et lui dit « qu'elle avait presque envie de l'embrasser, tant elle était satisfaite de ce qu'il avait fait pour son maître; car, ajouta-t-elle, je hais M. le Prince, et j'aime cependant ceux qui l'ont bien servi. »

Lenet se permettant de remarquer que ce sentiment n'était pourtant pas une preuve de haine, et que sans doute elle ne pouvait en avoir une véritable pour un parent qui la respectait infiniment : « Non, non, repartit-elle, je ne suis pas satisfaite de vous pour l'amour de lui, mais pour l'amour de vous-même; j'aime qu'on aille toujours aux extrémités; j'aime de tout mon cœur les gens qui ne ménagent ni biens, ni vie, ni fortune pour sauver ceux à qui ils se sont donnés. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Ces sentiments [1], nobles souvenirs des temps chevaleresques, formaient encore le lien du parti fidèle aux anciennes traditions. S'ils avaient souvent produit de grands désordres, ils avaient cependant sauvé l'honneur du nom français. Lorsque la constitution du pays ne fournit aucun moyen de résistance légale contre les abus du pouvoir, le caractère national tomberait bientôt dans une abjecte dégradation, si les mœurs n'honoraient pas la résistance courageuse à main armée.

Le cardinal Mazarin, étranger à la superstition monarchique d'Anne d'Autriche, comme au dévouement chevaleresque des gentilshommes français, trouvait tout moyen de succès également honorable, et préférait à avantage égal la fourberie parce qu'il la pratiquait habilement. Il ne parut pas s'apercevoir du mépris que lui avait témoigné la princesse, et la visita dans son logement aussitôt qu'elle y fut retirée. Sans se déconcerter

[1] Une loi de Frédéric Barberousse ordonne « que, dans tout serment de fidélité fait à un seigneur par son inférieur, l'obéissance du vassal à l'empereur soit expressément réservée; » mais il n'en était pas ainsi dans le temps de la splendeur du système féodal en France : les vassaux de de Henri II et de Richard Ier n'hésitèrent jamais à s'attacher à eux contre le souverain, et il ne paraît pas qu'ils aient encouru aucun blâme pour cette conduite. *(L'Europe au moyen âge par Hallam.)*

« Si le sire dit à son homme lige : Venez vous-en avec moi, je veux guerroyer mon seigneur qui me dénie le jugement de la cour, le vassal doit répondre : j'irai voir s'il est ainsi que vous me dites. Alors il doit aller trouver le supérieur et lui dire : Sire, le gentilhomme de qui je tiens mon fief se plaint que vous lui refusez justice. Je viens pour en savoir la vérité, car je suis semoncé de marcher en guerre contre vous..... Et, si le seigneur persiste à vous refuser justice, l'homme lige doit déférer à la réquisition du sire. *(Établissements de Saint-Louis.)*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

par l'accueil glacé qu'il y reçut, il s'approcha d'un air enjoué du duc d'Enghien pour lui baiser la main ; l'enfant la retira avec colère et ne voulut jamais lui dire une parole.

Se rabattant alors sur les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, il les combla de caresses, et leur répéta, dans des termes plus explicites encore, les assurances qu'il leur avait déjà fait porter par Gourville, touchant la liberté des princes et son alliance avec eux.

Dans les entretiens que le Cardinal recherchait volontiers, et prolongeait quelquefois pendant des nuits entières avec les principaux amis ou serviteurs de la maison de Condé, son but principal était de découvrir s'il existait entre eux et les Frondeurs quelques négociations secrètes. Il employa toute son adresse pour surprendre sur ce point les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault. Les ayant trouvés impénétrables, il espéra tirer meilleur parti de Lenet ; et sous prétexte de régler divers points relatifs à l'exécution du traité, il le retint à Bourg vingt-quatre heures après le départ de tous les autres, et l'engagea familièrement à dîner en tête-à-tête.

Au sortir de table, le Cardinal prit Lenet par la main, le conduisit vers une fenêtre de sa chambre, et regardant la ville de Bordeaux : « C'est, lui dit-il, une étrange chose que le caprice des peuples ! De bonne foi, dites-moi ce que M. le Prince a fait pour cette ville-là qui ait pu l'obliger à risquer tout ce qu'elle a risqué pour son service ? »

« Ils croient, lui répondit Lenet, que vous voulez les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

opprimer pour venger les passions du duc d'Épernon. Ils croient aussi que M. le Prince est innocent. Ils vous haïssent et ils l'aiment. Ils souffrent et vous régnez. Les Gascons ont le cœur généreux.

» D'ailleurs, Monsieur, continua Lenet, en ce moment, en France, chacun a pris un air de liberté. Les Parlements, l'Église, la noblesse, tous les ordres du royaume ne veulent plus de la toute-puissance de la cour. Que Votre Éminence y prenne garde, son alliance avec les Frondeurs n'a déjà que trop fortifié cette impression. L'État ne peut être calme que vous n'ayez abattu ce parti, et vous ne sauriez l'abattre qu'au moyen d'une union avec M. le Prince, qui, élevé dans les principes de monsieur son père, veut porter l'autorité royale autant haut que personne ait jamais fait. »

Autorisé par la princesse et les chefs de son parti à traiter, dans cette conférence, des premiers intérêts de leurs familles et de leur politique, Lenet ne craignit pas de s'avancer « jusqu'à demander nettement la main de Marie Martinozi pour M. le prince de Conti, et celle de deux autres nièces du Cardinal pour les fils aînés des ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, afin que l'alliance formée contre les Frondeurs entre le parti de la cour et celui de la noblesse, fût garantie par les liens les plus forts de la société civile. »

Le Cardinal Mazarin n'était point insensible aux avantages de ces grands établissements pour sa famille, mais il est juste de reconnaître qu'il suivait avec persévérance un plan de gouvernement dont il ne se laissait détourner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

par aucune considération personnelle. S'il voulait abattre les Frondeurs, il voulait aussi soustraire l'autorité royale à l'influence des grands de l'État. Les alliances proposées n'offrant pour cette autorité aucune garantie, il refusa de rien conclure, et en revint à questionner Lenet « sur ce qui se tramait, dans le parlement de Paris, entre les amis des princes, se plaignant affectueusement qu'on persistât à lui faire finesse de ces choses, pendant que lui ne gardait rien de caché et ouvrait son cœur tout entier. »

Touché comme il le devait être de protestations *si sincères*, Lenet « avoua cependant que si le secret des négociations du parti était entre ses mains, il se garderait de le livrer; puis, sans sortir des généralités, il engagea le ministre à se bien souvenir que sa situation dans le Parlement devenait très-critique, qu'il y avait eu soixante et quinze voix contre lui lors des délibérations dernières, et qu'il était ruiné sans ressource si les Frondeurs s'alliaient aux amis des princes : alliance que ceux-ci ne manqueraient pas de rechercher quand ils auraient renoncé à l'espoir d'obtenir celle de Son Éminence. »

Après de longs et inutiles efforts pour se convaincre ou se tromper l'un l'autre, le Cardinal et Lenet se séparèrent. Ce dernier fut rejoindre à Coutras la princesse de Condé, qui devait y passer quelques jours avec ses amis, et convenir avec eux des moyens de recommencer la guerre au printemps, si les négociations n'obtenaient auparavant la liberté des princes. Des mesures furent prises pour établir entre les chefs du parti une correspondance sûre et facile. Le marquis de Lusignan fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

envoyé secrètement à Madrid pour solliciter les secours du roi d'Espagne. Lenet se chargea de parcourir les provinces, de visiter les principaux gentilshommes dans leurs châteaux, et de les tenir informés des projets ultérieurs de la princesse. Sous prétexte de veiller à l'exécution des articles du traité, il devait aussi se rendre à Montrond et mettre cette place en état de soutenir au besoin un long siége.

Quand toutes ces choses furent réglées, le duc de La Rochefoucault prit congé de la princesse de Condé, et partit avec une nombreuse suite de gentilshommes pour le château de La Rochefoucault, où il attendit le retour de Gourville, qu'il avait envoyé à Stenay prendre les ordres de madame de Longueville. Le lendemain, le duc de Bouillon, avec une escorte non moins nombreuse, se dirigea vers Turenne, et la princesse, avec ses fidèles et courageuses compagnes, la comtesse de Tourville, mesdames de Gouville et Gerbier, partit pour Milly, château de la maison de Maillé en Anjou, d'où elle comptait se rendre à Montrond.

Pendant ce temps, le cardinal Mazarin avait conduit la cour à Bordeaux. La populace s'y montra triste et menaçante ; les bourgeois accueillirent le Roi et la Reine avec respect, mais sans enthousiasme. Toutes les marques d'affection furent pour Mademoiselle. Une députation du Parlement vint la remercier des bons soins que le duc d'Orléans son père avait pris des intérêts de la ville de Bordeaux. Le cardinal Mazarin eût vivement désiré recevoir un pareil hommage, et il engagea Mademoiselle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

à employer son crédit sur les magistrats pour les décider à cette démarche ; mais la fille de Gaston, mécontente des empressements dont la princesse de Condé et ses amis avaient été l'objet pendant leur séjour à Bourg, n'était nullement disposée à servir la cour, et se réjouissait au contraire de l'humiliation du Cardinal.

Pressé de se soustraire à la malveillance du peuple et des magistrats de Bordeaux, rappelé d'ailleurs dans la capitale par de fort grands intérêts, Mazarin se hâta de rétablir dans leurs emplois le premier président Pontac, l'avocat général La Vie et les autres magistrats expulsés pendant le siége, comme suspects d'attachement au Roi. Puis, sans nommer à la place du duc d'Épernon, sans mettre ordre aux affaires dont les difficultés auraient prolongé son séjour, il reprit [15 octobre] la route de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XIV.

Du 15 octobre 1650 au 12 février 1651.

Le prince de Condé arrosait des œillets sur une petite terrasse voisine de sa chambre, dans le donjon de Vincennes, quand il apprit le siége de Bordeaux et le courage que faisait paraître la princesse, son épouse. « Aurais-tu jamais cru, dit-il à celui de ses serviteurs qui lui donnait ces nouvelles, que ma femme ferait la guerre pendant que je cultiverais mon jardin [1] ? »

En dépit des ordres sévères de la cour et de l'exactitude brutale que mettait le sieur de Bar à les exécuter, les princes étaient informés chaque jour des événements

[1] La chambre de M. le Prince, dans le donjon de Vincennes, et les fleurs qu'il avait cultivées, furent, après sa sortie de prison, un grand objet de curiosité pour les habitants de Paris. Mademoiselle de Scudéry, étant venue les visiter, composa l'impromptu suivant :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'il leur importait de connaître. Une correspondance entretenue avec leurs amis par mille moyens ingénieux consolait leur captivité ; et des entreprises hardies, renouvelées avec un zèle infatigable, entretenaient leur espoir d'une prompte délivrance. Sept soldats couchaient toutes les nuits dans la chambre du prince de Condé ; mais Gourville lui avait fait parvenir une épée et avait gagné trois de ses gardes. M. le Prince, assisté par eux, devait désarmer les quatre autres, descendre dans le fossé du château et rejoindre ses amis, qui l'attendaient de l'autre côté. Tout était prêt pour l'exécution, quand un des soldats gagnés par Gourville conçut des craintes ou des scupules, fit semblant d'aller à confesse au pénitencier de Notre-Dame, et lui glissa dans la main un billet sur lequel était écrit : « On va mettre les princes en liberté ; il y a intelligence à Vincennes pour cela. » Le pénitencier porta ce billet au Coadjuteur, et les gardes de Vincennes furent aussitôt changés.

Peu après, les princes ayant été transférés à Marcoussy, château situé au milieu d'un étang de fort grande étendue, M. Arnauld [1], maître de camp, général des

[1] Isaac Arnauld était neveu du célèbre Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, lequel fut père de vingt enfants, la plupart illustres ; entre autres Arnauld d'Andilly, père de M. de Pomponne ; Arnauld, évêque d'Angers ; Arnauld, docteur de Sorbonne ; Catherine Arnauld qui épousa M. Le Maître ; Angélique Arnauld, nommée, à l'âge de onze ans, abbesse de Port-Royal ; Agnès Arnauld, coadjutrice de la même abbaye. Cette maison, dont une branche s'était établie en Auvergne au treizième siècle, était originaire de Provence, où elle subsiste encore sous le nom d'Arnauld de Vitrolles. Voyez *les Mémoires de M. d'Andilly*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

carabiniers de France, et digne de son nom par son esprit et son courage, fit fabriquer un bateau de cuir bouilli, qui, roulé comme une toile, se transportait facilement dans une voiture. Ce bateau, mis pendant la nuit sur l'étang de Marcoussy, et conduit par Arnauld au pied des murs du château, devait recevoir M. le Prince, qu'un gros corps de cavalerie rassemblé dans les environs eût ensuite escorté jusqu'à Stenay. La translation inopinée des princes au Havre-de-Grâce déjoua encore ce projet.

Le duc de Nemours, la duchesse de Châtillon, le président Viole et plusieurs autres membres du Parlement, dirigeaient ces entreprises et formaient à Paris un conseil secret, centre commun des efforts tentés en faveur des princes, en Guyenne, en Champagne, en Berri. La direction suprême de ce conseil appartenait à la princesse palatine, amie courageuse et fidèle de la duchesse de Longueville, et qui contribua dans ce temps plus efficacement qu'aucun autre à relever la fortune de la maison de Condé.

Anne de Gonzague, si connue par la délicatesse de son esprit et la loyauté de son caractère, par ses galanteries et la dévotion sincère qui les expia, était sœur de la princesse Marie, reine de Pologne et fille du duc de Nevers, que les armes de la France établirent et maintinrent dans le duché de Mantoue. Destinée dès son enfance à la vie religieuse, le duc de Guise [1] la vit au

[1] Henri de Lorraine, duc de Guise, né en 1614, mort en 1664. Il était petit-fils du duc de Guise tué aux États de Blois, et l'aîné de sa maison. Il fut marié à Anne de Gonzague, et s'en sépara étant devenu amoureux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

couvent et en devint amoureux; lui-même suivait alors l'état ecclésiastique, et était nommé à l'archevêché de Reims. Il enleva néanmoins se maîtresse, et l'épousa, selon quelques-uns [1]. Il est au moins certain qu'elle porta le nom de madame de Guise, suivit l'archevêque de Reims dans plusieurs voyages, et le quitta, rebutée de ses infidélités.

Le scandale de ces aventures n'empêcha pas, quelques années plus tard, le mariage d'Anne de Gonzague avec Édouard de Bavière, fils de l'électeur palatin, roi de Bohême; elle vivait à Paris, recherchée de toute la cour. Quand les princes furent arrêtés au Palais-Royal, elle cacha dans sa maison la duchesse de Longueville, qui, au moment de quitter Paris, lui recommanda avec instances sa famille malheureuse.

Depuis ce jour, la Palatine se dévoua à la cause des princes avec une application infatigable. Convaincue qu'elle ne pouvait les servir utilement qu'au moyen de l'alliance des Frondeurs, elle mit tous ses soins à gagner le duc de Beaufort, et fut puissamment secondée par madame de Nemours, sœur de ce prince; mais, malgré leurs efforts réunis, le duc de Beaufort ne voulut pas consentir à se séparer du Coadjuteur, et celui-ci refusa

d'Honorine de Glimes, veuve du comte de Bossu, qu'il épousa. Il se sépara encore de sa seconde femme pour épouser mademoiselle de Pons, qu'il aimait éperdument. Les aventures romanesques du duc de Guise eurent un grand éclat. On disait, en le voyant dans un carrousel jouter avec le prince de Condé : « Voilà le héros de la fable et le héros de l'histoire. »

[1] *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, par le Père Anselme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

longtemps de s'engager dans une négociation avec le parti des princes. Après la guerre de Bordeaux, la Palatine, ayant renouvelé ses avances, rencontra un meilleur accueil, et bientôt elle put se flatter d'un plein succès.

La rupture si impatiemment attendue entre la cour et les Frondeurs semblait enfin prête à éclater. Loin d'être reconnaissante pour ses alliés, la Reine, à son départ de Bordeaux, se montrait fort irritée contre eux; elle se plaignait avec amertume « qu'on l'eût traitée comme *une chambrière;* que, sans attendre son autorisation, on eût négocié la paix générale et tranféré les princes à Marcoussy. » Elle imputait publiquement au Coadjuteur le mécontentement séditieux du peuple et les mauvaises dispositions du parlement de Paris.

Déjà blessé de ces reproches injustes, le Coadjuteur apprit bientôt après les négociations commencées à Bourg avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucault, et enfin la Palatine lui montra des lettres du cardinal Mazarin par lesquelles lui, Gondi, était accusé « de nourrir dans son cœur une haine horrible contre M. le Prince, et de faire tous les jours à la Reine, sur ce sujet, des propositions indignes d'un chrétien. » Suffisamment averti alors de la nécessité de se mettre en défense, le Coadjuteur mesura le péril dont il était menacé. Pour soutenir un ministre odieux, il avait perdu la faveur du peuple et compromis son crédit parmi les magistrats. En butte en ce moment à la trahison de la cour et à la vengeance des princes, les deux partis, prêts à s'accor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

der ensemble, allaient l'écraser de leur poids. Il lui restait cependant une ressource, et Mazarin lui-même pouvait être pris dans son piége, si, devançant auprès des princes la manœuvre de son perfide allié, Gondi leur offrait le premier ses services et formait avec eux une alliance contre la cour.

Réduit à tenter une nouvelle fortune et à essayer encore de nouvelles amitiés [1], le Coadjuteur ne se dissimulait pas la honte et les dangers d'une politique si mobile [2] : aussi ne voulait-il traiter avec la princesse palatine qu'après avoir perdu tout espoir du côté de la Reine. Avant de s'engager contre elle sans retour, il résolut de faire un dernier effort pour l'obliger à lui rendre justice et à lui accorder la nomination de la couronne au cardinalat : récompense offerte plusieurs fois à ses services, et qui, à tout événement, eût augmenté ses forces et ses moyens de défense. Pendant la guerre de Paris, il avait annoncé la résolution de ne jamais prétendre à la pourpre par les voies de la faction; mais ses amis surent le convaincre « que son désintéressement, honorable quand il s'agissait du sang des peuples et des libertés publiques [3], devenait *une*

[1] *Novam tentare fortunam novasque experiri amicitias.*

[2] « Mon aversion pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie* faillit me faire tomber dans le précipice.

(Mémoires du cardinal de Retz.)

[3] « La réputation qui, dans la première affaire, consistait dans le désintéressement, tournait dans celle-ci sur l'habileté. Il s'y agissait de passer pour un sot ou pour un habile homme. »

(Mémoires du cardinal de Retz.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

duperie dans une intrigue de cabinet entre un prince du sang et un ministre favori. »

Cédant à de si bonnes raisons, le Coadjuteur avoua hautement ses prétentions; et madame de Chevreuse, chargée de les notifier, écrivit à Amboise, où la Reine se trouvait alors : « Qu'on n'y pensait pas de traiter ainsi le Coadjuteur, dont les secours étaient plus que jamais nécessaires; qu'il se montrait fort irrité des propos tenus contre lui, et demandait la nomination au cardinalat comme une réparation de cette injure, déclarant, en cas de refus, qu'on ne devait plus compter sur son appui. »

Mazarin n'avait garde de consentir à cette demande; mais il prévoyait les conséquences d'un refus, et ne s'y voulait exposer qu'après avoir tiré les princes de Marcoussy. Il chercha donc à amuser madame de Chevreuse par des promesses vagues, et aussitôt que la cour fut arrivée à Fontainebleau, la Reine écrivit au duc d'Orléans pour le presser de venir l'y joindre. Les Frondeurs, n'ayant pu rompre ce voyage, exigèrent de Gaston, avant son départ de Paris, la parole positive qu'il ne consentirait jamais à la translation des prisonniers au Havre-de-Grâce; à peine cependant le faible prince se trouva-t-il en présence de la Reine, qu'incapable de résister à ses prières et à ses menaces, il signa sans discussion tous les ordres qu'elle lui fit présenter.

Retiré dans son appartement, Gaston ne tarda pas à s'effrayer des conséquences de sa faiblesse. Il passa la nuit dans une agitation violente, et le lendemain il rede-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

mandait avec instance les papiers qu'il avait signés la veille. Mazarin ne fit nulle difficulté de les promettre, « mais ils ne se trouvaient plus sous sa main, et sans doute M. Le Tellier les avait emportés chez lui. » On fit appeler le Secrétaire d'État ; il n'était pas dans son logis ; on le chercha inutilement tout le jour ; et le soir, quand on parvint à le rencontrer, il n'était plus temps de rien changer aux dispositions concertées. Les princes, sous la conduite du comte d'Harcourt, avaient déjà quitté Marcoussy et s'avançaient vers le Havre-de-Grâce.

Le duc d'Orléans se plaignit amèrement de la Reine, « qui aurait dû le vaincre par des raisons et non par des prières et une supercherie. » Ces reproches ne touchaient guère Mazarin. Maître une fois de la personne des princes, il croyait pouvoir impunément braver toutes les vengeances, et madame de Chevreuse venant lui rappeler les promesses données au Coadjuteur, il la congédia brusquement, « bien décidé, disait-il, à ne jamais faire cardinal son ennemi personnel. » Bientôt après, il se repentit cependant de cette réponse tranchante, peu conforme à sa politique habituelle ; effrayé d'un événement extraordinaire survenu dans Paris et de la fermentation qui éclatait dans le pays, il revint trouver madame de Chevreuse, la supplia d'oublier sa vivacité et lui promit même de contenter le Coadjuteur si elle persistait à le lui conseiller.

Le carrosse du duc de Beaufort avait été assailli, à dix heures du soir, dans la rue Saint-Honoré, par douze hommes armés, et un gentilhomme du duc, nommé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Saint-Églan, était resté sur la place. Le bruit se répandit aussitôt que le Cardinal voulait faire assassiner le duc de Beaufort, et que le sieur de Saint-Églan avait été pris pour son maître, parce qu'il portait, ainsi que lui, de longs cheveux blonds et bouclés. Les colporteurs, vendant dans les rues le récit de cet événement, criaient : *Voici les dernières finesses du cardinal Mazarin!* Il fut constaté cependant que le sieur de Saint-Églan portait les cheveux noirs et courts, et une bande de voleurs ayant été arrêtée, quatre d'entre eux, appliqués à la question et mis sur la roue, persistèrent, jusqu'au dernier moment, à déclarer qu'ils avaient attaqué le carrosse dans l'intention de le voler, sans savoir même qu'il appartînt au duc de Beaufort.

La fausseté reconnue de l'accusation ne calma point la haine du peuple contre Mazarin, et, quelques jours après, on trouva attachés à des poteaux, aux deux bouts du Pont-Neuf, des tableaux peints à l'huile, représentant un cardinal en rochet et en camail, avec une corde autour du cou. On lisait au bas des tableaux :

JULES MAZARIN,

« Pour avoir empêché, par diverses fois, la conclusion de la paix générale;

» Pour avoir publiquement vendu tous les bénéfices qui ont vaqué depuis la régence;

» Pour avoir, par ses enchantements et sortiléges, suborné l'esprit de la cour ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

» Pour avoir violé les coutumes de France et les lois du royaume ;

» A été condamné à être étranglé et pendu. »

Les exempts du lieutenant civil s'étant présentés pour enlever les tableaux, la foule voulut les en empêcher, et il fallut faire marcher des troupes pour dissiper l'attroupement.

La Reine se décida néanmoins à revenir à Paris [16 novembre] et descendit au Palais-Royal, contre l'avis des femmes de sa suite, qui lui conseillaient « de se loger plutôt au Louvre, d'où, en cas d'émeute, elle pourrait facilement gagner la Porte-Neuve [1], en suivant la rivière ; au Palais-Royal, elle était entourée du peuple et voisine des halles, siége ordinaire de la plus tumultueuse sédition. » Anne d'Autriche méprisa ces avis prudents. Les appartements du Palais-Royal étaient plus beaux et plus commodes que ceux du Louvre, et elle avait peine à croire au danger.

Après l'arrivée de la cour, madame de Chevreuse étant revenue à la charge pour obtenir la réponse promise au Coadjuteur, Mazarin, poussé à bout, prononça le refus positif, qui n'avait pas cessé d'être son invariable résolution. Gondi n'hésita plus alors à traiter avec la Palatine, et résolut de réunir les anciens et les nouveaux Frondeurs,

[1] La Porte-Neuve était au bout du jardin des Tuileries ; en 1659, elle fut reconstruite, et nommée Porte de la Conférence, à l'occasion des conférences que le cardinal Mazarin et don Louis de Haro tenaient alors pour la conclusion de la paix des Pyrénées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

que depuis un an il avait mis tous ses efforts à diviser. Cette coalition, assurant la majorité dans le Parlement, ne pouvait manquer d'amener la liberté des princes et la chute du ministère; mais il fallait attendre la fin des vacations prolongées cette année à cause de la maladie du premier président, et dans l'intervalle une négociation avec la princesse palatine exposait le Coadjuteur à un fort grand danger.

Les Frondeurs et les amis des princes, divisés par d'anciennes inimitiés, n'avaient pas même alors un intérêt commun. Les premiers voulaient le renversement du ministre, les seconds voulaient, avant tout, la liberté du prince de Condé; ils la préféraient même avec l'alliance de la cour; et c'était pour eux un moyen sûr d'obtenir cette alliance que de révéler à Mazarin les offres du Coadjuteur, qui, dans ce cas, pouvait encore rester seul exposé à la vengeance des deux partis.

Rassuré cependant par la loyauté de la princesse, Gondi se rendit chez elle déguisé, au milieu de la nuit. Introduit dans la chambre où elle était couchée, il lui avoua sans autre préalable: « Son appréhension que ceux du parti des princes ne le montrassent au Cardinal pour le presser de s'accommoder avec eux. » La princesse ne lui cacha pas que de son côté « elle redoutait un peu que les Frondeurs ne la montrassent au Cardinal, pour le convaincre de leur fidélité. » Malgré ce danger commun, les deux négociateurs, attirés l'un vers l'autre par la sympathie de leur caractère, déposèrent bientôt toute réserve et se livrèrent avec abandon leurs secrets les plus intimes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

La Palatine confia au Coadjuteur que le duc de La Rofoucault, en ce moment caché chez elle, avait toutes les nuits des conférences avec le cardinal Mazarin, et traitait de la liberté des princes et d'une alliance contre les Frondeurs. Elle cependant, la Palatine, convaincue qu'on les amusait de vaines promesses, s'était ménagé d'autres ressources, et avait obtenu parole de Mathieu Molé qu'il appuierait dans le Parlement les demandes faites en faveur des princes. Pendant la guerre de Bordeaux, l'austère magistrat avait craint d'encourager la révolte ; il se refusait encore à tout commerce avec les factieux et surtout avec le Coadjuteur, « mais si l'on voulait servir les princes dans les formes et en gens de biens, il se faisait fort d'obliger la Reine à leur rendre la liberté. »

Il devenait ainsi également important pour le Coadjuteur et pour la princesse palatine que le cardinal Mazarin et le premier président ne pussent soupçonner leur intelligence ; ils convinrent donc d'attendre le dernier moment pour parler à leurs amis, et certains cependant de n'être pas désavoués par eux, ils traitèrent sur-le-champ d'une alliance entre les deux partis. Les conditions les plus considérables furent le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, celui du duc d'Enghien avec mademoiselle d'Alençon, fille du duc d'Orléans ; le chapeau de cardinal pour le Coadjuteur ; l'amirauté confirmée au duc de Beaufort ; cent mille écus pour madame de Montbazon, et quelques autres avantages pour les principaux seigneurs de la Fronde.

Les choses étaient dans cet état quand le cardinal Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

zarin quitta Paris et fut prendre en Champagne le commandement de l'armée. Il se flattait que des succès obtenus contre les ennemis de l'État lui donneraient de grands avantages contre ses ennemis personnels; il tenait d'ailleurs ses prisonniers sous bonne garde au Havre-de-Grâce, et ne pouvait croire si prochaine l'union des anciens et des nouveaux Frondeurs.

Le lendemain du départ du ministre [2 décembre], le premier président fit l'ouverture du Parlement, et, après les harangues d'usage, le conseiller Deslandes-Payen donna lecture d'une requête de la princesse de Condé, adressée *à nos Seigneurs* du Parlement, et commençant par ces mots : *supplie humblement, Clémence de Maillé* : formules que les personnes de ce rang n'employaient pas d'ordinaire, mais qui devaient flatter l'orgueil des magistrats. Après avoir rappelé toutes les persécutions souffertes par sa famille depuis une année, la princesse continuait en ces termes.

« Ce considéré, nos Seigneurs, attendu que depuis le 18 janvier dernier, M. le procureur général n'a pris aucune conclusion contre lesdits M. le prince de Condé, M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville, dont l'emprisonnement ne vous a été connu que par une lettre de cachet, forme non-autorisée même dans la détention des particuliers;

» Attendu qu'il est dit, dans la déclaration du mois d'octobre 1648, qu'aucuns sujets du Roi, de quelque qualité et condition qu'ils soient, ne seront à l'avenir traités criminellement que selon les formes prescrites par les lois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

du royaume : il vous plaise ordonner que ledit procureur général sera présentement mandé pour déclarer s'il a aucune chose à proposer contre lesdits prisonniers, et, à défaut de ce faire, qu'il sera incessamment pourvu à leur liberté en la forme que la cour jugera à propos pour le bien du royaume et l'observance de la déclaration du 24 octobre 1648 [1]. »

La requête fut admise sans contestation et renvoyée aux gens du Roi, pour donner leurs conclusions sous huitaine, en l'assemblée générale des Chambres.

Depuis l'emprisonnement des princes, plusieurs tentatives avaient été faites en leur faveur dans le Parlement, sans que les déclarations de leurs amis fussent devenues l'objet de délibérations spéciales. Cette fois une décision ne pouvait plus être éludée, et un arrêt solennel du Parlement allait prononcer encore entre les principes de la liberté légale et ceux du gouvernement arbitraire. Anne d'Autriche, malade alors, manda les gens du Roi, et les ayant fait entrer dans sa ruelle, elle ordonna au garde des sceaux de leur expliquer sa volonté. « La détention des deux princes du sang était un acte de l'autorité royale, lequel ne pouvait recevoir ni remède ni changement que de la même main qui l'avait produit, et il n'appartenait point au Parlement de connaître de telles matières, ni de s'entremettre du gouvernement de l'État. »

La Reine oubliait ainsi la déclaration tant de fois jurée, et les conditions qui seules pouvaient lui assurer

[1] La requête de la princesse de Condé avait été rédigée par le premier président lui-même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

l'alliance des magistrats. L'avocat général Talon ne voulut point donner son assentiment à de tels principes ; mais, croyant que le devoir de sa charge l'obligeait à prendre des conclusions conformes aux volontés de la Reine, il s'avisa, pour les motiver, de l'expédient le plus bizarre, et soutint [7 décembre] « que la Cour ne pouvait délibérer sur la requête de la princesse de Condé, attendu qu'il y avait à redire en sa formalité : ladite dame princesse ne justifiant pas qu'elle eût été autorisée par monsieur son mari ; condition essentielle en la matière, et sans laquelle les femmes ne pouvaient *ester* en droit. » Pour relever cette misérable chicane, il rappelait « que les formalités, dans les procédures, tiennent lieu des cérémonies dans la religion et doivent être également respectées. »

Quarante conseillers seulement, parmi les plus déterminés *Mazarins*, appuyèrent les conclusions ; ceux de *la nouvelle Fronde* soutinrent Deslandes-Payen, qui, opinant le premier comme rapporteur de la requête, avait ouvert l'avis « de faire des remontrances à la Reine touchant la liberté de MM. les Princes, et d'écrire à tous les Parlements du royaume pour les inviter à s'unir avec celui de Paris. »

Le sort de la délibération dépendait du parti qu'allaient prendre *les anciens Frondeurs*. Aussi, quand ce fut le tour d'opiner du conseiller Broussel, un grand silence se fit dans l'assemblée. Il parla longuement et avec violence, accusant le cardinal Mazarin, dont l'administration « avait réduit le royaume en tel état, que si « Henri IV revivait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

il ne le pourrait reconnaître. » Il justifia M. le Prince des accusations portées contre lui, et représenta son emprisonnement comme une calamité publique; sans paraître se souvenir qu'il avait dit précisément le contraire toutes les fois que, depuis un an, il avait parlé sur ce sujet.

La majorité dès lors était assurée, et la discussion, qui se continuait depuis douze jours, touchait à son terme, quand un événement inattendu vint relever les espérances des *Mazarins*, et sembla devoir changer la face des affaires. La fortune avait été si favorable au Cardinal, qu'en trois jours il avait pris Rethel et remporté une victoire complète sur M. de Turenne et sur le général espagnol Don Estevan de Gamarre. Toute l'infanterie ennemie était prise ou tuée, la cavalerie dispersée, l'artillerie et les bagages tombés au pouvoir du vainqueur. Après de vains efforts pour rallier les troupes et rétablir la bataille, M. de Turenne s'était sauvé, lui cinquième, dans Stenay, dernière ressource du parti, et qui ne paraissait pas même un asile assuré.

A la nouvelle de succès si brillants, si rapides, si inopinés, la consternation fut grande parmi les anciens et les nouveaux Frondeurs; leurs adversaires reprirent courage, et le conseiller Menardeau, revenant sur l'avis qu'il avait donné la veille, osa proclamer « que M. le cardinal Mazarin était le bonheur de la France; qu'il était cause du gain de la bataille de Rethel, comme de toutes les autres victoires gagnées dans les campagnes précédentes. Il loua la sagesse de sa conduite, la bonté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de son cœur, et conclut à maintenir MM. les princes en sa garde, parce qu'il en aurait un soin tout particulier ainsi que du reste de l'État.

Ce discours, qui le jour précédent eût attiré sur l'orateur les marques du mépris de l'assemblée, fut écouté avec une sorte de faveur [20 décembre]. Le peuple même, qui remplissait les salles et les galeries du Palais, ne témoigna point de colère. Gondi, craignant alors une défection générale, jugea nécessaire de se déclarer pour relever les esprits abattus. Il attaqua le Cardinal avec violence; mais au lieu de conclure à la liberté des princes, il demanda seulement qu'ils fussent tirés du Havre-de-Grâce et transférés au Louvre pour être procédé contre eux, s'il y avait lieu, conformément à la déclaration. » Mathieu Molé, dupe de cet artifice, crut que l'inimitié du Coadjuteur contre M. le Prince subsistait toujours, et lui-même [1], prenant la parole avec une vigueur

[1] Il fut aussi jugé nécessaire que le duc de Beaufort dît son avis; et c'était toujours un grand embarras, parce que ce prince n'avait aucun talent pour la parole. Il déplaçait le sens des mots de la façon la plus bizarre, s'embarrassait au milieu de son discours, et arrivait inopinément à une conclusion qui n'avait aucun rapport avec l'objet de la discussion. Le Coadjuteur se donna cette fois beaucoup de peine pour le faire parler un peu juste, et lui fit apprendre par cœur une division méthodique de la matière en trois points, sur chacun une conclusion simple et facile à retenir. Cela fut bien en commençant, mais bientôt le duc de Beaufort, pressé d'en finir, conclut brusquement sur le tout « qu'il opinait comme M. le duc d'Orléans. » Or, le duc d'Orléans n'avait pas opiné, et n'était pas même à la séance. La gravité de l'assemblée fut un peu égayée par ce *quiproquo*, et le Coadjuteur ayant ensuite demandé à M. de Beaufort à quel propos il avait parlé du duc d'Orléans dans son discours, le malencontreux orateur répondit que c'était pour embarrasser le premier président.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qui reçut plus de force de sa réserve accoutumée [31 décembre], repoussa les principes tyranniques par lesquels on voulait contester au Parlement la connaissance de cette affaire, soutint la compétence de la compagnie en matières de gouvernement, et conclut « à faire des remontrances sur la liberté des princes, et à ne point désemparer que la Reine n'eût donné satisfaction à cet égard.

L'autorité de Mathieu Molé entraîna toute la compagnie; ceux qui soutenaient encore les conclusions de l'avocat général les abandonnèrent, et l'arrêt fut rendu sans qu'il y eût besoin de compter les voix.

Ce résultat trompait toutes les espérances de la Reine; longtemps elle s'était refusée à croire à l'alliance des anciens et des nouveaux Frondeurs; après la victoire de Rethel, elle n'avait pas douté que l'heureux succès de ses armes ne tournât à la gloire de son ministre et à la confusion de ceux qui l'accusaient d'incapacité. Inquiète cependant de la chaleur croissante des esprits, elle attendait avec impatience la décision du Parlement. Elle avait rendu sa confiance à madame de Chevreuse, qui feignait encore un grand zèle pour le ministre, et chaque soir, enfermées ensemble au Palais-Royal, elles s'entretenaient des détails de la journée et semblaient suivre avec un égal intérêt les diverses chances de la délibération. Un jour la force habituelle d'Anne d'Autriche l'avait abandonnée, elle se plaignait de l'injustice et de l'ingratitude des hommes, et, s'attendrissant sur elle-même, elle versait des larmes dans le sein de son ancienne favorite. Encouragée par la confiance et l'abattement de la Reine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

madame de Chevreuse crut le moment favorable pour porter au ministre un coup mortel. Elle convint « que la haine prodigieuse du peuple et des magistrats contre M. le Cardinal était d'une grande injustice. Si cependant, ajouta-t-elle, cette haine allait jusqu'au point de les rendre insensibles aux prospérités de l'État, il était à craindre que Sa Majesté ne se vît un jour obligée de sacrifier son ministre, et plus elle aurait résisté longtemps, plus l'issue deviendrait fatale à l'autorité souveraine. »

Ces paroles furent pour la Reine un trait de lumière, ses larmes tarirent aussitôt. « Quoi! Madame, dit-elle à madame de Chevreuse, vous êtes si peu de ses amies? » Et la congédiant avec mépris, elle écrivit au Cardinal « que le Coadjuteur et M. le Prince étaient d'accord, et qu'il devait revenir à Paris sans délai, pour aviser à ce qui restait à faire. »

Madame de Chevreuse, regrettant de s'être trop avancée, écrivit de son côté à Mazarin; mais il ne fut point la dupe des explications qu'elle prétendait lui faire accepter. Il jeta sa lettre à terre, après l'avoir lue, la foula aux pieds avec des paroles injurieuses, et partit aussitôt pour Paris.

Les acclamations de la populace et les empressements des courtisans, signes peu sûrs au jour du danger, trompèrent le ministre sur l'état des affaires; il crut tout sauver en gagnant du temps, et ne s'inquiéta que de retarder les remontrances ordonnées par l'arrêt du Parlement. Mathieu Molé consentit volontiers à des délais qui lui laissaient l'espoir d'une conciliation, et Mazarin reprit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ses conférences nocturnes avec le duc de La Rochefoucault.

Ennemi personnel du Coadjuteur et peu favorable aux magistrats, le duc désirait vivement que la liberté du prince de Condé ne fût pas leur ouvrage ; il n'épargna pas ses efforts pour persuader à Mazarin de prévenir les remontrances du Parlement, et de conclure enfin l'alliance si souvent projetée contre les Frondeurs. Ses instances n'obtenaient que des promesses toujours remises au lendemain, et pendant ce temps il était pressé par la Palatine de donner son adhésion au traité négocié par elle avec le Coadjuteur. Une réponse décisive ne pouvant plus être différée, le duc déclara à Mazarin « qu'il lui offrait encore l'amitié des princes et le secours de leur parti ; mais que s'il n'obtenait pas sur l'heure une parole positive, lui-même allait entrer dans des engagements qui ne lui permettraient plus de revenir au Palais-Royal. »

Le Cardinal parut ébranlé ; mais, comme tous les esprits rusés, il se persuadait difficilement qu'on lui dît la vérité : il demanda plus de détails. Trop honnête homme pour trahir les secrets du Coadjuteur et de la Palatine, le duc de La Rochefoucault refusa de spécifier aucune chose ; et ne croyant pas encore le danger aussi pressant, Mazarin ne put se déterminer à conclure. Vainement le duc, au moment de sortir, lui répéta qu'il était perdu sans ressource s'il le laissait descendre l'escalier ; le Cardinal le conduisit jusqu'au bas, une lanterne sourde à la main, et lui dit *adieu* en riant.

En sortant du Palais-Royal, le duc de La Rochefou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cault se rendit chez la princesse palatine, et signa, au nom de la duchesse de Longueville et au sien, le traité avec le Coadjuteur. Le duc de Beaufort le signa en même temps ; et enfin le duc d'Orléans, qui, depuis trois jours, en portait le double dans sa poche, se laissa aussi [1] arracher sa signature.

Les délais accordés par le premier président étant alors écoulés, il insista pour obtenir une audience qu'il fallut bien lui accorder. De grands efforts avaient été tentés auprès de lui pour l'engager à atténuer l'effet de sa démarche par la modération de son langage ; mais aucune considération ne pouvait déterminer Mathieu Molé à se relâcher de ce qu'il croyait être son devoir. Introduit [23 janvier] dans le cabinet de la Reine en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, il porta la parole en ces termes :

« SIRE,

» Votre Majesté est informée sans doute de l'état présent des affaires de son royaume, état si différent de ce qu'il était naguère. Nous avons vu perdre en Catalogne, en Italie, des conquêtes que nous regardions comme le propre domaine de Votre Majesté, et qui avaient coûté tant de sang et des sommes immenses. Les ennemis ont eu

[1] Le sieur Caumartin, secrétaire du Coadjuteur, en qui le duc d'Orléans prenait confiance, ayant trouvé le moment favorable, comme le prince passait entre deux portes, lui mit une plume entre les mains, s'agenouilla devant lui ; « Gaston signa sur les épaules de Caumartin, disait madame de Chevreuse, comme il aurait signé la cédule du sabbat s'il eût craint d'être surpris par son bon ange. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

même la hardiesse de mettre le pied dans le royaume et d'y prendre des places à la vue de l'armée française. Tous ces désastres sont arrivés depuis le 18 janvier de l'année dernière, jour fatal et malheureux auquel on fit arrêter deux grands princes du sang royal et le gouverneur de Normandie. Nous avons trop ressenti depuis les effets de ces mauvais conseils et de cette infortunée politique ! »

» Nous avions établi la force et le salut de l'État dans la régence par nous commise à notre vertueuse Reine, mère de la sacrée personne de Votre Majesté, assistée de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince ; ce lien éternel ne se devait jamais rompre ; dès qu'il a été séparé, toutes sortes de malheurs nous sont advenus.

» Nous croyions qu'il viendrait dans l'esprit des auteurs de ce conseil que, pour en faire cesser les suites funestes, il n'y avait point d'autre moyen que de rendre la liberté aux princes ; mais quand on espérait ce bonheur, on a été étonné d'apprendre qu'ils étaient traduits et transférés dans une nouvelle prison, dans un lieu où leur vie est en danger ; oui, Madame, je le dis encore, dans un un lieu où leur vie est en danger !

» C'est le sujet, Madame, des très-humbles remontrances de cette compagnie qui doit veiller que la république ne reçoive aucun dommage. Elle s'est tenue longtemps dans le silence par respect ; elle l'a rompu quand il eût été criminel de le conserver davantage. Que si Votre Majesté avait frappé un coup d'autorité sur un simple conseiller du Parlement, nous serions obligés d'y employer nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

suffrages ; à plus forte raison quand il s'agit des princes du sang qui sont, dès le berceau, conseillers nés de cette compagnie, qui sont enfants de la maison, les plus fermes étais de la monarchie, les membres les plus nobles et les plus honorables de cet État. Tant de conquêtes, tant d'actions si célèbres et dignes de l'immortalité, vous parlent en leur faveur ! Que si leur infortune ne finit pas bientôt, les pierres qui les tiennent renfermés crieront si haut que les passants les entendront et porteront leurs voix plaintives par toute la France. La douleur des bons Français se réveillera et les poussera à des entreprises hardies dont il est à craindre que le contre-coup ne retombe sur Vos Majestés.

» Dans un péril si grand et si pressant, nous supplions Votre Majesté de nous permettre de lui dire, avec tout le respect à nous possible, que, si elle n'y donne ordre promptement, la fidélité que nous devons à la conservation de l'État et au service du Roi nous contraindra d'y mettre nous-même la main et d'y employer toutes nos forces pour empêcher la ruine de la couronne. »

En écoutant cette harangue, le jeune Louis XIV frémissait de colère ; il s'approcha de sa mère et lui dit à l'oreille « que, si elle le voulait permettre, il imposerait silence au premier président et le chasserait de sa présence. » Anne d'Autriche contint cet emportement, et, après en avoir délibéré dans son conseil, elle reconnut la nécessité de donner satisfaction au Parlement et de s'accommoder avec le prince de Condé. Le maréchal de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Grammont [1], chargé des instructions du ministre, partit aussitôt pour le Havre-de-Grâce, et l'avocat général Talon fut autorisé à annoncer à la compagnie « qu'aussitôt que la duchesse de Longueville et M. de Turenne auraient posé les armes, les princes seraient mis en liberté, et une amnistie pleine et entière accordée à tous ceux qui s'étaient déclarés pour leur parti. »

Il semblait que ces concessions dussent désarmer le Parlement, mais les anciens et les nouveaux Frondeurs, réunis contre le ministre, avaient conjuré sa ruine et se montraient disposés à pousser leur victoire. Une imprudence du cardinal Mazarin irrita encore leur ressentiment, et précipita la catastrophe.

On s'entretenait au Palais-Royal, en présence de la Reine et du duc d'Orléans, de la révolution d'Angleterre, et chacun blâmait Charles Ier d'avoir sacrifié le vicomte de Strafford. Mazarin, se mêlant à la conversation, soutint « que si ses ennemis parvenaient à le traiter comme l'avait été le vice-roi d'Irlande, les affaires ne pouvaient manquer de suivre bientôt en France le même train qu'en Angleterre ; il ajouta des comparaisons odieuses entre Cromwel et le Coadjuteur, la Chambre des communes de Londres et le parlement de Paris. » Le duc d'Orléans se récria contre cette injustice : « Les magistrats du par-

[1] Antoine de Grammont, né en 1604, mort en 1678. Il eut de Marguerite de Chivré Armand de Grammont, fameux à la cour de Louis XIV sous le nom de comte de Guiche, et Henriette de Grammont, mariée à Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot. Le chevalier de Grammont, dont nous avons les Mémoires écrits par Hamilton, était frère du maréchal duc de Grammont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

lement de Paris étaient, disait-il, tous gens de bien [1], qui, pour s'opposer aux desseins du ministère, n'en restaient pas moins fidèles à la royauté et attachés aux intérêts de la France. »

La Reine prit alors la défense du Cardinal, et s'expliqua avec tant d'amertume et de violence contre ceux qui contrariaient sa politique, que le duc d'Orléans se crut personnellement menacé et se hâta de sortir du Palais-Royal, bien décidé à ne plus y revenir. Le Coadjuteur encouragea fort cette résolution, et comprenant le parti qu'il pouvait tirer de ce qui s'était passé au Palais-Royal, il ne manqua pas d'en faire le lendemain un rapport exact au Parlement. Une tempête furieuse s'éleva aussitôt parmi les conseillers des enquêtes; tous s'écrièrent qu'il fallait venger l'honneur de la compagnie, et obligeant le premier président à ouvrir la délibération, un grand nombre proposaient de décréter de prise de corps le cardinal Mazarin; les plus modérés opinaient à faire des remontrances pour supplier la Reine de l'éloigner de sa personne et de la cour.

La discussion ayant été continuée au lendemain, les gens du Roi, mandés au Palais-Royal par la Reine, furent chargés de désavouer, au nom de Sa Majesté, « les propos faussement imputés au cardinal Mazarin par le Coadjuteur de Paris, méchant et pernicieux esprit qui *en avait menti* dans son rapport au Parlement. » Sans s'émouvoir d'une si violente attaque, Gondi répéta dans les mêmes termes ce qu'il avait avancé la veille, s'en remettant au témoi-

[1] .... « *Senatores viros bonos esse, qui tantùm devii à sensu aulico, bono publico attendebant.* (*Benj. Prioli Historia.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

gnage de M. le duc d'Orléans, présent à la séance, pour confirmer ou démentir la vérité de son récit. Gaston ne désavoua pas le Coadjuteur, et revenant sur ce qui s'était passé depuis le commencement de la régence, « il accusa le cardinal Mazarin de toutes les mesures violentes et despotiques pour lesquelles on avait quelquefois surpris ou arraché son consentement, et déclara que, nonobstant le respect et l'affection qu'il conservait à la Reine, il ne rentrerait plus au Palais-Royal tant qu'il serait exposé à y rencontrer un ministre pervers qui empoisonnait l'esprit du jeune Roi d'une détestable politique, et osait calomnier les meilleurs serviteurs de l'État. »

Ce discours fut accueilli par de vives acclamations, et, malgré les efforts du premier président pour rompre la délibération [7 février], un arrêt, rendu à une grande majorité, porta « que Sa Majesté serait suppliée d'éloigner le cardinal Mazarin de sa personne et de ses conseils. » La haine générale se réveilla alors plus violente; le peuple alluma des feux de joie dans les rues; les courtisans se portèrent en foule chez les chefs du parti triomphant, et le soir même on compta trois cents voitures à la porte du Coadjuteur.

La noblesse, toujours jalouse de la magistrature, voyait cependant avec dépit que le parlement de Paris disposât à son gré du sort de l'État. Pour ne pas rester étrangers au mouvement des affaires, plusieurs seigneurs et gentilshommes, serviteurs de la maison de Condé, se réunirent chez le duc de Nemours : comme l'année précédente, ils signèrent un acte d'alliance, écrivirent dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

les provinces des lettres circulaires, et, en peu de jours, leur nombre s'éleva jusqu'à cinq cents. Cette assemblée, cause prochaine de désunion, augmenta d'abord la puissance du parti, et rendit toute résistance dans Paris impossible à la Reine et à son ministre. Sur d'autres points de la France ils conservaient cependant des ressources ; les négociations du cardinal Mazarin avaient attaché aux intérêts de la cour les ducs d'Épernon, de Mercœur, les maréchaux du Plessis-Praslin et de La Ferté, le marquis d'Hocquincourt, le comte de Palluau, le comte de Broglie et d'autres seigneurs qui avaient des troupes sous leurs ordres. La plupart des places fortes de la frontière étaient confiées aux amis particuliers du Cardinal, et les princes, enfermés au Havre-de-Grâce, lui offraient encore leur amitié et leur alliance contre les Frondeurs.

Déterminés à ne céder qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense, Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin convinrent alors, en secret, que le Cardinal quitterait Paris et irait se jeter dans le Havre-de-Grâce, avec des troupes qu'il pourrait réunir; que la Reine, restée au Palais-Royal, ferait en sorte d'obtenir une entrevue avec le duc d'Orléans et de reprendre sur ce prince son ancien ascendant. Si cependant il demeurait inflexible, la Reine devait s'échapper avec ses deux fils, rejoindre son ministre au Havre, et traiter avec le Prince de Condé aux conditions que celui-ci voudrait imposer : certaine au moins, à ce prix, de se venger du Parlement.

Peu de jours ayant suffi pour préparer l'exécution de ce projet, le Cardinal [17 février] prit congé de la Reine en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

présence de la cour. « Puisque tout le monde conjurait sa ruine, même M. le duc d'Orléans, il ne croyait plus pouvoir servir utilement Sa Majesté, et la suppliait de lui permettre de se retirer : en quelque lieu qu'il allât il n'oublierait jamais les obligations qu'il avait à la France. » La Reine lui répondit en peu de mots, agréant son départ et lui promettant la continuation de son estime. Rentré dans son appartement, Mazarin changea promptement sa robe et sa barrette contre un habit gris et un chapeau à plume. Seul avec le comte de Broglie[1], il gagna à pied la porte Richelieu, où il avait réuni trois cents chevaux, et il se mit en route pour le Havre.

Loin que ce départ adoucît la haine et la violence du Parlement, un nouvel arrêt [9 février] ordonna « que le cardinal Mazarin, ses parents et ses domestiques eussent à quitter, sous quinze jours, le royaume de France et toutes les places de l'obéissance du Roi ; faisant défense à tous gouverneurs de provinces, maires et échevins des villes, de les recevoir, et permettant aux communes de leur courir sus après ledit temps passé. »

Peu inquiète de ces menaces, si elle parvenait à regagner le duc d'Orléans, la Reine employait alors tous ses efforts pour engager ce prince à venir la voir au Palais-Royal ; elle offrait même d'aller le trouver au Luxembourg ;

[1] François-Marie de Broglie, comte de Revel en Piémont, né en 1600. Il avait promesse du premier bâton de maréchal de France qui viendrait à vaquer, quand il fut tué à l'armée en 1656. Il fut le premier de sa maison qui s'établit en France. Il épousa Catherine de Vassal, dont il eut Victor Maurice, comte de Broglie, maréchal de France.

Le comte de Broglie avait quatorze frères ou sœurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

mais Gaston, en méfiance de sa propre faiblesse, était décidé à ne point se rencontrer avec la Reine. Perdant tout espoir de ce côté, elle eut recours à sa dernière ressource, et fit ses préparatifs pour sortir de Paris avec ses enfants.

Tout était prêt pour le départ, quand le garde des sceaux Châteauneuf, qui trahissait tous les partis dans l'espoir d'affermir son crédit sur leurs ruines, fit prévenir mesdames de Chevreuse que la Reine quittait Paris sous deux heures. Mademoiselle de Chevreuse courut au Luxembourg, et envoya un de ses pages avertir le Coadjuteur de venir l'y joindre. Leurs efforts, réunis à ceux de la duchesse d'Orléans, ne purent décider Gaston à quitter son lit ni à donner un ordre. Vainement on lui représenta « que le départ du Roi était la perte de tout le parti, que pour l'empêcher il était urgent d'investir le Palais-Royal, de faire garder les portes de la ville. » Ces ordres épouvantaient le duc, et il ne consentit point à les donner; mais il trouva bon que sa femme en prît la responsabilité; cette princesse, en ce moment couchée auprès de son époux, écrivit sur son oreiller :

« Il est ordonné à M. le Coadjuteur de faire prendre les armes et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.

» MARGUERITE DE LORRAINE. »

Le Coadjuteur, ne pouvant obtenir d'autres créances, sortit avec mademoiselle de Chevreuse, qui alla sur-le-champ réveiller le duc de Beaufort et le duc de Nemours,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ces princes montèrent à cheval avec leurs gentilshommes, et se portèrent aux environs du Palais-Royal. Le Coadjuteur, de son côté, fit avertir les colonels des quartiers ; la caisse battit dans toutes les rues ; en peu d'instants, les bourgeois prirent les armes et se rendirent aux postes où ils avaient coutume de se réunir lors des émeutes. Des corps de garde nombreux furent placés aux portes Richelieu et Saint-Honoré et dans la cour même du Palais-Royal.

Informée de ces mouvements, la Reine manda près de sa personne le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, et les autres seigneurs sur lesquels elle croyait pouvoir compter. Ni d'Épernon, ni aucun autre ne se rendit à son appel ; les officiers même de sa maison la trahirent ; le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe, fit donner avis au Luxembourg que le Roi avait commandé, avant de se coucher, qu'on laissât des bottes dans sa chambre.

La fuite étant alors impossible, Anne d'Autriche se hâta de se déshabiller, et fit remettre au lit le jeune Roi déjà prêt à monter à cheval. Elle attendit ensuite avec une douloureuse anxiété ce que produirait le tumulte toujours croissant. Les nouvelles qui lui parvenaient de moments en moments redoublaient ses angoisses ; elle entendait les cris forcenés de la multitude et voyait passer incessamment sous ses fenêtres des groupes nombreux de seigneurs ; elle craignait qu'on ne voulût l'enfermer au Val-de-Grâce et la séparer du Roi. Cependant, son courage ne l'abandonnant pas, elle fit ouvrir toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

les portes, et ordonna qu'on laissât entrer les bourgeois qui gardaient les issues du Palais. Ces bonnes gens pénétrèrent avec une timidité respectueuse dans l'intérieur de la demeure royale. Anne d'Autriche les accueillit avec affabilité, « protesta qu'elle se croyait en sûreté au milieu d'eux ; qu'elle n'avait jamais eu l'intention de les quitter ; que si elle était hors de Paris, elle se hâterait d'y revenir ; des malveillants les avaient alarmés sans sujet ; et, pour les rassurer, elle voulut leur faire voir le Roi. » S'approchant alors du berceau royal, suivie d'autant de gens que la chambre en pouvait contenir, elle souleva les rideaux et approcha une bougie du visage de son fils. Il était beau comme un ange et dormait d'un sommeil paisible. Les bourgeois, touchés de respect et d'amour, le contemplèrent en silence, puis se retirèrent doucement en le comblant de bénédictions.

La Reine retint auprès d'elle l'officier du poste ; il se nommait Dulaurier, et avait été laquais d'un maître d'hôtel ordinaire du Roi. A ce titre il se croyait un peu de la cour et se faisait respecter de ses camarades. Anne d'Autriche passa le reste de la nuit auprès du lit de Louis XIV, sans autre protecteur que le sieur Dulaurier. Le jour arriva enfin, et elle put se livrer sans contrainte à la douleur, seule consolation qui lui restât alors à espérer.

De son côté, le Coadjuteur, dont les ordres avaient dirigé les mouvements de la nuit, n'était pas sans inquiétude ; il sentait que c'était une impardonnable audace d'avoir porté atteinte à la liberté de la Reine, et redoutait l'indignation des magistrats quand ils apprendraient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cet outrage fait à la Majesté royale. Loin de compter sur l'appui du duc d'Orléans, il s'attendait à en être abandonné si le danger devenait pressant; Gaston, pour s'en ménager les moyens, avait expressément défendu qu'on entrât dans ses appartements avant neuf heures du matin. Informé cependant que la douleur des bons citoyens restait muette, il n'hésita plus à se déclarer et sortit du Luxembourg pour se rendre au Parlement. Les applaudissements qu'il reçut en chemin ayant achevé de dissiper ses craintes, il entra résolûment dans la grand'-Chambre, et dit en prenant sa place « qu'il avait conféré la veille avec le garde des sceaux; que les lettres de cachet pour la liberté des princes étaient expédiées et partiraient le matin même. »

Le premier président était occupé à rendre la justice aux particuliers avec son sang-froid ordinaire. « Mais le visage et les manières de Mathieu Molé montraient qu'il avait dans l'esprit de plus grandes pensées. La tristesse paraissait dans ses yeux, cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement [1]. » Il leva les yeux au ciel, après avoir entendu le duc d'Orléans, et lui répondit avec un profond soupir : « M. le Prince est en liberté, et le Roi, le Roi notre maître, est prisonnier ! »

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XV.

Du 12 février au 1er septembre 1651.

Protégé par trois cents chevaux sous la conduite du comte de Palluau, le cardinal Mazarin s'éloignait à petites journées. Plusieurs seigneurs de la cour, sortis de Paris après lui, le joignirent par diverses routes. Ils annonçaient la prochaine arrivée de la Reine, et racontaient, en les exagérant, les périls qu'ils venaient de courir. Les uns avaient été poursuivis par les gardes du duc d'Orléans [1], les autres s'étaient fait jour, l'épée à la main, à travers une population furieuse. Tous se montraient impatients de braver de nouveaux dangers

[1] *Jactare omnes adita in agressu pericula, à plumbed ex ædibus Aurelianis grandinatione. « Pœne, aiebant, excussi fuimus ab equis, et Mazarini per opprobrium vocitati. » Roncherolles capite fasciato, in conspectu crebro Mazarini, mane et vespere etsi nullum erat vulnus, tamen illud nullum sollicitè curare, ostentui glorioso.*

(Benj. Prioli Historia.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pour le service de leur patron, et juraient de demeurer invariablement attachés à sa fortune.

Bientôt les nouvelles de Paris abattirent cette chaleur. Les courtisans, informés que la Reine était prisonnière au Palais-Royal et les Frondeurs tout-puissants, laissèrent pour la plupart le Cardinal continuer sa route. Ceux qui l'accompagnèrent encore, loin de l'obséder comme auparavant de leurs soins empressés, ne l'approchaient plus qu'avec un visage chagrin et le reproche à la bouche [1]. Les soldats, à l'exemple de leurs chefs, perdant tout respect pour le ministre tombé, n'observaient aucune discipline, pillaient les fermes sur leur passage et menaçaient d'abandonner leurs drapeaux.

Réduit à cette extrémité, Mazarin ne désespéra pas de sa fortune et pressa sa marche vers le Havre. Il comptait se présenter aux princes comme arbitre de leur liberté, resserrer leurs liens s'ils méprisaient son alliance, et s'enfermer dans la place pour s'y défendre contre tous ses ennemis en attendant les chances de l'avenir. La défection inattendue du sieur de Bar, gouverneur du Havre pour la duchesse d'Aiguillon, mit un obstacle insurmontable à l'exécution de ce dessein.

Quand le Cardinal arriva avec son escorte aux portes

[1] *Ad tertiam metationem cultus in Mazarinum obsolescere; perrumpi non intrari ejus cubiculum; tumulluariè mensæ adsidere; rapere non sumere cibos, garrire, ac se mutuo interpellari, qui antea humillissimi assentatores. Eques lascivire et in oblatos greges et armenta grassari. Neustrii de pecore abacto ad Mazarinum querelas deferre. Hæc tum præcipua viri cura, qui reddi rapta jubebat; malignè parebatur.*
(Benj. Prioli Historia.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la ville, de Bar lui signifia qu'il était prêt à rendre à la Reine les prisonniers qu'elle lui avait confiés, mais qu'il ne laisserait pas entrer un homme armé dans la citadelle sans les ordres de madame d'Aiguillon. Vainement Mazarin recourut aux prières et aux menaces, de Bar fut inflexible, et pendant qu'ils contestaient ensemble, on apprit que le duc de La Rochefoucault, MM. Arnault et de La Vrillière, porteurs des arrêts du parlement de Paris, allaient arriver sous deux heures. Il ne restait plus alors aucun moyen de prolonger la détention des princes : voulant au moins se ménager auprès d'eux le mérite de leur annoncer une bonne nouvelle, le Cardinal consentit à se séparer de son escorte et entra seul dans le château.

Introduit auprès des princes, il leur annonça qu'ils étaient libres, les exhorta à oublier ce qu'ils avaient souffert, et sollicita pour lui-même leur protection et leurs bontés. Le prince de Condé répondit « qu'il était reconnaissant que la Reine eût bien voulu lui rendre justice, qu'il la servirait fidèlement ainsi qu'il l'avait toujours fait et ne garderait aucun ressentiment du passé. » Il demanda ensuite à dîner, fit asseoir le Cardinal près de lui, but civilement à sa santé et l'entretint de choses indifférentes pendant le repas. Le prince de Conti et le duc de Longueville, plus pressés d'abréger les compliments, sortirent de la citadelle en se levant de table, montèrent dans un carrosse qui leur avait été préparé et partirent en hâte pour Paris.

Resté seul avec le prince de Condé, Mazarin n'épargna

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rien pour le convaincre qu'il était dans ses intérêts de s'unir intimement à la Reine ; il lui répéta les arguments de Lenet et du duc de La Rochefoucault, « sur l'utilité réciproque d'une alliance contre les Frondeurs : parti dont les maximes républicaines menaçaient l'autorité royale et la légitime influence des grands de l'État. » M. le Prince le laissa parler longtemps, mais ne répondit pas une parole. Il sortit ensuite de la chambre et descendit l'escalier sans paraître même remarquer les profonds saluts du Cardinal. Sa voiture roula rapidement dans les rues du Havre au bruit des acclamations du peuple et des salves d'artillerie, et suivit la route de Paris.

Mazarin rentra dans la citadelle fort en peine du parti qu'il devait prendre. Il n'avait ni argent ni équipages, et les nouvelles qu'il recevait de Paris d'heure en heure le pressaient de quitter la France. Après sa sortie du Havre, il se présenta devant diverses places dont les gouverneurs ne se montrèrent pas plus disposés que le sieur de Bar à braver, pour le servir, les arrêts du Parlement. Il trouva enfin un meilleur accueil à Sedan, où Fabert [1] le reçut comme un ancien ami, et lui donna des secours, payés depuis du bâton de maréchal de France.

Pendant ce temps, les princes continuaient leur route vers Paris. A quatre lieues du Havre ils rencontrèrent le

[1] Abraham de Fabert, marquis d'Esternay, né à Metz en 1599, maréchal de France en 1658, mort à Sedan en 1662. Il était fils d'Abraham Fabert, maître échevin de la ville de Metz, et imprimeur célèbre. Le maréchal Fabert ne laissa qu'un fils tué, à dix-huit ans, au siége de Candie, colonel du régiment de Lorraine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

duc de la Rochefoucault, qui les informa plus en détail qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors de l'état de leurs affaires. Le lendemain ils arrivèrent à Rouen, où le duc de Longueville fit son entrée comme gouverneur de la province. Dans les campagnes un concours prodigieux de peuple se rassemblait sur leur route, et témoignait autant de joie de leur délivrance qu'il en avait témoigné de leur emprisonnement. Le duc d'Orléans fut au-devant d'eux jusqu'à Saint-Denis, menant dans son carrosse le duc de Beaufort et le Coadjuteur [14 février 1651]. Les princes exprimèrent leur « reconnaissance pour Son Altesse royale avec de grandes marques d'affection et de respect, protestant de demeurer invariablement unis à ses intérêts. » Ils embrassèrent aussi le duc de Beaufort et le Coadjuteur sans paraître se souvenir de leurs anciennes inimitiés.

Arrivé à la porte Saint-Denis, le prince de Condé donna cinquante pistoles aux bourgeois qui la gardaient. Il distribua tout ce qu'il avait sur lui d'argent, de bagues, de bijoux. Il ne lui restait plus que son épée; il la donna à un jeune officier qui la regardait avidement, lui disant avec bonté : « Mon ami, je souhaite qu'elle vous fasse maréchal de France. »

La foule des courtisans attendait les princes au Palais-Royal ; Anne d'Autriche, dans son lit, fort abattue, ne leur dit que peu de paroles. En la quittant ils allèrent visiter la princesse palatine et le duc de Nemours, qu'une indisposition avait retenu chez lui ; le soir ils soupèrent au Luxembourg, et célébrèrent leur triomphe par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

éclats d'une joie bruyante qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le lendemain, ils remercièrent le Parlement et reçurent les félicitations de l'assemblée et de la noblesse.

Quelques jours après, la princesse de Condé arriva de Montrond, et la duchesse de Longueville de Stenay. La princesse douairière manquait à cette heureuse réunion de famille. Elle avait succombé [2 octobre 1650] à ses infirmités et à ses chagrins. Au moment de quitter la vie, elle pleurait la prison des princes, ses fils, mais plus amèrement encore les égarements de sa fille, la duchesse de Longueville. « Ma chère amie, dit-elle à la comtesse de Brienne, sa parente, qui l'assistait dans son agonie, mandez à cette pauvre misérable, qui est à Stenay, l'état où vous me voyez, et qu'elle apprenne à mourir. » La miséricorde divine exauça les vœux d'une mère malheureuse : la mort édifiante de la duchesse de Longueville couronna trente ans plus tard un long repentir.

La maison de Condé avait alors atteint le plus haut degré de puissance. Le cardinal Mazarin était proscrit ; la Reine prisonnière ; la noblesse jouissait du triomphe de son illustre chef comme du sien propre, et le Parlement semblait attaché pour toujours aux intérêts qu'il venait de servir. Tant de gloire, tant de forces et de si justes ressentiments, pouvaient porter le jeune héros à des résolutions extrêmes. Quelques-uns de ses amis osaient lui conseiller d'usurper l'autorité souveraine. D'autres, plus modérés, le pressaient de renfermer la Reine au Val-de-Grâce et de s'emparer de la régence. Ces entreprises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

eussent peut-être rencontré peu d'obstacles. Les événements ne répondirent pas cependant à l'attente générale, et cette toute-puissance s'évanouit bientôt comme un fantôme.

Les historiens contemporains accusent M. le Prince d'avoir en cette occasion manqué sa fortune ; mais l'autorité qu'il ne sut pas conserver ne devait-elle pas nécessairement se briser en ses mains ? Était-il possible alors d'accorder entre eux les grands seigneurs et les magistrats, la noblesse et la bourgeoisie ? Unis un moment par une haine commune, ces partis se séparèrent après la victoire, et le cardinal Mazarin eut à peine quitté la France, qu'ils faisaient éclater leurs anciennes inimitiés.

La noblesse, qui, dans les premiers jours de février, s'était réunie chez le duc de Nemours, ne se sépara pas et devint plus nombreuse quand elle eut obtenu la liberté des princes. Aucune maison particulière ne se trouvant assez vaste, elle se transporta au couvent des Cordeliers, et s'y forma en assemblée régulière. Huit cents princes, ducs et gentilshommes, chefs des maisons les plus considérables de France, assistaient à ces séances. On s'y plaignait « des désordres de l'État, des violences et oppressions exercées depuis plusieurs siècles au préjudice des franchises, droits et immunités des gentilshommes. » La confiance de l'assemblée augmentant avec ses forces, elle s'ingéra bientôt de réformer les lois, et annonça le projet de rétablir l'ancienne constitution du royaume.

De telles prétentions ne pouvaient manquer d'exciter le mécontentement du Parlement. Deux conseillers des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

enquêtes, les sieurs Le Coq et Pithou, les dénoncèrent « comme préjudiciables à l'autorité du roi et à l'honneur de la compagnie : insistant sur l'illégalité de toute réunion de la noblesse, attendu que l'ordre était légalement représenté dans le Parlement par les ducs et pairs. » M. de La Galissonnière, maître des requêtes, proposa de déclarer lesdits ducs et pairs déchus de tous leurs droits, comme membres de la compagnie, s'ils continuaient à prendre part aux prétendues assemblées de la noblesse. »

Quelques jours de délai furent cependant accordés à l'instante prière du duc d'Orléans, qui se chargeait d'accommoder l'affaire. Mais son intervention n'obtint aucun succès ; loin de consentir à se séparer, les gentilshommes envoyèrent des citations personnelles aux nobles de la banlieue de Paris, pour les sommer de se rendre aux Cordeliers. Un d'entre eux, le marquis de Rouillac, n'ayant pas déféré à cette citation, il lui fut signifié « qu'à défaut par lui de se présenter une autre fois, il serait déclaré roturier et déchu de tous les priviléges de la noblesse. »

Le marquis de Rouillac se plaignit au Parlement « de la violence que prétendaient lui faire ceux de son ordre, et réclama la protection de la compagnie pour être conservé en sa qualité de noble. » Sa requête fut renvoyée au procureur général, et le premier président annonça que les Chambres seraient incessamment convoquées pour donner arrêt contre l'assemblée des Cordeliers.

Menacée par le Parlement, la noblesse réclama l'appui du clergé, qui tenait alors, dans le couvent des Augus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tins, son assemblée quinquennale pour l'administration des affaires de l'Ordre. Les prélats se portèrent volontiers au secours des gentilshommes, et firent cause commune avec eux contre la magistrature.

Loin de s'effrayer de cette coalition, le Parlement, également ennemi des deux ordres privilégiés, délibéra « d'interdire à jamais l'entrée des conseils du Roi aux cardinaux étrangers ou français, et de supplier la Reine de donner une déclaration à cet effet. » Cette entreprise excita violemment l'indignation de l'assemblée du clergé. Quatre archevêques, trente évêques et un grand nombre d'autres ecclésiastiques se transportèrent au Palais-Royal. Georges d'Aubusson [1], archevêque d'Embrun, remontra à la Reine « l'injustice d'éloigner du gouvernement le premier, le plus éclatant, le plus éclairé des ordres de l'État ; telle proposition n'avait pas été faite depuis le commencement de la monarchie, et elle était également contraire à l'autorité royale et à l'ancienne constitution du royaume. »

Le Parlement n'ayant tenu compte de ces remontrances, les délibérations prirent de part et d'autre un caractère très-prononcé d'amertume et d'offense. Dans l'assemblée des Augustins, l'évêque de Comminges reprocha aux magistrats « d'avoir renversé l'ancienne

[1] Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, puis évêque de Metz, ambassadeur de France à Venise et en Espagne, né en 1612, mort en 1697. Il était frère de François d'Aubusson, duc de Roannais, plus connu sous le nom de maréchal de La Feuillade, qui fit ériger à ses frais la statue de Louis XIV sur la place des Victoires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

constitution du royaume, d'après laquelle la France était un corps composé de trois membres, l'ecclésiastique, la noblesse et le tiers-état : un quatrième membre ne pouvait se joindre à ce corps parfait sans qu'il en résultât un monstre horrible. » Dans l'assemblée de la noblesse, les orateurs s'indignaient « qu'à la honte du siècle et par le renversement des anciennes lois du royaume, de jeunes écoliers devinssent, au sortir du collége, les arbitres de la fortune publique par la vertu d'une peau de parchemin qui leur coûtait soixante mille écus. Il n'en était pas ainsi dans les anciens temps de la monarchie, quand d'illustres barons, pères de la patrie, et tous autres gentilshommes rendaient les jugements eux-mêmes à leurs propres sujets. Depuis qu'on était parvenu à les éloigner du gouvernement, tout se pratiquait à la cour par des bassesses intéressées, et l'on mettait les nobles au désespoir de rentrer jamais dans les charges de leurs ancêtres par une honteuse et excessive vénalité de ces mêmes charges, autrefois le plus digne prix de leur naissance et de leur vertu. »

Poussé à bout par ces outrages, le Parlement donna commission au procureur général « d'informer des paroles insolentes proférées dans une certaine assemblée qui se tenait régulièrement, à certains jours de la semaine, dans une des salles du couvent des Cordeliers, au grand préjudice de l'autorité royale, et fit défense à toute personne de se trouver en ladite assemblée, et aux cordeliers dé la plus recevoir. »

De longues controverses n'étaient guère le fait des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

gentilshommes. Ils se lassèrent de ces débats, et par un mélange de procédés soldatesques et parlementaires, après en avoir mûrement délibéré dans le couvent des Cordeliers, ils arrêtèrent « de se transporter au Parlement pour le châtier de son insolence, et jeter dans la rivière le premier président et M. de Champlâtreux son fils. »

Les colonels des quartiers, tous dévoués au Parlement, se préparèrent aussitôt à le défendre. Mathieu Molé convoqua les Chambres. « Il avait avis qu'un grand carnage était préparé, et savait bien quelle était la première victime désignée au poignard, mais il ne craignait pas plus que par le passé, et rien ne le pourrait empêcher d'insister sur la nécessité de dissoudre, sans délai, une assemblée directement contraire aux ordonnances et à l'autorité du Roi. » La délibération fut remise au surlendemain pour aviser aux moyens d'assurer l'exécution des arrêts rendus, et les princes furent invités à venir prendre leur place.

La Reine observait attentivement les progrès de cette querelle qui lui promettait les moyens de rétablir son autorité. Le Parlement et la noblesse, occupés de leurs débats, lui laissaient quelque relâche, et, par une révolution subite, c'était contre M. le Prince que se tournaient en ce moment les passions naguère si vivement excitées en sa faveur. Pour prix de leur dévouement pendant sa captivité, les gentilshommes rassemblés aux Cordeliers avaient réclamé son appui contre le parlement de Paris, qui, invoquant à son tour la reconnaissance due à ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

services, le sommait de prêter main-forte à l'exécution de ses arrêts. Dans l'impuissance de satisfaire les deux partis, M. le Prince s'était flatté d'échapper à leur ressentiment par une exacte neutralité, et il avait abandonné au duc d'Orléans la conduite de cette affaire. Mais une politique si timide lui nuisit plus que n'aurait pu faire une résolution extrême; il encourut les reproches d'ingratitude et de faiblesse, et ne conserva ni ses anciens ni ses nouveaux amis.

Après d'inutiles efforts pour amener une conciliation, le duc d'Orléans, réduit à prendre parti, déclara que si l'assemblée des Cordeliers n'obtempérait aux arrêts du Parlement, il marcherait avec des troupes pour l'obliger à se séparer. La noblesse, abandonnée du prince de Condé, n'osa pas commencer la guerre civile dans Paris: elle obéit en frémissant. Avant de cesser ses assemblées, elle obtint cependant une déclaration royale [28 mars] portant convocation des états généraux pour le 8 septembre suivant. Cette date avait été choisie afin que le jeune Roi, déclaré majeur le 7 du même mois, pût se dispenser d'exécuter la promesse faite pendant sa minorité. Les seigneurs eurent quelque soupçon de l'artifice et exigèrent encore un écrit signé de la Reine et des princes, qui « les autorisait à se réunir à l'époque fixée par la déclaration, quelque commandement qu'ils pussent lors recevoir au contraire. »

Vainqueur dans sa lutte contre la noblesse, le Parlement obtint aussi l'avantage sur le clergé, et des lettres patentes, enregistrées, interdirent l'entrée des conseils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de Sa Majesté à tous les cardinaux français ou étrangers.

La formidable coalition qui avait renversé le ministre et rendu la liberté aux princes étant alors anéantie, la Reine retrouvait son indépendance; elle ne perdit pas de temps pour en profiter, et ressaisissant d'une main ferme les rênes du gouvernement, elle chassa Châteauneuf, qui avait trahi le secret de son évasion, donna les sceaux au premier président Molé, rappela le chancelier Séguier et nomma président du conseil M. de Chavigny. Aucun de ces changements n'avait été concerté avec les princes, et le duc d'Orléans s'en plaignit comme d'une offense. La Reine lui répondit « qu'il ne pouvait s'étonner beaucoup qu'elle eût pris une résolution sans le consulter, lui-même ayant jugé à propos dans ces derniers temps de faire beaucoup de choses sans son avis. » Tant de hauteur intimida Gaston; il ne douta pas que la Reine et M. le Prince, secrètement reconciliés, n'eussent agi de concert, et, plein de jalousie contre son cousin, il n'épargna ni soins ni démarches pour se raccommoder avec la cour.

Mazarin était alors à Breuil, château sur les bords du Rhin, où l'électeur de Cologne lui avait donné asile. Il gouvernait Anne d'Autriche d'une manière aussi absolue que s'il n'eût pas quitté le Palais-Royal, et jamais il ne se montra plus habile dans l'art de semer les divisions, d'envenimer les haines. En faisant nommer chef du conseil M. de Chavigny, ancien ami de la maison de Condé, son but était de donner de l'ombrage au duc d'Orléans et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de s'assurer les moyens de tromper M. le Prince; cette artificieuse politique obtint un plein succès. Chavigny ne se crut pas plutôt en possession de la confiance de la Reine, qu'il mit tout son zèle à la réconcilier avec le prince de Condé, et celui-ci, rassuré par la bonne foi du négociateur, donna dans le piége qui lui était tendu. Un traité entre la Reine et le prince de Condé fut négocié sur ces bases :

« Que M. le Prince serait rétabli dans ses charges et gouvernements ;

» Que la Reine lui ferait payer des sommes considérables pour l'arriéré de ses pensions et des montres de ses troupes ;

» Que ses régiments d'infanterie et de cavalerie, ceux du duc d'Enghien, du prince de Conti et du duc de Longueville, seraient remis sur pied ;

» Que les gouvernements de Provence, d'Auvergne et de la place de Blaye, seraient donnés au prince de Conti, au duc de Nemours, au prince de Marsillac, et enfin ceux de Guyenne et de Bourgogne, à M. le Prince lui-même, qui consentait à ce prix au retour du cardinal Mazarin. »

Peut-être, dans son impatience de ce retour, Anne d'Autriche eût-elle consenti à tout accorder, mais le cardinal s'y opposa généreusement. En renvoyant le projet du traité, qui lui avait été communiqué à Breuil, il répondit « que, si la Reine accédait à de telles prétentions, il ne restait plus qu'à conduire M. le Prince à Reims et à lui mettre la couronne sur la tête..... Il aimait mieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rester exilé toute sa vie que de rentrer en France à ce prix..... Il conseillait néanmoins de continuer la négociation commencée, de s'en servir pour inspirer à M. le Prince une entière confiance, et pour l'engager dans des démarches qui le rendissent irréconciliable avec les chefs de la Fronde, surtout avec le Coadjuteur. »

Toujours docile aux instructions de son ministre, la Reine promit à M. le Prince de mettre incessamment à sa disposition la Provence, l'Auvergne, la Bourgogne, la Guyenne et la place de Blaye; en échange de tant de grâces, elle lui demanda seulement de rompre le mariage arrêté entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse. Cette condition fut d'autant plus facilement accordée, que le duc de La Rochefoucault haïssait les Frondeurs, et que la duchesse de Longueville était jalouse de mademoiselle de Chevreuse. Des motifs plus graves pouvaient aussi donner au prince de Conti quelque répugnance pour ce mariage. Quoi qu'il en soit, sans égard pour des engagements auxquels les princes devaient leur liberté, sans s'embarrasser de trouver des prétextes pour sauver les apparences, le mariage fut rompu avec éclat et dans les formes les plus offensantes.

Un tel procédé ne pouvait manquer d'irriter profondément mesdames de Chevreuse. Au moment de leur plus violente colère, la Reine les envoya chercher et leur proposa brusquement de s'unir pour se venger : elles acceptèrent sans hésiter. Anne d'Autriche demanda ensuite à mademoiselle de Chevreuse « si elle comptait toujours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sur le Coadjuteur? — Plus que jamais, » répondit hardiment la jeune princesse. Cette assurance jeta la Reine dans un emportement de joie; elle embrassa mademoiselle de Chevreuse avec effusion et lui promit toute sa tendresse, peut-être toute son estime, si elle savait décider Gondi à entrer dans leur complot.

Un grand changement s'était opéré depuis deux mois dans les habitudes du Coadjuteur. Peu de temps lui avait suffi pour découvrir les négociations de M. le Prince avec la cour et son infidélité envers les Frondeurs. Trop habile pour compromettre sa vengeance par un éclat prématuré, Gondi résolut alors de se renfermer à l'Archevêché, et d'y attendre dans la retraite les combinaisons nouvelles que la crise imminente des affaires lui laissait prévoir. Il prit donc congé de la Reine, du duc d'Orléans et de M. le Prince avec une sorte de solennité. « Le malheur des temps, leur dit-il, l'avait trop éloigné de sa profession. Il serait désormais sans excuse s'il ne se hâtait de s'y renfermer, et de consacrer tous ses soins à l'administration de son diocèse, puisque, par la liberté des princes et l'heureuse réunion de la famille royale, la tranquillité publique semblait affermie. »

Depuis ce jour, on ne vit plus à la table et dans les salons de l'Archevêché que des curés et des docteurs. Des conférences théologiques, des visites pastorales, semblaient absorber l'activité d'un esprit qui jetait un grand éclat dans toutes les carrières qu'il voulait suivre. Le peuple de Paris s'édifiait du nouveau genre de vie de son pasteur. Mais sous ce masque hypocrite, Gondi ca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

chait toujours des mœurs dissolues et des projets ambitieux. Toutes les nuits il sortait déguisé pour se rendre chez mesdames de Chevreuse, dont il partageait les ressentiments, et il combinait avec elles ses projets de vengeance contre le prince de Condé.

Quand la Reine fut informée des dispositions du Coadjuteur, elle l'envoya chercher la nuit par le maréchal du Plessis-Praslin, à qui elle avait remis un écrit signé de sa main en forme de sauvegarde. Gondi brûla cet écrit après l'avoir baisé respectueusement, et, quittant aussitôt sa robe et ses vêtements ecclésiastiques, il revêtit le costume de cavalier, qui lui servait pour des intrigues de diverses natures, et suivit le maréchal.

Introduit mystérieusement dans l'oratoire de la Reine, il passa plusieurs heures en conférence avec elle. Il y revint le lendemain, les jours suivants, et l'on ne saurait douter, sans méconnaître le caractère du temps et celui des personnages, que pendant ces longs tête-à-tête nocturnes, Gondi ne cherchât à gagner la confiance d'Anne d'Autriche en intéressant son cœur. Bientôt néanmoins il put se convaincre que Mazarin conservait le même empire que par le passé. La Reine lui avoua « que c'était par les conseils exprès de son ministre qu'elle l'avait envoyé chercher et ne lui laissa espérer que la seconde place dans le cabinet. » Elle lui remit cependant la nomination au cardinalat, espérant de sa reconnaissance qu'il la servirait contre le prince de Condé, et ne s'opposerait pas au retour du cardinal Mazarin.

Le Coadjuteur résista sur ce dernier point à toutes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

instances de la Reine, mais il lui promit volontiers de se déclarer contre M. le Prince, et tous deux, animés d'une haine égale, cherchèrent les moyens de perdre leur ennemi. Les passions d'Anne d'Autriche étaient bouillantes ; s'embarrassant peu des conséquences, elle voulait faire assaillir l'hôtel de Condé pendant la nuit, et le marquis d'Hocquincourt se chargeait de l'entreprise. Le Coadjuteur, plus modéré, proposa d'arrêter M. le Prince, en plein jour, dans les appartements du Luxembourg : il se faisait fort d'obtenir, pour l'exécution, le consentement et le concours du duc d'Orléans.

Pendant qu'on balançait au Palais-Royal entre la mort du Prince et son emprisonnement, lui-même négociait sans méfiance et se croyait au moment de conclure avec la cour ; sa surprise fut égale à sa colère, quand M. de Chavigny, indigné de la perfidie dont il avait été l'instrument involontaire, vint lui révéler les desseins de la Reine et le presser de mettre sa personne en sûreté. M. le Prince réunit à la hâte quelques amis, fit barricader portes et fenêtres à l'hôtel de Condé, créneler les murs du jardin et placer des védettes dans les rues adjacentes, comme en présence de l'ennemi. La Reine, affectant une grande surprise, prit occasion de ces préparatifs pour rassembler aussi des troupes au Palais-Royal, et les deux partis restèrent en état d'hostilité déclarée.

Il était cependant difficile que M. le Prince, privé de l'appui du Parlement et de la noblesse, pût se maintenir longtemps contre les forces réunies de la cour et du Coadjuteur. Chaque jour il courait risque d'être surpris dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

les rues ou forcé dans sa maison. Une fois, se promenant au Cours, il rencontra le Roi, qui revenait de se baigner à Suresne ; avant d'entrer dans les allées, le jeune monarque avait ordonné aux compagnies de gardes du corps, de gendarmes et chevau-légers, qui formaient son escorte, de suivre le pavé le long de la rivière pour que la poussière n'incommodât pas les femmes ; cette circonstance sauva M. le Prince. Louis XIV, rentré au Palais-Royal, dit publiquement qu'il l'aurait fait arrêter sur place s'il en eût eu les moyens sous la main, et regretta, ainsi que la Reine, d'avoir perdu cette occasion.

Peu de jours après, M. le Prince étant dans son lit, entre une ou deux heures du matin, un de ses gentilshommes le vint avertir que deux compagnies des gardes s'avançaient vers le faubourg Saint-Germain. Effrayé de la marche de ces troupes, qui cependant n'avaient été commandées que pour garder la porte Saint-Jacques et empêcher l'entrée de voitures de vin que des contrebandiers voulaient introduire en fraude, M. le Prince monta précipitamment à cheval, et sortit par le faubourg Saint-Marcel, suivi seulement de sept personnes. A quelque distance de la ville il s'arrêta pour attendre le prince de Conti, et crut reconnaître le bruit d'un grand nombre de chevaux qui venaient au trot de son côté. Ne doutant pas que ce ne fût un escadron envoyé à sa poursuite, il piqua son cheval et arriva d'un temps de galop à Fleury, près Meudon.

Par un jeu bizarre de la fortune, l'homme le plus intrépide de son siècle fuyait en ce moment devant des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

femmes et des enfants montés sur des ânes qui portaient des légumes au marché. Quand M. le prince eut reconnu son erreur, le ridicule de l'aventure ajouta à sa colère; il ne voulut pas rentrer dans Paris et se retira à Saint-Maur, où bientôt la duchesse de Longueville, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, vinrent le joindre. « Les bals, la comédie, le jeu [1], la chasse et la bonne chère, y attirèrent aussi bon nombre de courtisans; gens qui s'offrent toujours dans les commencements des partis, et qui les trahissent ou les abandonnent ensuite selon leur crainte ou leur intérêt. »

M. le Prince, cherchant des appuis plus sûrs, écrivit au Parlement pour lui donner connaissance des motifs de son départ et de la résolution qu'il avait prise de ne pas rentrer dans Paris tant que la Reine, entourée des créatures de Mazarin, se laisserait conduire par leurs conseils. La compagnie refusa de délibérer sur cette lettre, avant d'avoir reçu des ordres de la Reine; et le lendemain l'avocat général Talon ayant déclaré au nom de Sa Majesté « qu'elle n'avait eu aucun dessein de faire arrêter M. le Prince, » le premier président le blâma sévèrement « d'avoir, sur des soupçons légèrement conçus, donné le signal de la guerre civile. »

A ce mot de guerre civile, le prince de Conti interrompit le premier président, et, emporté par la colère, il se permit un geste menaçant qui indigna l'assemblée. Mathieu Molé reprit avec dignité : « Qu'il ne craignait

[1] *Mémoires du marquis de Montglat.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

personne, et qu'aucune considération ne l'empêcherait de condamner ceux qui, non encore satisfaits de tant de places et de gouvernements, semblaient vouloir tout envahir et plonger l'État en confusion pour profiter de ses désastres. Il conclut à supplier M. le duc d'Orléans d'employer son crédit auprès de M. le Prince, pour le déterminer à revenir dans Paris, rendre comme de coutume ses hommages au Roi et à la Reine. »

Gaston s'acquitta de cette mission, et, à son retour de Saint-Maur, il annonça au Parlement « que M. le Prince persistait à ne point rentrer dans Paris, que la Reine n'eût éloigné de sa personne MM. Le Tellier, Servien et Lyonne, secrétaires d'État, créatures du cardinal Mazarin, qui correspondaient journellement avec lui, et avaient osé donner à Sa Majesté les conseils violents dont lui, prince de Condé, avait failli être victime. » Plusieurs voix s'élevèrent aussitôt dans la compagnie, pour demander le renvoi des ministres, et, malgré la résistance du premier président, la majorité ayant décidé qu'il en serait délibéré, une séance fut indiquée pour cet objet.

Vivement irritée de cette nouvelle atteinte à son autorité, la Reine réclama le secours des Frondeurs, mais ceux-ci n'osèrent braver l'impopularité qu'ils ne pouvaient manquer d'encourir en défendant les adhérents de Mazarin. Gondi sentit que, pour attaquer M. le Prince avec avantage, il ne devait pas se séparer de ses amis dans le Parlement; il leur sacrifia son opinion personnelle, condition souvent imposée aux chefs de parti, et annonça à la Reine « qu'il n'avait aucun moyen de la servir et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

que lui-même serait obligé de soutenir la proposition faite par leur ennemi commun. »

Jamais Anne d'Autriche ne voulut admettre cette nécessité, conséquence d'une forme de gouvernement qui révoltait son orgueil. Le Coadjuteur essaya vainement de lui faire comprendre « qu'il se perdrait sans utilité pour elle, s'il se séparait du *public*. Si vous le vouliez?... répétait toujours la Reine. » Elle reçut cependant comme une consolation l'assurance qu'en opinant pour le renvoi des ministres, Gondi ne ménagerait pas M. le Prince et donnerait manifestement à entendre qu'il désapprouvait ses procédés.

La délibération ouverte dans le Parlement dura six jours [12 juillet]. Les trois partis qui divisaient la compagnie, se trouvèrent en présence avec les mêmes forces que l'année précédente. Deslandes-Payen, chef de la *nouvelle Fronde*, « proposa des remontrances à la Reine, pour la supplier de donner satisfaction à M. le Prince et d'éloigner de ses conseils MM. Le Tellier, Servien et Lyonne. » Soixante voix appuyèrent cet avis. Les *anciens Frondeurs* suivirent celui du Coadjuteur, qui conclut à déclarer perturbateurs du repos public tous ceux qui, au mépris des arrêts du Parlement, correspondraient avec le cardinal Mazarin. Il ne nomma pas cependant les secrétaires d'État, et blâma la forme dans laquelle on demandait leur éloignement; « si l'aversion d'un de messieurs les Princes du sang, dit-il, devait être la règle de la fortune des hommes, cette dépendance diminuerait beaucoup de l'autorité du Roi et de la liberté de ses su-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jets, et l'on pourrait dire que ceux du conseil auraient plusieurs maîtres. »

Le parti des *modérés* se réunit au Coadjuteur en haine du prince de Condé, et la Reine regarda comme un avantage que Deslandes-Payen n'eût pas obtenu la majorité. Elle espérait d'ailleurs que le premier président, chargé de faire les remontrances, s'acquitterait mollement de ce devoir. Mathieu Molé, sollicité par ses amis de témoigner à la cour quelque condescendance, répondit : « Que l'arrêt avait été rendu contre son gré ; mais que, chef de sa compagnie, il ne pouvait sans prévarication s'empêcher d'exprimer les sentiments de la majorité. — Voilà bien, s'écria la Reine indignée, les maximes d'un républicain. » Étrange aveuglement des souverains absolus, qui se persuadent de bonne foi que leurs droits seuls sont légitimes, et que l'obéissance à leur volonté est le seul devoir d'un sujet fidèle !

Les secrétaires d'État n'osèrent plus paraître au conseil, et sortirent même de Paris après les remontrances du Parlement. Leur départ ne laissait à M. le Prince aucun prétexte pour refuser de rendre comme de coutume ses hommages à la Reine ; il revint cependant siéger au Parlement, sans s'être acquitté de ce devoir. Mathieu Molé le lui reprocha avec autorité, ajoutant que la cour ne le verrait point avec plaisir en sa place, qu'il n'eût donné cet exemple de respect et de soumission ; qu'il le pouvait sans s'exposer à aucun danger, et que la Reine rendait à cet égard le Parlement dépositaire de sa parole. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Une telle promesse rassurait médiocrement M. le Prince; aussi reprit-il avec vivacité : « Que la parole de la Reine et la caution de M. le premier président ne l'avaient pas empêché de passer treize mois dans une dure prison; qu'il lui était permis, après cette expérience, de ne pas s'engager à l'étourdie; que tout se faisait comme autrefois au Palais-Royal par les ordres du cardinal Mazarin; qu'il avait d'ailleurs à redouter des ennemis plus perfides encore; et que, dans des assemblées nocturnes, des hommes qu'il nommerait en temps et lieu avaient donné le conseil de le faire arrêter. »

En finissant ce discours, M. le Prince se tourna vers le Coadjuteur et le regarda d'un air fier et menaçant, qui ne laissait aucun doute que ce fût lui qu'il entendait désigner. Le ton résolu, l'action imposante du prince de Condé excitèrent un murmure approbateur dans l'assemblée. Le duc d'Orléans, toujours pressé d'appuyer le parti qu'il supposait devoir rester le plus fort, « affirma que les inquiétudes de son cousin n'étaient pas sans fondement, qu'on avait en effet formé le projet de l'arrêter et qu'il le savait de bonne part. »

Sans se laisser intimider par l'attaque de M. le Prince et la défection du duc d'Orléans, le Coadjuteur prit alors la parole et protesta, avec un imperturbable sang-froid, que « la liberté de M. le Prince lui semblait le salut de l'État;.... ceux qui complotaient contre sa personne étaient assurément des méchants et des criminels dignes d'être punis suivant la rigueur des lois.... Il proposait que le procureur général reçût commission d'informer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

contre eux. » A ce discours inattendu, M. le Prince se prit à rire; sa gaieté gagna l'assemblée. Le Coadjuteur lui-même ne paraissait guère sérieux et ne prétendait pas qu'on le crût sincère. Il y avait cependant dans son imposture tant de hardiesse et de bonne grâce, qu'elle n'inspirait ni mépris ni malveillance : l'arrêt fut conçu dans les termes de son avis; le premier président y fit seulement ajouter « que Son Altesse serait invitée à aller rendre ses devoirs au Roi et à la Reine. »

M. le Prince n'osa résister à une injonction si formelle, et fit une courte visite à la Reine. Loin cependant que cette vaine formalité adoucît leurs ressentiments, ils se montrèrent ensuite plus irrités l'un contre l'autre, et les deux partis ayant rassemblé leurs forces, Paris était chaque jour menacé de quelques sanglants désordres. Un grand nombre de gentilshommes, arrivés des provinces, formaient à M. le Prince une brillante et sûre escorte. Le Coadjuteur marchait accompagné de tous les serviteurs de la Reine, et de plusieurs milliers de bons bourgeois dévoués à leur archevêque et disposés à soutenir, au prix de leur sang, ceux même de ses intérêts qui semblaient le plus étrangers à la gloire d'un prélat.

La Reine ne se possédait pas de joie, de voir enfin M. le Prince aux prises avec un adversaire qui ne lui cédait ni en orgueil ni en audace. Elle ne pouvait cependant se persuader que leur inimitié fût sincère et implacable, et redoutait encore qu'ils ne se réunissent à ses dépens. Pour éclaircir ses soupçons, elle s'avisa un jour d'arrêter la duchesse d'Orléans au sortir de la sainte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

table, et, sans la laisser s'éloigner de l'autel, elle la somma de déclarer si le Coadjuteur servait avec fidélité les intérêts de la cour auprès du duc d'Orléans. La duchesse ayant répondu affirmativement, la Reine rassurée prit enfin au Coadjuteur une entière confiance.

Le moment de la crise était arrivé : réduit à prendre une résolution définitive, M. le Prince convoqua à Saint-Maur les chefs de ses amis. Les duchesses de Longueville et de Nemours, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, les comtes de Boutteville, de Tavanne, de Coligny, le général Marsin, MM. Arnault, Lenet et quelques autres, se rendirent à cet appel; mais les ducs de Longueville, de Bouillon, de La Force et le vicomte de Turenne, se firent excuser, et donnèrent suffisamment à entendre qu'on ne devait plus compter sur eux. Le premier avait conclu son traité avec la cour, et les trois autres négociaient le leur. La princesse palatine, mécontente des princes qui avaient manqué à tous les engagements pris par elle en leur nom, fit aussi annoncer qu'elle se séparait du parti, dont ces défections diminuèrent beaucoup la force.

Dans l'assemblée de Saint-Maur, que les courtisans du Palais-Royal nommèrent *les États de la Ligue*, on délibéra de la paix et de la guerre. Le prince de Condé et le duc de La Rochefoucault éprouvaient d'honorables scrupules. Mesdames de Longueville et de Nemours poussaient au contraire aux résolutions extrêmes. « Elles représentaient avec force que le parti n'avait plus d'autre moyen de salut. L'expérience avait assez fait connaître

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

le peu de confiance qu'on pouvait mettre aux paroles de la Reine ; elle n'offrait d'ailleurs en ce moment aucune condition, et exigeait une soumission sans réserve, également contraire à l'honneur et à la sûreté de tous. Dans la nécessité de rester armés, il n'y avait donc plus à choisir qu'entre une défensive timide, qui laissait au Mazarin les moyens et le temps de diviser le parti, et une attaque ouverte dans laquelle la supériorité des talents militaires de M. le Prince, et son crédit sur la noblesse et sur l'armée, lui promettaient des succès décisifs. »

Ces motifs ayant entraîné la majorité du conseil, M. le Prince céda à regret et fit les dispositions nécessaires pour entrer prochainement en campagne. Il distribua ses meilleures places à ses amis les plus sûrs ; envoya le comte de Boutteville à Bellegarde, Arnault à Dijon, Marsin à Stenay. Mesdames de Longueville et de Nemours furent s'enfermer dans Bourges, la princesse de Condé dans Montrond, et Lenet partit pour Madrid afin de solliter du roi d'Espagne des secours d'hommes et d'argent. Enfin M. le Prince envoya le vicomte de Tavanne à l'armée royale pour y prendre le commandement supérieur des régiments d'infanterie et de cavalerie de Condé, de Conti et d'Enghien. Ces divers corps ne formaient pas moins de huit mille hommes, et se faisaient gloire de n'obéir qu'aux princes dont ils portaient le nom. Tavanne avait ordre de M. le Prince de ne les laisser diviser sous aucun prétexte, de camper toujours séparément à une demi-lieue de l'armée royale, sans témoigner au maré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

chal d'Aumont[1], qui la commandait, d'autre déférence que de prendre de lui le mot d'ordre.

Loin que ces préparatifs intimidassent la Reine, rien n'était plus conforme à sa politique que d'en précipiter l'effet. Mazarin n'ignorait pas que tous les Parlements de France se déclareraient contre un parti en alliance avec les ennemis de l'État. Il savait aussi « que les désordres, quand ils sont extrêmes, tournent au profit de l'autorité absolue[2], » et il prévoyait le moment où les partis eux-mêmes auraient soif du repos et voudraient dormir à l'ombre du trône.

Pour rendre toute conciliation impossible, la Reine fit donc rédiger un écrit en forme de plainte contre M. le Prince, dans lequel étaient rappelées les atteintes que depuis sa sortie de prison il avait portées à l'autorité royale, ses insolences envers la cour, et surtout ses intelligences avec l'Espagne. Cet acte était adressé au parlement de Paris à qui la Reine demandait justice contre un sujet rebelle. Le duc d'Orléans en avait pris connaissance, et, déterminé par le Coadjuteur, il s'était même engagé à l'appuyer avec force dans le Parlement ; mais le courage lui manqua au moment de l'exécution, et il ne parut point à la séance où les officiers de la Reine en donnèrent lecture à la compagnie.

Une affaire de cette nature requérait cependant la pré-

[1] Antoine d'Aumont, né en 1601, maréchal de France en 1651, mort en 1669, épousa Catherine Scaron. Il était fils de Jacques, baron d'Aumont, et de Catherine de Villequier, héritière de sa maison.

[2] *Mémoires du cardinal de Retz.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sence du lieutenant général du royaume. M. le Prince, espérant que Gaston n'oserait l'attaquer en face, demanda que les députés fussent envoyés à Son Altesse Royale pour l'engager à venir prendre sa place. Les sieurs Doujat et Menardeau, chargés de cette commission, se rendirent au Luxembourg, et M. le Prince les suivit de près. Informé de ce message le duc d'Orléans se mit au lit et se fit saigner sur l'heure pour avoir une raison plausible à opposer à leurs instances. M. le Prince ne l'en tint pas quitte à ce prix, et, parlant avec une hauteur respectueuse, il intimida tellement Gaston, que le faible prince promit de se rendre le lendemain au Parlement. Mais le Coadjuteur arriva à son tour, et fit un tableau si effrayant du tumulte qui ne pouvait manquer d'avoir lieu dans les salles du Palais, que le duc, ne sachant plus à qui entendre, partit précipitamment pour son château de Limours, défendant à ses domestiques de faire connaître à personne le lieu de sa retraite. Au moment où il montait en carrosse, M. le Prince parvint cependant à l'aborder et l'obligea à signer un écrit qui démentait formellement les accusations de la Reine.

Armé de cette pièce importante pour sa justification, M. le Prince se rendit au Parlement [19 août], et dit, après avoir pris sa place : « Qu'il venait se justifier devant la compagnie, et lui demander justice de ses calomniateurs. » Il déposa sur le bureau la déclaration du duc d'Orléans et une réfutation de la plainte portée au nom de la Reine. Lecture faite de ces deux pièces, M. le Prince, reprenant la parole, accusa formellement Gondi d'être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

l'auteur de toutes les calomnies dont on avait cherché à le noircir, et des projets qu'on avait formés contre sa personne. Sans s'inquiéter de se justifier, le Coadjuteur répondit à M. le Prince en le regardant fixement : « Que les accusations de ses ennemis ne le touchaient guère, assuré qu'il était qu'ils ne pourraient jamais lui reprocher d'avoir manqué de foi à ses amis. » Attaqué dans son honneur et sur le point que le caractère français et les traditions de la chevalerie ont rendu susceptible, M. le Prince porta la main à la garde de son épée ; les salles et les galeries du Palais étaient pleines de gens armés ; à ce signal chacun courut à son poste, et quatre mille épées furent tirées à la fois. Le combat semblait inévitable, et un massacre horrible allait avoir lieu, si la générosité de M. le Prince n'eût dompté sa colère ; il reprit promptement une contenance tranquille et répondit au Coadjuteur avec le sang-froid le plus indifférent. La délibération suivit son cours régulier, et dix heures ayant sonné, l'assemblée se sépara [1].

Le prince de Condé rentra chez lui en proie à de vives inquiétudes ; non qu'il redoutât l'issue d'un combat entre son parti et celui de ses adversaires, mais quel triomphe pour le vainqueur de Lens et de Rocroy que d'égorger le Coadjuteur de Paris dans les salles du Palais de Justice ! Cependant puisque Gondi était assez hardi pour l'insulter en face, M. le Prince était réduit à se venger ou à céder

[1] Le Parlement se réunissait de grand matin, toutes les Chambres assemblées, pour délibérer sur les affaires publiques. A dix heures chacun se retirait dans sa Chambre particulière pour y vaquer aux soins de la justice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

la place. Ce dernier parti lui parut préférable, et il donna ensuite les ordres pour son prochain départ.

Le Coadjuteur rapportait à l'Archevêché des désirs bien moins réglés ; avide de toutes les gloires, fier d'avoir à combattre le plus grand capitaine du monde, il jouissait de l'émotion du danger avec emportement, parce que les devoirs de son état lui en avaient défendu le plaisir. Pendant le reste de la journée et la nuit suivante, il ne s'occupa que de préparatifs militaires ; des postes furent pris, dans l'intérieur du Palais, par les gendarmes et les chevau-légers de la Reine ; des sergents et des soldats choisis du régiment des gardes, mêlés avec les bourgeois, devaient diriger l'attaque. Quand les gens de la suite du Prince arrivèrent le lendemain matin, ils ne purent se placer qu'au milieu de la grand'salle, au hasard d'être chargés en flanc et en queue par ceux du parti contraire qui s'étaient logés dans les galeries adjacentes.

Un coup d'œil suffit à M. le Prince pour reconnaître que tout était disposé pour le combat, et que ses adversaires avaient pris l'avantage des postes. Moins touché de cette considération que de celles qui l'avaient déterminé la veille à éviter l'effusion du sang, il dit en prenant sa place : « Qu'il ne pouvait assez s'étonner de l'état où il trouvait le Palais ; que la grand'salle était pleine d'hommes inconnus armés d'épées et de pistolets ; qu'il y avait des postes de pris, des mots de ralliement [1], et que c'é-

[1] Le mot d'ordre pour le Coadjuteur, était *Notre-Dame;* pour M. le Prince, *Saint-Louis.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tait grande pitié qu'il se trouvât dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre lui disputer le pavé. » Le Coadjuteur releva cette parole et répondit fièrement : « Qu'il croyait de son honneur et de son devoir de ne céder le pavé qu'au Roi. » M. le Prince haussa les épaules, et, se tournant vers le duc de La Rochefoucault, le pria de faire sortir tous ses amis de l'enceinte du Palais. Gondi voulait attaquer M. le Prince à armes égales ; il était loin de sa pensée de l'assassiner en guet-apens. Voyant donc le duc de La Rochefoucault sortir de la grand'Chambre pour exécuter les ordres de M. le Prince, lui-même sortit aussi pour faire retirer ses gens.

Les distributions du Palais de Justice étaient à peu près telles dans ce temps qu'on les voit de nos jours. La grand'salle dite *des Pas-Perdus* servait de communication entre les diverses parties de l'édifice affectées aux différents services. On y arrivait par les grands degrés et par l'escalier de la Sainte-Chapelle. La grand'Chambre, où se tenaient les assemblées générales, était séparée de la salle *des Pas-Perdus* par le parquet des huissiers, et cette dernière pièce se fermait par une porte lourde et massive, dont les deux battants étaient assujettis au moyen d'une forte barre de fer : de telle sorte cependant que lorsque cette barre était fixée sur ses appuis, la porte n'était pas encore hermétiquement fermée. Le public pénétrait dans la grand'salle et dans toutes les galeries du Palais. Les gens de qualité seuls entraient dans le parquet des huissiers et dans les lanternes de la grand'-Chambre. Le gros du parti du Coadjuteur, se composant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

des bourgeois de Paris et des soldats de la Reine, il se trouvait en force dans la grand'salle et les galeries du Palais; mais il avait peu de monde à lui dans les appartements intérieurs: cette circonstance faillit lui coûter la vie.

En revenant prendre sa place dans la grand'Chambre, après avoir exécuté les ordres du Prince de Condé, La Rochefoucault rencontra dans le parquet des huissiers le Coadjuteur, qui allait donner à ses amis des instructions pour leur retraite. Il le laissa sortir, et, feignant de causer avec M. de Chavagnac, il s'arrêta pour l'observer. Quelques instants après, le Coadjuteur voulut rentrer dans le parquet des huissiers; le duc alors prit son temps, poussa la porte et abattit la barre de fer si à propos, que Gondi, serré entre les deux battants, avait la tête dans le parquet, le corps dans la grand'salle, et suffoquait de douleur et de colère. Le duc, occupé à maintenir la barre de fer, criait à Chavagnac de poignarder le Coadjuteur. Chavagnac s'en excusa froidement sur ce qu'il n'avait pas d'ordres de M. le Prince, et il restait tranquille spectateur de l'agonie du prélat. Le tumulte ayant enfin été entendu dans la grand'Chambre, le premier président envoya au secours M. de Champlâtreux, qui obligea le duc de La Rochefoucault à lâcher prise, et sauva la vie du Coadjuteur [1].

[1] Le duc de La Rochefoucault avoue qu'il fut vivement tenté de se défaire de son ennemi; et, dans ses Mémoires, écrits longtemps après ces événements, il semble discuter encore avec incertitude les motifs qui le retinrent. « A la vérité, dit-il, on ne se battait pas dans la grand'salle;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les gens de M. le Prince se retirèrent par les grands degrés, ceux du parti contraire par l'escalier de la Sainte-Chapelle, et l'ordre se rétablit dans l'intérieur du Palais; mais après une si vive émotion on ne pouvait penser à délibérer; l'assemblée s'ajourna au lendemain.

Décidé à prévenir le retour de ces scènes de scandales et de dangers, le premier président se rendit chez la Reine, et la supplia de défendre au Coadjuteur de revenir au Parlement. Après quelque résistance, elle céda à l'autorité de Mathieu Molé. Le Coadjuteur promit d'obéir aux ordres de la Reine, et, cherchant un prétexte dans ses devoirs, il annonça qu'il assisterait à la procession de la grande confrérie, qui devait se faire le lendemain, et à laquelle les archevêques de Paris avaient coutume d'être présents, suivis de tous les curés de la ville.

La délibération fut continuée au Parlement sur l'écrit

personne ne venait contre moi pour défendre le Coadjuteur, et je n'avais pas ainsi pour l'attaquer le prétexte que j'aurais eu si le combat eût été commencé ; cependant il était juste que la vie du Coadjuteur répondît de l'événement, du désordre qu'il avait causé. Toutes les raisons générales et particulières me poussaient à perdre mon plus mortel ennemi, et à venger à la fois moi et M. le Prince. » Le duc de La Rochefoucault termine cet examen en disant « que les serviteurs de M. le Prince manquèrent de résolution et de courage, et que lui, duc de La Rochefoucault, ne voulait pas faire une action qui pouvait paraître cruelle. » De nos jours, une telle action, et seulement de telles pensées exciteraient une vive indignation. L'auteur des *Maximes* était cependant un des plus nobles caractères d'un beau siècle, et cette aventure est sans doute une de celles qui peuvent être citées avec le plus de confiance pour établir que les simples notions de la morale deviennent chaque jour plus populaires, et que, sous ce rapport, nous ne devons rien à ceux qui nous ont précédés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la Reine. Deslandes-Payen, suivi comme de coutume par les soixante conseillers de *la nouvelle fronde*, proposa « de supplier Sa Majesté de faire connaître les calomniateurs de M. le Prince, afin que la compagnie pût faire leur procès [21 août]. » Le premier président fit cependant prévaloir un avis plus modéré, et l'arrêt ordonna seulement que tous les écrits produits dans cette affaire seraient supprimés, et Sa Majesté suppliée d'étouffer ce différend.

En sortant du Parlement, M. le Prince rencontra la procession à la tête de laquelle marchait le Coadjuteur en rochet et en camail, au milieu de son clergé ; il fit arrêter son carrosse, et se mit dévotement à genoux pour recevoir la bénédiction du prélat, qui, ôtant ensuite son bonnet, lui fit une profonde révérence. Rentré à l'hôtel de Condé, M. le Prince se disposa immédiatement à quitter Paris, et, peu de jours après, il partit pour Chantilly, d'où il comptait se rendre en Guyenne et commencer la guerre civile.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XVI.

Du 7 septembre 1651 au 1er janvier 1652.

Réunis au commencement de cette année dans les couvents des Cordeliers et des Augustins, la noblesse et le clergé avaient obtenu, avant de se séparer, la promesse solennelle que les états généraux seraient convoqués pour le 8 septembre suivant. Les ordres privilégiés fondaient sur ces états de grandes espérances, et se préparaient à y réclamer avec énergie les droits et prérogatives usurpés sur eux, dans les derniers siècles, par les ministres et les magistrats. Déjà des assemblées avaient eu lieu dans les bailliages pour la nomination des députés [30 août]. De toutes parts on pressait la Reine de tenir sa parole, et, à défaut d'une ordonnance royale, les gentilshommes de plusieurs provinces se montraient disposés à se réunir spontanément sous la présidence du prince de Condé.

Les négociations du cardinal Mazarin, continuées de-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

puis le commencement de la régence avec autant de persévérance que d'adresse, avaient cependant réussi à diviser la noblesse. Bon nombre des premiers seigneurs du royaume étaient alors attachés aux intérêts de la cour, et formaient une diversion puissante contre les partisans des princes, qui partout avaient encore pour adversaires les magistrats et les bourgeois des villes. Des rixes et des émeutes sanglantes survenues dans divers bailliages, au moment des élections[1], accusaient une animosité tou-

[1] La noblesse du bailliage de Chartres étant réunie, le 17 août, sous la présidence du marquis de Maintenon, grand bailli, pour procéder à la nomination de son député, les lieutenants civil et criminel, au tribunal de Chartres, élevèrent la prétention de siéger dans cette assemblée, et même de partager avec le marquis de Maintenon les honneurs de la préséance. Irrités de cette entreprise, les gentilshommes firent sortir les magistrats de la salle où ils s'étaient introduits; mais bientôt ceux-ci, revenant escortés d'un grand nombre de bourgeois armés, enfoncèrent les portes, et prirent leurs places sur des siéges éminents et tapissés qu'ils avaient fait préparer à l'avance. Un des gentilshommes s'approcha alors des magistrats et leur dit : « Messieurs, vous n'avez pas le droit de vous trouver ici; il faut sortir et laisser les places libres à la noblesse. » Pour toute réponse, un bourgeois, s'adressant de la fenêtre au peuple attroupé sous les fenêtres, cria : *Aux armes! aux armes!* A l'instant le tocsin sonna par toute la ville ; quatre mille habitants assaillirent la tour où se tenait l'assemblée ; on apporta des échelles, on tira des maisons voisines. La noblesse retranchée se défendit de son mieux; mais trois portes de la tour furent successivement enfoncées, plusieurs gentilshommes tués, tous réduits à rendre leurs armes et à demander quartier. Le marquis de Maintenon se sauva avec peine à l'hôtel de ville.

Le Roi, informé de ces désordres, manda auprès de lui quelques-uns des gentilshommes du pays chartrain. Le sieur de Denonville, l'un d'eux, introduit dans le conseil en présence du Roi et de la Reine, porta la parole en ces termes ;

« SIRE,

« Nous étions assemblés en votre ville de Chartres, au mandement de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jours croissante entre les trois ordres de l'État ; et le parlement de Paris, naturellement ennemi des institutions sur la ruine desquelles il avait élevé sa puissance, se portait aussi ardemment que la Reine elle-même à défendre l'autorité royale contre les entreprises des états généraux.

A la vérité, pour maintenir les magistrats dans son alliance, Anne d'Autriche devait subir encore le joug odieux qu'ils lui avaient imposé. Depuis trois années la marche du gouvernement restait soumise à l'influence de la majorité des Chambres ; des discussions publiques décidaient des affaires de finances et d'administration, du renvoi et de la nomination des ministres, de la liberté et de la détention des princes du sang. Les conséquences

Votre Majesté, lorsque des officiers subalternes qui tranchent des souverains, abusant à l'ordinaire des avantages que leur donne l'administration de la justice, nous ont attirés dans une perfide embuscade où leurs assassins apostés de toutes parts ont satisfait en partie la vengeance insatiable de leur esprit orgueilleux, ne pouvant souffrir que l'on fît opposition aux moindres progrès de leurs usurpations qui s'étendent sur tous, et qui sont aussi grandes qu'une aveugle fierté les peut faire entreprendre. »

Le sieur de Denonville, après avoir exposé les faits rapportés ci-dessus, terminait ainsi :

« Ce n'est point nous seuls qui sommes offensés, c'est toute la noblesse, c'est tout l'État, c'est la Majesté même. Sire, les politiques les plus sages tiennent pour chose constante que, parmi les Français, la conservation de la royauté dépend du maintien de la noblesse, et c'est une vérité gravée au cœur de tout vrai gentilhomme, que la noblesse ne peut être conservée que dans le maintien de la royauté. »

Ensuite de ce rapport les magistrats accusés furent appelés pour rendre compte de leur conduite, mais ils trouvèrent l'appui du parlement de Paris. Des événements d'une plus grande importance firent perdre de vue cet incident, et l'on ne trouve pas qu'il y ait été donné aucune suite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de la déclaration du 24 octobre 1648 se développant ainsi chaque jour avec plus d'autorité, avaient introduit en France un nouveau droit politique; et une grande révolution semblait accomplie dans les formes et dans les principes monarchiques.

Il s'en fallait cependant beaucoup que ces innovations inspirassent un enthousiasme aussi vif et aussi général que par le passé. Trois années de troubles et de malheurs publics avaient trompé les espérances et fatigué le zèle des bons bourgeois. Parmi les chefs des compagnies souveraines, plusieurs des plus considérables, naguère déterminés Frondeurs, découragés maintenant de toute réforme politique, n'attendaient qu'un prétexte pour retourner à leurs paisibles travaux, et pour déposer au pied du trône le fardeau d'un gouvernement dont le poids les accablait. Anne d'Autriche, attentive à ces dispositions, ne désespérait pas de rétablir bientôt l'autorité absolue; mais, avant de rien contester aux magistrats, elle voulait s'aider de leurs secours contre ses autres ennemis. Elle se résigna donc à ménager encore le parlement de Paris, et cherchant à éluder la convocation des états généraux, promise pour le 8 septembre, elle résolut de déposer, avant cette époque, le titre et l'autorité de régente.

Une ordonnance de Charles V fixait à treize ans révolus la majorité des rois de France. Conséquemment à cette loi de l'État, Louis XIV, né le 5 septembre 1638, était appelé à prendre les rênes du gouvernement le 5 septembre 1651. La nature n'avait pas fait cependant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

un miracle en faveur du jeune monarque, et l'ignorance dans laquelle on l'avait élevé le laissait aussi incapable d'intervenir dans les affaires qu'aucun autre enfant de son âge; mais le prestige du nom royal était puissant en France, et des actes émanés d'un roi majeur devaient obtenir plus d'autorité que les concessions et les promesses arrachées pendant la Régence. Anne d'Autriche fit donc annoncer que son fils gouvernerait désormais par lui-même, et les dispositions furent prises pour proclamer la majorité avec la pompe et la magnificence propres à concilier à l'administration nouvelle le respect et l'obéissance des peuples.

La veille du jour où Louis XIV se rendit au Parlement pour y tenir son lit de justice, M. de Rhodes [1], grand-maître des cérémonies, et le marquis de Gesvres [2], capitaine des gardes du corps, visitèrent, suivant l'ancien usage, toutes les parties de l'édifice, se firent remettre les clefs des prisons de la Conciergerie, et firent relever les postes par les gardes du corps du Roi.

Le lendemain, la cour étant réunie dès huit heures

[1] Claude Pot, marquis de Rhodes, fils de François Pot, également grand-maître des cérémonies de France, et de Marguerite Aubray. Il épousa Louise de Lorraine, fille du cardinal de Guise, lequel, bien que sous-diacre et archevêque de Reims, épousa, dit-on, Charlotte des Essarts, qui avait été maîtresse d'Henri IV, et ne laissa pas de conserver ses dignités ecclésiastiques.

[2] Réné Potier, créé duc de Gesvres en 1648, mourut en 1670, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il épousa Marguerite de Luxembourg dont il eut douze enfants. Il était petit-fils de Jacques Potier, de Blancmesnil, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise Cucillotte, lesquels eurent quinze enfants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

du matin au Palais-Royal, la Reine se présenta à la porte de la chambre du Roi; le duc de Joyeuse, grand chambellan de France, et le marquis de Souvré, premier gentilhomme de la chambre, vinrent le recevoir. Elle s'approcha de la ruelle du lit, accompagnée de M. le duc d'Anjou, de S. A. R. le duc d'Orléans, du prince de Conti, de la princesse de Carignan, des ducs de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, de Chevreuse, d'Elbeuf, du comte d'Harcourt, du prince de Lisbonne, du chevalier de Guise, et de tous les ducs et pairs, maréchaux de France et officiers de la couronne, qui étaient alors à Paris.

Le jeune Roi, s'avançant à l'entrée de la balustrade de son lit, releva sa mère qui s'inclinait pour le saluer, et l'embrassa tendrement; il reçut ensuite les hommages et les félicitations des princes et seigneurs présents. Après quelques moments, le grand maître des cérémonies ayant donné le signal du départ, chacun alla prendre son rang, et le cortége se forma dans le jardin et les cours du palais. Leurs Majestés se placèrent, pour le voir défiler, sur le balcon de la première cour, au-dessous de l'horloge, et furent saluées par chacun des seigneurs comme il passait sous ce balcon.

Cinquante guides, précédés de trompettes à la livrée du Roi, ouvraient la marche; venaient ensuite environ huit cents gentilshommes tous lestement habillés et montés, marchant deux à deux et sans préséance; c'étaient la noblesse *suivant la cour*, la plupart cadets de bonne famille, qui, sans ressource pour vivre à leurs frais, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

croyant déroger par une profession indépendante, s'attachaient au service des ducs et des grands seigneurs, et acceptaient dans leurs maisons des fonctions peu distinctes de la domesticité.

Après ce gros de noblesse venaient les compagnies de chevau-légers du Roi et de la Reine ; la première, forte de deux cents maîtres commandés par le comte d'Olonne [1] ; la seconde de cent maîtres commandés par le chevalier de Saint-Maigrin [2] : les simples chevau-légers montés sur de grands et beaux chevaux et vêtus d'habits passementés d'or et d'argent ; les officiers chargés de plumes blanches, feuille-morte et couleur de feu ; leurs armes et leurs baudriers resplendissants de perles et de pierreries ; les chevaux couverts de housses d'écarlate traînant jusqu'à terre et garnies de magnifiques broderies.

Le grand prévôt marchait ensuite à la tête de sa compagnie, puis les Cent-Suisses, commandés par deux lieutenants, l'un Français et l'autre Allemand. Ce dernier, le sieur de Diesbach, d'une des plus illustres maisons de la Suisse, portait l'ancien costume de sa nation : un ha-

[1] Louis de la La Trémoille, comte d'Olonne, né en 1626, mort en 1686, épousa Judith Martin, fille d'un avocat général au Parlement de Rennes. La mère du comte d'Olonne était Madelaine Champrond, fille d'un conseiller au parlement de Paris.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer combien étaient fréquentes les alliances entre les plus grands seigneurs et les familles de robe.

[2] Jacques Stuart de Caussade, marquis de Saint-Maigrin, né en 1616, mort en 1652, épousa Élisabeth Le Féron, fille du prévôt des marchands. Il était fils de Jacques Stuart de Caussade et de Marie de Roquelaure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

bit de satin couleur de feu, le manteau de même étoffe, chargé de larges broderies d'or et d'argent, des souliers et des bas de soie aussi couleur de feu, avec des jarretières et des rosettes d'argent; sur sa poitrine, une chaîne d'or faisant plusieurs tours soutenait une large médaille d'or. Il avait en tête une toque de velours noir surmontée d'une aigrette de héron et de quantité de plumes attachées par une agrafe de diamants. Enfin ses armes et les harnais de son cheval étaient chargés d'or moulu, appliqué et bruni avec tant d'art qu'on les croyait d'or massif. Autour du sieur de Diesbach, douze jeunes enfants de son pays, vêtus et ajustés magnifiquement, faisaient admirer leur bonne grâce à brandir leurs hallebardes et à manœuvrer leurs chevaux.

Six trompettes et six hérauts, revêtus de leur cotte-d'armes de velours cramoisi, semée de fleurs de lis d'or, le caducée en main, suivaient les Suisses. Ils annonçaient les seigneurs de la cour, les gouverneurs de places, les officiers généraux des troupes de terre et de mer, les gouverneurs de province, les chevaliers de l'ordre, les premiers gentilshommes de la chambre et les grands officiers de la maison du Roi. On remarquait dans ce groupe le chevalier Paul, la gloire de notre marine, qui jamais n'était monté à cheval, et qui rarement avait quitté la veste de matelot. Par caprice et par bravade il voulut paraître avec magnificence dans cette cavalcade; l'or, les perles et les pierreries étaient prodigués avec un goût bizarre sur ses vêtements, ses armes, son baudrier; il montait un cheval fougueux qu'il ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

nœuvrait avec ignorance, mais avec tant de force et d'intrépidité que l'animal dompté obéissait docilement.

A quelque distance de ces seigneurs, les officiers de la couronne et les maréchaux de France s'avançaient deux à deux dans l'ordre de leur réception. Séparé de ce dernier groupe, le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, marchait seul, portant en écharpe l'épée du Roi dans son fourreau de velours violet semé de fleurs de lis d'or. Il était vêtu d'un pourpoint de toile d'or et d'argent, et montait un grand cheval de bataille ayant, au lieu de rênes, deux écharpes de taffetas noir.

Enfin des cris redoublés de *vive le Roi!* annonçaient l'approche de Sa Majesté; des pages, des valets de pied en grand nombre et les gardes du corps à pied le séparaient du comte d'Harcourt. Les jeunes seigneurs du même âge que le Roi chevauchaient à côté de lui; mais il se faisait aisément reconnaître à la hauteur de sa taille, à l'adresse avec laquelle il manœuvrait son cheval, et surtout à la dignité que la nature avait empreinte sur sa personne et dans tous ses mouvements.

A la droite du Roi marchait son grand chambellan; derrière, le duc de Villeroy [1], les marquis de Gesvres et de Villequier, capitaines des gardes, et le comte de Béringham, premier écuyer. Les princes, mêlés aux ducs et pairs, fermaient la marche de cette cavalcade. Venait

[1] Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur de Louis XIV, né en 1598, mort en 1685. Il était fils de Charles de Neufville marquis de Villeroy, et de Jacqueline de Harlay, et épousa, Madeleine de Créqui, dont il eut le maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ensuite le carrosse du corps de la Reine, précédé et suivi de laquais, de pages et d'écuyers, des compagnies des gardes et des gens d'armes de Leurs Majestés ; enfin les carrosses des filles d'honneur de la Reine, des princesses et des autres dames de la cour.

Le cortége, sorti du Palais-Royal, suivit les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, Saint-Denis, passa devant le Grand-Châtelet, entra dans la Cité par le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, et s'arrêta dans la cour du Palais. Toutes ces rues étaient bordées d'amphithéâtres élevés jusqu'aux seconds étages ; dans la partie supérieure des maisons, les fenêtres avaient été agrandies par la démolition presque entière des murs de façade, afin de recevoir un plus grand nombre de spectateurs. Il y en avait encore sur les toits, sur les gouttières, et tous, entraînés par l'enthousiasme toujours plus vif quand il est sans motifs, faisaient retentir les airs de cris de joie et d'acclamations.

L'évêque de Bayeux, trésorier de la Sainte-Chapelle [1], revêtu de ses habits pontificaux et accompagné de son clergé, reçut Leurs Majestés au bas des degrés, et, après les avoir haranguées, il les conduisit dans l'église où une messe basse fut célébrée. Ensuite le Roi, précédé de quatre présidents et de six conseillers, suivi de la Reine sa mère, des princes et seigneurs de la cour, traversa les salles du Palais, entra dans la grand'Chambre, et monta en son lit de justice. La Reine s'assit à droite, puis

[1] Édouard Molé, évêque de Bayeux, né en 1609, mort en 1652. Il était fils aîné de Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

les princes et les ducs et pairs laïques ; à la gauche les pairs ecclésiastiques ; le grand chambellan sur la première marche, le grand écuyer sur la seconde, et un peu plus loin les comtes de Tresmes et de Charot, les marquis de Gesvres et de Villequier, capitaines des gardes. Les autres seigneurs et les dames du cortége se placèrent sur des bancs qui occupaient le fond et les côtés de l'estrade.

Le chancelier était arrivé une heure avant le Roi ; tous les magistrats étaient à leurs places ; une des lanternes occupée par la Reine d'Angleterre et les duchesses, l'autre par les ambassadeurs.

Quand le silence fut rétabli, le Roi dit :

« Messieurs, je suis venu en mon Parlement pour vous déclarer que, suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Monsieur le chancelier vous fera connaître plus particulièrement mes intentions. »

Le chancelier Séguier, se levant alors, fit une harangue dans laquelle il rappelait les vertus et les exploits du feu roi Louis XIII. Il s'étonnait qu'il eût été possible à la régente d'en effacer le souvenir par des exploits et des vertus plus grandes, et promettait cependant que le nouveau règne étonnerait l'univers par de bien autres merveilles. Il loua la fidélité des magistrats, le zèle de la noblesse, la sagesse de chacun des princes, et, venant le tour du prince de Condé, il s'affligea que son absence ne permît d'en parler que pour souhaiter son prompt retour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Le chancelier ayant fini sa harangue, la Reine s'inclina un peu sur son siége, et se tournant vers le Roi : « Monsieur, dit-elle, voici la neuvième année que, par la volonté dernière du Roi défunt, mon très-honoré seigneur, j'ai pris le soin de votre éducation et le gouvernement de votre État; Dieu ayant, par sa bonté, donné bénédiction à mon travail, et conservé votre personne qui m'est si chère et si précieuse et à tous vos sujets, à présent que la loi du royaume vous appelle au gouvernement de cette monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la puissance qui m'avait été donnée pour la gouverner ; et j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous assister de son esprit de force et de prudence pour rendre votre règne heureux. »

La Reine, ayant ainsi parlé, quitta sa place, et, s'approchant du trône, elle plia les genoux. Le Roi descendit aussitôt, et la releva en l'embrassant ; puis ayant remonté sur son lit de justice, il lui répondit : « Madame, je vous remercie des soins qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume ; je vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je désire qu'après moi vous soyez le chef de mon conseil. »

Chacun des princes du sang, les autres princes, les pairs laïcs et ecclésiastiques vinrent alors aux pieds du trône, et rendirent hommage en fléchissant le genou ; les officiers de la couronne et les autres seigneurs rendirent le même hommage, mais sans quitter leurs places. Le premier président fit ensuite la harangue d'usage, tous les présidents à mortier ayant, pendant qu'il parlait, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tête nue et le genou sur leur banc; puis le chancelier ordonna qu'on ouvrît les portes pour laisser entrer le peuple, et le greffier fit lecture de deux édits, un contre les blasphémateurs, l'autre contre les duels et rencontres.

Le greffier fit également lecture d'une déclaration en faveur de M. le Prince; elle portait « que tous les avis donnés touchant de prétendues intelligences, dedans et dehors le royaume, contre le service du Roi, ayant été trouvés faux et artificieusement supposés, Sa Majesté, pleinement convaincue de l'innocence et de la fidélité de son cousin, voulait que tous les écrits envoyés sur ce sujet, tant au Parlement qu'aux autres Cours du royaume et à la bonne ville de Paris, demeurassent supprimés, sans que lors ni à l'avenir il pût être rien imputé au prince de Condé des faits contenus en iceux. »

Ces édits et déclarations furent enregistrés avec les formalités d'usage. Le Roi s'étant levé ensuite, chacun fut reprendre son rang, et le cortége retourna au Palais-Royal, en passant par le Pont-Neuf et la Croix-du-Tiroir.

Pendant tout le jour les fontaines de la ville versèrent du vin; de l'argent et des viandes furent largement distribués au peuple par les soins des échevins; le soir, des feux de joie furent allumés dans les rues, et des lanternes brillèrent sur toutes les fenêtres. Le bruit du canon, le carillon des cloches, le roulement des tambours et les fanfares des trompettes entretinrent toute la nuit la joie du peuple. Elle se prolongea encore le lendemain, le Roi et la Reine s'étant rendus en grande solennité à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Notre-Dame pour y entendre une messe d'actions de grâces. Le corps de la ville avait obtenu la faveur d'escorter Leurs Majestés; cette fois le cortége fut aussi nombreux que la veille, mais différemment composé. Les échevins, conseillers, quarteniers et notables bourgeois, remplaçaient les princes et les seigneurs; au lieu de costumes lestes et brillants, chargés de plumes, de perles et de pierreries, on ne voyait que des habits noirs et de larges robes mi-parties, avec les nefs d'argent sur les bras.

Ce même jour, le Roi fit une promotion nombreuse de chevaliers de l'ordre, distribua des grâces aux seigneurs de son parti, et déclara M. de Châteauneuf chef du conseil, à la place de M. de Chavigny, qui avait suivi M. le Prince. La Reine haïssait cependant profondément Châteauneuf, qui l'avait trahie plusieurs fois; mais ce vieux ministre conservait un grand crédit auprès des chefs de la Fronde qu'il importait d'attacher aux intérêts de la cour. Mathieu Molé entra aussi en exercice de la charge de garde des sceaux [1], sans cesser toutefois de présider le Parlement. L'accession de ce grand citoyen promettait aux actes de l'administration nouvelle une puissante autorité sur les magistrats et sur les bourgeois de Paris.

Pour accroître encore sa popularité, le Roi fit publier une déclaration par laquelle tous les actes arbitraires et oppressifs commis pendant la régence étaient imputés au

[1] Le président Molé avait été nommé garde des sceaux au mois d'avril précédent; mais, pour ménager les princes, qui s'en montrèrent fort irrités, il fut convenu qu'il n'entrerait en fonctions que lors de la majorité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cardinal Mazarin. « L'exil et l'emprisonnement des officiers de justice, la dissipation des finances, le retard de la paix générale, la ruine du commerce de nos ports, l'interdiction du parlement de Bordeaux, la détention des princes, enfin toutes les infractions à l'ordonnance de 1648, étaient le fait de ce méchant homme qui, contrevenant aux bonnes et louables intentions de Sa Majesté, avait, par sa mauvaise conduite, justement excité la haine et le mépris des trois ordres du royaume, poussé l'audace jusqu'à calomnier le parlement de Paris, et tenté de donner de mauvaises impressions de la fidélité de cette illustre compagnie. C'était par une juste punition de tant de crimes que ledit cardinal Mazarin avait été banni du royaume ; cependant, depuis son départ, il n'avait cessé de continuer ses pratiques ordinaires avec aucun de ses amis et affidés.

» A ces causes, le Roi, de l'avis de la Reine sa mère, du duc d'Orléans, du prince de Condé et autres ducs, pairs et officiers de la couronne, et encore de sa pleine puissance, certaine science et autorité royale, faisait de nouveau expresses défenses et inhibitions audit cardinal Mazarin, à ses alliés et domestiques, de jamais rentrer dans le royaume et terres de France, à peine d'être poursuivis comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. »

Des paroles si explicites dans une occasion si solennelle semblaient un engagement positif; elles n'avaient cependant d'autre but que de tromper les peuples jusqu'au moment où on pourrait les braver sans danger. En atten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dant, la Reine se préparait à pousser vivement le prince de Condé. Fort irritée qu'il ne fût point venu rendre ses devoirs au Roi à l'occasion de la majorité, elle refusa avec dédain une lettre d'excuse, que lui présenta le prince de Conti, et envoya l'ordre au maréchal d'Aumont de licencier sans délai les régiments de Condé, de Conti et d'Enghien. La plupart des officiers et soldats refusèrent d'obéir, et se mirent en route pour Stenay, sous la conduite du comte de Tavanne; mais attaqués en chemin par les troupes royalistes, ils perdirent beaucoup de monde, et Tavanne n'amena que des débris sous le canon de Stenay.

La guerre civile était ainsi commencée. M. le Prince en reçut la nouvelle à Try, chez le duc de Longueville, qu'il avait été solliciter de se déclarer en sa faveur. Le duc, fort mécontent de sa femme, était peu disposé à s'engager dans le même parti qu'elle. Averti d'ailleurs, par l'exemple de l'année précédente, du peu de fond qu'il pouvait faire sur les peuples et les places de son gouvernement, il voulait conserver une exacte neutralité. Il promit cependant à son beau-frère de lever des troupes contre le Roi, si, pour garantie des frais de la guerre, on lui livrait les pierreries de la duchesse de Longueville; mais celle-ci n'avait garde de se dessaisir d'une ressource si précieuse, dans un temps où les princesses, « toujours engagées dans les hasards, marchaient le plus souvent comme les héroïnes de romans, avec force pierreries et peu d'argent comptant [1]. »

[1] *Mémoires d'Hortense Mancini, duchesse Mazarin.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les négociations de Lenet à Madrid obtinrent plus de succès. Un traité y fut conclu aux conditions suivantes : « Que Sa Majesté catholique et S. A. le prince de Condé ne concluraient point de paix sans obtenir satisfaction pour les intérêts de tous les deux; que Sadite Majesté catholique fournirait cinq cent mille écus au Prince pour lever des troupes, et enverrait à l'embouchure de la Gironde une flotte suffisante pour assurer la navigation depuis Bordeaux jusqu'à la côte de Biscaye;

» Que le prince de Condé resterait en possession de toutes les places dont il se rendrait maître; que néanmoins il livrerait un port de mer pour la sûreté de la flotte espagnole, lequel port le roi Philippe remettrait, lors de la paix générale, moyennant une indemnité fixée à l'amiable; que partout où le prince de Condé se trouverait en personne, il commanderait aux troupes coalisées; que huit mille Espagnols entreraient en Champagne, conduits par un général français du choix du prince de Condé; que six cent mille écus de subsides annuels seraient payés par le Roi pour la solde de ses auxiliaires; enfin, que si le duc de Longueville se déclarait en Normandie, il lui serait envoyé des forces de terre et de mer proportionnées à ses besoins. »

Assuré de ces puissants secours, M. le Prince conçut largement son plan d'opération. Il voulait presser la capitale entre une armée qui s'avancerait par les plaines de Champagne, et une autre armée qui, partie de Bordeaux, ne rencontrerait apparemment aucun obstacle jusqu'à la Loire. Lui-même devait conduire l'attaque du Midi, et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

se proposait de confier celle du Nord au vicomte de Turenne, dont il espérait vaincre les scrupules par le don de Stenay : la possession de cette place fournissant des moyens de surprendre Sedan, objet constant des regrets et des espérances de la maison de Bouillon.

Au moment de partir pour la Guyenne, M. le Prince tenta cependant encore une démarche de conciliation; il écrivit au duc d'Orléans pour l'avertir « qu'il cheminerait lentement, et attendrait de ses nouvelles au château d'Augerville; il remettait ses intérêts entre les mains de Son Altesse Royale, protestant qu'il était prêt à accepter un accommodement, si des conditions raisonnables lui étaient proposées. » Gaston, toujours épouvanté des conséquences des partis extrêmes, désirait éviter une rupture entre la Reine et le prince de Condé; il négocia avec zèle, et ayant obtenu des termes qui lui parurent acceptables, il écrivit à M. le Prince, et chargea de son message le sieur de Croissy, conseiller au Parlement.

Par une bizarre inadvertance, M. de Croissy lut mal l'adresse de la lettre dont il était chargé, et fut chercher M. le Prince à Angerville près d'Étampes, pendant que celui-ci attendait impatiemment la réponse de Gaston à Augerville en Gâtinois [1]. Fort irrité du mépris que paraissait témoigner la négligence de son cousin, M. le Prince partit enfin, et poursuivit rapidement sa route vers le Berri. Croissy, averti de sa méprise, le suivit en toute

[1] Augerville-la-Rivière était un château en Gâtinois, appartenant au président Parante, dont la fille avait épousé le marquis de Sainte-Aulaire, premier écuyer de M. le Prince.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

hâte, mais ne put l'atteindre qu'à Bourges, où il lui exposa les conditions qu'avait obtenues M. le duc d'Orléans.

La Reine promettait « que les états généraux seraient incessamment assemblés dans un lieu voisin de la capitale, et qu'en attendant M. le Prince ne serait point inquiété dans celui de ses gouvernements où il choisirait sa retraite. La Reine offrait encore de surseoir au licenciement des troupes des princes, et de leur accorder de bons quartiers d'hiver dans les environs de Paris. Ces conditions, ajoutait le duc d'Orléans, étaient toutes à l'avantage du parti ; car les états généraux se déclareraient sans doute contre le cardinal Mazarin pour la légitime influence des princes du sang ; et si la Reine, manquant à sa promesse, n'assemblait pas les états, et faisait revenir Mazarin, toute la France indignée appellerait un libérateur. »

Avant de donner une réponse décisive, M. le Prince voulut en conférer avec les chefs de son parti ; il emmena donc Croissy à Montrond, où il se rendit après quelques heures passées à Bourges ; et là, en présence de la princesse de Condé, de la duchesse de Longueville, des ducs de Nemours, de La Rochefoucault et du président Viole, l'affaire fut librement débattue.

La duchesse de Longueville s'opposa vivement à tout délai. « Leur entreprise, disait-elle, ne pouvait réussir que par la violence de l'attaque ; si les chefs et les premiers intéressés laissaient paraître de l'hésitation, les subalternes et les auxiliaires perdraient toute confiance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Le roi d'Espagne n'enverrait pas les secours promis, dans la crainte d'en avoir inutilement fait les frais ; les gentilshommes de province, qui hasardaient corps et biens, se rappelleraient que déjà plusieurs fois ils avaient été abandonnés. Enfin les officiers auxquels des sommes considérables avaient été confiées pour lever des troupes, seraient charmés d'avoir un prétexte pour garder les deniers et ne point faire de soldats. »

Ces motifs ayant prévalu dans le conseil, il fut arrêté que M. le Prince remercierait le duc d'Orléans de son officieuse intervention ; mais que, loin de suspendre les hostilités, il les continuerait avec plus d'activité. Dès le lendemain, chacun se rendant à son poste, la duchesse de Longueville et le prince de Conti partirent de Bourges, la princesse de Condé s'enferma dans Montrond, et M. le Prince, suivi des ducs de Nemours et de La Rochefoucault, se mit en route pour Bordeaux, où il fut reçu aux grandes acclamations du peuple [22 septembre].

Le mauvais génie du prince de Condé l'avait emporté ; désormais il n'éprouvait plus ni hésitation ni scrupule, et se précipitait en désespéré dans l'abîme dont il avait longtemps mesuré la profondeur. On raconte qu'au dernier moment il dit à ceux de ses amis qui avaient exercé sur sa résolution la plus fatale influence : « Souvenez-vous bien que vous l'avez voulu ; vous me forcez à prendre les armes, vous les quitterez avant moi ! » M. le Prince connaissait ses amis mieux qu'ils ne se connaissaient eux-mêmes ; tous devaient l'abandonner bientôt. Mais, préoccupés d'une autre crainte, le prince de Conti,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de La Rochefoucault, et le président Viole, signèrent alors un traité secret par lequel ils s'engageaient « à rester unis entre eux sans leur chef, ou même contre leur chef, si celui-ci s'accommodait avec la cour. »

La Reine vit commencer avec joie des troubles qui la dispensaient de convoquer les états généraux, et qui lui fournissaient un motif spécieux pour s'éloigner de Paris, où ses démarches étaient toujours surveillées avec inquiétude par le peuple et le Parlement. Sous prétexte de rétablir l'ordre dans les provinces, elle partit pour Fontainebleau, d'où elle comptait se rendre en Berri, laissant, en son absence, la conduite des affaires au duc d'Orléans, assisté du Coadjuteur et du président Molé.

L'année précédente, la coalition de ces deux hommes avait déconcerté les mesures de la cour et fait triompher le parti des princes ; mais rien de pareil n'était plus à redouter. Le Coadjuteur n'avait garde de mécontenter la Reine, qui pouvait encore révoquer sa nomination au cardinalat ; et, en acceptant la charge de garde des sceaux, le premier président avait contracté de nouveaux devoirs auxquels il était incapable de manquer. Un grand changement se remarquait d'ailleurs depuis quelque temps dans sa conduite ; il semblait qu'une lutte de dix années contre l'autorité royale avait lassé son courage ou excité ses scrupules. Indigné de l'alliance des princes avec les Espagnols, découragé de tant d'inutiles efforts en faveur des libertés publiques, Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

thieu Molé ne s'attachait plus qu'à maintenir l'ordre dans Paris : décidé, s'il fallait choisir, à subir le joug de l'autorité royale plutôt que celui des factions.

En arrivant à Fontainebleau [26 septembre], la Reine, avertie par des députés de Bourges que les habitants de cette ville n'attendaient que son approche pour se soumettre, réunit à la hâte quatre mille hommes d'infanterie et de cavalerie, commandés par le maréchal d'Estrées, et s'avança vers le Berri par Montargis et Gien. Partout sur le passage de Leurs Majestés les peuples firent éclater leur zèle pour la cause royale. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville n'osèrent tenir dans Bourges [8 octobre], et se retirèrent à Montrond; ne s'y croyant pas encore en sûreté, ils partirent bientôt après, avec la princesse de Condé, pour Bordeaux.

Pour reconnaître le zèle et la fidélité des habitants, le Roi autorisa la démolition de la citadelle, dite la Grosse-Tour de Bourges, qui avait été bâtie par Philippe-Auguste, et lui-même ôta de sa main la première pierre. La population se porta au travail avec tant d'ardeur qu'il ne resta bientôt plus vestige de ce monument de l'ancienne féodalité. Les gentilshommes du parti des princes se jetèrent dans Montrond avec le marquis de Persan, qui l'avait vaillamment défendu l'année précédente. Deux mille hommes, détachés de l'armée royale, formèrent le siége de cette forteresse sous la conduite du comte de Palluau, et, après quinze jours employés à régler les affaires de la province, la cour se mit en route [25 octobre] pour Poitiers, où le comte d'Harcourt vint la join-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dre avec quatre mille hommes de vieilles troupes qu'il amenait de Picardie.

Depuis son arrivée en Guyenne, M. le Prince déployait une activité prodigieuse pour réunir ses amis et pour s'assurer des places fortes de la province ; mais il y rencontrait des difficultés qu'il n'avait pas prévues. La défection de la maison de Bouillon laissait incertaine la noblesse du Limousin. En Périgord, le vieux duc de La Force était mort ; l'aîné de ses fils, gagné par le bâton de maréchal de France, avait embrassé le parti de la cour et négociait le mariage de mademoiselle de La Force, sa fille, avec le vicomte de Turenne. La Reine s'intéressait vivement à cette alliance qui menaçait M. le Prince d'une coalition redoutable. Pour comble de malheur, la maison de La Rochefoucault était divisée, et le baron d'Estissac [1], à la tête de mille gentilshommes de l'Angoumois, s'était rendu à Poitiers pour offrir ses services à Leurs Majestés. Le crédit du duc de La Rochefoucault suffit cependant encore pour armer trois mille hommes ; le duc de La Trémoille leva ainsi des troupes en Poitou, et tous deux, après s'être emparés de Saintes, à la vue de l'armée royale, allèrent attaquer Cognac, forte place sur la Charente.

Les choses étaient en cet état quand une flotte espagnole, composée de treize vaisseaux et de six brûlots, se présenta à l'embouchure de la Gironde. M. le Prince

[1] Benjamin de La Rochefoucault, baron d'Estissac, épousa, en 1623, Anne de Villoutroys. Il était frère du premier duc de La Rochefoucault, et oncle de celui dont il est parlé fréquemment dans cette Histoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

envoya complimenter le baron de Batteville qui la commandait, et lui livra le port et la place de Bourg, en exécution du traité conclu à Madrid par Lenet. Le lendemain, un brigantin espagnol vint jeter l'ancre dans le port de Bordeaux, devant la porte du Chapeau-Rouge, et apporta un à-compte sur les subsides promis. Mais l'utilité de ces secours fut compensée par la division dangereuse qu'ils causèrent dans le parti. En apercevant le pavillon ennemi, trente présidents ou conseillers du Parlement quittèrent la ville, et un grand nombre des plus notables habitants laissèrent éclater leur indignation.

Personne n'était moins propre que M. le Prince à traiter avec des magistrats, et à se concilier des bourgeois. Impatient de tout contrôle, il prit le parti de quitter Bordeaux et projeta de faire sa place d'armes dans La Rochelle, d'où il pourrait plus librement traiter avec l'Espagne, avec l'Angleterre, et faire un appel au parti protestant.

L'autorité se partageait alors dans La Rochelle entre les bourgeois et le comte du Daugnon [1], gouverneur de

[1] Louis Foucault, comte du Daugnon, né en 1616, maréchal de France en 1653, mort, sans avoir été marié, en 1659. Il était fils de Gabriel Foucault et de Jeanne Poussard du Vigean.

L'existence du comte du Daugnon, et la grande influence qu'il exerçait dans le midi de la France, est un de ces faits dont on ne peut se former une juste idée que par l'examen attentif de l'état social et politique du pays à cette époque. Issu d'une famille noble, mais sans puissance, du Daugnon fut nourri page du cardinal de Richelieu qui le plaça auprès de son neveu, le jeune duc de Maillé, comme une espèce de gouverneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Brouage ; celui-ci, profitant des troubles de la régence, avait jeté des soldats dans les îles de Ré, d'Oléron et dans les forts qui commandaient le port de La Rochelle ; depuis plusieurs années il se maintenait dans ces gouvernements, indépendant de tous les partis, et offrait alternativement ses secours à ceux qui les payaient au plus haut prix. Il entra volontiers dans les desseins de M. le Prince ; mais il voulut rester seul chargé de l'entreprise, sauf à régler, après le succès, l'indemnité qu'il prétendrait pour prix de sa conquête. Cette condition ayant été acceptée, il fit entrer secrètement un grand nombre de soldats dans les forts dont il était en possession.

Avertis, par ces mouvements de troupes, qu'ils allaient être attaqués [6 novembre], les bourgeois envoyèrent demander des secours à Poitiers ; et, formant des barricades dans la ville, ils disposèrent si bien leur défense

Ambitieux et cupide, il sut gagner toute la confiance de son élève qui partagea avec lui l'autorité de ses charges, et le fit son lieutenant au gouvernement de Brouage. Après le combat d'Orbitelle (1646), du Daugnon quitta précipitamment l'armée, et, devançant la nouvelle de la mort du duc de Maillé, il se jeta dans Brouage et sut y faire reconnaître son autorité sans s'inquiéter d'en justifier les titres. Pendant le débat qui s'éleva entre la Reine et le prince de Condé, encore duc d'Enghien, pour le partage de la succession du duc de Maillé, du Daugnon demeura neutre entre les deux partis, bien décidé, quoi qu'il pût arriver, à garder la place pour son compte ; et en effet, réparant ses murailles, armant des soldats et des vaisseaux, il régnait dans toute la contrée, et se faisait respecter depuis Nantes jusqu'à Bordeaux. Pour subvenir aux frais de ces armements, il vendait le produit des riches salines de Brouage, et prélevait sur les recettes voisines les fonds affectés aux dépenses de la place. — *In hâc igitur omni regione rege atque regina post habitis* regnabat. *Navibus haud paucis fretus mari ac terrâ terribilem sese præbebat.* — *De rebus Gallicis Labardeus.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'après une tentative inutile les soldats du gouverneur, repoussés sur tous les points, durent se renfermer dans leurs forteresses. Peu de jours après, le baron d'Estissac arriva de Poitiers avec deux cents gentilshommes et quatre compagnies du régiment des gardes. Ce renfort donna tant de confiance aux habitants qu'ils escaladèrent deux des tours qui commandaient le port [13 novembre]; la troisième, dite de Saint-Nicolas, resta seule au pouvoir de la garnison.

Pendant ce temps, les ducs de La Rochefoucault et de La Tremoille pressaient vivement le siége de Cognac. La place était aux abois quand le comte d'Harcourt s'en approcha avec toute l'armée royale; de son côté M. le Prince accourut au secours des ducs, suivi de deux mille hommes d'infanterie et de quatre mille chevaux. Il arriva devant Cognac sur la rive gauche de la Charente au moment où le comte d'Harcourt attaquait sur la rive droite le duc de La Rochefoucault, logé dans un faubourg de la place. Un pont en bois assurait la communication entre M. le Prince et ses amis; mais ce pont fut inopinément emporté par la crue subite des eaux de la Charente, et le duc de La Rochefoucault, trop faible pour résister seul au comte d'Harcourt, se vit contraint de lever le siége [18 novembre].

Impatient de venger cet échec, M. le Prince marcha vers Tonnay-Charente, dans l'espoir d'arriver à La Rochelle à temps pour secourir du Daugnon. Le comte d'Harcourt, non moins actif, remonta par Saint-Jean-d'Angély, et se montra le premier devant La Rochelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Commandant aussitôt l'assaut de la tour de Saint-Nicolas, il intimida tellement les assiégés qu'ils crièrent *vive le Roi!* et demandèrent quartier. On ne consentit à leur accorder la vie que s'ils précipitaient du haut des remparts l'officier qui les commandait; ils acceptèrent la condition et ouvrirent ensuite les portes de la tour, où l'on trouva neuf pièces de canon, artillerie redoutable pour ce temps.

M. le Prince arriva encore pour être témoin de ce désastre [6 décembre]. Les troupes royales, encouragées par leurs succès, vinrent audacieusement à sa rencontre, le combattirent avec avantage et le forcèrent à se retirer sur Tonnay-Charente, où, réduit à la défensive, il pouvait à grand'peine empêcher ses soldats de se débander.

Dans les autres parties de la France, la fortune n'avait pas été plus favorable à ses armes. Le comte de Tavanne et le général espagnol, don Estevan de Gamarre, s'étant avancés vers Vitry en Champagne pour y passer la Marne et gagner la Bourgogne par Bar-sur-Seine, le maréchal de La Ferté leur barra le passage, les contraignit à rebrousser chemin, et les poursuivit jusque sous le canon de Montmédy. Les amis de M. le Prince, en Bourgogne et en Berri, sans espoir d'être secourus, se renfermèrent alors dans leurs places fortes; le brave Arnault mourut peu après dans la citadelle de Dijon, qui, ainsi que Bellegarde, ouvrit ses portes au duc d'Épernon; la forteresse d'Hérisson, en Berri, fut emportée par le marquis de Saint-Géran, et Montrond, dernière ressource du parti au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

centre de la France, ne pouvait plus tenir longtemps contre le comte de Palluau.

Ainsi pressé de toutes parts par les troupes royalistes, M. le Prince trouvait des adversaires non moins redoutables dans les compagnies souveraines. En Provence, la noblesse ayant tenté de se réunir, le Parlement d'Aix décréta de prise de corps les chefs de rebelles, et appela les milices aux armes. Le parlement de Toulouse enjoignit aux communes du Languedoc de courir sus au général Marsin, qui, ayant abandonné la Catalogne, venait joindre M. le Prince avec un corps de cavalerie. Le parlement de Dijon envoya complimenter le duc d'Épernon à son entrée dans la Bourgogne, et celui de Rouen était prêt à se déclarer contre le duc de Longueville, s'il tentait quelques efforts en faveur de ses beaux-frères.

Le seul parlement de Paris, conservant encore quelques ménagements, n'avait point enregistré des lettres patentes publiées à Bourges au mois d'octobre précédent, par lesquelles « les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault étaient déclarés désobéissants, rebelles et criminels de lèse-majesté. » Personne cependant dans la compagnie ne justifiait les procédés de M. le Prince; Deslandes-Payen, Machault et les autres conseillers de la nouvelle Fronde, condamnaient aussi vivement que leurs confrères son alliance avec l'Espagne et son mépris de l'autorité royale; ils sollicitaient seulement un délai pour lui laisser le temps de rentrer dans le devoir, et insistaient principalement sur ce point : « Qu'il n'était pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dans l'intérêt des défenseurs des libertés publiques de détruire le seul obstacle qui pût efficacement s'opposer au retour du ministre fauteur de la tyrannie. »

Ces raisons paraissaient d'un grand poids à plusieurs chefs de la compagnie. Le premier président lui-même n'en méconnaissait pas la justesse. Mais quand la flotte fut entrée dans la rivière de Bordeaux, et que la guerre civile eut éclaté de toutes parts, Mathieu Molé ne se crut pas permis de différer davantage. Il convoqua les Chambres [20 novembre], et leur fit part d'une nouvelle lettre de la Reine, qui pressait l'enregistrement de la déclaration contre les rebelles. « Jusqu'à ce jour il avait sursis et différé, dit-il, d'assembler pour ce sujet la compagnie, espérant que, par l'entremise de M. le duc d'Orléans, les affaires se pourraient ajuster. Bien loin de cela, M. le Prince ne voulait entendre à aucun accommodement; il faisait alliance avec les Espagnols, et s'emparait des deniers du Roi. Il assiégeait les villes, mais grâce à Dieu, il ne les prenait pas, ayant été contraint de lever le siége de Cognac. Il n'y avait donc plus lieu de différer à rendre justice au Roi, qui la demandait au Parlement par la bouche de son procureur général. »

Le duc d'Orléans répondit à Mathieu Molé : « Que la condamnation d'un prince du sang était une affaire de grande conséquence et de suites périlleuses; qu'il ne fallait pas aigrir si fort M. le Prince, dans la crainte que, se voyant condamné, le désespoir ne s'emparât de son esprit, et qu'il ne voulût plus entendre à aucun accommodement. Des avis dignes de foi annonçaient d'ailleurs que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

l'on travaillait incessamment au retour du cardinal Mazarin, lequel on savait bien être sur nos frontières, et avoir reçu des passe-ports scellés du Roi. Dans cet état, il proposait de différer quinze jours encore et d'envoyer des personnes de qualité vers M. le Prince pour savoir sa dernière résolution. Si, après ce délai, ledit Prince refusait de s'accommoder, il serait temps de vérifier la déclaration et de prendre toute autre mesure conforme aux rigueurs de la justice. »

Les gens du Roi insistant pour obtenir la vérification immédiate des lettres patentes, la délibération s'ouvrit sur leurs conclusions et fut continuée pendant dix jours avec une grande solennité. Les conseillers de *la nouvelle Fronde* répétaient incessamment « que la véritable raison pour laquelle on pressait l'enregistrement était le retour prochain du Cardinal, qu'on verrait aussitôt après entrer en France avec une armée. » Ils ne furent pas écoutés. « Le retour du Mazarin, répondaient *les modérés*, était chose que personne ne pourrait jamais se persuader, et qu'il était criminel de supposer après tant de serments jurés par Leurs Majestés. » Enfin un arrêt rendu par cent vingt voix contre soixante [4 décembre] porta que la déclaration du Roi contre les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, serait lue, publiée et enregistrée au greffe de la Cour, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Les amis des princes, ne conservant plus l'espérance d'être soutenus par les magistrats et les bons bour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

geois, cherchèrent d'autres appuis, et parvinrent à soulever la populace [1] ; mais elle fut promptement réprimée par la force publique, et ses desordres provoquèrent de nouveaux arrêts. La Reine crut alors le Parlement engagé sans retour. Elle cessa de le ménager, et bientôt des

[1] Des billets jetés en plusieurs endroits de la ville appelèrent la populace à se réunir en armes dans la rue de Tournon. Une troupe nombreuse s'y forma en effet, et se porta séditieusement au palais du Luxembourg en poussant de grands cris, et chargeant d'imprécations Mazarin et ses adhérents. Le duc d'Orléans parut aux fenêtres de son palais, et demanda à ces gens ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils voulaient la paix, et qu'on ne laissât pas revenir le Mazarin. Gaston ne parut pas s'inquiéter beaucoup de les calmer, et leur répondit seulement qu'il n'était pas en son pouvoir de leur accorder ce qu'ils demandaient, et qu'ils s'adressassent à ceux qui y pouvaient plus que lui. Les gens du peuple comprirent qu'il voulait parler du premier président, et, quittant le Luxembourg, ils se dirigèrent vers le Pont-Neuf. La troupe se grossissant à chaque pas, la fureur s'exaltait par le tumulte ; ils arrivèrent, dans le plus effrayant désordre, à l'hôtel du premier président, dans la cour du Palais, où les cris redoublèrent avec plus de violence. Les domestiques épouvantés barricadèrent l'entrée. Mathieu Molé travaillait assis près d'une table dans son cabinet ; il ne se dérangea pas, et cria seulement à ses gens, par la fenêtre, qu'ils ouvrissent toutes les portes. La populace se précipita dans les appartements ; Molé, s'avançant alors à la porte de son cabinet, leur dit « qu'ils étaient des misérables, et qu'il les ferait tous pendre s'ils ne se retiraient à l'instant. » L'autorité du premier président sur le peuple de Paris semble véritablement avoir été prodigieuse. Les plus furieux, entendant sa menace, prirent la fuite, épouvantés comme s'il eût eu le pouvoir de la faire exécuter sur l'heure.

Le lendemain un nouvel arrêt « intima au procureur général d'informer de ces désordres ; défendit à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de s'attrouper et d'exciter sédition à peine de la vie ; enjoignit aux prévôt des marchands et échevins d'avertir les colonels et capitaines des quartiers de la ville et des faubourgs de tenir leurs compagnies en état de donner main-forte au lieutenant criminel, au chevalier du Guet et au prévôt de l'Ile, si les troupes de ces officiers ne suffisaient pas pour maintenir l'ordre dans la ville. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

nouvelles arrivées de la frontière de Flandre annoncèrent que le cardinal Mazarin faisait ostensiblement des levées de soldats, et se préparait à rentrer en France à la tête d'une armée. Chaque jour, des détails plus circonstanciés confirmèrent l'authenticité de ces rapports. Malgré les dénégations des serviteurs de la Reine, il n'y eut plus moyen de les révoquer en doute quand le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, apporta au Parlement une lettre par laquelle le Cardinal lui annonçait que « connaissant l'état des affaires de France, et voulant s'acquitter des grandes obligations qu'il avait au Roi et à la Reine, il était parvenu à lever une armée de dix mille hommes, et se préparait à la conduire au secours de Leurs Majestés. Il priait S. A. le duc d'Elbeuf de lui mander son sentiment à ce sujet, et de lui livrer passage à travers les places de la Picardie. »

A la lecture de ces dépêches, les magistrats laissèrent éclater un ressentiment furieux. Le premier président tenta de le modérer en informant la compagnie « que déjà il avait envoyé un mémoire au Roi pour lui représenter qu'après tant de déclarations rendues contre le cardinal Mazarin, notamment celle du 6 septembre, Sa Majesté ne pouvait, sous aucun prétexte, souffrir un retour dont les suites seraient assurément funestes. »

Ce n'était point par des voies si mesurées qu'entendaient procéder les jeunes conseillers. Ils obligèrent le premier président à ouvrir sur-le-champ la délibération, et quelques-uns, ne connaissant plus aucune mesure, proposèrent *de mettre à prix la tête du cardinal Mazarin.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Le Coadjuteur et tous les conseillers-clercs se levèrent aussitôt de leurs places [1] et sortirent de la salle. Les présidents à mortier réunirent leurs efforts à ceux de Mathieu Molé, et la majorité se prononçant enfin pour un avis plus conforme à la dignité de la magistrature, l'arrêt disposa seulement « que le président de Bellièvre et quatre autres députés se rendraient auprès du Roi pour l'informer de ce qui se passait sur la frontière ; que des conseillers seraient envoyés dans les provinces de Champagne et de Picardie pour dresser procès-verbal du retour du cardinal Mazarin ; que défenses seraient faites aux maires et échevins desdites provinces de lui donner passage, et que toutes déclarations et précédents arrêts donnés contre ledit Cardinal et ses adhérents seraient maintenus et exécutés. »

Au mépris de ces défenses et de ces menaces, Mazarin pressa ses préparatifs ; les comtes de Broglie et de Navailles, les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre lui amenèrent des troupes et prirent le commandement des différents corps de son armée. Des courriers partis de la frontière apportaient d'heure en heure ces nouvelles à Paris, et accroissaient l'inquiétude et l'effroi. Les bourgeois, attroupés dans les rues et sur les places, s'interrogeaient l'un l'autre avec anxiété, les magistrats, non moins émus, ne quittaient plus ni le jour ni la nuit les salles du Palais. Enfin le duc d'Orléans donna l'avis certain « que le Cardinal, entré à Sedan le 25 décembre, en

[1] Les canons et les ordonnances défendaient à tout ecclésiastique de prendre part à une délibération lorsqu'il y avait un avis ouvert à la mort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

était sorti le lendemain pour continuer sa route, et qu'il marchait sur Reims avec des forces imposantes. » Des cris forcenés, partis de tous les bancs, renouvelèrent alors l'avis de *mettre à prix la tête du cardinal Mazarin*. Le Coadjuteur et les conseillers-clercs se retirèrent encore; le premier président et ses plus respectables confrères unirent leurs généreux efforts, mais le torrent rompit toutes les digues, et une délibération commença : triste et honteux témoignage des excès auxquels l'esprit de parti peut entraîner une compagnie de gens de bien!

Le premier président avait résolu de ne point s'en rendre complice. Le soir, en rentrant chez lui, il annonça qu'il allait partir pour joindre Leurs Majestés, et exercer au conseil les fonctions de garde des sceaux. Interrogé par ses amis sur ce qu'il entendait faire à la cour : « Je dirai la vérité, répondit-il; puis j'obéirai au Roi. » Molé était un plus grand citoyen, sans doute, quand il n'obéissait qu'aux lois. Nous ne le verrons pas sans regret abandonner le rôle qu'il soutenait depuis dix ans avec tant de gloire, et siéger au conseil sous les ordres du ministre despote qu'il avait tant de fois proscrit. Faut-il admettre que ce noble caractère ait fléchi sous des motifs d'ambition et d'intérêt? L'historien ne peut dissimuler que, chargé de dix enfants, pourvu de peu de biens, Molé ne se montrait pas insensible à l'établissement de sa famille. Peut-être, cependant, des considérations moins indignes de lui déterminèrent sa soumission à l'autorité absolue.

L'ignorance des compagnies souveraines, leur incapacité à conduire les affaires d'État; l'absence de tout pa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

triotisme parmi les grands, et l'habileté corruptrice du cardinal Mazarin avaient conduit les affaires à un tel point, que le despotisme pouvait sembler un asile. La résistance légale devenait impossible ; l'appel aux armes, remède extrême et toujours déplorable, devait entraîner le Parlement à une alliance avec le prince de Condé, qui, lui-même, uni aux Espagnols et mettant en mouvement la populace des villes, offrait à la magistrature un auxiliaire dangereux et peu honorable. Réduit à la triste alternative qu'il avait depuis longtemps prévue, Molé plia la tête sous le joug du despotisme, qu'il préférait au joug des factions.

Trois jours après le départ du premier président, un arrêt rendu en l'absence de tous les contradicteurs [29 décembre], déclara « le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté ; enjoignit aux communes de leur courir sus ; ordonna que tous les biens dudit Cardinal seraient vendus ; que sur le prix de la vente il serait prélevé par préférence et nonobstant toute saisie-opposition et appellation, la somme de cent cinquante mille livres pour récompenser celui ou ceux qui représenteraient ledit Cardinal à justice, mort ou vif ; et que, dans le cas où aucuns de ceux qui le représenteraient, auraient été antérieurement condamnés pour crime, le Roi serait humblement supplié de leur accorder pardon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XVII.

Du 1er janvier au 10 avril 1652.

Dans la lutte que, depuis trois années, la Reine soutenait, avec persévérance, contre les princes et les grands de l'État, l'alliance du parlement de Paris avait tour à tour assuré l'avantage à l'un et à l'autre parti. La prison des chefs de la noblesse en 1650, la chute et l'exil du ministre en1651, attestaient également le pouvoir des magistrats; et, malgré ses récents désastres, M. le Prince pouvait encore espérer un retour de fortune, si le Parlement, irrité par le rappel du cardinal Mazarin, se déclarait de nouveau contre la cour.

En s'exposant à ce danger, la Reine ne cédait pas cependant à une faiblesse sans dignité. Elle tenait aux droits de sa couronne plus fortement peut-être qu'aux affections de son cœur, et tout porte à croire qu'elle eût sacrifié son ministre si elle eût cru à ce prix conserver l'autorité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

absolue. Mais le Coadjuteur avait inutilement essayé de la convaincre des avantages de cette concession. Une fois, seul avec elle pendant la nuit, dans l'oratoire du Palais-Royal, il parlait depuis plusieurs heures avec tout le charme de son éloquence; il montrait la France reconnaissante et soumise, portant avec orgueil le joug de sa souveraine. Anne d'Autriche souriait à ces images et semblait ébranlée, quand tout à coup l'instinct de Philippe II triomphant des ruses de Gondi : « Plaisant moyen de rétablir l'autorité du Roi, s'écria-t-elle avec colère, que de contraindre sa volonté. »

Bien instruit des efforts du Coadjuteur, le cardinal Mazarin ne restait pas sans inquiétude. Les termes de la déclaration royale, rendue contre lui le lendemain de la majorité, l'avaient profondément blessé; et un ordre qu'il reçut ensuite de se rendre à Rome pour y ménager les intérêts de la France au prochain conclave, acheva de le convaincre que des amis infidèles cherchaient à ébranler son crédit sur l'esprit de la Reine ; craignant qu'une plus longue absence ne leur en laissât les moyens, il pressa donc les préparatifs de son retour. Sa situation, chaque jour plus favorable, lui permettait alors de faire face à tous ses ennemis ; le mariage de Laure-Victoire Mancini [1] avec le duc de Mercœur lui assurait l'appui de toute la maison de Vendôme, à l'exception du duc de

[1] Ce mariage avait été célébré, selon quelques-uns, le 4 février 1651, au Palais-Royal, dans l'appartement même de la Reine, au moment où le cardinal Mazarin quitta la cour; d'autres disent qu'il eut lieu à Breuil, où le duc de Mercœur alla en effet visiter plusieurs fois le cardinal Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Beaufort, et le mariage d'une autre de ses nièces avec le fils aîné du duc de Bouillon lui promettait des avantages plus considérables encore.

Le moment était arrivé où il ne devait plus rester de grands seigneurs en France, mais seulement des courtisans riches et favorisés. La puissante maison de la Tour d'Auvergne donnant un exemple, suivi bientôt après par le reste de la noblesse, allait enfin sacrifier son antique indépendance. Pour récompense de la forteresse de Sedan, le duc de Bouillon acceptait de riches domaines au centre de la France, et au prix d'un pouvoir précaire dans le cabinet [1], il renonçait à toute grandeur personnelle. Le vicomte de Turenne avait même promis de commander l'armée du ministre favori, et il ceignait l'écharpe aux couleurs de Mazarin [2], en déposant la noble bannière que Godefroy planta jadis sur les remparts de Jérusalem.

Les marquis de Navailles, de Feuquières, les comtes de Broglie, de Montaigu, le général Fabert, gouverneurs de Bapaume, Verdun, La Bassée, Rocroy et Sedan, se déclarant aussi pour le Cardinal, lui amenèrent des détachements de leurs garnisons, qui, avec ses nouvelles levées, formèrent une armée de dix mille hommes. Tous voulaient cependant rester maîtres de leurs places, et, en cas de mauvais succès, Mazarin n'ignorait pas qu'aucun ne lui donnerait asile. Aussi fit-il de grands efforts

[1] *Destinatus in regimine secunda cervix.* — *Labardæus.*

[2] Les troupes qui ramenèrent en France le cardinal Mazarin portaient l'écharpe verte, couleur de sa livrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pour acquérir la possession de la ville et de la citadelle de Brissac, qui, lui offrant à tout hasard une retraite sûre, l'eût dispensé de recourir encore à la pitié de l'étranger.

Le comte d'Erlach, gouverneur de Brissac pour le Roi, était mort l'année précédente. Charlevois, son lieutenant, s'était emparé de l'autorité, et prétendait s'y maintenir indépendant. Il avait de bons soldats fort attachés à sa personne ; la place passait pour inexpugnable, et de nombreux exemples de succès pouvaient encourager son entreprise. Il se laissa néanmoins persuader de recevoir dans Brissac le comte de Tilladet, créature du cardinal Mazarin, et de partager le commandement avec lui. Pour obtenir cette condescendance, le Cardinal avait employé le crédit de la maréchale de Guébriant [1], à laquelle Charlevois témoignait de grands respects, en mémoire des services qu'il avait reçus de feu le maréchal de Guébriant. Informé cependant qu'on cherchait à lui débaucher ses soldats, Charlevois se saisit de la personne de Tilladet et le fit conduire au bas des glacis avec défense, sous peine de la vie, de se représenter devant la place. Sans se décourager de cet échec, Mazarin recourut de nouveau à la maréchale, qui consentit à retourner à Brissac, et qui amena cette fois, parmi les dames de sa suite, une jeune veuve d'une grande beauté et d'une coquetterie habile.

[1] Renée du Bec, fille du marquis de Vardes et d'Hélène d'O. Son frère épousa la comtesse de Moret, maîtresse d'Henri IV, et en eut le marquis de Vardes, célèbre à la cour de Louis XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Le vieux soldat reçut encore la maréchale avec confiance et devint bientôt amoureux de sa belle compagne. Se relâchant, pour leur complaire, des précautions que les gouverneurs avaient coutume d'observer, il sortait souvent de Brissac et les accompagnait dans leurs courses aux environs. Un jour les carrosses étant préparés pour la promenade accoutumée, la maréchale feignit qu'une indisposition la retenait au logis, et insista néanmoins pour que la partie ne fût pas dérangée. Charlevois, sans méfiance, prit place à côté de celle qu'il aimait, et se laissa conduire à trois mille des remparts. Là, des soldats de la garnison de Philisbourg, placés en embuscade, se jetèrent sur lui sans qu'il pût opposer de résistance, le contraignirent à monter à cheval et l'emmenèrent prisonnier.

Pendant ce temps, la maréchale, ayant fait assembler les troupes sur la place d'armes, parcourait les rangs à cheval, déployait les ordres du Roi et haranguait les officiers et les soldats pour les engager à s'y soumettre. Ses efforts furent inutiles; les vieux soldats aimaient Charlevois comme leur père. Indignés de la trahison dont il était victime, ils se précipitèrent sur la maréchale et sur sa complice et faillirent les mettre en pièces. Elles parvinrent cependant à s'échapper à l'entrée de la nuit; et, peu de jours après, Charlevois, rentré dans la place, y reprit le commandement comme si rien n'était arrivé.

Le cardinal Mazarin n'avait pas attendu l'issue de cette entreprise pour se mettre en marche avec son armée; il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

se dirigea d'abord sur Poitiers, où la cour résidait alors. Les commissaires nommés par le Parlement pour s'enquérir de sa marche le rencontrèrent en Champagne. Ils s'acquittaient de leur mission avec un mélange bizarre de hardiesse chevaleresque et de gravité sénatoriale. Ils allaient à cheval la plume en main, verbalisant des désordres des gens de guerre; ils faisaient rompre les ponts, gâtaient les gués, ameutaient les communes. Rencontraient-ils des partis ennemis? ils avançaient hardiment, signifiaient les arrêts de la compagnie, et, après en avoir donné copie, enjoignaient aux soldats de se retirer, s'ils ne voulaient encourir les peines portées contre les délinquants. Les soldats ne faisaient qu'en rire, mais le peuple commençait à s'émouvoir, et, à Pont-sur-Yonne, les conseillers Bitaut et Geniers s'étant placés en travers sur le pont, et refusant obstinément de livrer passage, il fallut les faire charger par un piquet de cavalerie.

Geniers, blessé et renversé, se sauva sur le cheval de son clerc et arriva à grand'peine à Sens. Bitaut eut sa robe percée de quatre coups de mousqueton, et fut conduit devant MM. d'Hocquincourt, de Broglie et de Navailles, qui lui remontrèrent civilement l'imprudence de son procédé et voulurent le conduire au cardinal Mazarin. Mais Bitaut, soutenant noblement son caractère, reprocha aux généraux leur rébellion et refusa de les suivre chez le Cardinal, « qu'il ne verrait, disait-il, que sur la sellette pour le condamner à mort, comme déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt de Cour souveraine[1]. »

[1] Le parlement de Paris, en apprenant le peu de compte que les soldats

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Pendant ce temps, le président de Bellièvre, chargé de présenter les remontrances du Parlement, était arrivé à Poitiers. Introduit dans le cabinet du Roi, il s'y trouva en présence du premier président, qui, en qualité de garde des sceaux, devait expliquer les volontés de Sa Majesté. Ces deux hommes, les plus considérables de leur compagnie, se revoyaient alors chargés d'intérêts bien différents ; peut-être Mathieu Molé éprouva-t-il quelque embarras quand, désavouant en présence de son confrère les principes qu'ils soutenaient naguère avec une égale vigueur, il dut lui déclarer « que le retour du cardinal Mazarin était légitime ; que le Parlement devait céder sans entreprendre de l'emporter par une fermeté dure et extraordinaire ; qu'enfin, après avoir entendu le cardinal Mazarin, Leurs Majestés feraient connaître à la compagnie leurs dernières résolutions. »

Peu de jours après (30 janvier), le Cardinal arriva à Poitiers, où il fut reçu avec les plus grands honneurs ; le Roi alla au-devant de lui à une lieue de la ville ; la Reine l'attendit pendant deux heures à sa fenêtre, ne pouvant contenir sa joie et son impatience ; le soir même, il reprit sa place au conseil, et Châteauneuf, ayant osé y contrarier ses avis, dut quitter immédiatement la cour. Le lendemain l'armée royale, sous les ordres du vicomte de Tu-

tenaient de ses arrêts, ne témoigna pas moins de surprise que d'indignation. L'avocat général Bignon requit « que la nouvelle du traitement fait aux officiers de justice fût rédigée en forme de déposition par devant deux de Messieurs commis par la Cour, et que les sieurs d'Hocquincourt, de Broglie, de Navailles et consorts fussent décrétés de prise de corps pour l'assasssinat commis en la personne de MM. Bitaut et Geniers. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

renne et du maréchal d'Hocquincourt, se mit en marche pour se rapprocher de Paris; le comte d'Harcourt resta en Guyenne avec une division peu nombreuse pour tenir tête aux rebelles.

M. le Prince n'eut pas plutôt appris l'entrée en France du cardinal Mazarin, qu'il fit partir pour Paris un de ses gentilshommes porteur d'une lettre adressée au Parlement et conçue en ces termes :

« Messieurs,

» Vous connaissez à cette heure que l'empressement de mes ennemis pour vous obliger à vérifier une déclaration contre moi, n'était qu'un moyen de me décrier dans la France, et par là de faciliter le retour du cardinal Mazarin. Les véritables sujets que j'ai eus de prendre les armes, sont maintenant justifiés, et sans doute votre compagnie ne fera pas paraître moins de zèle que par le passé, pour chasser cet ennemi public et ses troupes, et pour procurer à la chrétienté une paix générale qui lui est si nécessaire. J'ai chargé le sieur de La Salle de vous expliquer mes pensées sur tout ceci, et de vous offrir ma personne et ce qui dépendra de moi, pour contribuer à deux desseins si honorables pour votre compagnie et si utiles à l'État. Je vous prie de lui ajouter entière créance et de croire que je suis, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

» LOUIS DE BOURBON. »

« Du camp de Brisembourg, 4 janvier 1652. »

Le sieur de La Salle, admis dans l'assemblée des Chambres, déposa cette lettre sur le bureau, et quand il en eut été donné lecture, quelques conseillers de la nouvelle Fronde demandèrent « qu'il fût sursis à la déclaration vérifiée contre M. le Prince, le 5 décembre précédent, jusqu'après l'exécution de l'arrêt de la cour rendu contre le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cardinal Mazarin ; et en outre que le Parlement donnât arrêt d'union avec ledit prince de Condé, levât des troupes pour agir avec les siennes, et mît la main sur les deniers des caisses publiques. »

Ces propositions excitèrent dans l'assemblée de violentes rumeurs : « C'était, disaient les vieux magistrats, déclarer la guerre au Roi et se jeter dans le crime. Toutes sortes d'extrémités étaient légitimes à l'égard du Cardinal, mais toutes sortes de déférences étaient dues à l'autorité du jeune monarque, suivant les paroles de l'Écriture, *nolite tangere puerum meum Absalon*. Le Parlement ne pouvait approuver l'alliance de M. le Prince avec les Espagnols, sous prétexte de résistance au cardinal Mazarin, parce que les choses justes doivent être souhaitées par des voies légitimes, et qu'il est contre la parole du fils de Dieu de prétendre faire une bonne action par un moyen défendu. Enfin les compagnies avaient droit de résister aux volontés des rois, par remontrances, supplications et autres voies d'honneur, mais non par les armes et la violence. »

Ces principes ayant réuni la majorité, le duc de Nemours, qui traversait Paris pour aller en Flandre chercher les troupes auxiliaires promises par le roi d'Espagne au prince de Condé, fut décrété de prise de corps ; et, loin de perdre quelque chose de sa fermeté contre la cour, le Parlement ordonna en même temps d'itératives remontrances pour obtenir l'éloignement du cardinal Mazarin ; il écrivit même à toutes les compagnies souveraines et aux principales villes du royaume, pour les engager à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

s'unir entre elles, à l'effet de résister à la tyrannie.

Les magistrats et les bourgeois, dans la plupart des villes de France, répondirent à cet appel. Il se forma ainsi un tiers parti qui, appuyé par des milices nombreuses et aguerries, entreprit de résister à la fois aux forces de la cour et de la maison de Condé. Seul de tous les grands seigneurs du royaume, le Coadjuteur resta uni à cette confédération. Il ne se dissimulait pas cependant « que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étaient, pouvait avoir des suites fâcheuses et faire courir des dangers à la monarchie [1]..... Beaucoup de gens à cette époque voulaient faire de la France une république et y éteindre l'autorité royale [2]. » Gondi ne partageait point ces projets; aussi, pour modérer le mouvement des peuples, désirait-il vivement que le duc d'Orléans se mît à la tête du tiers parti. Il l'en pressa plusieurs fois, mais le faible prince s'épouvantait de la hardiesse de ce plan. Réduit à lutter en même temps contre M. le Prince et contre la Reine, Gaston eût redouté de les voir se raccommoder à ses dépens, et de rester seul et sans défense exposé à leurs ressentiments.

Le Coadjuteur répondait à ces craintes : « Qu'un parti formé des corps de ville et des compagnies souveraines n'avait à se garantir que de l'excès de ses propres forces. Toute la France, ajoutait-il, soutiendrait Son Altesse Royale, le jour où elle viendrait déclarer au Par-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*
[2] *Mémoires d'Omer Talon.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

lement qu'elle se séparait de la cour et de M. le Prince; que voyant la Reine résolue de rétablir à tout prix le cardinal Mazarin, le duc d'Orléans avait résolu, de son côté, de s'opposer à la tyrannie par toutes les voies que sa naissance lui permettait; qu'il s'offrait à la compagnie pour assurer la manutention de ses arrêts, et prenait dès ce moment l'engagement public de n'avoir jamais aucune intelligence avec les ennemis de l'État, et de n'entendre directement ni indirectement à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement, les Chambres assemblées; qu'il désavouait enfin tout ce que M. le Prince avait fait et faisait encore avec les Espagnols, et ne voulait plus avoir avec son cousin d'autre communication que celle que l'honnêteté requérait à l'égard d'un prince de ce mérite. »

Jamais le duc d'Orléans ne put se résoudre à cette démarche; vainement le Coadjuteur essaya de lui faire comprendre que le parti le plus honorable était aussi le parti le plus sûr, et que l'état des affaires ne lui laissait pas d'autre moyen de salut. « Que deviendrons-nous, » lui disait-il un jour qu'ils se promenaient ensemble dans la grande allée du jardin des Tuileries, « quand M. le Prince sera raccommodé avec la cour ou passé en Espagne? quand le Parlement donnera des arrêts contre le Cardinal, et qu'il n'y aura personne pour les exécuter; quand nous ne pourrons plus enfin, avec honneur et sûreté, être ni Mazarins ni Frondeurs? — Je serai fils de France et vous cardinal-archevêque de Paris, répondit le duc avec un geste d'insouciance. — Vous serez fils de France à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes, » repartit le Coadjuteur comme par un enthousiasme prophétique.

Toutes les instances furent inutiles ; Gaston refusa obstinément de se charger d'un rôle pour lequel il manquait en effet de capacité. De son côté, Gondi, fidèle à son ancienne politique, s'unit intimement au Parlement, et acquit bientôt un tel crédit sur les délibérations de la compagnie, que M. de Chavigny, chargé de ménager à Paris les intérêts du prince de Condé, lui écrivit en Guyenne : « Qu'il désespérait de rien obtenir des magistrats, tant qu'il aurait en tête un aussi redoutable adversaire. »

Il importait à M. le Prince de gagner le Parlement à tout prix : pour donner un champ libre aux négociations de Chavigny, il imagina donc de faire enlever le Coadjuteur au milieu de Paris, en prenant toutefois les précautions nécessaires pour éviter un assassinat. Tel était alors l'état du royaume [1], que cette entreprise ne semblait pas inexécutable. Gourville s'en chargea volontiers, et après avoir reçu ses instructions, il partit de Bordeaux avec trois cents pistoles et un billet par lequel le duc de La Rochefoucault, gouverneur de Damvillers, ordonnait à l'officier qui y commandait en son absence, de choisir les meil-

[1] « Si quelqu'un lisait ces choses, il ne pourrait jamais les croire véritables. Ceux qui ont vu l'état où les affaires étaient alors dans le royaume ne sont plus ; les jeunes gens, qui n'ont connaissance que du temps où le Roi a rétabli son autorité, prendraient ceci pour des rêveries, quoique ce soit assurément des vérités très-constantes. »

(*Mémoires de Gourville.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

leurs soldats de la garnison pour une expédition secrète et périlleuse.

Gourville s'arrêta à La Rochefoucault, où il recruta plusieurs hommes de résolution, qui avaient été ainsi que lui laquais dans la maison du duc et qui s'engagèrent volontiers à suivre leur ancien camarade. Trois cents pistoles n'étaient pas cependant un fonds suffisant pour l'entreprise, et, avant de passer outre, Gourville chercha les moyens d'y pourvoir. Ayant rencontré dans une maison de la ville un sieur de Machières, receveur des tailles de l'élection d'Angoulême, il le fit parler sur l'état de la caisse et sur l'ordre du service. Machières expliqua sans méfiance qu'il parcourait les bourgs principaux de son ressort, y faisait venir les collecteurs des paroisses du voisinage et y recevait leurs deniers; qu'il allait verser ensuite à Angoulême, lorsque la recette se montait à sept ou huit mille livres.

Ces détails furent soigneusement recueillis, et à quelques jours de là, le receveur étant dans le cabaret d'une bourgade, entouré de ses collecteurs, Gourville, suivi de plusieurs hommes, entra dans la chambre le pistolet au poing et criant *vive le Roi!* « Hé! Monsieur, vous savez bien que je ramasse de l'argent pour son service, lui dit le receveur épouvanté. — M. de Machières, reprit Gourville, j'ai besoin de celui que vous avez ramassé pour le service de MM. les Princes; » mettant la main sur trois bourses pleines d'or et sur un sac d'argent, il demanda quelle somme il pouvait y avoir en tout. Il ne s'y trouvait qu'environ 5,000 livres; Gourville avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

compté sur 8,000, et pour combler ce déficit, il pria le receveur de lui vendre ses chevaux pour un bon prix, ajoutant avec force civilités « qu'il ne serait pas juste qu'un honnête traitant perdît rien dans cette affaire; et qu'il lui donnerait quittance en dûe forme, et de la somme d'argent et de la valeur des chevaux, comme l'ayant reçue pour le service de MM. les Princes.

Gourville signa en effet la quittance, prit l'argent et continua sa route. Les hommes qu'il avait recrutés en Angoumois gagnèrent Paris par diverses routes, et le joignirent à un rendez-vous convenu. Il les logea, ainsi que les soixante soldats de la garnison de Damvillers, dans les divers cabarets des faubourgs; puis, s'informant avec soin des habitudes du Coadjuteur, il le fit suivre pendant plusieurs jours.

Gondi passait le plus souvent les soirées à l'hôtel de Chevreuse, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre; il en sortait entre minuit et une heure, et regagnait l'archevêché en suivant les quais le long de la rivière. Il marchait dans les rues avec cinq ou six carrosses pleins de gentilshommes armés de mousquetons; quelquefois cependant, importuné de cette suite nombreuse, il n'emmenait avec lui que deux carrosses et huit ou dix gentilshommes. Averti qu'un soir le Coadjuteur était sorti si peu accompagné, Gourville embusqua ses soldats sur le bord de la rivière; les uns devaient éteindre les flambeaux qu'on portait en avant de la voiture; d'autres saisir les laquais et le cocher sur son siége; d'autres enfin se présenter en armes devant les portières. Gourville alors, avec un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

bâton d'exempt eût arrêté le Coadjuteur *de par le Roi*, et le faisant attacher en croupe derrière un cavalier, il serait parti au grand galop pour Damvillers ; des relais d'hommes et de chevaux étaient disposés sur la route. Tout était prêt à onze heures du soir ; le Coadjuteur, entré à neuf heures à l'hôtel de Chevreuse, devait repasser de moments en moments. Cependant minuit et une heure ayant sonné sans qu'on le vît paraître, Gourville fut lui-même heurter à la porte de l'hôtel de Chevreuse, et apprit du suisse, déjà à moitié déshabillé, que le Coadjuteur était sorti depuis longtemps dans le carrosse de madame de Rhodes.

Trop de gens avaient été employés dans cette affaire pour que le secret fût gardé longtemps. Dès le lendemain un sieur Talon, parent de l'avocat général, vint avertir le Coadjuteur que Gourville et la Roche-Courbon, major de Damvillers, l'avaient attendu, la veille, sur le quai vis-à-vis du pont Bourbon ; la Roche-Courbon arrêté révéla tous les détails de l'entreprise ; Gourville parvint à s'évader et arriva sain et sauf à Bordeaux.

Un traité d'alliance, qu'en dépit de tous les efforts du Coadjuteur le prince de Condé parvint peu après à conclure avec le duc d'Orléans, le consola de ce mauvais succès. Gaston rappela ses troupes qui servaient en Guyenne dans l'armée du comte d'Harcourt. Les régiments d'infanterie et de cavalerie d'Orléans, de Valois et de Languedoc, obéirent sans scrupules aux ordres du Prince, et vinrent prendre leurs quartiers en Brie, où ils commirent de grands désordres. Encouragés par ce ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

fort, les gentilshommes de plusieurs provinces prirent les armes, et ceignant de nouveau l'écharpe isabelle, ils firent ouvertement des levées d'hommes et de deniers pour le compte du prince de Condé. Les magistrats, fidèles aux instructions du parlement de Paris, s'opposaient de tous leurs efforts à ces désordres, mais les gentilshommes ne tenaient compte des arrêts; et en Anjou les choses en vinrent à ce point que le duc de Rohan, gouverneur de la province et serviteur du prince de Condé, fit arrêter sur son tribunal par des soldats, et conduire ignominieusement en prison, le sieur de Boislève, lieutenant général du présidial d'Angers.

Boislève porta plainte au parlement de Paris, qui, marchant d'un pas ferme dans la ligne qu'il s'était tracée, « décréta de prise de corps le sieur de Rohan, et défendit, sous peine de mort, toute levée d'hommes et de deniers, sans ordonnance royale dûment vérifiée au Parlement. » Le duc d'Orléans se montra fort irrité de cet arrêt, qu'il représenta comme en contradiction manifeste avec les autres décisions de la compagnie. « Le duc de Rohan, disait-il, avait agi d'après ses ordres et dans l'intérêt du parti, en faisant arrêter le sieur de Boislève, créature du cardinal Mazarin, qui voulait introduire dans la ville d'Angers les troupes dudit Cardinal; les levées de soldats qui se faisaient en Brie étaient également de son ordre et pour assurer l'exécution des arrêts de la compagnie. Si l'autorité du Parlement était employée contre ceux-là même qui le voulaient servir, la ruine du parti était certaine, et chacun n'avait plus qu'à pen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ser à ses intérêts particuliers et s'accommoder avec la cour. »

Omer Talon répondit au duc d'Orléans : « Qu'on n'avait pu se dispenser de protéger le lieutenant général d'Angers, emprisonné sans plainte, sans charge, sans information, et au mépris de la déclaration du 24 octobre. Si Sa Majesté, se dépouillant par cette ordonnance de l'extrémité de sa puissance, et se liant les mains à elle-même, s'était imposé la nécessité de ne troubler aucun officier dans l'exercice de sa charge sans lui faire son procès, cette sainte loi, jugée nécessaire pour l'assurance de tous les sujets, pouvait-elle être impunément méprisée par l'autorité d'un gentilhomme, sous prétexte qu'il était gouverneur de province et qu'il avait les armes à la main?

» Quant aux levées de soldats sans commission du Roi, continua l'avocat général, jamais, sans doute, il n'avait été plus nécessaire de rappeler les peuples à l'exécution des lois, qu'au moment où le duc de Nemours rentrait en France à la tête d'une armée espagnole..... » Ici le duc d'Orléans interrompit Talon avec colère : « Cela n'est pas vrai, lui cria-t-il. Cette nouvelle est de la fabrique des Mazarins; le duc de Nemours ramène en France les troupes de M. le Prince, mais il n'a pas un Espagnol dans son armée. »

Un long tumulte suivit l'apostrophe du duc d'Orléans, et quand le silence fut rétabli, le sage Talon s'adressant à la compagnie, sans tenir compte du démenti donné par le prince : « Je commençais à vous dire, Messieurs, con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tinua-t-il, qu'on veut faire entrer en France des troupes espagnoles, et ce mot nous rappelle à nous-mêmes ce qui est du devoir de nos charges, et l'obligation la plus sacrée du Parlement. Faire entrer en France les troupes espagnoles!.... la seule pensée est un crime de lèse-majesté qui ne peut tomber dans aucun esprit français, encore moins être approuvée par vous. C'est violer les ordres publics, sous la foi desquels subsiste la royauté, et sur le fondement desquels tous les sujets du Roi peuvent espérer la tranquillité publique. Le droit de faire la paix ou la guerre est un droit royal, incommunicable à toutes sortes de personnes de quelques qualités qu'elles puissent être. Et afin qu'on ne puisse, en cette rencontre, reprocher à la compagnie d'autoriser ce qu'elle n'a jamais souffert, nous requérons que défenses soient faites à toutes les villes et communautés du royaume de recevoir les troupes conduites par M. de Nemours; qu'il soit enjoint de leur courir sus; que défenses soient faites à tous gouverneurs, capitaines, gentilshommes, officiers et autres, de favoriser leur entrée, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. »

La délibération engagée sur ces conclusions durait encore, quand une lettre du Roi à la compagnie apporta l'avis certain « que le duc de Nemours était rentré en Picardie [18 février], à la tête d'un corps de troupes espagnoles, qui devait être joint et fortifié par des recrues faites en divers lieux du royaume. Sa Majesté n'avait pu apprendre, sans une profonde peine et douleur, qu'on se servait du nom de son oncle bien-aimé, le duc d'Orléans,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pour faire commandement aux maires et échevins d'ouvrir leurs portes, de donner passage et logement auxdites troupes et de leur prêter assistance. Bien plus, on avait réuni les régiments entretenus sous le titre du duc de d'Orléans et du duc de Valois, son fils. Le duc de Beaufort marchait à leur tête, fortifié d'autres déserteurs des troupes royales, et faisait état de secourir Angers, où le duc de Rohan se livrait aux plus criminelles violences. Sa Majesté, retenue par ces obstacles sur les bords de la Loire, ne pouvait garantir son pauvre peuple du pillage et des maux que les Espagnols et des Français, ennemis du bien et du repos de leur patrie, allaient lui faire éprouver. »

Quand il eut été donné lecture de cette lettre au Parlement [28 février], le duc d'Orléans affirma de nouveau « qu'il n'y avait pas un Espagnol dans les troupes du duc de Nemours, mais bien des Allemands, Lorrains et Liégeois; gens accoutumés à se louer pour de l'argent, et qui se mettraient à la solde du Roi, si Sa Majesté avait pour agréable de les employer à l'expulsion du cardinal Mazarin; lui, duc d'Orléans, avait mandé lesdites troupes pour l'exécution des arrêts de la compagnie; et ayant été convié par elle d'employer son autorité pour l'expulsion du Cardinal, il avait cru pouvoir joindre ses propres troupes, commandées par le duc de Beaufort, et celles de M. le Prince [1] qu'amenait le duc de Nemours, afin de former

[1] Le duc d'Orléans n'avait cependant pas alors donné au duc de Beaufort l'ordre de se joindre au duc de Nemours, et il hésitait encore après avoir fait cette déclaration. Le Coadjuteur, qui conservait des habitudes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

une armée capable de chasser du royaume un ennemi public, proscrit par les arrêts de toutes les compagnies souveraines du royaume. »

Sans avoir égard aux réclamations de Son Altesse Royale, « le Parlement maintint l'arrêt rendu contre le sieur de Rohan [1er mars], et donna l'ordre aux communes de courir sus aux troupes étrangères entrées en France sous la conduite du duc de Nemours, confirmant néanmoins et renouvelant au besoin tous les ordres précédemment donnés contre le cardinal Mazarin et ses adhérents. »

Les deux partis n'en continuèrent pas moins leurs opérations militaires. La cour, après son départ de Poitiers, s'était rendue à Saumur, où elle demeura sous la garde de M. de Turenne pendant que le gros de l'armée, conduit par le maréchal d'Hocquincourt, s'approchait d'Angers pour en faire le siége. Le maréchal se logea sans difficulté dans les faubourgs, mais il ne put battre le corps de la place faute de grosse artillerie. En attendant qu'il en fût arrivé de Nantes, Angers resta étroitement bloqué. Le peuple murmurait contre le duc de Rohan, qui s'était dé-

familières avec Gaston, bien qu'ils fussent alors engagés dans des intérêts contraires, s'étonnait qu'il craignît de se compromettre vis-à-vis de la Reine, après le langage qu'il tenait depuis deux mois. « Si vous étiez né fils de France ou infant d'Espagne, lui répondit le duc, vous ne parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres princes nous comptons pour rien nos paroles. La Reine ne se souviendrait pas demain à midi de mes déclamations contre le Cardinal si je le voulais souffrir demain matin; mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera jamais. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

claré pour M. le Prince malgré les magistrats et le clergé, et s'était même porté à des violences contre l'évêque, saint homme, du nom d'Arnauld, dont il redoutait l'influence.

Chassé de son siége, l'évêque d'Angers vint joindre le Roi à Saumur. Il fallait de telles circonstances pour l'amener à la cour, et il rougissait de se mêler aux prélats qui la suivaient en foule. Un jour il entendit les soldats qui disaient en le voyant passer : « Ne verrons-nous jamais que des évêques? » Arnauld baissa tristement la tête; il racontait sur la fin de sa vie qu'il avait rarement éprouvé une humiliation plus sensible.

L'artillerie de Nantes étant arrivée par la Loire jusque devant le Pont-de-Cé, le comte de Broglie força cette place et conduisit les canons au maréchal d'Hocquincourt, qui commença aussitôt à battre les murs d'Angers. Pendant ce temps, le duc de Nemours, à la tête des troupes espagnoles, avait passé la Seine sur le pont de Mantes, que lui livra le duc de Beaufort, qui commandait les troupes du duc d'Orléans; tous deux se portèrent rapidement vers Angers; mais avant leur arrivée, le duc de Rohan avait capitulé et rendu la ville et le château aux troupes royales [1er mars].

Après une semaine passée à Angers, la cour en partit pour Tours, d'où elle se rendit à Blois. Toutes les places de la Loire jusqu'à Orléans avaient ouvert leurs portes, et cette dernière ville semblait également disposée à recevoir le Roi. Une vive inquiétude se répandit alors dans Paris. Orléans était le chef-lieu de l'apanage de Gaston, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

son autorité ne pouvait y être méconnue sans une grande diminution de son crédit dans le royaume. Quelques-uns lui conseillaient de s'y transporter de sa personne; mais il n'aimait pas les hasards; sa présence était d'ailleurs nécessaire à Paris, et aucun de ses serviteurs n'ayant le poids nécessaire pour le remplacer, il se décida à envoyer sa fille à Orléans, et il la chargea de ses ordres pour le corps de ville et les magistrats.

Anne-Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, connue à la cour sous le nom de *Mademoiselle*, avait recueilli une immense fortune du chef de sa mère, première femme du duc d'Orléans, héritière de la branche de Bourbon-Montpensier. Ses biens, dont la valeur s'élevait à plus de vingt millions [1], lui donnaient une grande importance dans l'État, et son caractère la disposait à se charger volontiers d'un rôle dans les affaires. Ne comprenant guère d'autre politique que celle des intérêts de sa maison, elle confondait l'honneur de la naissance avec le sentiment des devoirs, et croyait de bonne foi légitime ce qui était utile à sa grandeur personnelle. Agée alors de plus de vingt-cinq ans, elle reprochait au peu de zèle de la cour le mauvais succès des nombreuses négociations entreprises pour son établissement. Mademoiselle nourrissait dans son cœur une préférence pour le prince de Condé, qu'elle avait d'abord haï sans sujet, et elle avoue dans ses Mémoires qu'elle eût fort souhaité de l'épouser, s'il fût devenu veuf, comme on put le croire,

[1] Le marc d'argent à vingt-six livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

un peu avant la majorité du Roi; la santé de la princesse de Condé s'étant ensuite rétablie, il ne fut plus question de ce projet.

Quelques années auparavant, Charles Stuart, fils de l'infortuné Charles Ier, avait essayé de plaire à Mademoiselle, et revenant en France après sa malheureuse expédition d'Écosse, il se mit de nouveau sur les rangs. Il était fort assidu près d'elle, et l'entretenait avec cette galanterie passionnée que les personnages des romans de l'époque ont empruntée au langage habituel des princes et des seigneurs de la cour de Louis XIV. Le Prétendant avait à raconter des exploits et des désastres qui n'eussent point déparé les pages de *Cyrus* et de *Cassandre*. Mademoiselle écoutait avec intérêt les détails de la bataille de Worcester; comment le vaillant et malheureux prince, réduit à fuir, s'était fait jour à travers l'armée victorieuse, à la tête de cinquante cavaliers; puis, demeuré seul, était monté sur un arbre au pied duquel vinrent s'asseoir des soldats ennemis. « Dans ces moments critiques, il protestait n'avoir jamais pensé qu'à Mademoiselle; l'espoir de la retrouver en France l'avait consolé de la perte de son royaume; et si elle daignait deviner ce qu'il n'osait lui dire, il n'avait plus rien à regretter. » Après de tels discours, le fils de Charles Ier demandait des violons et passait des nuits à danser. Mademoiselle remarquait bien cependant « qu'aux autres il ne parlait pas tant de son plaisir d'être en France et de son envie de danser [1]. » Elle

[1] *Mémoires de Mademoiselle.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

commençait à être touchée de ses soins ; mais trop bonne catholique pour épouser un protestant, elle parla au Prétendant de sa religion comme d'un obstacle ; celui-ci répondit « qu'il n'avait rien à refuser à Mademoiselle ; qu'il serait heureux de lui sacrifier sa conscience et son salut, et qu'il était prêt à le faire le jour où elle daignerait accepter sa main. » Cette déclaration de Charles Stuart rangea de son parti tous les dévots de la cour ; madame d'Aiguillon soutenait « que Mademoiselle le devait épouser, et qu'autrement elle serait responsable devant Dieu du salut de son âme. » Pour ce motif ou pour un autre, la fille de Gaston s'y serait décidée peut-être, si à cette époque on n'eût flatté son ambition de l'espoir d'épouser le Roi.

La grande puissance de Monsieur et l'avantage de réunir la maison royale pouvaient compenser la disproportion des âges ; au moins la princesse palatine, qui entreprit cette négociation, assurait que la Reine et le cardinal Mazarin le voyaient ainsi. Mademoiselle, enivrée de cet espoir, rompit avec le prétendant et cessa de le recevoir chez elle ; mais bientôt elle eut lieu de soupçonner que la cour cherchait à l'amuser par de vaines promesses. Une somme de deux cent mille écus qui lui fut demandée au nom de la princesse palatine, acheva de lui persuader qu'on n'avait voulu *que se moquer d'elle et attrapper son argent* [1]. Elle exprima son ressentiment avec toute la violence de son caractère, et ne renonçant pas

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cependant à épouser le Roi, elle se persuada que le meilleur moyen d'y réussir était de se rendre si puissante en France, que la cour sentît le besoin d'acheter son appui. La nouvelle de la marche de l'armée royale vers Orléans la trouva dans cette humeur, et elle accepta avec joie la proposition de se rendre dans cette ville pour la défendre.

Quand tout fut prêt pour son expédition [25 mars], Mademoiselle, après avoir fait ses dévotions, partit avec les comtesses de Fiesque [1], de Frontenac [2], qu'on appelait ses maréchales de camp, et plusieurs autres dames de la cour, habillées en Amazones. Gaston donna pour seule instruction à sa fille d'empêcher, quoi qu'il arrivât, ses troupes de passer la Loire pour aller, ainsi que le désirait le duc de Nemours, secourir Montrond et fortifier le prince de Condé en Guyenne.

Après leur marche inutile sur Angers, les ducs de Nemours et de Beaufort s'étaient rapprochés de la capitale. Mademoiselle les rencontra entre Étampes et Orléans. Les chefs de l'armée vinrent à sa rencontre, protestant que c'était désormais à elle à commander, et qu'ils exécuteraient aveuglément ses ordres. Un conseil de guerre se rassembla sur-le-champ et délibéra en sa présence ; on convint que, conformément aux ordres

[1] Anne Le Veneur, comtesse de Fiesque, gouvernante de Mademoiselle, née en 1593, morte en 1653. Elle était fille de Jacques Le Veneur, comte de Tillières, et de Charlotte de Chabot.

[2] Anne Phelypeaux, mariée à Henri de Bonde, comte de Frontenac. Elle était fille de Raymond Phelypeaux, trésorier de l'épargne, et de Claude Gobelin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de son Altesse Royale, dans aucun cas l'armée ne passerait en Guyenne, mais qu'elle se porterait vers Jargeau, petite ville sur la Loire, à un myriamètre six kilomètres au-dessus d'Orléans. Le lendemain, Mademoiselle continua sa route avec une escorte de cavalerie. Arrivée à Artenay [1], elle rencontra le marquis de Flamarins [2], envoyé par les magistrats d'Orléans pour la supplier de ne point avancer davantage. Le garde des Sceaux (Mathieu Molé) était en ce moment aux portes de la ville, et demandait passage au nom du Roi. Ainsi placés entre le Roi et Mademoiselle, les chefs de la bourgeoisie avaient résolu de n'ouvrir à personne ; ils protestaient néanmoins qu'aussitôt le Roi éloigné, Mademoiselle serait la bienvenue dans leur ville, pourvu qu'elle n'amenât avec elle ni troupes ni seigneurs.

La princesse ne tint compte que de cette dernière par-

[1] Artenay, village à un myriamètre six kilomètres d'Orléans, sur la route de Paris.

[2] Antoine Agesilan de Grossolles, marquis de Flamarins, tué cette même année au combat du faubourg Saint-Antoine. Il avait épousé Françoise de La Trousse, et était fils de Jean de Grossolles, baron de Flamarins, et de Françoise d'Albert.

On trouve dans les Mémoires du temps, que ce Jean de Grossolles, « se tenant offensé de quelques discours tenus par le sieur de Montespan, s'achemina au château de Gondrin avec un page seulement, qu'il envoya au sieur de Montespan pour lui dire où il était, et qu'il désirait avoir de lui un éclaircissement. Le sieur de Lussan s'étant trouvé à la porte du château de Gondrin à la descente du page, et ayant reconnu qu'il était au sieur de Flamarins, et su le sujet qui l'amenait, il prit sur-le-champ le cheval du page et s'en alla trouver le sieur de Flamarins, qu'il obligea de mettre l'épée à la main, prenant le fait et cause du sieur de Montespan. Le sort des armes ne fut pas favorable au sieur de Lussan ; il fut tué sur la place. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tie de l'avis, et, laissant son escorte derrière, elle arriva à onze heures du matin à la porte Bannière [1], où elle attendit pendant trois heures [2] la réponse des magistrats qu'elle avait fait avertir. Dans l'espoir d'émouvoir le peuple assemblé sur les remparts, elle fit ensuite le tour de la ville, suivie seulement de ses dames. En les voyant passer, le peuple criait : *Vive le Roi ! vivent les Princes !* et *point de Mazarin !* Mademoiselle criait de son côté : « Allez à l'hôtel de ville, et faites-moi ouvrir la porte. » Ensuite elle interpellait les commandants des postes, et menaçait de les faire pendre s'ils n'obéissaient aussitôt à la fille de leur maître ; les bourgeois répondaient par de profondes révérences, mais gardaient la consigne du maire et des échevins.

En suivant les murailles de la ville, Mademoiselle et ses dames arrivèrent devant une ancienne porte qui donnait sur la rivière et qui n'était pas gardée, parce qu'on ne l'ouvrait pas depuis longtemps. Des bateliers, excités par de fortes récompenses, battirent cette porte avec leurs pieux, et, en ayant détaché deux planches, la princesse se fit courageusement hisser par cette ouverture, et s'introduisit seule dans la ville [27 mars]. Le peuple, touché de sa confiance, la reçut avec respect, et la porta en triomphe à l'hôtel de ville, où elle harangua les magistrats avec une éloquence qui se rencontrait assez frè-

[1] Porte d'Orléans sur la route de Paris.

[2] « Pour se désennuyer, elle monta dans une hôtellerie où elle décachetait les lettres du courrier de Bordeaux, qu'elle avait fait arrêter, mais elle n'en trouva pas de plaisantes. » (*Mémoires de Mademoiselle.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

quemment parmi les personnes de son rang, à une époque où la vie des princes n'étant pas circonscrite dans des relations d'étiquette, l'exercice d'une puissance réelle supposait une action habituelle sur le peuple.

L'assemblée de l'hôtel de ville promit de ne point recevoir le garde des sceaux, et de déférer en tout aux ordres de Mademoiselle, « pourvu qu'elle ne fît point entrer les ducs de Nemours et de Beaufort, et que la présence des troupes ne causât pas de désordres dans les campagnes. » La princesse consentit à ces conditions, et, en effet, en sortant de l'hôtel de ville, ayant remarqué des soldats de l'armée des Princes, qui la saluaient des fenêtres d'une prison, elle s'enquit de leur délit, et, sur la réponse qu'ils étaient détenus pour manque de discipline, elle proposa de les faire pendre aussitôt sur la place publique. Les magistrats, reconnaissants de ces offres, rendirent cependant la liberté aux soldats qui retournèrent à leurs drapeaux.

N'espérant plus se faire recevoir dans Orléans, le Roi remonta la Loire jusqu'à Gien avec son armée, forte seulement de huit ou neuf mille hommes. Celle des Princes, plus considérable, après la jonction des ducs de Nemours et de Beaufort, s'approchait de Jargeau, petite ville entre Gien et Orléans. Averti de la marche des ennemis, Turenne craignit d'être inquiété par eux, s'il les laissait s'établir si près de lui avec un passage sur la Loire. Il se porta rapidement en avant, et arriva sur le pont de Jargeau avec deux cents hommes, en même temps que l'avant-garde du duc de Beaufort. Sans se laisser intimi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

der par la supériorité du nombre, Turenne s'avança de sa personne jusqu'au milieu du pont, y construisit une barricade qu'il défendit tout le jour [1], et, ayant reçu des renforts vers le soir, il culbuta quatre bataillons ennemis, les chassa de la ville, et tua le baron de Sirot, leur commandant, brave officier qui, dans sa longue carrière militaire, avait eu l'honneur singulier de se battre corps à corps contre trois rois, le grand Gustave-Adolphe, le brave Christiern IV et le roi de Pologne.

Ce mauvais succès fut imputé à l'impéritie du duc de Beaufort [2], et contribua à augmenter la mésintelligence qui existait entre lui et le duc de Nemours, son beau-frère. Ces deux princes ne pouvaient se mettre d'accord sur le plan de campagne à suivre ; Nemours insistait pour que l'armée passât la Loire, et s'avançât en Guyenne au secours de M. le Prince, et Beaufort s'y opposait absolument, comme il en avait reçu l'ordre du duc d'Orléans. Après l'affaire de Jargeau, la contestation se renouvela avec plus de violence. Un conseil de guerre fut convoqué en présence de Mademoiselle, et l'entrée d'Orléans étant

[1] La conduite de M. de Turenne, dans l'affaire de Jargeau, dissipa les doutes que la Reine avait conservés jusque-là de sa fidélité. Dans un transport de reconnaissance, elle lui dit en présence de toute la cour qu'il venait de sauver l'État. Ce grand homme jugeait ses actions avec plus de modestie. Ecrivant ce même soir à mademoiselle de Bouillon, sa sœur, il ajoutait par apostille à sa lettre : « Il s'est passé quelque chose à Jargeau qui n'est pas de grande considération. »

[2] « M. le duc de Beaufort a manqué son entreprise sur Jargeau pour n'avoir point eu la prévoyance de se pourvoir de bateaux, bien que l'action dût s'exécuter sur la rivière. »

(*Le vrai et le faux de M. le Prince et du cardinal de Retz.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

interdite aux chefs de l'armée, ils se réunirent dans une mauvaise hôtellerie du faubourg.

Là, malgré les efforts de la princesse, il s'éleva une altercation si violente entre les deux beaux-frères, qu'ils se frappèrent en même temps au visage, mirent l'épée à la main et se chargèrent comme des furieux. MM. de Tavanne, de Vallon et de Clinchamp parvinrent à grand'peine à les séparer. Mademoiselle leur demanda leurs épées; le duc de Beaufort obéit facilement, et se mit à genoux devant elle; mais le duc de Nemours demeura pendant plus d'une heure dans un accès de violence que rien ne pouvait dompter. Revenu à lui-même, il comprit cependant qu'il y allait de la sûreté de l'armée et des intérêts les plus chers de M. le Prince. Il déféra au plan arrêté par le conseil, et consentit à embrasser M. de Beaufort; ce qu'il fit toutefois de fort mauvaise grâce. Le duc de Beaufort, au contraire, se sentit opiniément touché d'une grande tendresse pour son beau-frère, et, en l'embrassant, il se prit à pleurer et à sangloter avec une telle violence que ce dénoûment inattendu égaya l'assemblée et le duc de Nemours lui-même.

Mademoiselle retourna à Orléans, et les généraux rejoignirent leurs troupes qu'ils dirigèrent vers Montargis. De son côté l'armée royale, ayant passé la Loire sur le pont de Gien, prit ses quartiers d'hiver sur la rive droite du fleuve. Turenne s'établit à Briare, distant de Gien de huit kilomètres seulement, et le maréchal d'Hocquincourt, auquel Mazarin voulut conserver un commandement indépendant, se posta au bourg de Blesneau, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

myriamètre deux kilomètres en avant de Briare.

On était en avril, les fourrages étaient rares; la dislocation de l'armée fut opérée. D'Hocquincourt, gardant seulement près de lui l'infanterie, distribua sa cavalerie dans sept villages, aux environs de Blesneau. Turenne avertit son collègue « que ses quartiers étaient trop éloignés les uns des autres, et lui conseilla de les rapprocher, pour qu'en cas d'attaque ils pussent se porter secours. » Le maréchal d'Hocquincourt ne tint compte de cette observation, et Turenne n'insista pas davantage, tant pour ne pas fâcher un homme obstiné et peu éclairé, que parce que lui-même ne redoutait guère une manœuvre vive et savante de la part de généraux tels que MM. de Nemours et de Beaufort.

Au milieu de la nuit, cependant, le maréchal d'Hocquincourt fut attaqué sur plusieurs points avec tant d'ensemble et une si grande rapidité, que cinq de ses quartiers furent enlevés, et tout ce qui s'y trouva tué, pris ou mis en fuite avant qu'il eût le temps de se reconnaître. En un instant, les fuyards couvrirent la plaine; les uns se sauvèrent à Gien, les autres à Briare. M. de Turenne, averti par eux et croyant à peine à leurs récits, monta à cheval et se porta sur une éminence qui dominait la plaine. De là il observa, à la lueur des villages enflammés, les dispositions de l'attaque; et, après quelques minutes de réflexion, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « M. le Prince est arrivé; c'est lui qui commande son armée. » Puis, partant au grand galop, il fut se préparer à recevoir un tel ennemi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

C'était en effet le grand Condé qui, transporté comme par enchantement des extrémités de la France, avait ramené la victoire et se faisait annoncer par elle. Le maréchal d'Hocquincourt, revenu de sa suprise, s'efforça de réparer son imprudence par son courage. N'ayant pu se maintenir dans Blesneau, il se retira de l'autre côté du village, et prit position, avec quelque infanterie et neuf cents chevaux, derrière un ruisseau profond et marécageux qu'on ne pouvait passer qu'un à un sur une digue très-étroite.

M. le Prince passa le premier suivi de ses principaux amis. Mais le duc de Nemours ayant imprudemment fait mettre le feu à des maisons couvertes en chaume, l'incendie jeta à l'instant une lueur éclatante sur le champ de bataille, et d'Hocquincourt put compter ses ennemis. Il vit que cent maîtres seulement avaient passé le défilé, et s'ébranla avec toute sa cavalerie pour les attaquer. M. le Prince forma promptement son escadron et commanda la charge ; il avait près de lui, au premier rang, les ducs de Nemours, de Beaufort, de La Rochefoucault, Tavanne, Vallon, Clinchamp, Coligny, Guitaut, Gaucourt. Deux escadrons du maréchal d'Hocquincourt se brisèrent contre cette poignée de braves ; mais deux autres escadrons ayant chargé ensuite, et d'autres se préparant à charger encore, M. le Prince fut obligé de reculer de deux cents pas, faisant tête à l'ennemi qui le suivait de près. Le jeune Marsillac, fils du duc de La Rochefoucault, à peine hors de l'enfance, combattant pour la première fois, s'élança quinze pas en avant des siens, et tua de deux coups d'é-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pée un officier ennemi qui avait osé s'avancer hors de son rang. Le duc de Nemours, blessé, fut emporté par ses amis.

Cependant quarante maîtres encore avaient passé le défilé. M. le Prince les forma sur-le-champ, se mit à leur tête avec La Rochefoucault, et chargea d'Hocquincourt en flanc, pendant que le duc de Beaufort le chargeait de front avec le premier escadron. Une victoire complète suivit ce mouvement. L'infanterie royale se dispersa dans la plaine; la cavalerie se sauva vers Auxerre. M. le Prince la poursuivit un myriamètre six kilomètres dans cette direction, puis revint sur M. de Turenne, qui, désormais, pouvait seul l'empêcher d'entrer dans Gien et de finir la guerre en s'emparant de la personne du Roi.

La frayeur fut extrême à la cour, lorsque les nouvelles du désastre de la nuit y arrivèrent. Le soleil qui éclairait la campagne faisait voir, des fenêtres du château de Gien, la plaine couverte de soldats en fuite. Après la déroute du maréchal d'Hocquincourt, il ne restait pas à M. de Turenne plus de quatre mille hommes, et le prince de Condé allait revenir sur lui avec des troupes victorieuses trois fois plus nombreuses. On proposait à la Reine de rompre le pont de Gien et d'emmener le Roi à Bourges avec ce qu'on aurait pu sauver des débris de l'armée. Le Cardinal inclinait pour cet avis. Anne d'Autriche était à sa toilette et ne témoignait aucun effroi. Sans discontinuer de boucler ses cheveux, elle envoya demander conseil à M. de Turenne. Celui-ci, entouré de ses officiers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

répondit froidement « que le Roi pouvait demeurer à Gien sans rien craindre. »

Le danger paraissait cependant imminent aux militaires les plus intrépides [1]; plusieurs représentèrent à Turenne que sa hardiesse pouvait tout perdre et que la retraite sur Bourges était, en l'état des choses, une précaution indispensable. Turenne répondit : « Que si la ville d'Orléans avait fermé ses portes au Roi lorsque son armée n'avait point encore éprouvé d'échec, aucune ville ne voudrait le recevoir vaincu et fugitif. » Puis, élevant la voix d'un ton ferme : « Vous le voyez, Messieurs, ajouta-t-il, il faut vaincre ou périr ici. »

La confiance du général se communiqua aux officiers et à toute l'armée. Turenne prit position entre Ozoyer et Blesneau. En face de lui, la plaine était fermée par un grand bois que traversait une chaussée par laquelle le prince de Condé devait revenir après avoir poursuivi d'Hocquincourt. Dans le milieu de la plaine se rencon-

[1] M. de Turenne ne méconnaissait pas ce danger : rappelant, depuis, cette circonstance de sa vie, il disait : « Jamais il ne s'est présenté tant de choses affreuses à l'imagination d'un homme, qu'il s'en présenta à la mienne. Il n'y avait pas longtemps que j'étais raccommodé avec la cour, et qu'on m'avait donné le commandement de l'armée qui en devait faire la sûreté. Pour peu qu'on ait de considération et de mérite, on a des ennemis et des envieux. J'en avais qui disaient partout que j'avais conservé une liaison secrète avec M. le Prince. M. le Cardinal ne le croyait pas ; mais, au premier malheur qui me fût arrivé, peut-être aurait-il eu le même soupçon qu'avaient les autres. De plus, je connaissais M. d'Hocquincourt, qui ne manquerait pas de dire que je l'avais exposé et ne l'avais pas secouru. Toutes ces pensées étaient affligeantes, et le plus grand mal, c'est que M. le Prince venait à moi le plus fort et victorieux. »

(*Fragment des Œuvres de Saint-Evremont.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

trait une éminence: M. de Turenne y plaça une batterie de canon qui enfilait la chaussée. A mesure que les fuyards se ralliaient, il les recevait dans ses rangs; et son attitude était déjà formidable quand, au point du jour, la cavalerie de M. le Prince, fatiguée d'avoir poursuivi d'Hocquincourt, se présenta à l'entrée de la plaine.

En s'éloignant du champ de bataille, M. le Prince avait recommandé qu'on ralliât son infanterie, et il pensait la trouver prête au combat; mais ses ordres n'avaient point été exécutés. Les soldats, épars dans les villages, pillaient les quartiers abandonnés; il fallut perdre plusieurs heures à les réunir, et pendant ce temps le duc de Bouillon amena au secours de son frère tout ce qu'il y avait à Gien d'hommes capables de porter les armes.

L'attaque commença vers midi. Le terrain étant fort marécageux et coupé de fossés; avant d'y engager sa cavalerie, M. le Prince jeta de l'infanterie dans le bois à droite et à gauche de la chaussée pour faire reculer les royalistes. Ceux-ci parurent céder au feu ennemi et s'éloignèrent de quelques cents pas. La cavalerie de M. le Prince entra alors dans le défilé, se déployant à mesure qu'elle pénétrait dans la plaine; mais la retraite de M. de Turenne n'était que simulée. Il laissa seulement former six escadrons, puis revint sur ses pas avec le double de cavalerie, culbuta celle de M. le Prince et la repoussa dans le défilé; démasquant ensuite sa batterie, il tira avec grand avantage sur des troupes serrées dans le passage qui traversait le bois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

M. le Prince jugea la position trop forte pour être enlevée à un général tel que Turenne, et ne se hasarda plus dans la plaine. Il fit avancer son artillerie, et la journée s'acheva à se canonner de part et d'autre. Le soir, l'armée royale se replia en bon ordre sur Gien. D'Hocquincourt, venant lui-même chercher les corps les plus voisins du défilé, M. le Prince le reconnut et le fit appeler. Le maréchal s'approcha sans méfiance, et se mit à vanter sa conduite pendant la journée dont il imputait tout le mauvais succès à M. de Turenne. M. le Prince rit beaucoup d'un amour-propre si audacieux et si aveugle, et rendit au contraire une éclatante justice à l'illustre rival qui lui avait arraché la victoire. De retour à Gien, d'Hocquincourt ne discontinua pas ses plaintes et ses accusations. Turenne les souffrit avec une grande patience. « Le pauvre maréchal est si affligé, disait-il, qu'il doit lui être permis de se plaindre. »

La Reine et le Cardinal ne cherchèrent point à diminuer l'importance du service qu'ils venaient de recevoir. M. de Turenne fut accueilli comme un sauveur, et la Reine reconnut hautement qu'il venait de remettre la couronne sur la tête de son fils. En effet, si M. le Prince, arrivant à Gien avec son armée victorieuse, se fût emparé de la personne du Roi, les conséquences d'un tel événement, dans les dispositions où les esprits étaient alors, pouvaient être la chute du trône ou le changement de la dynastie [1].

[1] Nous avons cru que nos lecteurs nous sauraient gré de rapporter ici

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

comment un grand maître dans l'art de la guerre raconte ce combat, et juge la conduite des généraux.

« L'armée de Turenne n'était que de 4,000 hommes ; comment tenir en échec une armée triple, et commandée par Condé ? Il prit la position de l'étang de la Boussinière ; c'était un défilé formé par l'étang sur la gauche et par un bois sur la droite ; il plaça ses troupes derrière ce défilé, établit une forte batterie pour battre au milieu, ne fit point occuper le bois par son infanterie, pour ne pas s'exposer à être engagé malgré lui, et passa le défilé avec six escadrons. Aussitôt que l'armée de Condé s'approcha, il repassa le défilé ; ce prince, fort étonné de rencontrer l'armée royale en position, se déploya et s'empara du bois ; cependant il parut indécis ; enfin il entra dans le défilé. Le vicomte alors fit volte-face avec sa cavalerie, et culbuta la tête de la colonne ennemie avant qu'elle pût se déployer. Au moment même il démasqua sa batterie qui porta le désordre dans les rangs de Condé ; celui-ci repassa le défilé et prit position ; il avait marché toute la nuit. Dans la soirée, le maréchal d'Hocquincourt rejoignit Turenne avec tout ce qu'il avait sauvé et rallié de son armée. Malgré cette jonction, et l'arrivée de quelques renforts envoyés de Gien, l'armée royale était encore inférieure, mais la disproportion n'était plus la même.

» *Observations.* — 1° Turenne avait prévenu le maréchal d'Hocquincourt que ses quartiers étaient exposés.

» 2° La manœuvre habile qu'il fit pour en imposer à Condé, et qui lui réussit, fut considérée dans les temps comme le plus grand service qu'il pût rendre à la cour ; en effet, s'il s'en fût laissé imposer, elle eût été obligée de quitter Gien, ce qui eût été d'une fâcheuse influence sur les affaires politiques ; mais il est évident que le maréchal n'avait pas le projet de tenir sa position ; si Condé se fût décidé à l'attaquer, il avait tout préparé pour sa retraite ; c'est ce que prouve la précaution qu'il prit de retirer tous les postes placés dans le bois, pour ne pas les exposer et se trouver engagé malgré lui. Une fois qu'une affaire est commencée, elle s'engage graduellement. Il tint ses troupes réunies assez à portée du défilé pour en rendre le passage dangereux au prince, assez près pour pouvoir lui faire du mal par le feu d'une batterie postée de manière à battre en plaine, dans la longueur du défilé, mais assez éloignée pour que rien ne se trouvât compromis. Cette circonstance ne paraît rien ; cependant c'est ce rien qui est un des indices du génie de la guerre.

» 3° Cette manœuvre si délicate, exécutée avec tant d'habileté et tant de prudence, ne saurait cependant être recommandée. Turenne, aussitôt qu'il eut réuni sa cavalerie, devait se retirer du côté de Saint-Fargeau pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

revenir ensuite en avant, mais seulement après sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt. Les règles de la guerre veulent *qu'une division d'une armée évite de se battre seule contre une armée qui a déjà obtenu des succès.* C'est courir le danger de tout perdre sans ressources; le prince de Condé avait plus de 12,000 hommes, Turenne n'en avait que 4,000.

» 4° Le point de rassemblement des quartiers des deux armées avait été indiqué trop près; c'était une faute : *il faut que le point de réunion d'une armée, en cas de surprise, soit toujours désigné en arrière, de sorte que tous les cantonnements puissent y arriver avant l'ennemi;* dans cette position, il devait être désigné entre Briare et Saint-Fargeau. »

(*Mémoires de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XVIII.

Du 4 janvier au 21 juin 1652.

L'apparition de M. le Prince sur le champ de bataille de Blesneau n'étonna pas moins ses amis que ses ennemis. Des bords de la Garonne aux bords de la Loire il avait eu à parcourir cent vingt lieues dans un pays hérissé de châteaux-forts et coupé de nombreuses rivières, courant à chaque pas le risque d'être reconnu, car la plupart des soldats et des gentilshommes français l'avaient vu de près dans les armées. Il s'était décidé cependant à braver ces dangers, parce que la mésintelligence des ducs de Nemours et de Beaufort ruinait ses affaires, parce qu'il voulait à tout prix attacher à ses intérêts la ville et le parlement de Paris, et surtout parce qu'il éprouvait un ennui insupportable en Guyenne, où les divisions de son parti lui causaient autant d'embarras que les armes de ses adversaires.

Le retour du cardinal Mazarin en France ayant porté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

à l'excès l'irritation des bons bourgeois et des magistrats du parlement de Bordeaux, ils s'étaient laissé entraîner à la guerre civile, et avaient conclu un traité d'alliance [1] avec M. le Prince et ses principaux amis. Ils voulaient cependant conserver quelques formes de respect pour l'autorité royale, et maintenir dans la ville l'ordre légal et régulier; le bas peuple, au contraire, ne cherchait dans les troubles qu'une occasion de pillage et de violence. Chaque soir une troupe de séditieux se rassemblait dans un lieu planté de grands ormes, auprès du château du Ha; ils délibéraient avec une sorte de régularité, prenaient des arrêtés, nommaient des commissaires

[1] Ce traité fut signé le 4 janvier, « entre les princes de Condé, de Conti, les ducs de La Rochefoucault, de La Tremoille, et les très-illustres seigneurs, le Parlement et les jurats de la ville de Bordeaux. » Les articles suivants témoignent la défiance du Parlement, et le soin qu'il mettait à se prémunir contre les prétentions des grands et le retour du gouvernement féodal.

« Art. 16. Qu'aucun fils ou gendre de gouverneur de place ou de province, de quelque qualité ou mérite qu'il soit, ne pourra succéder au gouvernement de son père ou beau-père, pour déraciner le pernicieux usage de transmettre les gouvernements comme les patrimoines.

» Art. 17. Que les finances du royaume seront dorénavant administrées par des personnes de probité choisies entre ceux que les Parlements proposeront au Roi à cet effet ; et que l'usage des comptants sera réduit à une somme raisonnable.

» Art. 21. Que la déclaration du mois d'octobre 1648 sera ponctuellement exécutée en tous ses points et selon sa forme et teneur.

» Art. 26. Et attendu que les contributions du peuple sont de leur nature et origine une concession volontaire plutôt qu'une dette d'obligation, s'il est perçu quelques deniers sous quelque titre, forme et nom que ce soit, autrement qu'en vertu d'ordonnances dûment vérifiées, cette action sera tenue pour crime capital d'offense publique, et punie du dernier supplice. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pour les faire exécuter. On appela ces assemblées le parlement de l'Ormée, à cause des arbres sous lesquels elles se réunissaient. Les Ormistes portaient partout la terreur, et leur chef, nommé Lorteste, boucher de profession, rassemblait quelquefois sous son drapeau quarante mille personnes de tout âge et de toutes conditions.

La princesse de Condé, dirigée par l'habile et sage Lenet, employait, pour soutenir les magistrats, l'autorité qu'elle s'était acquise par son ineffable bonté et son brillant courage; mais le prince de Conti, la duchesse de Longueville et la plupart des seigneurs du parti, ne rougissaient pas de se servir des Ormistes pour triompher de la résistance qu'opposait à leurs desseins la modération du Parlement; et des arrêts d'exil, des proscriptions arbitraires frappaient chaque jour les citoyens les plus recommandables.

Des intrigues frivoles vinrent encore envenimer les dissensions politiques et ajoutèrent à la confusion qui régnait dans la ville. Le duc de La Rochefoucault prit ombrage des soins que le duc de Nemours rendait à la duchesse de Longueville, et il ne paraît pas que ce fût sans sujet. Par un déréglement d'esprit honteux et bizarre, le prince de Conti se montra plus jaloux encore que le duc de La Rochefoucault, « et rompit ouvertement avec sa sœur sur des prétextes que l'honneur et l'intérêt du sang lui devaient faire cacher. » Sans cesse

[1] *Mémoires de La Rochefoucault.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

importuné de ces misérables querelles, M. le Prince rougissait d'avoir à les concilier, et s'il cherchait dans les soins de la guerre une distraction digne de lui, il y rencontrait d'autres humiliations. Son armée, composée de gentilshommes indociles, de valets et de paysans, luttait mal contre les vieilles troupes du comte d'Harcourt, et compromettait chaque jour, faute de discipline, le succès des plus habiles manœuvres.

Après le mauvais succès des siéges de Cognac et de La Rochelle [1], M. le Prince, laissant au duc de La Trémoille le commandement d'une partie de ses troupes, s'était rapproché de Bordeaux avec le reste de son armée. Le comte d'Harcourt le suivit de près, l'atteignit à Saint-André-de-Cuzac sur la Dordogne, et le rejeta derrière le fleuve, dans le pays dit *Entre-deux-Mers*. Barbezieux, Saintes, Taillebourg et d'autres places de la Saintonge et de l'Angoumois ouvrirent alors leurs portes à l'armée royale.

Pour réparer ces pertes et se créer de nouvelles ressources, M. le Prince déploya une merveilleuse activité; abandonnant le soin de son armée au général Marsin, militaire plus expérimenté que le duc de La Tremoille [25 janvier], il partit de sa personne et arriva, lui douzième, à Périgueux, où le marquis de Bourdeilles, sénéchal du Périgord, lui avait promis de convoquer le ban et l'arrière-ban de la noblesse. A la vérité, le marquis avait aussi promis à la Reine [1] d'arrêter M. le Prince

[1] La Reine offrait encore au marquis de Bourdeilles le titre de gouver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

dans Périgueux; mais au moment décisif, manquant également de résolution pour servir ses amis et pour les trahir, il s'évada secrètement et fut s'enfermer dans son château de Bourdeilles, d'où il ne voulut plus sortir tant que dura la guerre. Trop faible alors pour résister au comte d'Harcourt qui s'approchait, M. le Prince sortit aussi de Périgueux [20 février] et se jeta dans Bergerac, qu'il mit en état de défense.

Informé peu après que le marquis de Saint-Luc, gouverneur de Montauban, s'avançait avec dix régiments pour joindre le comte d'Harcourt, M. le Prince se porta rapidement en Quercy, et, ramassant quelques troupes en chemin, il tomba à l'improviste sur le marquis de Saint-Luc, qui, surpris et mis en déroute, se sauva avec sa cavalerie dans Montauban pendant que son infanterie se retranchait dans Miradoux, petite ville près de Lectoure. M. le Prince s'avança jusqu'aux portes de Montauban, dans l'espoir que les habitants se déclareraient en sa faveur; n'ayant pu les y déterminer, il revint devant Miradoux, dont il pressa le siége avec une armée moins forte que la garnison. Il allait cependant s'en rendre maître quand le

neur au lieu de celui de sénéchal du Périgord, qui imposait quelque subordination à l'égard du gouverneur de Guyenne; plus deux régiments qui porteraient son nom, seraient commandés par des officiers choisis et nommés par lui; elle l'autorisait à retenir la solde de ces troupes sur les tailles de la province, et lui allouait 40,800 livres pour les frais de la levée, à savoir : 10,800 livres pour le régiment d'infanterie de douze compagnies de soixante-dix hommes chaque ; et 30,000 livres pour le régiment de cavalerie de quatre compagnies. Ces avantages étaient les plus considérables que pût souhaiter un gentilhomme, et ils lui assuraient une existence aussi indépendante qu'au temps de la féodalité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

comte d'Harcourt arriva avec dix mille hommes au secours de la place [14 mars]. M. le Prince, réduit à lever le siége, passa la Garonne et fit sa retraite sur Agen; mais à son approche, les bourgeois prirent les armes et formèrent des barricades. On tenta inutilement de les forcer; il fallut recourir aux voies de négociation, et le duc de La Rochefoucault obtint à grand'peine, par son crédit personnel, que les officiers généraux seraient logés dans la ville; les soldats restèrent dans les faubourgs et les villages environnants.

L'obligation de traiter ainsi de puissance à puissance avec des maires et des échevins était insupportable au prince de Condé. Ce fut alors qu'à bout de sa patience il prit la résolution de revenir à Paris. Il laissa le commandement de ses troupes au général Marsin, militaire plus expérimenté que tous ses autres amis, confia à Lenet le soin plus difficile encore de ménager les différentes factions qui divisaient la Guyenne, et de rétablir la bonne intelligence entre la princesse de Condé, le prince de Conti et la duchesse de Longueville; puis, prétextant la nécessité d'un voyage à Bordeaux, il sortit d'Agen, le dimanche des Rameaux [24 mars], avec une suite nombreuse. A quelques lieues de la ville il congédia, sous divers prétextes, le plus grand nombre de ceux qui l'avaient suivi, et ne conserva près de lui que le duc de La Rochefoucault et le prince de Marsillac, son fils, les marquis de Lévis, de Chavagnac, de Guitaut, M. de Bercennes, capitaine des gardes du duc de La Rochefoucault, et Gourville, dont l'active et courageuse industrie devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

guider la troupe et pourvoir aux besoins du voyage.

Décidé à se faire tuer plutôt que de se laisser prendre, M. le Prince marcha jour et nuit avec la plus extraordinaire diligence. Il traversa le Périgord, le Limousin et l'Auvergne, s'arrêtant à peine quelques heures pour prendre de la nourriture, et évitant avec un soin presque égal d'être reconnu par des amis ou des ennemis. Hommes et chevaux tombaient épuisés de lassitude. Il fallut porter le jeune Marsillac et le soutenir sur son cheval. M. le Prince seul se montra toujours insensible à la fatigue et de la plus inaltérable gaieté. Il faisait la cuisine dans les cabarets, soutenait la conversation dans les rencontres, et s'acquittait mieux qu'aucun de ses compagnons des différents rôles que leur imposait la nécessité. Enfin, arrivés le samedi saint sur la Loire, ils passèrent ce fleuve devant La Charité.

Des postes étaient placés hors de la ville pour visiter les passe-ports des voyageurs. M. le Prince commanda avec autorité à un des soldats de garde d'aller avertir le gouverneur qu'un de ses amis l'attendait à la porte de la ville pour lui communiquer quelque chose d'important. Puis se tournant vers ses compagnons, il leur dit à haute voix de passer devant et qu'il les rejoindrait bientôt. En effet, au bout d'un quart d'heure il feignit d'être ennuyé d'attendre, chargea les soldats de faire ses compliments au gouverneur, et, piquant des deux, il échappa à leurs regards sans qu'ils s'avisassent de le poursuivre.

[1] Le gouverneur était le comte de Bussy-Rabutin qui, l'année précédente, avait fait la guerre pour les Princes, mais qui servait alors la cour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

M. le Prince descendit la rive droite de la Loire [1er avril], et s'arrêta le jour de Pâques à Cosne, petite ville distante de Gien d'environ deux myriamètres. Informé alors de la position de l'armée royale, il comprit qu'il ne pouvait suivre plus longtemps cette direction sans s'exposer à tomber dans des partis ennemis, et il s'éloigna promptement du fleuve. Au milieu de la nuit il arriva à Châtillon-sur-Loing et s'introduisit dans le parc par une porte de derrière. Pendant ce temps, un courrier de la cour, ayant reconnu Guitaut près de La Charité, était revenu sur ses pas pour avertir le cardinal Mazarin. Celui-ci soupçonna sur-le-champ que Guitaut pouvait n'être pas seul, et fit battre la campagne par de nombreux partis. Déjà les soldats du maréchal d'Hocquincourt étaient entrés à Châtillon quand M. le Prince en partit pour joindre son armée, qui marchait vers Montargis, et dont il rencontra les avant-postes vers Lorris, à la sortie de la ville d'Orléans.

La présence de M. le Prince remplit ses soldats de confiance et d'ardeur; ils continuèrent à marcher sur Montargis et emportèrent cette place d'emblée; puis, sans prendre un moment de repos, M. le Prince les conduisit à Blesneau par Château-Renard, et attaqua le maréchal d'Hocquincourt [7 avril] avec le succès que nous avons vu.

Après la victoire de Blesneau, M. le Prince avait à prendre une résolution difficile. Resterait-il à la tête de ses troupes pour pousser ses avantages ou continuerait-il sa route vers Paris? Plusieurs de ses amis insistaient pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'il ne quittât pas l'armée. « Sa présence, lui disaient-ils, était le gage et la condition de la victoire ; M. de Turenne, malgré l'infériorité de ses forces, reprendrait bientôt l'offensive et ramènerait la fortune, s'il n'avait en tête que des chefs incapables et divisés entre eux. » M. de Chavigny soutenait au contraire « que des succès militaires seraient désormais de peu d'effet, et qu'il importait bien davantage de s'assurer de la capitale et de triompher de la résistance des compagnies souveraines.

Déterminé par ces motifs, le prince de Condé laissa le commandement de l'armée à MM. de Tavanne et de Vallon, et se mit en route pour Paris avec les ducs de Beaufort, de Nemours et de La Rochefoucault. A leur approche, tout ce qui restait de noblesse dans la ville ceignit l'écharpe isabelle. Le duc d'Orléans, cachant la méfiance et la jalousie qu'il nourrissait en secret contre son cousin, se prépara à l'aller recevoir, et la populace, disposée à soutenir les seigneurs contre les magistrats, s'ameuta sur les places au cri de *vivent les Princes!* et *mort aux Mazarins!* Les bourgeois, au contraire, prirent les armes à la première réquisition du lieutenant civil, et marchèrent contre les séditieux ; ils arrêtèrent même sur le Pont-Neuf quelques-uns des plus emportés qui furent condamnés à mort par la Tournelle et immédiatement exécutés.

Il semblait cependant difficile que le Parlement pût résister à la fois aux attaques de la cour et à celles des factions qui s'agitaient dans la ville. Quelques-uns, épouvantés d'avoir à lutter contre tant d'ennemis, propo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

saient de s'accommoder avec la Reine ou avec le parti des Princes. Mais le plus grand nombre des magistrats repoussaient ces conseils d'une prudence timide, et se montraient résolus à suivre jusqu'au bout une politique généreuse et indépendante. La veille du jour où M. le Prince était attendu, les présidents à mortier et les autres chefs des compagnies souveraines, réunis pour délibérer sur l'état des affaires, convinrent entre eux « que les troupes de MM. les Princes ne seraient point reçues dans Paris, et que l'armée royale en serait également repoussée tant qu'au mépris des arrêts du Parlement le cardinal Mazarin continuerait à siéger dans les conseils de Sa Majesté. »

Plusieurs voulaient aussi former opposition à l'entrée dans Paris du prince de Condé, attendu que des lettres patentes dûment enregistrées l'avaient déclaré criminel de lèse-majesté. L'avocat général Talon fit observer cependant « que, depuis sa condamnation, Son Altesse avait envoyé un sien gentilhomme pour remontrer qu'il n'avait pris les armes que pour s'opposer à la rentrée du cardinal Mazarin : motif qui pouvait lui donner des droits à l'indulgence de la compagnie. Les lettres du Roi, bien qu'enregistrées, ne pouvaient d'ailleurs avoir plus de force qu'une contumace. Or, une contumace étant mise au néant par la représentation que l'accusé fait de sa personne, ledit sieur Prince présent, et demandant à se justifier, ne pouvait être dit *in reatu*, et avait droit d'être entendu dans sa défense. »

L'avocat général Bignon appuya les raisons de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

confrère. Les magistrats concevaient d'ailleurs qu'il n'était pas dans leurs intérêts de réduire au désespoir le prince de Condé, de peur qu'il ne se réconciliât avec le cardinal Mazarin, et ne réunît ses forces à celles de la cour. Tous tombèrent donc d'accord « que M. le Prince et les seigneurs de son parti seraient reçus dans Paris, pourvu qu'ils n'amenassent aucunes troupes ; mais que s'ils se présentaient aux Cours souveraines pour y siéger en leurs places accoutumées en qualité de ducs et pairs, ils seraient admonestés sans ménagement touchant leur alliance avec les ennemis de l'État et le mépris qu'ils faisaient paraître de l'autorité royale. »

Le lendemain de son arrivée, M. le Prince vint en effet occuper sa place au Parlement. « Il remercia respectueusement la compagnie d'avoir trouvé bon de surseoir à l'exécution des lettres patentes envoyées contre sa personne et celles de ses amis sous le nom du Roi. L'événement avait suffisamment prouvé que ce qu'il avait toujours dit du retour du cardinal Mazarin n'était pas un prétexte recherché pour troubler l'État. Il protestait n'avoir jamais eu d'autres pensées que d'employer sa vie pour le bien du royaume et l'exécution des volontés de la compagnie, et renouvelait l'engagement de poser les armes aussitôt que la cardinal Mazarin se serait soumis aux arrêts rendus contre lui. » Les conseillers de la nouvelle Fronde s'efforcèrent de faire valoir la modestie de ce langage ; mais le président Bailleul répondit avec sévérité « que le Parlement ne pouvait voir de bon œil un prince du sang, criminel de lèse-majesté, en alliance dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

clarée avec les ennemis de l'État, et siégeant sur les fleurs de lis, les mains encore tachées du sang des troupes royales. »

Au sortir du Parlement, les Princes se rendirent à la Chambre des comptes ; en les voyant entrer, le premier président, Nicolaï, se leva de son siége et quitta la salle. Ils allèrent ensuite à l'hôtel de ville, où une assemblée de notables bourgeois [1] avait été convoquée par ordre du Parlement : ils n'y trouvèrent pas un meilleur accueil, et le prévôt des marchands déclara « qu'il romprait la séance si Leurs Altesses persistaient à vouloir prendre part à la délibération. » Enfin, quelques jours après, le prince de Condé, toujours accompagné des ducs de Beaufort et de La Rochefoucault, se rendit à la Cour des aides [22 avril], et ce fut là qu'on vit briller avec le plus d'éclat l'esprit de loyauté qui animait la magistrature française au moment même où elle opposait à la volonté royale une résistance si obstinée.

Jacques Amelot présidait la compagnie. Nous l'avons vu, en 1649, soutenir avec énergie, en présence de la Reine, l'honneur du Parlement de Paris ; défenseur non

[1] L'assemblée était composée de seize députés du Parlement (savoir quatre de la grand'Chambre et deux des six autres Chambres), huit députés de la Chambre des comptes, six de la Cour des aides, deux de chacune des compagnies ecclésiastiques séculières et régulières (savoir Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la Sorbonne, les Pères de l'Oratoire, les Chartreux, Saint-Victor, Saint-Martin-des-Champs, etc.), huit bourgeois notables de chacun des seize quartiers de Paris, huit de chacun des six corps de marchands, enfin les conseillers de ville et les quarteniers. C'était dans ces formes que s'assemblait la ville pour la convocation des États.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

moins intrépide des droits de la couronne, son indignation était au comble parce qu'il venait de rencontrer des gens à la livrée du prince de Condé, qui battaient le tambour sur les places, et enrôlaient publiquement des gens de guerre. Résolu à faire justice de ce scandaleux mépris de l'autorité royale, quand les Princes eurent répété les déclarations déjà faites au Parlement, le président Amelot prit la parole : « En la place où je suis, dit-il, je ne puis dissimuler qu'il y a sujet de s'étonner que M. le Prince revienne dans Paris, non-seulement sans avoir obtenu des lettres d'abolition et de rémission, mais encore qu'il paraisse dans les compagnies souveraines comme triomphant du Roi, notre maître; et, ce qui est le comble de l'audace, qu'il ose faire battre le tambour dans la ville la plus fidèle du royaume, pour lever des soldats contre Sa Majesté avec des deniers venus d'Espagne?

» Que dites-vous là, Monsieur? s'écria le duc d'Orléans, vous nous traitez plus mal que le président Bailleul. — Cela est faux, » ajouta le prince de Condé avec encore plus de chaleur.

» Qui ose m'interrompre? » reprit le président Amelot tremblant de colère ; « le Roi ne le ferait pas, ou, s'il le faisait, il ne le devrait pas faire ; mais vous, Monsieur, vous ne le devez ni ne le pouvez, grâce à Dieu. Qu'est-ce qui n'est pas véritable? est-ce que vous ayez fait battre le tambour? est-ce que vous ayez reçu des deniers d'Espagne?

» Celui qui a battu le tambour a passé devant ma porte; il portait l'écharpe isabelle. Si vous le désavouez, qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

soit à l'instant pendu habillé comme il est de vos couleurs ; et si vous l'avouez, il est donc trop vrai que vous êtes criminel de lèse-majesté. Quant aux deniers venus d'Espagne, tous les présidents et tous les conseillers du parlement de Bordeaux déposeront que vous en avez reçu ; et depuis huit jours encore les registres des banquiers, témoins muets mais irrécusables, prouveront que vous avez reçu six cent mille livres. Sur cette somme vous avez envoyé cent cinquante mille livres en Guyenne, au colonel Balthazar ; vous avez employé ici une partie du reste à lever des troupes..., et, si vous n'aviez touché ces deniers d'Espagne, quel moyen auriez-vous de faire la guerre contre le Roi?

» Monsieur, interrompit encore M. le Prince, la Cour ne vous avouera pas sans doute de tout ce que vous me dites. — Mon aveu est sous mon bonnet, » repartit Amelot, en frappant de la main sa tête ; « il n'y a dans cette compagnie que de bons serviteurs du Roi, et pas un ne désavouera mes paroles. — Vous devriez m'avertir en particulier, et non pas devant tout le monde, » dit M. le Prince, baissant la tête avec confusion.

« Si vous m'aviez fait l'honneur de me recevoir en particulier, répondit l'austère magistrat, je vous aurais fait ces reproches ; mais je ne pouvais me taire en ce lieu sans être prévaricateur à ma charge. — Et moi, si je vous souffrais plus longtemps, je serais prévaricateur à mon honneur, dit le Prince. — Votre honneur ! Monsieur. Ah ! si vous eussiez été jaloux de le conserver, vous n'auriez pas fait ce que vous faites. Voyez en quel déplo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rable état la France est réduite par suite de votre revolte. » Puis se tournant vers le duc d'Orléans : « La compagnie vous conjure, Monsieur, au nom de tout ce qu'il y a de bons Français, de ne rien omettre de ce qui dépendra de vous pour rétablir l'union dans la famille royale, union dont dépend le salut public. Cette compagnie tiendrait à honneur singulier de pouvoir contribuer quelque chose du sien à un ouvrage si important ; il n'y a ni soin, ni peine, ni biens, ni vie que chacun de nous n'employât volontiers pour un effet si désirable. »

Tant de zèle pour l'autorité royale ne disposait pas cependant les magistrats à fléchir sous le pouvoir absolu. Dans les séances même où les Princes venaient d'être si mal reçus, toutes les compagnies souveraines ordonnèrent d'itératives remontrances contre le cardinal Mazarin ; celles du Parlement furent rédigées en ces termes :

« Sire,

» La déclaration de Votre Majesté qui bannissait pour jamais de son royaume le cardinal Mazarin, ayant suivi d'un jour la séance que Votre Majesté prit en son lit de justice pour sa majorité, nous ne pouvions douter de cette promesse faite à vos sujets à la vue de toute la France. Nous, dépositaires de la foi publique, eussions cru commettre un crime de nous en défier, et cependant cet homme ambitieux et perfide s'est rapproché de votre personne, et a été reçu dans vos conseils.

» Ce changement de vos résolutions, Sire, remplira d'étonnement toute l'Europe, comme il a déjà fait toute la France ; nous ne pouvons l'imputer qu'aux artifices du cardinal Mazarin, parce qu'il est homme sans foi et veut établir la fourberie par des maximes abominables qui vont à la destruction des monarchies en rompant tous les liens de la société civile.

» Le cardinal Mazarin a bien osé dire *que la bonne foi ne doit être en usage que parmi les marchands... Que l'honnête homme n'est point*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

esclave de sa parole... Qu'il n'y a point de danger de mentir, pourvu que le mensonge ne soit connu qu'après qu'il a réussi... Et déjà nous avons vu l'effet de ces damnables leçons quand il a fait écrire à Votre Majesté que votre intention était de maintenir les déclarations rendues contre lui, au moment même où il rentrait dans le royaume en vertu d'autres lettres obtenues de Votre Majesté. Nous osons le dire, Sire, jamais une plaie si mortelle n'avait été faite à la dignité royale... Et l'auteur de cet attentat porte la qualité de surintendant de l'éducation de Votre Majesté !

» Éloignez de vous, Sire, cet esprit pernicieux qui mesure la durée de l'empire à celle de son crédit; qui s'efforce de persuader à Votre Majesté que les plaintes contre l'insolence de sa fortune sont des conspirations contre l'État : selon la pratique commune à tous les favoris, de faire croire aux rois qu'on offense leur personne lorsqu'on attaque leurs ministres !

» Sire, il est nécessaire que Votre Majesté reconnaisse bien le véritable état de la monarchie de France. On ne doit proposer à Votre Majesté que les exemples des bons et sages rois, comme celui de Henri le Grand, votre aïeul, lequel étant pressé de faire vérifier dans son Parlement un édit nouveau, et ayant appris par la bouche de M. de Harlay, premier président, que ce qu'il désirait ne pouvait se faire qu'en employant la puissance absolue, répondit par ces paroles dignes d'un prince juste et clément : *A Dieu ne plaise que je me serve jamais de cette puissance absolue qui se détruit en la voulant établir, et à laquelle je sais que les peuples donnent un mauvais nom* [1]. »

Le président de Nesmond et quatre conseillers, chargés de faire entendre au Roi ces remontrances, partirent pour joindre la cour. Introduit dans le cabinet de Leurs Ma-

[1] On rappelle ensuite, dans ces remontrances, tous les actes tyranniques de l'administration du cardinal Mazarin, et, à l'occasion du siége de Paris, en 1649, on l'accuse d'avoir voulu faire périr par la faim, dans la bonne ville de Paris, *deux millions* de personnes. On trouve dans un pamphlet publié en 1652, que la capitale comptait plus de *six millions* d'habitants. Cette dernière erreur est plus grossière, mais moins surprenante que celle commise par le Parlement. Toutes les deux prouvent la grande ignorance de l'administration du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jestés, le président se préparait à s'acquitter de sa mission, quand le jeune Roi lui arracha le papier des mains avec vivacité, disant qu'il en parlerait à son conseil. Nesmond crut que le Roi agissait ainsi par ignorance des formes, et se mit en devoir de lui expliquer « que les remontrances se faisaient de vive voix ou par écrit, suivant la gravité des matières ; qu'en cette occasion si importante, le Parlement avait jugé nécessaire de coucher par écrit les causes du péril extrême que courait l'État, et qu'il était sans exemple, depuis l'institution des Parlements, qu'un roi de France eût refusé de prêter l'oreille à des remontrances faites en cette forme. »

Le royal enfant, rouge de colère, interrompit le magistrat, répétant deux fois : *Retirez-vous, Messieurs, retirez-vous*. Un débat très-vif s'éleva alors entre les députés qui insistaient pour donner lecture des remontrances, et la Reine, qui leur reprochait cette obstination comme un manque de respect envers le Roi, dont la volonté se faisait suffisamment connaître. Force fut enfin au président Nesmond de quitter la place ; mais, en prenant congé du Roi, il lui dit avec dignité : « Sire, nous nous retirons puisque Votre Majesté nous le commande. C'est avec un grand déplaisir de ce qu'il ne lui a pas plu de faire lire les remontrances de son Parlement. Nous déchargeons nos consciences des malheurs qui en peuvent arriver, et nous en imputerons la faute à celui qui vous donne ces conseils et à ceux qui le soutiennent, lesquels sont la cause de tous les maux que souffre le royaume. »

Au retour du président Nesmond dans Paris, le Parle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ment se montra fort affligé de la réception faite à ses députés; mais, loin de s'en laisser décourager, il persévéra avec plus d'énergie dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et il ne se passait pas de semaines que des députés du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides de l'hôtel de ville, ne vinssent devant le Roi réclamer, au nom de leurs compagnies, l'exécution de la parole royale touchant l'éloignement du Cardinal: démarches toujours accompagnées d'arrêts qui flétrissaient la révolte armée, l'alliance avec les Espagnols; défendaient la levée des gens de guerre dans la capitale, et l'approche des troupes rebelles dans les campagnes environnantes.

M. le Prince, ne trouvant aucune ressource dans la ville de Paris, regrettait d'autant plus amèrement de s'être éloigné de ses troupes, que chaque jour elles éprouvaient de nouveaux échecs. Après le combat de Blesneau, le Roi et la Reine, sous la conduite de M. de Turenne, s'étaient rendus de Corbeil à Saint-Germain, en faisant le tour de Paris. MM. de Tavanne et de Vallon avaient essayé de leur barrer le chemin; mais Turenne, se jetant bien loin sur sa droite, avait suivi le cours de la rivière d'Yonne jusqu'à Montereau, puis traversant la forêt de Fontainebleau [24 avril], était arrivé deux heures avant l'ennemi à la Ferté-Alais, d'où il couvrait Melun et Corbeil. MM. de Tavanne et de Vallon occupèrent alors Étampes et les campagnes voisines, où de grands approvisionnements se trouvaient réunis, et M. de Turenne établit son camp à Arpajon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les deux armées en présence s'observaient depuis quelques jours, quand mademoiselle de Montpensier, ennuyée du séjour d'Orléans, traversa Étampes pour revenir à Paris; les généraux des Princes lui rendirent de grands honneurs [4 mai], et voulurent par galanterie recevoir *maréchales de camp* les comtesses de Fiesque et de Frontenac, à qui Mademoiselle avait donné ce titre.

Un grand désordre suivit cette cérémonie; les soldats, dispersés dans les villages, étaient occupés à boire et à se réjouir, quand le comte de Broglie, les attaquant à l'improviste, leur enleva plusieurs quartiers et les mit dans une complète déroute. En un instant la plaine fut couverte de fuyards qui se sauvaient vers Étampes. MM. de Tavanne et de Vallon tinrent ferme en avant des portes, et parvinrent à empêcher les troupes royales d'entrer pêle-mêle avec leurs soldats; mais M. de Turenne forma aussitôt le siége de la place, et il ne pouvait manquer de s'en rendre maître, si les assiégés ne recevaient de prompts secours.

La prise d'Étampes eût consommé la ruine de M. le Prince. De tous les points de la France il apprenait alors les désastres de son parti. Le comte d'Harcourt obtenait chaque jour en Guyenne des avantages sur le général Marsin; le prince de Conti ne se maintenait dans Bordeaux que par l'appui honteux des Ormistes; après une défense héroïque, le marquis de Persan se voyait réduit à capituler dans Montrond; enfin, dans les provinces de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Languedoc, de Béarn, de Dauphiné, de Provence, les Parlements, se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

conformant de tout point aux exemples de celui de Paris, réprimaient toutes les tentatives faites en faveur des Princes, en même temps qu'ils multipliaient les remontrances contre le cardinal Mazarin. M. le Prince, réduit à cette extrémité, sollicitait vivement les secours de l'Archiduc; mais celui-ci, occupé des siéges de Gravelines et de Dunkerque, ne pouvait diviser son armée. Comprenant cependant combien il importait à l'Espagne d'alimenter la guerre civile en France, Léopold traita avec le duc de Lorraine, qui, pour une somme d'argent, promit d'entrer dans le royaume avec ses troupes, et de faire lever le siége d'Étampes.

Ce faible appui ne suffisait pas au prince de Condé; il ne pouvait échapper à une ruine certaine que si le Parlement, changeant de politique, l'autorisait à faire dans Paris des levées d'hommes et d'argent, et entraînait, par l'autorité de son exemple, toutes les compagnies souveraines du royaume. C'était dans cette espérance qu'il avait quitté la Guyenne; et depuis son retour à Paris, il travaillait avec une application soutenue à séduire des magistrats, à gagner des partisans dans la bourgeoisie, Mais, en dépit de ses efforts, *le tiers parti* acquérait chaque jour plus de consistance. Le duc d'Orléans n'était appuyé, dans le Parlement, que par un petit nombre de conseillers, et le duc de Beaufort, puissant encore parmi les artisans et les gens de la lie du peuple, ne conservait aucun crédit sur les bons bourgeois depuis qu'il s'était séparé du Coadjuteur.

Ce dernier, promu enfin au cardinalat par le souve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rain Pontife [1], n'avait point encore reçu le chapeau des mains du Roi, et ne pouvait, suivant les règles de l'étiquette, paraître aux séances du Parlement ni dans aucune autre assemblée publique. Ses intrigues secrètes n'en étaient cependant ni moins actives ni moins effi-

[1] C'était en ce temps et c'est encore aujourd'hui coutume que le Pape nomme un cardinal sur la présentation de chacune des couronnes catholiques, toutes les fois qu'il fait une grande promotion dans le sacré collége, c'est-à-dire toutes les fois qu'il nomme plus de deux cardinaux *proprio motu*. L'époque de ces promotions étant indéterminée, et habituellement tenue secrète, les nominations des couronnes doivent être faites longtemps à l'avance, et elles peuvent être révoquées jusqu'au moment où les cardinaux sont proclamés en grand consistoire.

Anne d'Autriche, en remettant au Coadjuteur sa nomination, avait ordonné secrètement au Bailli de Valançay, son ambassadeur à Rome, de ne rien épargner pour en retarder l'effet, et elle se promettait de la révoquer au moment où elle ne craindrait plus la vengeance du Coadjuteur. Celui-ci, bien informé des intentions de la Reine, pressa sa nomination à Rome avec une grande activité. Deux circonstances lui furent favorables : le pape Innocent X, ennemi personnel du cardinal Mazarin, se portait volontiers à décorer de la pourpre l'homme qu'il croyait destiné à remplacer ce ministre, et monsignor Chigi, secrétaire des brefs (pape depuis, sous le nom d'Alexandre VII), ayant parole d'être cardinal à la première promotion, faisait tous ses efforts pour la hâter. Enfin, après trois mois d'intrigues et de négociations, le terme des lenteurs semblait arrivé quand le bailli de Valançay, qui lui-même prétendait au chapeau, imagina, pour perdre son compétiteur à Rome, de l'accuser indirectement de jansénisme. Un tel soupçon ne permettait pas de passer outre, et, malgré les instances de l'abbé Charrier, qui postulait pour le Coadjuteur, la promotion fut ajournée jusqu'à ce que celui-ci se fût justifié. Dans la vérité, Gondi n'était ni janséniste, ni moliniste, et il ne s'inquiétait guère de controverses théologiques ; mais son âme noble et fière ne se pliait sous aucun despotisme ; et quand on lui proposa d'humiliantes apologies, il répondit qu'on n'avait pas le droit de le soumettre à de telles inquisitions, et qu'il aimait mieux renoncer à la pourpre que de l'obtenir à ce prix. L'abbé Charrier supprima cette lettre, qui eût tout perdu sans retour, et la nouvelle étant arrivée à Rome que le cardinal Mazarin reprenait son ancien poste au conseil, le Pape

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

caces. Toujours en liaison intime avec les chefs des compagnies souveraines, et tout-puissant sur les colonels de la garde bourgeoise, le nouveau cardinal de Retz, renfermé dans l'archevêché, déjouait à la fois les desseins de la cour et ceux des Princes, et maintenait dans Paris son ancienne popularité comme son ancienne politique.

Irrité chaque jour par des obstacles et des contrariétés de tous les genres, ce n'était pas sans de pénibles efforts que M. le Prince avait contenu si longtemps l'impétuosité de son caractère. La patience lui échappa quand sa situation devint désespérée. Cédant alors à de détestables conseils, il résolut de soulever la populace contre les magistrats et les bourgeois, et d'établir son autorité dans Paris par les moyens qui avaient affermi dans Bordeaux celle du prince de Conti et de la duchesse de Longueville. De tels expédients ne répugnaient pas au duc d'Orléans ; le duc de Beaufort s'offrait comme un instrument favorable, et bien que le duc de La Rochefoucault et d'autres amis de M. le Prince nous paraissent incapables d'avoir trempé dans ces méprisables et criminels complots, la vérité historique oblige de reconnaître que les grands

comprit qu'il n'avait plus qu'un moment pour réaliser ses bonnes intentions en faveur de Gondi, et convoqua un consistoire.

Le premier soin du cardinal Mazarin, en arrivant à Poitiers, avait été en effet de faire expédier la révocation et de l'envoyer au Bailli de Valançay, avec ordre néanmoins de ne la signifier qu'à la dernière extrémité. Valançay, soupçonnant quelque chose, fit demander une audience au Pape avant l'heure marquée pour le consistoire. Le Pape l'accorda sans difficulté ; mais, pendant la nuit, il fit convoquer en secret les cardinaux, et quand le bailli de Valançay se présenta de grand matin au Vatican, il apprit que le cardinal de Retz venait d'être proclamé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

seigneurs de ce temps ne se faisaient pas plus de scrupule des émeutes populaires que des alliances avec l'étranger.

Les plus odieuses pratiques furent donc mises en œuvre dans Paris. Les artisans, que la cessation de tout commerce laissait sans travail, recevaient chaque jour des distributions de vin et d'argent, et des libelles incendiaires les appelaient au meurtre et au pillage. On lit ces horribles paroles dans un des écrits qui eut alors le plus de cours : « Lâchons hardiment la bride ; faisons carnage sans respecter ni les grands ni les petits, ni les jeunes ni les vieux, ni les mâles ni les femelles. Sortons de nos gîtes, de nos tanières, quittons nos foyers. Faisons voltiger nos vieux drapeaux. Battons nos caisses. Alarmons tous les quartiers ; tendons nos chaînes. Renouvelons les Barricades. Mettons nos épées au vent, tuons, saccageons, brisons, sacrifions à notre juste vengeance tout ce qui ne se croisera pas pour le véritable parti du Roi et de la liberté. »

Des seigneurs déguisés se mêlaient à la populace, et désignaient à sa fureur ceux des magistrats dont l'énergie opposait le plus d'obstacles à leurs desseins. Le duc d'Orléans lui-même ne marchait plus dans les rues qu'avec une hideuse escorte de quatre ou cinq mille bandits, et les femmes les plus qualifiées du parti le saluaient à son passage en vociférant des injures obscènes contre Mazarin et ses adhérents. Les bons bourgeois conservèrent cependant pour leurs magistrats une respectueuse obéissance. Le prévôt des marchands Le Fèvre, les éche-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

vins Le Vieux et Guillois parcouraient les rues et les places publiques, imposaient à la canaille, et faisaient rougir les grands de leurs indignes manœuvres; ces respectables citoyens furent choisis par le parti pour premières victimes.

Des inquiétudes sur les subsistances (moyen toujours certain d'émouvoir le peuple d'une grande ville) furent propagées avec art. Des placards, affichés au coin des rues, accusèrent la cour de vouloir affamer Paris, et le prévôt des marchands d'être complice de ce dessein. « Le peuple était averti que deux bateaux chargés de grains, et destinés à l'approvisionnement des halles, venaient d'être éloignés du port et conduits à Saint-Germain au moment où les boulangers se présentaient pour acheter leur chargement. »

Pour qu'on ne pût l'accuser d'indifférence en pareille matière, le Parlement ordonna que Broussel et un autre conseiller se transporteraient sur le port avec commission de vérifier les faits. Cette mesure fut interprétée comme une confirmation du danger; les bourgeois se portèrent en foule chez les boulangers, qui, craignant le pillage, se barricadèrent dans leurs maisons. Jamais cependant les ports et les marchés n'avaient été mieux approvisionnés. Le prévôt des marchands vint en donner l'assurance au Parlement. « Le propriétaire d'un bateau chargé de grains étant mort au moment de la vente du chargement, cette vente avait été interrompue par suite de contestations entre les héritiers, et le bateau avait été conduit à quelques toises au-dessous de sa place dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

port; les bruits répandus dans la ville n'avaient pas eu d'autres fondements. »

Ce rapport, confirmé par celui de Broussel, fut aussitôt rendu public; mais tous les soins des magistrats ne parvinrent pas à calmer l'alarme. L'émeute devint de plus en plus vive; des hommes à figures sinistres, rassemblés sur les places, se portèrent en foule au Luxembourg et pénétrèrent sans rencontrer de résistance dans les cours et dans les appartements. Plusieurs disaient tout haut « qu'on les avait fait venir pour tuer le prévôt des marchands. » Cet officier, mandé par le duc d'Orléans, s'étant présenté, suivi de ses échevins, fut en effet assailli par la canaille et se sauva à grand'peine dans le cabinet du prince.

Après quelques discours indifférents, Gaston congédia les officiers de la ville et les reconduisit jusqu'à la porte extérieure du Luxembourg, « ne voulant pas, disait-il, qu'on leur fît du mal dans sa maison. » Mais à peine furent-ils dehors, que la foule se précipita à leur poursuite, brisa et mit en pièces leur carrosse dans la rue de Condé. Le marquis du Vigean et d'autres seigneurs assemblés devant l'hôtel de M. le Prince, s'amusaient de ce spectacle, et s'emparèrent même des chevaux qu'ils emmenèrent en triomphe. Le prévôt des marchands, frappé d'un coup de pierre à la tête, se sauva dans le cabaret du *Riche Laboureur*, et parvint à gagner la campagne[1]. Les échevins, également blessés, furent recueillis dans une maison autour de la-

[1] Le cabaret du *Riche Laboureur* avait une issue sur les fossés de la ville, entre la porte Saint-Germain et la porte Saint-Michel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

quelle les séditieux restèrent attroupés jusqu'au milieu de la nuit, demandant à grands cris qu'on leur livrât les Mazarins.

Ce même jour une autre troupe attaqua M. de Colbert, qui retournait à Saint-Germain, muni d'un passe-port du Parlement. Cette fois la garde bourgeoise, se trouvant en force, arrêta six des assaillants, mais le duc de Beaufort les fit remettre en liberté, disant « qu'ils étaient *de ses gens*, et que sous trois jours il leur donnerait une autre curée, si d'ici là on ne faisait bonne justice de Mazarin [1]. »

[1] Depuis les premiers jours du mois de mai, Paris fut le théâtre de continuels désordres. Les Mémoires de Conrart que nous avions consultés manuscrits à la bibliothèque de l'Arsenal, venant d'être publiés par les soins de M. le conseiller Monmerqué, nous avons supprimé de notre ouvrage beaucoup de détails que le public trouvera avec plus d'intérêt dans ces Mémoires mêmes. Nous laissons cependant subsister la note suivante qui fait bien connaître l'état de la capitale et les mœurs du temps :

« Le mercredi 8 mai, la duchesse de Bouillon étant partie avec tous ses enfants, suivie de deux chariots chargés de meubles, s'arrêta aux Incurables (rue de Sèvres), où la duchesse d'Aiguillon lui avait donné rendez-vous pour aller ensemble à Saint-Germain. La populace, ayant remarqué les livrées, commença à crier : *Aux Mazarins !* que c'était la sœur du maréchal de Turenne qui venait avec ses gens piller et brûler jusqu'aux portes de Paris ; qu'il avait résolu d'en affamer tous les habitants, en se rendant maître des passages ; que c'était pour cela qu'elle s'en allait, et qu'il la fallait retenir pour gage. Ces premières crieries firent amasser un très-grand nombre de personnes de tout âge et de tout sexe qui leur dirent cent outrages, et les menaçaient à chaque moment de les étrangler. On leur fit voir le passe-port de M. d'Orléans, dont ils se moquèrent, et dirent qu'ils ne se souciaient ni des Princes ni de leurs passe-ports et que s'ils pensaient laisser ainsi sortir tous les Mazarins qui étaient dans Paris, on ne se fierait plus à eux. Un homme qui était le plus proche du carrosse prit le mouchoir que la duchesse de Bouillon avait sur son cou à pleines mains,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les *gens* du duc de Beaufort étaient cent vingt malfaiteurs délivrés des cachots de la Conciergerie, qui tout le jour parcouraient la ville avec des cris de cannibales. Le soir ils se réunissaient dans le jardin du Luxembourg, et s'entretenaient familièrement avec les Princes qui paraissaient sur le balcon. Une fois le prince de Condé, ayant à ses côtés le duc de Damville, le leur montra par plaisanterie, disant « qu'il était un franc Mazarin. — Morbleu! Monsieur, prenez donc garde! s'écria brusquement Damville. Ceci est-il une copie de l'original que vous fîtes voir l'autre jour au prévôt des marchands? M. le Prince rougit et baissa la tête; le duc d'Orléans, plus endurci, reprit : « Qu'après tout il n'y avait eu personne de tué,

et lui serrait la gorge en lui disant mille injures. Elle lui dit, avec autant de tranquillité que si elle eût été assise bien à son aise dans sa chambre, qu'elle avait la gorge si sèche qu'il ne ferait que se blesser; et ensuite elle le flatta et le cajola, disant que s'il voulait il la tirerait de la peine où elle était; qu'elle voyait bien qu'il était honnête homme et qu'il n'avait aucun dessein de lui mal faire. Cela gagna si promptement ce maraud, que tout d'un coup il lui dit qu'elle ne craignît rien, et qu'il mourrait plutôt que de souffrir qu'il lui arrivât aucun mal. Enfin elle les pria tous de résoudre ce qu'ils voulaient faire d'elle et de ses enfants; qu'ils les laissassent passer, ou du moins qu'ils les ramenassent au palais d'Orléans. Ils lui accordèrent le dernier et firent tourner les carrosses et les chariots qui furent toujours suivis de toutes ces canailles. Il fallut qu'ils viesent décharger tout le bagage dans la cour avant de se retirer. Ils dirent à M. d'Orléans qu'ils lui mettaient toutes ces personnes-là dans ses mains pour en répondre, et qu'ils le suppliaient de ne donner aucuns passe-ports aux Mazarins, afin que si on entreprenait quelque chose contre Paris ou les faubourgs, ils pussent user de représailles sur ceux qui seraient en leur puissance. Au lieu de les gourmander et de les reprendre du peu de respect qu'ils avaient eu pour son passe-port, il les caressa et leur fit donner trente-huit pistoles, après quoi ils s'en allèrent. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

et que ce n'était pas grand malheur que le peuple se réveillât un peu. »

Ces odieux moyens n'obtenaient pas cependant le succès qu'on s'en était promis ; le Parlement restait inflexible. Désespérant de vaincre sa résistance, M. le Prince essaya de se passer du concours des magistrats pour faire dans Paris des levées de soldats et d'argent. Il employa un certain Peny [1], homme fort accrédité parmi les sédi-

[1] Ce Peny était trésorier de France à Limoges, et avait épousé la nièce de Broussel. Ses aventures sont bizarres : dans sa jeunesse, il avait été secrétaire de M. de Jaubert de Barrault, ambassadeur de Louis XIII en Espagne, auprès de Philippe III ; celui-là même qui assistant, à Madrid, à la représentation d'une tragédie dont le sujet était la bataille de Pavie, sauta sur le théâtre et passa son épée au travers du corps d'un acteur qui tenait le pied sur la gorge à *François Ier*. Après le rappel de M. de Barrault, Peny resta à Madrid en qualité de résident. Il paraît qu'à l'exemple de son maître, il traitait cavalièrement les affaires diplomatiques. Ayant un jour répondu avec beaucoup de hauteur au comte-duc d'Olivarès, ce ministre tout-puissant le fit enlever secrètement et enfermer dans une chambre au quatrième étage d'une maison très-écartée où il le retint dix-huit mois sans lui donner même la permission d'entendre la messe. Un des gens de Peny, ayant découvert la retraite de son maître, parvint à lui faire passer de l'encre et du papier, au moyen de quoi celui-ci écrivit un grand nombre de notes qu'il jetait ensuite par la fenêtre, adressées au nonce du Pape, aux ambassadeurs de Venise, de Florence, etc. Sur les instances du corps diplomatique, Peny fut enfin remis en liberté et renvoyé en France ; mais on lui fit payer tant d'argent pour sa dépense pendant sa prison, et pour les frais de son escorte, qu'il arriva sur la frontière sans ressource et obéré de dettes.

De retour à Paris, le cardinal de Richelieu le reçut fort bien, mais ne lui fit payer ni indemnité pour ses pertes, ni même l'arriéré de ses appointements. Quelque temps après, la reine-mère, Marie de Médicis, étant morte à Cologne, M. de Chavigny proposa à Peny d'aller sur les lieux tant pour faire faire l'inventaire des meubles de la Reine que pour amener son corps. Peny accepta, et gagna dans cette mission (sans qu'on puisse trop deviner comment) une somme de cent mille livres avec laquelle il acheta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tieux, et parvint à rassembler dans le pré des Chartreux, près du Luxembourg, vingt mille hommes en état de porter les armes. Des viandes et du vin leur furent distribués en abondance. Peny, doué d'une grossière éloquence et d'une voix de Stentor, les harangua pendant plusieurs heures; puis, assisté de quelques hommes choisis dans les différents quartiers, il dressa un rôle militaire : inscrivant comme soldats ceux qui lui étaient signalés par leur courage, et assignant à chacun la maison d'un bon bourgeois pour y recevoir la solde et le logement. Les ducs de Beaufort et de Tarente, commis par M. le Prince pour procéder avec Peny à ce recrutement, exercèrent les nouveaux soldats au maniement des armes, et annoncèrent, après quelques jours de manœuvre, que M. le Prince en personne les conduirait à Saint-Denis contre l'armée royale.

Le rendez-vous fut assigné dans la plaine entre Chaillot et le bois de Boulogne. Au jour fixé le duc de Beaufort parcourut les quartiers les plus peuplés de la ville, criant de toutes ses forces : « Qui m'aime me suive ! » Il se fit suivre en effet d'une très-nombreuse cohue; mais quand le héros de Lens et de Rocroy vit les soldats qu'on lui donnait à commander, il en conçut une honte extrême et fit tous ses efforts pour les engager à se retirer. N'ayant pu s'en débarrasser, il les forma en bataillons et leur donna des officiers auxquels il recommanda de tenir

une charge de trésorier de France. Son alliance avec la nièce de Broussel l'engagea fort avant dans les affaires de la Fronde. Il fut excepté de l'amnistie publiée après le retour du Roi à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

leurs gens hors de la portée de l'ennemi, et d'empêcher seulement qu'ils ne se débandassent pour piller la campagne. Se mettant ensuite à la tête de ce qu'il avait de gentilshommes, M. le Prince marcha sur Saint-Denis, qui n'était défendu que par un bataillon suisse.

Au bruit des premières décharges, les gens de Peny se débandèrent honteusement. Ils ne reprirent courage que lorsque leur avant-garde eut enfoncé les portes de Saint-Denis ; ils accoururent alors pour piller les maisons des habitants, et il fut plus difficile de leur faire lâcher prise qu'il ne l'avait été de chasser la garnison.

La présence de ces misérables sous les drapeaux du prince de Condé eut cependant pour lui cet avantage, que la ville de Paris sembla déclarée en sa faveur. Les magistrats, voulant détruire ces apparences, proposèrent [12 mai] « de députer vers Sa Majesté pour l'assurer que les bourgeois n'avaient participé en rien à la prise de Saint-Denis, et qu'il ne s'y était trouvé que des volontaires et des gens de la lie du peuple. » Le Parlement délibérait encore sur ce sujet, quand Peny, suivi d'un grand nombre de factieux en armes, arriva dans la cour du Palais, força la garde, enfonça les portes de la grand'Chambre, et contraignit les magistrats à se disperser. Plusieurs n'échappèrent pas aux insultes et aux voies de fait ; le président Bailleul et quatre conseillers qu'il menait dans son carrosse, furent particulièrement maltraités.

Tous les présidents à mortier se réunirent alors dans la maison du plus ancien d'entre eux, et députèrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

MM. de Nesmond et Le Coigneux vers le duc d'Orléans, pour lui représenter « que de tels désordres allaient infailliblement causer la ruine de l'État, et ne menaçaient pas moins la sûreté que l'honneur de Son Altesse; car si la populace perdait tout respect pour les magistrats, elle n'en conserverait pas longtemps pour les princes du sang. » Gaston accueillit gracieusement les députés, et promit de donner réponse et satisfaction à la compagnie. Le lendemain il se rendit en effet au Parlement, et y prononça une éloquente harangue, dans laquelle « il peignit de vives couleurs les désastres auxquels la ville était en proie, l'insolence de la multitude, les dangers que courait la compagnie, et l'impuissance de ses arrêts, concluant à demander pour lui et pour son cousin le prince de Condé une autorité absolue, dont il promettait qu'ils se serviraient pour tout sauver. »

Quand le duc d'Orléans eut fini de parler, les cris forcenés de la populace assemblée autour de la grand'Chambre, le saluèrent du titre de *vice-roi*, et les ducs et pairs présents à la séance répétèrent : « Qu'il ne restait plus d'autre ressource que de s'en remettre de toute chose à MM. les Princes, plus intéressés que personne à la conservation de la monarchie, et qui devaient être priés d'employer leur autorité pour remédier aux émeutes et aux désordres, comme aussi autorisés à lever autant de troupes et d'argent qu'ils le jugeraient nécessaire. »

A peine se trouva-t-il quatre conseillers disposés à sanctionner cet attentat contre l'autorité royale et celle de la compagnie. La plupart refusèrent d'opiner, « pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'il ne restât pas trace d'un si grand scandale sur les registres. » D'autres, désespérant d'exercer à l'avenir leurs charges avec indépendance, proposaient « de ne plus paraître au Palais, et de se retirer chacun chez soi. »

Omer Talon réprimanda généreusement ceux de ses confrères qui se montraient ainsi découragés. « La justice, dit-il, est un dépôt sacré dont nous sommes débiteurs au Roi et à l'État. Au péril qui nous menace, nous devons opposer ou le mépris du péril même, ou une résistance préparée suivant les conseils de la prudence. Le mépris du péril, chacun de nous le porte en son cœur, et peut ainsi se passer d'assistance. Que si, outre cette fermeté naturelle, quelque chose peut être donné à la prévoyance, enjoignons au prévôt des marchands de faire garder le Palais par les compagnies bourgeoises. A la vérité on travaille de toutes parts à nous décréditer. Les colonels seront bientôt sans autorité, voire même les capitaines sans obéissance. Mais quand l'esprit de rébellion et de désordre saurait seul se faire écouter, nous ne cesserons pas pourtant de donner des ordres conformes aux lois ; nous saurons mourir si le moment en est venu ; et, après tout, dans l'état où la république est réduite : *Non est tanti vivere* (il importe peu de vivre). »

Déconcerté de l'accueil fait à sa proposition, le duc d'Orléans quitta brusquement sa place en disant : « Que puisque Messieurs rebutaient son entremise, ils n'avaient qu'à se garder comme ils pourraient. » Depuis ce jour les désordres de la populace devinrent de plus en plus auda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

cieux. Les magistrats injuriés, frappés dans les rues [1], ne trouvaient pas même un asile dans les salles du Palais [21 mai]; M. le Prince prenait à tâche d'encourager par son exemple la multitude à perdre tout respect. Il insulta grossièrement le président de Nesmond; et le conseiller Camus de Pontcarré venant lui demander ce qu'il fallait croire de certaines négociations pour la paix dont on parlait alors, il lui répondit « qu'il était las de rendre compte de ses actions à un tas de je ne sais qui, qui en jugeaient à leur mode. Quand il faisait la guerre, on disait qu'il voulait ôter la couronne de dessus la tête du Roi; quand il proposait quelque accommodement, on l'appelait *Mazarin;* enfin il n'avait jamais pu rien faire au gré de la compagnie; mais il entendait à l'avenir régler ses affaires sans en rendre compte à de petits coquins par lesquels il saurait bien se faire porter respect. »

L'armée du duc de Lorraine approchait de la capitale, et M. le Prince, fort de cet appui, ne supposait pas que les magistrats osassent lui résister encore. Il semble cependant que ce nouveau danger servît à ranimer leur énergie. « Le duc d'Orléans ayant fait demander au Parlement permission de lui présenter son beau-frère comme un allié fidèle auquel on ne pouvait témoigner trop d'égards, la compagnie répondit unanimement que le duc de Lorraine était ennemi de l'État, et que, s'il osait se présenter dans la grand'Chambre, le procureur général

[1] Le conseiller Molé de Sainte-Croix fut laissé pour mort sur la place; il était fils de Mathieu Molé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

le ferait arrêter sur place. » Un arrêt enjoignit en même temps au prévôt des marchands de pourvoir à la sûreté de Paris, et de faire sortir les compagnies bourgeoises pour attaquer les troupes étrangères si elles se présentaient à la vue des remparts. Les officiers de l'hôtel de ville, déférant aux ordres du Parlement, firent commander aussitôt des retranchements au haut du faubourg Saint-Antoine, et les habitants s'y employèrent avec zèle.

Cette inébranlable fermeté des magistrats et des bourgeois trompait également les calculs de la cour et ceux des Princes. Mazarin avait espéré que le Parlement, ballotté entre les factions, tomberait sans force au pied du trône, et entraînerait dans sa chute toutes les libertés et tous les priviléges. Telle devait être, en effet, l'issue prochaine de ce long combat; mais les défenseurs de la déclaration du 24 octobre 1648 n'avaient point encore épuisé leurs forces et leur courage. Quel que fût leur respect pour le jeune monarque, ils restaient déterminés à résister à son autorité, tant qu'il conserverait auprès de sa personne un ministre sans foi, fauteur du despotisme et déclaré par arrêt criminel de lèse-majesté. Le cardinal Mazarin comprit que pour assurer son triomphe il fallait le différer encore. Il se résigna donc à quitter de nouveau la France ; et le roi manda à Melun, où il se trouvait alors [4 juin], des députés du Parlement pour y conférer avec les membres du Conseil sur les conditions de la paix.

La lettre de Sa Majesté, conçue dans les termes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

plus honorables pour la compagnie [1], fut reçue avec de grandes marques de respect; et malgré les efforts des Princes pour s'opposer à cette ouverture de négociation [10 juin], il fut arrêté, après trois jours de débats : « Que des députés porteraient aux pieds du Roi l'assurance que ses officiers s'empresseraient à lui rendre tous les devoirs dont ils étaient débiteurs, aussitôt après l'éloignement du cardinal Mazarin : lequel était la seule et l'unique cause des maux de l'État dans l'occurrence des affaires présentes. »

Les députés chargés de cette mission furent reçus à la cour avec de grandes caresses; ils insistèrent sur le renvoi de Mazarin, et le Roi leur répondit sans colère qu'il en délibérerait dans son Conseil. Deux jours après [16 juin], introduits de nouveau dans le cabinet de Sa Majesté, ils reçurent de sa main une réponse écrite, portant :

« Qu'il y avait sujet de s'étonner qu'une compagnie

[1] « Sa Majesté ayant diverses fois entendu les remontrances qui lui ont été faites de vive voix, et vu celles qui lui ont été données par écrit, a bien voulu déclarer par la présente qu'elle fera toujours beaucoup de considération de ce qui lui sera représenté par sa cour de Parlement, s'assurant bien que comme sadite Cour a un notable intérêt à la manutention de l'autorité royale, Elle n'a pas aussi d'autre intention que de contribuer à tout ce qui dépend d'Elle pour le bien et l'avantage de son service. Aussi Sa Majesté, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, faisant beaucoup d'état des avis de sadite cour de Parlement, et étant bien aise de les recevoir sur les occurrences présentes, désire et entend que les députés de ladite Cour viennent conférer avec ceux du Conseil de Sa Majesté, n'y ayant rien que sadite Majesté ait tant à cœur que de donner la paix à son royaume, et étant disposée d'embrasser tous les moyens possibles pour cette bonne fin. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

animée de bonnes intentions et composée de tant de personnes sages et avisées, insistât si obstinément sur une chose que des sujets rebelles, assistés des forces d'Espagne, prétendaient obtenir les armes à la main. Le parlement de Paris eût agi plus prudemment, en différant de délibérer sur ce sujet jusqu'à ce que les troupes étrangères fussent sorties du royaume. Cependant Sa Majesté, n'ayant rien tant à cœur que de donner la paix à ses peuples et satisfaction à son Parlement, se résoudrait à éloigner de ses conseils, et à renvoyer hors du royaume le cardinal Mazarin, pourvu que cette condescendance eût pour effet de faire rentrer les Princes dans le devoir, de rompre les ligues et associations formées tant au dedans qu'au dehors du royaume, de procurer la soumission de Bordeaux et des autres villes et provinces révoltées. Sa Majesté demandait au Parlement quelle garantie il pouvait lui offrir sur tous ces points. »

Les conditions réclamées par le Roi, pour prix de sa condescendance, étaient d'une justice évidente. Aussi les députés, à leur retour de Melun, furent-ils reçus en triomphe, et après avoir entendu leur rapport, le Parlement arrêta tout d'une voix [21 juin] qu'une nouvelle députation serait envoyée à Sa Majesté pour lui exprimer la reconnaissance de son peuple et de ses officiers, et pour régler les conditions d'une pacification générale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

CHAPITRE XIX.

Du 21 juin au 24 octobre 1652.

Charles IV, duc de Lorraine, dont l'arrivée relevait en ce moment les espérances du parti des Princes, avait succédé à son oncle, le duc Henri, beau-frère du roi Henri le Grand, et fidèle allié de la France. Charles, au contraire, fut à peine monté sur le trône, qu'il laissa prendre un grand empire sur son cœur et dans ses conseils, à la duchesse de Chevreuse, et entra dans toutes les conspirations formées contre le cardinal de Richelieu. Les princes et seigneurs en butte aux persécutions de ce ministre, trouvèrent toujours un appui à Nancy, et le duc d'Orléans y épousa, en 1632, sans le consentement du Roi, son frère, la princesse Marguerite, sœur du duc.

Chassé plusieurs fois de la Lorraine par les armées françaises, Charles passa sa vie à perdre et à reconquérir ses États. Les peuples sur lesquels il attirait tant de cala-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

mités, lui conservaient cependant leur amour, et, accourant en foule sous ses drapeaux, ils lui formaient une bonne armée dont il vendait indifféremment les services aux diverses puissances de l'Europe. Jamais prince ne poussa plus loin le mépris des convenances et ne s'abandonna avec moins de contrainte aux saillies d'une imagination spirituelle et capricieuse. Sans autre asile que son camp, vivant de la guerre, il avait contracté les habitudes grossières et le langage grivois des simples soldats dont il portait l'habit et partageait les travaux. Déréglé dans sa vie privée, il s'était séparé de sa légitime épouse, la princesse Nicole, fille du duc Henri, son prédécesseur; et, bravant l'excommunication du Pape, il avait formé de nouveaux nœuds avec la princesse de Cantecroix, qui le suivait à cheval dans ses voyages, et qu'il appelait *sa femme de campagne*[1].

Les parents, les ennemis, les alliés du duc de Lorraine ne durent jamais compter sur ses serments. Cette fois encore, après s'être fait payer par l'Espagne pour secourir le prince de Condé, il avait su persuader à la Reine qu'il n'entrait en France que dans l'intention de la servir; et, grâce à cette imposture, il trouvait partout sur

[1] Béatrice de Cuzance, princesse de Cantecroix; le duc de Lorraine l'avait épousée en 1637, à Besançon. Ce mariage fut déclaré nul à Rome sur la poursuite de la princesse Nicole. Celle-ci étant morte en 1657, le duc ne tint compte de son mariage avec Béatrice, et épousa Mariane Pajot, fille d'un apothicaire de Paris; il la quitta bientôt après, et Béatrice étant à l'extrémité, il l'épousa par procureur peu d'heures avant sa mort. Il épousa encore, à soixante-deux ans, Louise d'Apremont, qui n'en avait que treize. Il mourut en 1674.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

son passage des vivres en abondance que les intendants s'empressaient de lui fournir gratuitement. Parvenu au centre du royaume, il avoua cependant son véritable dessein; informé ensuite des préparatifs de défense ordonnés par l'arrêt du Parlement, il conçut des inquiétudes, et, laissant son armée à Villeneuve-Saint-Georges, il arriva seul de sa personne à Paris, sans autre intention, disait-il, que celle de se divertir.

Pendant quelques jours qu'il passa au Luxembourg, ce prince bizarre prit à tâche de déjouer tous ceux qui s'empressaient autour de lui pour pénétrer sa politique. Dans sa première entrevue avec le cardinal de Retz, il parut écouter attentivement les discours étudiés de l'éloquent prélat, puis, au lieu de lui répondre, tirant un bréviaire de sa poche, il commença à réciter l'office du jour. Une autre fois, se trouvant entre les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, qui cherchaient à l'engager dans une conversation sérieuse, il saisit brusquement une guitare et se mit à jouer et à danser une courante. Froid et impoli avec le prince de Condé, il refusa de lui *céder la main*, et pour éviter entre eux des difficultés d'étiquette, il fallut remplacer au Luxembourg toutes les tables carrées par des tables rondes.

Au fond, des intérêts plus graves divisaient les deux princes. Stenay, Clermont et Jamets, places démembrées de la Lorraine, avaient été cédées par la Reine au prince de Condé. Le Duc en demandait la restitution. N'ayant pu l'obtenir, il déclara : « Qu'il ne risquerait pas son armée pour quelqu'un qui lui retenait son bien, et qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

abandonnerait M. le Prince à la garde de sainte Geneviève; » se moquant ainsi de la ferveur hypocrite que celui-ci avait témoignée quelques jours auparavant[1] dans une procession solennelle.

La Reine, informée de cette division, chargea le marquis de Châteauneuf de négocier avec le duc de Lorraine. Châteauneuf le vit au Luxembourg en présence de Gaston, et essaya de persuader à tous les deux de s'accommoder avec la cour et d'abandonner M. le Prince. Charles s'y montrait fort disposé, et prenant cette fois le ton sérieux : « Quand vous m'avez fait venir, dit-il à son beau-frère, vous m'avez mandé que vous aviez dix mille hommes et de l'argent pour les payer. Cependant vous êtes sans argent, et le prince de Condé dispose de toutes les troupes. Quant à moi, je ne suis point venu servir un homme qui me retient injustement mon bien; je suis venu faire pour vous la paix ou la guerre. Détachez-vous de M. le Prince, qui, aussi bien, vous quittera au premier jour s'il y trouve son compte; je vais à la cour, et m'engage à vous rapporter bientôt une bonne paix signée. Si vous ne voulez pas prendre ce parti, trouvez

[1] La châsse de sainte Geneviève avait été portée par les rues. Le peuple la suivait en foule, et demandait au ciel, par l'intercession de cette sainte, la paix et le renvoi du cardinal Mazarin. « Le duc de Beaufort et le prince de Condé, recherchant une popularité honteuse, se mêlaient à la populace. Quand la châsse vint à passer, ce dernier se prosterna devant elle, puis, criant comme un forcené, il fut se jeter entre les prêtres, baisant cent fois cette sainte châsse, et lui faisant toucher son chapelet. La canaille, édifiée, s'écriait : Ah ! le bon prince! ah ! qu'il est dévot ! Mais les bénédictions que cette dévotion feinte obtenait sur la terre ne furent point ratifiées dans le ciel. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

moyen de faire dix mille hommes et de l'argent pour les entretenir six mois. »

Gaston n'osa se brouiller avec le prince de Condé ; il n'avait aucun moyen de réunir les forces demandées par le duc de Lorraine ; celui-ci lui déclara donc qu'il se croirait quitte de tout engagement quand il aurait fait lever le siége d'Étampes, et retournant à son camp de Villeneuve-Saint-Georges, il fit promptement construire un pont sur la Seine, afin de gagner Étampes par la rive gauche du fleuve.

L'armée royale se trouvait ainsi menacée à la fois par les troupes des princes, fortes encore de sept mille hommes, et par celles beaucoup plus nombreuses du duc de Lorraine. Dans cette situation difficile, M. de Turenne leva le siége d'Étampes et vint prendre position à Étréchy [1], barrant le chemin à l'armée des princes, et empêchant sa jonction avec celle des Lorrains. Le Duc, maître d'un passage sur la Seine, pouvait s'avancer sur les derrières de Turenne et le placer ainsi entre deux feux ; mais il ne voulait pas exposer à un engagement sérieux l'armée qui faisait toute sa fortune. A toutes les instances de ses alliés il répondit qu'il était juste que MM. de Tavanne et de Vallon courussent les hasards de la route ; qu'il les attendrait dans son camp et garderait le pont qui assurait leur passage. »

Le duc d'Orléans et le prince de Condé, n'ayant pu obtenir davantage, insistèrent pour qu'au moins le pont

[1] Village à deux lieues d'Étampes, sur la route de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ne fût pas abandonné avant l'arrivée de leurs troupes ; le Duc le leur promit solennellement, et allant au-devant des méfiances que pouvait inspirer son caractère : « Messieurs, dit-il à Gaston et à son cousin, on sait que nous autres princes nous sommes tous de grands fourbes ; c'est pourquoi il ne serait pas mal à propos d'écrire et de signer ce que nous venons de résoudre, afin que personne ne s'en pût dédire. » Les princes français lui répondirent « qu'il n'était pas nécessaire de rien signer ; qu'ils s'en fiaient bien à sa parole. » Deux jours après, cependant, le pont de Villeneuve-Saint-Georges était livré à M. de Turenne, et l'armée lorraine regagnait, par journées d'étape, la frontière de Flandre.

A cette nouvelle inattendue le Luxembourg retentit d'imprécations. Le duc d'Orléans traita son beau-frère de méchant et de perfide ; la duchesse faillit mourir de douleur. Personne ne doutait d'une trahison, et le marquis de Châteauneuf, s'en attribuant l'honneur, publiait que la retraite du duc de Lorraine était la suite de leur traité. Il est probable en effet qu'un traité avait été conclu, mais il l'est également que le Duc s'était réservé en secret de prendre conseil des circonstances, et qu'en définitive les négociations de Châteauneuf eurent moins de part à l'événement que les manœuvres de M. de Turenne.

Ce général, quittant tout à coup sa position d'Etréchy, s'était porté sur Corbeil, avait passé la rivière sur le pont de cette ville, cinq lieues au-dessus du camp des Lorrains ; puis, traversant rapidement pendant la nuit la fo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

rêt de Senars et le village de Gros-Bois, il était arrivé à la pointe du jour en face de Villeneuve-Saint-Georges. Ce mouvement fut si bien ordonné et si rapidement exécuté, que l'ennemi n'eut vent de l'approche de l'armée royale qu'en la voyant paraître. Il fallait se retirer ou combattre. Dans l'espoir de gagner du temps, le duc de Lorraine envoya son capitaine des gardes parlementer avec M. de Turenne. Celui-ci ne se laissa point amuser et répondit, sans suspendre sa marche[1] : « Que si le Duc voulait éviter la bataille, il devait livrer son pont sur la Seine et se mettre sur l'heure même en marche pour quitter la France avec son armée. »

Cependant MM. de Tavanne et de Vallon, ayant trouvé libre la route directe d'Étréchy à Villeneuve-Saint-Georges, s'avançaient en tout hâte. Des courriers annonçaient incessamment leur arrivée, mais leurs avant-postes ne paraissaient point encore. Le duc de Lorraine eut recours à divers expédients pour obtenir quelque répit ; M. de Turenne ne lui accorda qu'une demi-heure, et lui envoya par le marquis de Gadagne[2], un écrit contenant les con-

[1] Le prétendant Charles Stuart se trouvait alors dans le camp du duc de Lorraine ; le duc d'York, son frère, servait dans celui de M. de Turenne qui l'envoya porter ces conditions au duc de Lorraine. Celui-ci « reçut le duc d'York sur le ton de plaisanterie qui lui était ordinaire ; mais Son Altesse Royale s'aperçut sans peine que cette manière railleuse qui lui était naturelle en d'autres temps, était dans ce moment extrêmement forcée. » (*Mémoires de Jacques II, écrits par lui-même.*)

[2] Roger d'Hostun, marquis de La Baume dit de Cadagne, mort en 1692. Il avait épousé, en 1648, Catherine de Tallard, et en eut un fils qui fut duc et maréchal de France sous le nom de Tallard.

Roger de Gadagne, piqué de quelque injustice dont il croyait avoir à se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ditions du traité qu'il devait souscrire. Après l'avoir lu, le prince lorrain le jeta par terre et le foula aux pieds avec colère, protestant qu'il aimerait mieux mourir que de se déshonorer. Il se calma cependant tout à coup, ramassa le papier, le signa sans proférer une parole et se mit aussitôt en marche par la route qui lui était tracée. Une heure après son départ les têtes de colonne de l'armée des Princes se montrèrent sur la rive gauche de la Seine ; mais, trouvant le pont déjà occupé par M. de Turenne, elles se retirèrent précipitamment sur Ville-Juif.

A ces nouvelles inattendues, M. le Prince vint prendre le commandement de son armée. Sa présence ranima la confiance des soldats. Il suivit la corde de l'arc que le cours de la Seine décrit en cet endroit, et les conduisit à Saint-Cloud par Bourg-la-Reine, mettant ainsi Paris entre lui et l'armée royale. De son côté, M. de Turenne passa la Marne à Lagny [21 juin] et s'avança jusqu'à Dammartin, tant pour observer le duc de Lorraine dans sa retraite, que pour aller au-devant du maréchal de la Ferté, qui lui amenait des renforts. Après avoir opéré leur jonction, ils revinrent par Gonesse à Saint-Denis, où la cour arriva en même temps.

Pendant que M. le Prince cherchait dans son génie et dans son courage les moyens de prolonger une lutte désormais trop inégale, le duc de Beaufort travaillait à pro-

plaindre, quitta le service en 1674. Quelques mois après, Louis XIV, ayant fait huit maréchaux de France, disait : « Si Gadagne avait eu patience, il serait du nombre ; mais il s'est impatienté, il s'est retiré ; c'est bien fait. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

curer au parti des ressources moins honorables. Profitant de l'émotion que causait dans Paris la retraite de l'armée lorraine, il se porta dans les quartiers les plus populeux de la ville, et harangua les séditieux qui toujours se pressaient sur ses pas. « Il fallait changer de conduite, leur dit-il ; ils n'avanceraient à rien en criant aux portes du Palais et en maltraitant chacun sans discerner les bons et les méchants. S'ils voulaient s'assembler le soir à la place Royale, il leur enseignerait comment ils devaient agir. »

Quatre ou cinq mille des plus hardis se trouvèrent au rendez-vous, et le duc, monté sur un échafaud, leur annonça « que l'armée des Mazarins était aux portes de Paris, et couperait bientôt les vivres à la ville; M. le duc d'Orléans et M. le Prince faisaient ce qui leur était possible pour tout sauver ; mais on ne s'aidait point ; le Parlement et l'Hôtel de Ville trompaient le peuple. Il fallait changer les colonels et les capitaines, contribuer pour faire des levées, chasser les Mazarins de la ville et piller leurs maisons. Il proposait que vingt-quatre des assistants dressassent une requête pour demander au Parlement de donner arrêt d'union avec les Princes; il se chargeait de présenter cette requête le lendemain, de noter ceux qui, en s'y opposant, se seraient déclarés Mazarins, et d'en donner la liste pour qu'on pût s'en défaire. » En finissant il ajouta : « Adieu donc, Messieurs, à demain au Palais ; à cinq heures du matin, soyez en armes. »

Averti de ce complot, le prévôt des marchands donna l'ordre aux compagnies bourgeoises de se tenir sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

leurs gardes; des chaînes furent tendues et des corps de garde placés dans plusieurs rues; de nombreuses patrouilles parcoururent pendant la nuit tous les quartiers. Les séditieux ne renonçant pas pour cela à l'exécution de leur dessein, le président Bailleul voulut éviter de compromettre les compagnies bourgeoises, et envoya prévenir chacun des magistrats en son domicile, qu'il n'y aurait pas d'assemblée au Palais, le lendemain ni les jours suivants, jusqu'à ce que la tranquillité fût assurée.

Rien n'était plus contraire aux intérêts des Princes et de leur parti que la suspension des assemblées. Pour dominer dans Paris, il avait besoin de l'aveu explicite et du concours actif du Parlement. Ils firent donc tous leurs efforts pour rétablir la confiance des magistrats [1], s'excusant de leur mieux de ce qui s'était passé, et promettant qu'à l'avenir ils s'emploieraient plus efficacement pour empêcher les désordres. Sur les instantes prières du duc d'Orléans et de ses principaux amis, il fut enfin convenu, par forme de transaction, « que le Parlement se réunirait à l'ordinaire, et que les Princes s'obligeraient par écrit à se soumettre de tous points à l'autorité royale, sans exiger d'autre condition que l'éloignement du cardinal Mazarin, que Sa Majesté avait bien voulu promettre. »

Le lendemain [25 juin], les Princes apportèrent au Parlement la déclaration convenue, mais la populace, plus nombreuse et plus forcenée, fit bientôt retentir les

[1] Le duc de Beaufort cherchant à justifier ce qu'il avait fait à la place Royale, le président de Novion lui répondit hardiment « que sa conduite était celle d'un bandit, et non celle d'un gentilhomme. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

salles du Palais des cris habituels de *mort aux Mazarins! union avec les Princes!* Quand, après la séance, les magistrats voulurent se retirer, on leur demanda s'ils avaient donné arrêt pour cette union, et sur leur réponse que rien encore n'était terminé, les assassins les repoussèrent, disant : « Allez donc achever les affaires ; vous ne sortirez pas auparavant. »

Une mêlée très-vive s'engagea alors entre les séditieux et la garde du Parlement, composée des archers de la ville, des compagnies du guet du grand prévôt et de quelques compagnies bourgeoises. Les séditieux, renforcés d'un grand nombre de gentilshommes et de soldats déguisés, enfoncèrent les portes de la grand'Chambre. Les présidents de Maisons, de Nesmond, de Bailleul furent grièvement blessés. Le président Le Coigneux, poursuivi dans la rue de la Vieille-Draperie, vit le fidèle serviteur qui l'accompagnait tué à ses côtés d'un coup de mousquet. Il se jeta dans une maison où il était connu, y dépouilla sa robe et sa soutane, et en sortit le pistolet au poing avec le hausse-col d'officier de la garde bourgeoise. Le président de Novion courut les mêmes dangers. Tous les magistrats montrèrent un grand courage ; les premiers qui parvenaient à se dégager allaient prendre leur rang dans les compagnies bourgeoises et couraient au secours de leurs confrères [1].

[1] M. Miron, maître des requêtes, colonel de son quartier, sauva le lieutenant civil, enfermé avec plusieurs conseillers dans le Châtelet. Déjà les séditieux avaient amassé du bois devant les portes, et ils allaient y mettre le feu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Vingt-cinq personnes furent tuées, et un beaucoup plus grand nombre blessées sur les degrés du Palais. La victoire demeura enfin au Parlement. L'ordre fut rétabli dans la ville par les soins du prévôt des marchands et des compagnies bourgeoises, et loin d'obtenir l'arrêt d'union qu'ils demandaient, les Princes et leur parti devinrent plus odieux encore aux magistrats. Mais cette journée laissa dans tous les esprits un découragement profond. Beaucoup de citoyens paisibles qui n'appréciaient la liberté qu'autant qu'elle était compatible avec l'ordre, jugèrent le retour du cardinal Mazarin et l'établissement du despotisme un moindre mal que le renouvellement de ces scènes de carnage. Les émissaires de la cour profitèrent de ces dispositions, et l'on commença à demander publiquement le retour de Leurs Majestés, sans s'inquiéter des conditions.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, M. le Prince luttait contre des forces deux fois plus nombreuses que les siennes et commandées par M. de Turenne. Maître du pont de Saint-Cloud, il pouvait passer alternativement sur l'une et l'autre rive, et échapper ainsi à l'armée royale, de quelque côté qu'elle vînt l'attaquer. Pour lui enlever cette ressource, M. de Turenne fit jeter un pont à Épinay [1]. Au moyen d'une île qui se trouve en cet endroit sur la Seine, le travail fut promptement terminé, et le maréchal de La Ferté passa sur la rive droite avec la moitié de l'armée royale. Exposé alors à être attaqué

[1] Village au-dessus de Saint-Denis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

à la fois des deux côtés, M. le Prince reconnut la nécessité d'abandonner sa position, et se décida à porter son armée à l'orient de Paris, derrière Charenton, afin de s'y retrancher dans la langue de terre formée par le confluent de la Seine et de la Marne.

Ce mouvement fut préparé avec un grand secret. A l'entrée de la nuit l'infanterie traversa la Seine dans des bateaux rassemblés à cet effet ; l'artillerie et la cavalerie passèrent sur le pont de Saint-Cloud, et, en moins de deux heures, il ne resta ni un cheval, ni un caisson sur la rive droite de la Seine. Marchant ensuite rapidement à travers le bois de Boulogne, l'armée gagna la porte Saint-Honoré, et suivit en dehors les murs de la ville jusqu'à Saint-Denis. Le prince de Condé commandait l'arrière-garde, M. de Tavanne l'avant-garde, le duc de Nemours marchait au centre.

Informé de cette retraite, M. de Turenne fit demander au maréchal de La Ferté de lui amener des canons en toute hâte, et lui-même, rassemblant quelque cavalerie, se mit à la poursuite de l'ennemi. Il atteignit l'arrière-garde à la hauteur de la porte Saint-Denis et en culbuta plusieurs escadrons. M. le Prince, n'espérant plus achever son mouvement sans combattre, rappela le comte de Tavanne, qui déjà avait dépassé les faubourgs de Paris, et prit position en avant de la porte Saint-Antoine, dans les retranchements construits par les bourgeois [1] pour dé-

[1] Ces retranchements avaient dix-huit cents toises de circuit et entouraient tout le faubourg, s'appuyant d'un côté aux collines de Charonne, et de l'autre à la rivière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

fendre à l'armée lorraine les approches de Paris.

Le faubourg Saint-Antoine se divise en trois rues principales, dites de Charenton, de Saint-Antoine et de Charonne ; elles forment la patte d'oie et aboutissaient alors à une grande place devant la porte de la ville, sous le canon de la Bastille. Des rues transversales coupent les trois grandes rues et établissent entre elles plusieurs communications parallèles. M. le Prince rangea ses bagages sur la place et le long des murs de la ville. Il construisit des barricades à quelque distance en arrière des retranchements, pour servir de seconde ligne de défense, et fit créneler et percer les maisons comme autant de citadelles. Plaçant ensuite le duc de Nemours dans la rue de Charenton, M. de Vallon dans la grand'rue du faubourg, M. de Tavanne dans celle de Charonne, lui-même, avec le duc de La Rochefoucault, le prince de Marsillac et cinquante de ses plus braves amis, il se tint prêt à porter secours partout où le péril deviendrait extrême.

A sept heures du matin les armées étaient en présence. Elles avaient pour chefs les deux plus grands capitaines du monde; jamais tant de jeunes seigneurs ne s'étaient mêlés dans les rangs des simples soldats; tout annonçait une de ces journées fatales qui consolident ou précipitent les trônes. Anne d'Autriche, jusqu'alors si intrépide, sentit défaillir son courage. Réfugiée au pied des autels dans un couvent de Saint-Denis, elle y passa le jour en prières. Louis XIV avait suivi son armée; du haut des collines de Charonne, il présidait, comme d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

amphithéâtre, aux jeux sanglants qui se préparaient. Impatient de la victoire, il envoyait message sur message à M. de Turenne pour le presser de châtier les rebelles; Turenne répondait : « Qu'il n'avait point de canons et peu d'infanterie; que les soldats ne pouvaient enfoncer des retranchements et des barricades sans autres outils que leurs mains : désormais l'ennemi ne pouvant plus échapper, il fallait attendre l'arrivée du maréchal La Ferté, avec l'artillerie et le gros de l'armée. »

Tant de prudence étonnait le jeune monarque; le duc de Bouillon vint avertir son frère que déjà on murmurait autour du cardinal Mazarin le mot de trahison. M. de Turenne donna donc le signal du combat sans attendre son artillerie. Lui-même conduisit l'attaque du centre par la grand'rue du faubourg; il confia sa gauche à M. de Navailles et la droite au jeune Saint-Maigrin, colonel lieutenant des gendarmes et chevau-légers de la Reine.

Une rivalité d'amour animait Saint-Maigrin contre M. le Prince [1]; il avait juré de le combattre corps à corps dans cette journée, et deux autres seigneurs, par émulation de chevalerie, avaient fait le même serment :

[1] « Saint-Maigrin, outre qu'il était fort vaillant, avait dès longtemps une haine particulière contre M. le Prince à cause de la seconde fille du marquis du Vigean, qui est maintenant carmélite, dont Saint-Maigrin avait été fort amoureux, et en termes de l'épouser. M. le Prince en devint aussi amoureux et obligea Saint-Maigrin de quitter prise, ce qu'il n'avait jamais pu oublier; aussi avait-il conspiré avec deux autres de ses amis de ne s'arrêter qu'à la personne de M. le Prince dans le combat. »

(*Mémoires de Conrart.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

l'un était le marquis de Rambouillet, frère de l'illustre Julie d'Angennes [1]; l'autre le marquis de Mancini, à peine âgé de dix-sept ans, neveu du cardinal Mazarin et l'espoir de sa famille. Tavanne ne put résister à l'impétuosité de leur attaque; le retranchement et la barricade de la rue de Charonne furent emportés en un instant. Les mousquetaires de M. le Prince tinrent ferme cependant dans les maisons des deux côtés de la rue, et les gardes françaises y étant entrées pour les déloger, on se battait à chaque étage, dans chaque chambre. Saint-Maigrin, ne contenant plus son impatience, s'élance à la tête des gendarmes et des chevau-légers, balaye tout sur son passage et parvient jusqu'au marché peu éloigné des portes de la ville, devant laquelle M. le Prince avait pris poste avec sa réserve. L'intrépide escadron s'ébranlant alors, le choc fut terrible; Saint-Maigrin, Rambouillet et Mancini tombèrent aux pieds de M. le Prince, tous trois frappés mortellement. Les gendarmes et chevau-légers rompus prirent la fuite, les gardes françaises abandonnées sortirent précipitamment des maisons, et les mousquetaires de M. le Prince, tirant sur eux par les fenêtres, en firent un grand carnage; cette division de l'armée royale, ramenée jusqu'au retranchement à l'ex-

[1] Julie-Lucie d'Angennes, fille de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, et de Catherine de Vivonne. Elle était née en 1607 et épousa, en 1645, Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, qui l'avait aimée pendant quatorze ans. L'esprit et les grâces de Julie d'Angennes firent le principal ornement de l'hôtel de Rambouillet, où se réunissaient les beaux esprits. Un grand nombre de pièces de vers furent composées à sa louange, notamment *la Guirlande de Julie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

trémité du faubourg et presque entièrement détruite, ne put renouveler ses attaques pendant la journée. Le duc de Nemours repoussa aussi, par une charge brillante, la cavalerie de M. de Navailles, qui s'était imprudemment engagée dans la rue de Charenton, sans attendre son infanterie ; mais c'était au centre de la bataille que se portaient les plus grands coups.

M. de Turenne, après avoir mis en mouvement les corps de Saint-Maigrin et de Navailles, s'avança lui-même avec autant de résolution et plus de sang-froid qu'aucun brave des deux armées. Marchant en ordre, renversant tout ce qui se trouvait à sa rencontre, il parvint à la barricade en face de l'abbaye Saint-Antoine, et s'en empara malgré la résistance de MM. de Vallon et de Clinchamp, qui furent blessés et mis hors de combat. Sur cette nouvelle, M. le Prince, victorieux à l'aile gauche, revint avec ses intrépides compagnons, chargea M. de Turenne sans pouvoir l'enfoncer, mais le contraignit à reculer et reprit la barricade. A peine l'avait-il réparée, que Turenne ramena ses gens à l'attaque et obligea M. le Prince à plier à son tour. Enfin un dernier effort de M. le Prince força Turenne à reculer une seconde fois et à sortir de la barricade.

Les prodiges de valeur faits en ce jour par la jeune noblesse étonnèrent les vieux guerriers formés dans les camps de Gustave-Adolphe et de Wallenstein. Jamais lutte ne fut soutenue de part et d'autre avec une obstination plus acharnée. Jamais la valeur et la conduite n'eurent plus de part à la victoire. Les officiers, plus nom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

breux dans la mêlée que les simples soldats, montraient l'ardeur des anciens chevaliers et la science des guerriers modernes; le grand Turenne et le grand Condé, à portée de pistolet l'un de l'autre, combattaient de leur personne et faisaient admirer le contraste de la fureur martiale et du sang-froid le plus intrépide. Vers midi la chaleur du jour devenait excessive; la plupart des chefs étaient blessés, tous succombaient de fatigue; le combat demeura suspendu quelques instants [1].

Ce repos fut favorable aux royalistes, qui, ayant été joints par le reste de leur infanterie, purent reprendre l'offensive avec des troupes fraîches et plus nombreuses. N'espérant pas cependant emporter de front une troisième fois la barricade que M. le Prince défendait en personne, dans la rue Saint-Antoine, Turenne renforça sa gauche de plusieurs régiments et enjoignit au marquis de Navailles, qui la commandait, de pousser le duc de Nemours dans la rue de Charenton; puis de tourner par les rues transversales pour venir attaquer M. le Prince par derrière. Nemours, cédant à la supériorité du nombre, fut obligé de reculer, et le prince de Condé allait être tourné par Navailles quand, averti du danger, il envoya le duc de La Rochefoucault, avec une partie de son infanterie, repousser l'ennemi dans la rue de Charenton,

[1] « Il faisait alors une chaleur insupportable, et M. le Prince, qui était armé et qui agissait plus que tous les autres, était tellement fondu de sueur et étouffé dans ses armes, qu'il fut contraint de se faire désarmer et débotter, et de se jeter tout nu sur l'herbe d'un pré où il se tourna et vautra comme les chevaux qui se veulent délasser; puis il se fit rhabiller et armer, et retourna au combat. » (*Mémoires de Conrart.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

pendant que lui-même continuerait à faire face à M. de Turenne.

Le duc de Nemours rallia ses troupes pour seconder l'attaque du duc de La Rochefoucault ; le duc de Beaufort, qui en ce moment sortait de Paris où il avait fait de vains efforts pour décider les bourgeois à le suivre, se joignit à eux. Tous les gens de qualité qui n'avaient pas de commandement particulier, voulurent prendre part à ce fait d'armes qui devait décider du sort de la journée. Ils s'avancèrent dans la rue de Charenton à travers une grêle de balles que l'infanterie de Navailles, déjà entrée dans les maisons, faisait pleuvoir des fenêtres. Bientôt les soldats, découragés d'un feu si meurtrier, refusèrent d'aller plus avant ; les chefs mirent pied à terre et continuèrent à pousser l'ennemi qui pliait devant eux ; mais à chaque pas leurs rangs s'éclaircissaient. MM. de Montmorency, de Tarente, de Flamarins, d'Escars, de Castries [1], de Guitaut, de La Roche-Giffart, de Bossu, de La Mothe-Guyon, de Bercennes, plusieurs autres tombèrent frappés au milieu de leurs amis. La Rochefoucault, Beaufort, Nemours et le jeune Marsillac arrivèrent seuls à la barricade ; ils y entrèrent intrépidement tous les quatre et entreprirent de s'y défendre contre l'armée ennemie, certains que M. le Prince ne tarderait pas à les secourir.

[1] René-Gaspard de La Croix, marquis de Castries, né en 1611, mort en 1674. Il était fils de Jean de la Croix, baron de Castries, et de Louise de L'Hôpital ; il épousa Louise de Bonzy, sœur du cardinal de Bonzy, et en eut dix enfants, dont cinq filles furent religieuses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

A la nouvelle du danger que couraient ses plus chers amis, M. le Prince quitta tout pour les sauver ; suivi de ce qui lui restait de gentilshommes, il s'enfonça dans la rue de Charenton et pénétra jusqu'à la barricade. Il était temps ; le duc de Nemours avait reçu treize coups dans ses armes ; La Rochefoucault, frappé d'un coup de mousquet à la tête, était tombé sans connaissance dans les bras de son fils, qui l'emportait en chancelant ; le duc de Beaufort seul faisait encore face à l'ennemi. M. le Prince les fit remonter à cheval et assura leur retraite ; puis réunissant toutes ses troupes sur la place, en avant de la porte Saint-Antoine, il les reforma en bataille et se prépara à renouveler le combat.

Le maréchal de La Ferté venait d'arriver avec sa grosse artillerie ; des batteries, placées dans les trois rues principales du faubourg, foudroyaient les débris de l'armée des Princes rassemblés sur un seul point. Le plus héroïque courage ne pouvait plus désormais prétendre qu'à une mort glorieuse, quand une volée de canon, partie des remparts de la Bastille et dirigée contre les troupes royales, annonça un grand changement dans la fortune des partis. Au même moment un écuyer vint avertir M. le Prince que Mademoiselle l'attendait dans une maison attenante aux murs de la ville.

Le héros malheureux se présenta devant la princesse, l'épée nue à la main, ses armes brisées, le visage couvert de sang. Vivement touchée de le voir dans cet état, Mademoiselle se hâta de lui annoncer qu'elle apportait l'ordre d'ouvrir à ses troupes les portes de la ville et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

faire marcher à leur secours les compagnies bourgeoises. A cette nouvelle inattendue, la fermeté de M. le Prince l'abandonna tout à coup, il se laissa aller sur un siége, et fondant en larmes : « Ma cousine, dit-il, vous voyez un homme au désespoir : j'ai perdu tous mes amis ; MM. de La Rochefoucault, de Nemours, de Vallon, de Clinchamp, de Guitaut, sont blessés à mort. » Mademoiselle lui donna de meilleures espérances [1] et chercha à lui persuader de rester auprès d'elle ; mais M. le Prince lui répondit : « Qu'il ne pouvait rentrer que le dernier, et qu'il aimerait mieux mourir que de faire sa retraite en plein jour

[1] Mademoiselle venait de rencontrer plusieurs des amis de M. le Prince qu'on rapportait blessés dans Paris. Elle était accompagnée de madame de Châtillon, qui reçut un message du duc de Nemours, lequel l'envoyait avertir « qu'il venait d'être blessé à la main ; que ce ne serait rien, mais qu'il s'était détourné de peur de l'effrayer parce qu'il était tout en sang. » Madame de Châtillon quitta aussitôt la princesse pour aller trouver M. de Nemours. En continuant sa route, Mademoiselle trouva le duc de La Rochefoucault soutenu sur son cheval par deux hommes, et ne paraissant occupé que d'émouvoir le peuple par le spectacle de ses blessures, afin de le décider à secourir M. le Prince. « J'eus, continue Mademoiselle, beaucoup de pitié de M. de La Rochefoucault. Après l'avoir quitté, je trouvai, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, Guitaut à cheval, sans chapeau, tout déboutonné, qu'un homme aidait parce qu'il n'eût pu se soutenir sans cela : il était pâle comme la mort. Je lui criai sans m'arrêter : *Mourras-tu, Guitaut ?* Il me fit signe de la tête que non. Il avait pourtant un grand coup de mousquet dans le corps. Puis je vis Vallon qu'on portait en chaise. Il me dit : *Hé bien, ma bonne maîtresse, nous sommes donc tous perdus !* Je l'assurai que non. Il me répondit : *Vous me rendez la vie dans l'espérance d'avoir retraite pour nos troupes.* Je vis aussi le marquis de La Roche-Giffard, blessé à la tête et qu'on rapportait sur une échelle. C'était un homme beau et bien fait, et en cet état il ne laissait pas d'avoir bonne mine. Il me fit fort grande pitié ; il avait déjà perdu toute connaissance, et, ce qui était pis, c'est qu'il était de la religion. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

devant les Mazarins. » Il lui demanda de se tenir auprès des portes pour assurer le passage des bagages et des blessés; puis, la quittant précipitamment, il courut rejoindre ses troupes [1].

[1] Il existe un grand nombre de relations de la bataille du faubourg Saint-Antoine, écrites par des témoins oculaires qui paraissent également dignes de foi, tels que le duc de La Rochefoucault, le prince de Tarente, le marquis de Monglat. Il est cependant très-difficile de faire concorder leurs témoignages. Nous avons composé notre récit des circonstances qui nous ont paru les mieux appuyées dans les relations diverses. Nous citerons encore ici les *Mémoires de l'empereur Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène; le lecteur y trouvera sans doute plus de netteté que dans notre travail et dans celui de tous les autres historiens.

« Après la retraite du duc de Lorraine, Condé accourut en toute hâte de Paris et se mit à la tête de son armée; il la ramena entre Saint-Cloud et Suresne, gardant le pont de Saint-Cloud. Le 1er juillet, Turenne passa la Marne à Meaux, se porta sur Épinay; le maréchal de La Ferté le joignit : la cour s'établit à Saint-Denis. Il jeta un pont vis-à-vis Épinay, profitant d'une île formée par la Seine, afin de pouvoir attaquer Condé sur les deux rives; mais ce prince leva son camp, traversa le bois de Boulogne et se présenta à la barrière de la Conférence. Les Parisiens lui refusèrent l'entrée de leur ville; il tourna les murailles. Turenne, qui suivait son mouvement, marcha sur La Chapelle; il arriva à temps pour charger l'arrière-garde. L'intention de Condé était de se porter sur Charenton; mais, vivement poussé, il se jeta dans le faubourg Saint-Antoine, derrière les retranchements que les bourgeois avaient construits autour de leur faubourg pour se mettre à l'abri des maraudeurs qui infestaient les environs de la capitale, et qui s'appuyaient d'un côté aux pieds des collines de Charenne, et de l'autre à la Seine; ils avaient dix-huit cents toises de circuit. Ce faubourg formait une patte d'oie; les principales rues aboutissaient à la porte de la ville, sous la Bastille, dont le canon dominait tout le faubourg, et enfilait les trois débouchés; indépendamment de cela, des barricades furent élevées au milieu de ces trois rues, et le prince de Condé fit occuper et créneler les principales maisons par des détachements d'infanterie. Turenne attaqua ce faubourg; il pénétra par trois points : la droite, sous les ordres du marquis de Saint-Maigrin, entra par la rue de Charenton; le centre, où se trouvait le maréchal, s'empara de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Protégé par l'artillerie de la ville, il combattit encore pendant plusieurs heures et opéra sa retraite sur le soir sans laisser en arrière un blessé ni un chariot de bagages.

barrière du Trône; et la gauche, sous le marquis de Navailles, longea la rivière, se dirigeant sur la place d'armes. Les retranchements n'opposèrent pas de résistance ; on se battit aux barrières : Saint-Maigrin s'empara de celle de Charonne, et mit en déroute les troupes qui lui étaient opposées ; sa cavalerie se lança imprudemment dans la rue et arriva jusqu'à la place du marché ; elle fut chassée par Condé, qui la battit avec une cinquantaine d'officiers d'élite. A la gauche, les troupes royales parvinrent jusqu'à la barrière, elles s'emparèrent même du jardin de Rambouillet ; mais les ducs de Beaufort et de Nemours s'avancèrent à la tête de la jeunesse de Paris, et les repoussèrent. Navailles avait eu la précaution de faire occuper solidement les têtes des rues, ce qui lui donna les moyens de conserver la barrière. Turenne pénétra lui-même dans la principale rue ; il arriva à l'abbaye Saint-Antoine, mais il fut repoussé par le Prince, qui accourut à la tête de quelques officiers de sa maison, et le ramena jusqu'au delà de la barrière. Peu d'instants après, Turenne rentra dans la rue avec des troupes fraîches. Un grand nombre de petits combats singuliers signalaient la bravoure des deux partis, lorsque enfin le maréchal de La Ferté arriva avec l'artillerie. Turenne en plaça aussitôt une batterie près de l'abbaye Saint-Antoine, et en envoya également à l'attaque de droite et à celle de gauche. Profitant, d'ailleurs, de la grande supériorité de ses troupes, il enleva plusieurs grosses maisons où s'étaient crénelés les Frondeurs qui, se voyant forcés de tous côtés, perdirent courage et se sauvèrent en désordre sur la place d'armes, en avant de la porte Saint-Antoine. Dans ce moment, Mademoiselle apporta aux bourgeois de service à cette porte l'ordre de l'Hôtel de Ville, de l'ouvrir à l'armée de Condé qui, ranimée par cette heureuse nouvelle, rentra dans Paris avec assez d'ordre et alla se camper et se retrancher sur l'autre rive de la Seine, derrière la petite rivière des Gobelins. Au même moment, Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille, ce qui empêcha l'armée du Roi de poursuivre, dans la capitale, l'ennemi vaincu qui lui échappait. Ce combat fut fort opiniâtre ; l'animosité était grande de part et d'autre, surtout parmi les officiers. La cour en avait été spectatrice des hauteurs de Charonne où elle s'était placée dès le matin. Dans la nuit, elle retourna à Saint-Denis. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les soldats, joyeux de ce dénoûment inespéré, formaient leurs rangs devant la porte Saint-Antoine, buvaient, à la santé de Mademoiselle, du vin qu'elle leur faisait distribuer, puis entraient en chantant dans Paris.

Le Roi et le cardinal Mazarin, toujours placés sur les hauteurs de Charonne, se refusèrent longtemps à croire que la ville se fût déclarée pour les Princes; quand ils ne purent plus en douter, ils se retirèrent avec un profond dépit, accusant Mademoiselle de leur avoir enlevé la victoire et se promettant de l'en punir un jour.

C'était en effet la fille de Gaston qui avait arraché aux officiers de l'Hôtel de Ville une résolution si contraire à leur politique; dès le commencement de la journée, elle avait vivement remontré à son père qu'il ne pouvait avec honneur abandonner M. le Prince, prêt à périr pour la cause commune. Le duc d'Orléans, découragé du mauvais succès de la dernière émeute, n'osait contrevenir aux ordres des magistrats qui prescrivaient aux habitants une exacte neutralité et permettaient seulement de laisser entrer dans la ville les blessés hors de combat. Cependant le grand nombre de ces blessés inspirait une vive pitié. La populace, excitée par le duc de Beaufort, s'attroupait sur toutes les places; les bons bourgeois eux-mêmes ne voyaient pas sans inquiétude un triomphe si complet pour le cardinal Mazarin. Mademoiselle, revenant alors à la charge auprès de son père, lui arracha un écrit par lequel il avouait sa fille de tout ce qu'elle voudrait dire ou faire en son nom.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Munie de cette lettre de créance, l'intrépide princesse se rendit à l'hôtel de ville, suivie de mesdames de Nemours, de Châtillon, de Rohan et de plusieurs autres femmes de la cour. Une foule immense, attroupée sur la place de Grève, la salua à son arrivée et se montra prête à obéir à tous ses ordres. Mademoiselle entra dans la salle du conseil où se trouvaient réunis le maréchal de L'Hôpital, le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et autres officiers. Elle harangua l'assemblée et tenta de la déterminer à donner l'ordre de recevoir l'armée des princes dans la ville. N'obtenant rien pas ses exhortations et ses prières, elle recourut à des moyens plus efficaces, et leur déclara nettement « que, s'ils persistaient à refuser, ils n'étaient pas en sûreté de leurs vies [1]. » Le maréchal de L'Hôpital et quelques autres officiers de la ville, épouvantés de ces menaces, signèrent enfin l'ordre aux colonels des compagnies bourgeoises et au gouverneur de la Bastille, de se conformer en toutes choses aux instructions qui leur seraient données de la part du duc d'Orléans.

D'autres calculs que ceux de la politique excitaient en ce moment le zèle de Mademoiselle [2]. Les dangers, la

[1] « Mademoiselle jura plusieurs fois au maréchal de L'Hôpital et au prévôt des marchands que, s'ils ne signaient, ces gens-là, qu'elle leur montrait par la fenêtre, le leur feraient bien faire. Elle dit beaucoup de choses étranges à ces deux messieurs, et entre autres au maréchal de L'Hôpital *qu'elle lui arracherait la barbe, et qu'il ne mourrait jamais que de sa main*. Ce fut elle aussi qui fit tirer le canon de la Bastille, et même il y en a qui disent qu'elle mit le feu de sa propre main au premier qui fut tiré. » (*Mémoires de Conrart.*)

[2] Mademoiselle était fort jalouse de madame de Châtillon, et espérait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

valeur héroïque de M. le Prince avaient ranimé l'ancienne préférence qu'elle avait eue pour lui. Après l'avoir quitté à la porte Saint-Antoine, l'image du héros pâle et sanglant était présente à sa pensée, et, pendant le reste du jour, elle s'occupa avec un soin et une habileté merveilleuse des détails militaires dont il l'avait priée de se charger.

Enfin, à six heures du soir, M. le Prince rentra, lui huitième ; Mademoiselle courut à sa rencontre, il lui parut tout autre que le matin ; son air était riant et satisfait. Il reconnut dans les termes les plus affectueux les services qu'il avait reçus de sa cousine. Pour gage de reconnaissance, il ne témoigna aucun ressentiment au duc d'Orléans, qui l'attendait à la porte Saint-Antoine. Ils s'embrassèrent aussi cordialement que s'ils eussent eu sujet d'être fort contents l'un de l'autre, et se rendirent ensemble à l'hôtel de ville pour remercier le prévôt des marchands et les échevins. M. le Prince visita ensuite son armée campée dans le Pré-aux-Clercs, et alla enfin se

par le grand service qu'elle rendait à M. le Prince en ce moment, se rendre plus considérable auprès de lui que sa rivale. Cette préoccupation perce bizarrement dans le récit qu'elle fait des grands événements de la journée. « Madame de Châtillon dîna avec moi ; elle faisait des mines les plus ridicules du monde dont on se serait bien moqué si on eût été en humeur de cela. Son embarras lui avait fait oublier ses charmes ; il n'y en avait pas un d'étalé ce jour-là ; et comme elle est fort brune naturellement, cela paraissait extrêmement en plein jour. Quand M. le Prince entra dans la chambre où nous étions, il lui fit les plus terribles yeux du monde, et lui marqua par sa mine qu'il la méprisait fort. J'en fus fort aise ; et elle en fut si sensiblement touchée qu'elle pensa s'évanouir, il lui fallut donner de l'eau ; ensuite elle s'en alla. »

(*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

reposer à l'hôtel de Condé des fatigues de la journée.

Le lendemain les principaux chefs du parti, réunis au Luxembourg, examinèrent l'état de leurs affaires. Ils reconnurent que les débris de l'armée, recueillis dans Paris, restaient trop faibles pour tenir la campagne, et que leur ruine complète était prochaine et inévitable, s'ils n'obtenaient enfin les secours d'hommes et d'argent jusqu'alors demandés sans succès au Parlement et à l'hôtel de ville. Loin cependant que les magistrats se montrassent disposés à accorder ces secours, ils blâmaient hautement la faiblesse du maréchal de L'Hôpital et du prévôt des marchands, qui s'étaient laissé arracher l'ordre d'ouvrir les portes de la ville. Les amis du Prince résolurent donc de recourir encore aux violences. Celles qui depuis deux mois ensanglantaient Paris n'avaient tourné qu'à la honte de leurs auteurs; mais les partis engagés dans ces voies désastreuses savent rarement retourner en arrière. On attribuait « l'inutilité des tentatives précédentes à la timidité de l'exécution. Cette fois les troupes campées dans le Pré-au-Clercs fourniraient de nouveaux moyens d'attaque; et sans doute la populace, guidée et soutenue par cinq ou six mille vieux soldats, triompherait facilement des compagnies bourgeoises. »

Déterminés à pousser les choses à l'extrême, les Princes annoncèrent la résolution de se présenter à l'hôtel de ville, où une assemblée générale des notables habitants venait d'être convoquée par arrêt du Parlement. Après avoir remercié la ville des secours qu'ils en avaient reçus le jour de la bataille, ils se proposaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de demander les moyens de continuer la guerre, et rien ne fut épargné pour obtenir de cette démarche un résultat décisif. Des soldats, choisis parmi les plus intrépides, se déguisèrent en artisans [1] ; mêlés à la populace, ils occupèrent de bonne heure la place de Grève et les maisons voisines ; ils devaient, à un signal donné, briser les portes de l'hôtel de ville, incendier l'édifice, se précipiter sur l'assemblée, et épouvanter par de terribles exemples ceux qui oseraient résister à l'avenir.

Il est juste de remarquer qu'au moment où le prince de Condé se laissait entraîner dans cette détestable conspiration, les ducs de Nemours, de La Rochefoucault, de Rohan et plusieurs autres de ses nobles amis, étaient retenus loin de lui par suite de leurs blessures. Le duc de Rohan, informé de ce qui se préparait, envoya même un de ses gentilshommes représenter à M. le Prince « qu'une action de cette qualité aurait assurément de mauvaises conséquences, et ne pouvait manquer d'attirer sur ses auteurs l'aversion des peuples ; qu'il était bien fâcheux à un prince, pour faire résoudre quelque chose en sa faveur, d'y apporter le fer et le sang, et d'en avoir l'obligation à la canaille, qui, dans une autre occasion, pourrait être tournée contre lui ; qu'il serait mieux de prendre une autre voie ; d'aller à l'hôtel de ville accompagné de deux cents gentilshommes, d'y déclarer franchement la nécessité de l'union entre la

[1] Un seul fripier de la rue Quincampoix déposa avoir loué deux cents habits aux soldats du régiment de Bourgogne. Plusieurs soldats et un capitaine furent trouvés parmi les morts, vêtus de ces habits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

ville de Paris et les Princes, et de prier le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, de se retirer si ses sentiments n'étaient pas conformes à la proposition. En procédant ainsi par autorité, ajoutait le duc de Rohan, messieurs les Princes ne rencontreraient probablement pas de résistance et obtiendraient toutes choses sans violence ni effusion de sang. »

Au mépris de ces conseils, les préparatifs de meurtre et d'incendie furent continués ; une sombre terreur se répandit dès le matin par la ville ; plusieurs des bourgeois nommés dans les quartiers pour assister à l'assemblée, reçurent avis du danger qui les menaçait ; la plupart cependant demeurèrent inébranlables et se rendirent à l'hôtel de ville, décidés à ne point se séparer du Parlement [1].

A six heures du soir, les ducs d'Orléans et de Beaufort, le prince de Condé et autres princes et seigneurs, entrèrent dans l'assemblée et prirent place auprès du maréchal de L'Hôpital et du prévôt des marchands. Le duc d'Orléans, portant la parole, « remercia les bourgeois du passage donné aux troupes le mardi précédent ; il protesta que les intérêts de la ville de Paris lui avaient tou-

[1] L'assemblée fut composée de douze députés élus dans chacun des seize quartiers de Paris ; la moitié de ce nombre pris parmi les officiers des compagnies souveraines, les autres parmi les bourgeois et notables marchands ; de six députés de chacun des six corps de métiers ; des quarteniers, échevins et conseillers de la ville ; de tous les curés des paroisses, et des députés des communautés ecclésiastiques. Cette assemblée, présidée par le prévôt des marchands et le gouverneur de la ville, formait l'élite de la population.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

jours été aussi chers que les siens propres, et demanda en son nom et au nom du prince de Condé, qu'il leur fût donné acte de l'offre qu'ils faisaient de leurs services, pour assurer la manutention des arrêts du Parlement et des ordonnances du corps de ville. » Quelques voix s'élevèrent alors pour proposer l'union avec les Princes. Les clameurs de la multitude attroupée sur la place de Grève répondirent à ce signal ; mais, sans en paraître intimidé, le procureur du Roi prit la parole et prononça un long discours dans lequel, loin de faire mention de l'union de la Ville avec les Princes, il proposait « de députer vers le Roi pour supplier Sa Majesté de revenir à Paris sans le cardinal Mazarin et de donner la paix à ses peuples. »

La délibération s'ouvrit sur ces conclusions du procureur général, et la majorité se montrait disposée à les adopter, quand le prince de Condé se leva de sa place et quitta brusquement la salle. Arrivé sur le perron de l'hôtel de ville, il dit à haute voix : « Ces gens ne veulent rien faire pour nous, ils ne cherchent qu'à gagner du temps ; ce sont des *Mazarins*, faites-en ce que vous voudrez ; » puis, montant dans son carrosse avec le duc d'Orléans, il s'éloigna rapidement de la place de Grève : le duc de Beaufort et quelques autres seigneurs prirent poste dans la boutique d'un mercier, rue de la Vannerie.

Aussitôt après le départ des Princes, on entendit plusieurs coups de fusil ; des gens armés arrivèrent par toutes les rues, et bientôt un feu de mousqueterie très-nourri

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

fut dirigé contre les fenêtres de l'hôtel de ville. Quelques bourgeois épouvantés écrivirent en grosses lettres sur des écriteaux ces mots : *Union avec les Princes*, et les attachèrent aux fenêtres en manière de sauvegarde. Mais l'attaque n'en devint que plus violente, et le maréchal de L'Hôpital reconnut qu'elle était conduite par des hommes entendus au métier de la guerre.

Les assaillants, ayant formé des amas de bois devant les portes, les frottèrent d'huile et de résine et y mirent le feu avec des torches; une épaisse fumée pénétra alors dans l'intérieur; tous les bourgeois, se croyant destinés à une mort certaine, se confessèrent aux curés qui faisaient partie de l'assemblée [1], et se préparèrent à vendre chèrement leur vie. Des barricades, construites à la hâte au pied des degrés intérieurs, opposèrent une résistance inattendue à la populace qui, après avoir inciendié les portes, se précipitait dans le vestibule. Un combat furieux s'engagea autour de ces barricades; plus de deux cents séditieux y perdirent la vie sans parvenir à les forcer. Faute de munitions, les assiégés furent enfin réduits à les abandonner ; mais la nuit déjà avancée favorisa leur éva-

[1] Les ecclésiastiques témoignèrent beaucoup de courage et de charité. Le curé de Saint-Jean, étant parvenu à sortir de l'hôtel de ville, courut à son église chercher le Saint Sacrement qu'il promena plusieurs fois sur la Grève sans pouvoir dissiper les séditieux. Le curé de Saint-Médéric, percé de plusieurs coups, parvint, à travers mille dangers, jusqu'à la boutique où le duc de Beaufort s'était retiré. Le prince se faisait raconter, et écoutait avec indifférence, le récit de ce qui se passait sur la Grève ; il ne parut guère plus touché des vifs reproches que lui adressa le respectable ecclésiastique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

sion ; quelques-uns sortirent déguisés par des issues secrètes, et regagnèrent heureusement leur logis ; d'autres, enfermés dans les réduits les plus cachés, y attendirent le jour ; plusieurs [1] rachetèrent leur vie à prix d'argent ; le plus grand nombre cependant n'échappa point aux sévices, aux blessures ou à la mort.

Les sieurs Le Gras et Doujat, l'un maître des requêtes, l'autre conseiller de la grand'Chambre, se sauvaient ensemble, protégés par des bandits auxquels ils avaient promis chacun trente pistoles. A quelque distance de l'hôtel de ville, ils furent reconnus et poignardés presque sous les yeux du duc de Beaufort [2] ; Gilbert-Desvoisins, ami particulier de M. le Prince, fut dépouillé et laissé pour mort sur la place. Le conseiller Ferrand, fils du doyen de la grand'Chambre, fut égorgé de sang-froid. Le brave Miron, échappé de l'hôtel de ville, courait dans son quartier pour réunir sa compagnie et venir au secours de ses confrères ; il fut assailli et percé de coups. Sa femme, animée d'une haine furieuse contre la cour, témoignait peu de souci de ce tumulte : « Ce n'était pas grand malheur, disait-elle, que quelques Mazarins fussent maltraités par le peuple. » Quand elle reconnut son mari qu'on rapportait mort sur un brancard, un accès de douleur frénétique la saisit, et elle ne recouvra jamais la raison.

[1] Le maréchal de L'Hôpital se confia à un valet d'auberge qui le conduisit chez son maître.

[2] Le duc de Beaufort empêcha qu'on achevât Doujat, qui était de ses amis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Les Princes, enfermés au Luxembourg, écoutaient avec indifférence le récit de ces scènes de carnage, sans même se mettre en peine de leurs serviteurs compromis dans la mêlée. M. de Goulas, secrétaire du duc d'Orléans, s'étant arrêté à l'hôtel de ville quelques moments après le départ de son maître, y fut retenu comme otage. Menacé de périr avec les députés s'il ne parvenait à les sauver, il écrivit à Gaston dans les termes les plus pressants. Le duc répondit froidement au messager « qu'il était bien marri de ce qui arrivait, mais qu'il n'en pouvait mais, et qu'on devait s'adresser au duc de Beaufort. » Le prince de Condé ajouta d'un ton plus dégagé « qu'il n'entendait rien aux séditions et y était fort poltron. » Mademoiselle seule témoigna quelque pitié. Elle sortit même du Luxembourg pour porter secours à l'hôtel de ville, mais son attention fut distraite par des rencontres ridicules dont elle s'amusa en chemin, et elle n'arriva pas jusqu'à la place de Grève.

L'ordre se rétablit enfin vers le milieu de la nuit. Ce qui restait de députés à l'hôtel de ville se retira en sûreté. On jeta dans la rivière les cadavres dont la place était couverte; on répara à la hâte les dégâts les plus apparents, et le lendemain on voyait peu de traces de ce qui s'était passé; mais une consternation générale régnait dans la ville[1]. Un grand nombre des plus notables bourgeois sortirent de Paris; tous éprouvèrent une indignation profonde. « Jamais, disait l'avocat général Talon, une

[1] Le prix du pain augmenta subitement jusqu'à huit et dix sous la livre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

action plus farouche, plus brutale et plus sauvage n'avait été commise en France. « Malgré les efforts des Princes pour s'en disculper, ils furent généralement reconnus pour les auteurs de cette odieuse trame. Plusieurs magistrats osèrent la leur reprocher en face. « Les plus modérés, refusant de croire que de grands et nobles princes se fussent rendus coupables d'une lâcheté si noire et si atroce, s'indignaient cependant que Leurs Altesses eussent laissé pendant cinq heures un si grand nombre de gens de bien dans le plus extrême danger, sans s'inquiéter de leur porter secours. »

Le Parlement prit alors la résolution de suspendre ses assemblées. Rien n'était plus contraire aux intérêts des Princes, qui ne pouvaient se passer de l'autorité des compagnies et des moyens d'une administration régulière, pour obtenir des habitants les secours d'hommes et d'argent nécessaires à la continuation de la guerre. Gaston se rendit de sa personne chez les principaux magistrats, et s'efforça de leur persuader de revenir au Palais ; mais il n'obtint d'abord aucun succès. La femme du président Charton lui demanda « si c'était donc ainsi qu'il voulût absolument la mort de son mari, et que n'ayant pas été tué à l'hôtel de ville, Charton dût aller au Palais pour se faire assassiner. Elle ajouta qu'elle ne le laisserait sortir de sa maison que si Son Altesse lui envoyait M. de Valois en otage. »

Espérant plus de succès auprès des bourgeois, les Princes firent convoquer une nouvelle assemblée à l'hôtel de ville, à l'effet de pourvoir aux charges vacantes du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

gouverneur de Paris et du prévôt des marchands. Les notables qui devaient assister à cette assemblée, furent choisis chez les quarteniers dans les formes ordinaires; mais les habitants les plus considérables étaient sortis de la ville; la violence et la fraude dominèrent dans les élections; et cependant lorsque les députés furent réunis à l'hôtel de ville, il fallut encore recourir aux plus honteux expédients pour obtenir la majorité en faveur des candidats du parti des Princes. Le conseiller Broussel ne l'emporta que de quatre voix sur le président Charton, et le duc de Beaufort ne fut nommé gouverneur de Paris qu'à la même majorité.

La nouvelle administration abandonnant aussitôt les errements de l'ancienne, et, se séparant de la politique jusqu'alors suivie par la magistrature et la bourgeoisie de France, proclama l'union de la ville de Paris avec MM. les Princes, et conclut un traité par lequel elle s'engageait « à travailler à remettre l'État dans sa première forme; à établir, sous l'autorité souveraine du Roi, le conseil légitime des princes du sang, des officiers de la couronne, et de ceux qui sont issus des grandes maisons et familles anciennes, lesquels, par affection naturelle et intérêt particulier, sont portés à la conservation de l'État [1]. »

Forts de l'appui du corps de ville, les Princes espérèrent triompher enfin de la résistance du Parlement, et sollicitèrent de nouveau l'assemblée générale des Cham-

[1] Article 4 de l'union de la ville et de MM. les Princes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

bres. Un profond dissentiment se manifesta alors entre les membres de la compagnie. Plusieurs, intimidés ou séduits, se montraient disposés à plier sous le joug. A la vérité ils étaient peu nombreux et sans crédit dans le public; mais les magistrats austères, ceux même qui se portaient avec le plus d'énergie à la défense de l'ordre légal et des libertés publiques, ne purent s'accorder entre eux pour une conduite commune. Les uns voulaient se rendre à l'assemblée et demander hardiment vengeance de l'attentat commis à l'hôtel de ville. Ils rappelaient « que la Cour ne se devait jamais cacher; que la justice était un dépôt sacré dont les officiers demeurent comptables envers le monarque et les peuples. »

Ces principes qui jusqu'alors avaient réglé la conduite du Parlement, trouvèrent des contradicteurs. L'avocat général Talon lui-même soutint « que toutes sortes de résistance et de contradiction seraient désormais inutiles; la compagnie ne pouvait plus faire le bien ni empêcher le mal. Les Princes se montrant résolus à emporter de gré ou de force toutes choses sans rien excepter, il lui semblait plus honorable et plus avantageux que ce qui était à être fait se délibérât par un petit nombre de Messieurs dont les suffrages seraient suspects, que non pas par le plus grand nombre de la compagnie; quant à lui, il était résolu à ne plus participer à rien par sa présence, et il s'étonnait de voir tant de gens bien intentionnés pour la tranquillité publique, disposés à retourner dans de telles assemblées. »

La cour s'applaudit de cette division. Persuadé que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Parlement perdrait toute sa force morale et cesserait d'être une puissance dans l'État s'il se soumettait au parti des Princes, Mazarin fit jouer les ressorts de sa politique pour diminuer le nombre des magistrats courageux qui voulaient se rendre à l'assemblée. Mathieu Molé le seconda dans des vues plus honorables, avertissant avec autorité ses confrères « que désormais l'honneur et le devoir leur commandaient également de rompre tout commerce avec un parti devenu l'objet de l'exécration publique.

Le plus grand nombre des présidents à mortier, le procureur général Fouquet, les avocats généraux Talon et Bignon cédèrent à ses instances. Ils se tinrent enfermés dans leurs maisons, et le jour de l'assemblée [13 juillet] on ne compta sur les bancs que cent dix conseillers des plus jeunes et des moins expérimentés de la compagnie.

Quand les Princes, accompagnés des ducs et pairs de leur parti et des autres seigneurs qui avaient droit de séance, vinrent prendre leurs places, de violentes clameurs s'élevèrent dans la salle; on leur reprocha durement le massacre de l'hôtel de ville, et la proposition fut faite d'informer contre les auteurs et complices de cet attentat. Loin de chercher à s'y opposer, les Princes affectèrent une plus grande indignation que tous les autres, et, croyant avoir donné par ce procédé quelque satisfaction à la compagnie, M. le duc d'Orléans prit la parole. « Il déplora l'aveuglement de la Reine, qui, toujours préoccupée en faveur du cardinal Mazarin, et dis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

posée à lui sacrifier le bien du Roi et de l'État, ne cherchait qu'à tromper le peuple par les vaines promesses de l'éloignement dudit cardinal. Il demanda l'autorisation de mettre des impôts sur les habitants de la ville de Paris à l'effet de continuer la guerre, et conclut à ce que le Parlement, attendu la captivité du Roi entre les mains du cardinal Mazarin et de ses adhérents, déclarât lui, duc d'Orléans, régent du royaume, et le prince de Condé lieutenant général et chef suprême des armées. »

Le vieux Broussel soutint cette demande par un avis qu'il avait, contre l'usage, apporté tout écrit, et dans lequel il proposa d'accorder aux Princes tant de droits considérés comme apanages inséparables de l'autorité royale, que le conseiller Catinat [1] l'interrompit pour s'étonner qu'il oubliât de mettre dans son avis que MM. les Princes auraient aussi pouvoir de guérir les écrouelles. »

Le discours de Broussel causa dans l'assemblée une agitation si vive que le duc d'Orléans n'osa passer outre et leva la séance ; le lendemain la discussion fut reprise avec une égale chaleur. Le sieur Le Meunier de Lartiges, chef de l'avis opposé à celui des Princes, soutint que : « C'était crime de lèse-majesté de déclarer un régent, alors que le Roi avait été reconnu majeur en Parlement ; que le prétexte du manque de liberté était faux

[1] Pierre Catinat, mort doyen du Parlement en 1676. Il était fils de Catinat, aussi conseiller au parlement de Paris. De son mariage avec Françoise Poirle, dame de Saint-Gratien, Pierre Catinat eut seize enfants ; l'un d'entre eux fut Nicolas Catinat, maréchal de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

et futile, puisqu'il était notoire que Sa Majesté avait tout pouvoir d'éloigner le cardinal Mazarin de ses conseils, et qu'elle promettait même de donner incessamment cette satisfaction à la compagnie. »

La délibération se continua quinze jours, et pendant ce temps les Princes employèrent pour gagner des voix tous les moyens de séduction et de terreur. Le duc d'Orléans parla plusieurs fois avec l'adresse et la facilité qui le rendaient populaire. Le prince de Condé contint ses emportements ordinaires, et il lui en coûta de si grands efforts, que sur les bancs même de la grand'Chambre, il fut saisi d'une fièvre ardente. On l'emporta sans connaissance; le lendemain il revint cependant prendre sa place. De leur côté les défenseurs de l'ordre légal et de l'indépendance des magistrats prolongèrent une généreuse résistance. Plusieurs de ceux qui s'étaient absentés au commencement de la délibération vinrent reprendre leurs places, et le jour où l'on compta les voix pour donner arrêt, cent quarante-trois conseillers étaient présents : soixante-dix-huit votèrent pour l'avis de Le Meunier de Lartiges. La proposition des Princes allait ainsi être rejetée s'ils n'eussent trouvé moyen d'ajourner au lendemain le prononcé de l'arrêt. Pendant la nuit ils firent jouer tant de ressorts, que Lartiges lui-même abandonna son parti et entraîna dans sa défection huit de ses amis.

L'avis de Broussel réunissant alors le plus grand nombre de suffrages, l'arrêt rendu à la majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf, porta : « Qu'attendu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

la captivité du Roi, M. le duc d'Orléans serait déclaré régent du royaume, et supplié d'employer son autorité pour mettre en liberté la personne dudit seigneur Roi ; que M. le prince de Condé serait prié d'accepter le commandement des armées ; qu'il serait écrit à tous les Parlements pour les inviter à rendre de pareils arrêts, et aux villes principales du royaume pour leur enjoindre de s'y conformer. »

En sortant du Parlement, les Princes se rendirent à la Chambre des comptes et à la Cour des aides ; les pouvoirs qui venaient de leur être conférés y furent reconnus sans contradiction. Ils présidèrent ensuite, à l'hôtel de ville, une assemblée de notables bourgeois, et en obtinrent l'autorisation de faire dans Paris des levées de soldats et de deniers [1].

Disposant alors à leur gré des ressources d'une population immense, les Princes croyaient leur succès assuré contre la cour. Bientôt ils s'aperçurent cependant d'un étrange mécompte ; les ordonnances du corps de ville, les arrêts même du Parlement restaient sans force dans l'exécution. Les hommes notables avaient quitté la ville ; les bons bourgeois se tenaient enfermés dans leurs maisons, et les artisans sans ouvrage, attroupés tout le jour sur les places publiques, demandaient à grands cris du pain et le retour du Roi.

[1] Une somme de huit cent mille francs fut mise à leur disposition pour y pourvoir, ladite somme fournie au moyen d'une imposition de soixante-quinze francs sur chaque porte cochère de la ville et des faubourgs, de trente francs sur chaque boutique de marchand, et de dix francs sur les petites portes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Par un juste jugement de la fortune le massacre de l'hôtel de ville perdit ainsi la cause qu'il avait déshonorée ; la ruine du Parlement entraîna celle de ses oppresseurs, et le cardinal Mazarin, profitant des fautes et des crimes de ses adversaires, ne trouva bientôt plus d'obstacles au rétablissement du pouvoir absolu.

Pour retarder ce dénoûment inévitable, M. le Prince tenta d'établir parmi ses amis quelque espèce d'ordre et de discipline, mais il ne put y parvenir. Les éléments de son parti étaient essentiellement réfractaires, et jamais l'insubordination des gentilshommes, les prétentions rivales des grands seigneurs, ne produisirent une plus déplorable confusion que celle qui régna dans Paris et dans les campagnes environnantes après le massacre de l'hôtel de ville. Les soldats pillaient les maisons de campagne des bourgeois jusque dans les faubourgs ; ils coupaient les blés encore verts pour les faire manger à leurs chevaux. M. le Prince assembla les chefs de son armée, et leur fit de sanglants reproches, accompagnés, suivant sa manière, de jurements et d'imprécations. Tavanne lui répondit en riant : « Que la cavalerie ne pouvait pas vivre sans fourrages, et que, pour avoir des fourrages, le plus court était de couper les blés. »

Peu après, une querelle d'étiquette s'étant engagée au Luxembourg entre le prince de Tarente, fils aîné du duc de La Trémoille et le comte de Rieux, fils cadet du duc d'Elbeuf, M. le Prince se proposa pour l'accommoder. Le comte de Rieux répondit fièrement qu'il « n'échéait point d'accommodation dans une affaire de cette qualité,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

et qu'il ne pouvait y avoir de différend entre lui et le prince de Tarente, vu la trop grande inégalité de leurs maisons. » Le prince de Condé, parent et ami des La Tremoille, taxa ces paroles d'insolence et se permit un geste menaçant, dont le comte de Rieux fut tellement irrité qu'il s'élança sur M. le Prince et le frappa violemment au visage. Les assistants parvinrent à séparer les deux adversaires qui avaient mis l'épée à la main. Rieux fut conduit à la Bastille ; mais il en sortit peu de jours après, et les principaux seigneurs du parti laissèrent percer une joie maligne de cette aventure : « Il était bon, disaient-ils, que MM. les princes du sang ne se crussent point à l'abri de toute atteinte et ne s'élevassent point tant au-dessus des autres. »

Les magistrats et les bourgeois, au contraire, apprirent avec consternation les circonstances de cette affaire. Un tel mépris du sang royal les confondait [1] : « Comment pouvaient-ils espérer sûreté et protection pour eux-mêmes, quand M. le Prince, insulté et frappé dans son palais, n'obtenait aucune satisfaction. » Le duel des ducs de Nemours et de Beaufort ajouta encore à la stupeur générale.

Ces deux beaux-frères, ennemis depuis longtemps, se rencontrèrent au marché aux chevaux, derrière le jardin de l'hôtel de Vendôme, le duc de Beaufort accompagné du comte de Bury [2], le duc de Nemours du duc de

[1] *Mémoires de Talon.*

[2] François de Rostaing, comte de Bury, chambellan du duc d'Orléans, né en 1618, mort en 1666.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Villars [1]. En outre de ces deux seigneurs, chacun des princes avait à sa suite trois gentilshommes de sa maison. On se battit cinq contre cinq à l'épée et au pistolet. Nemours tira le premier ; le coup porta dans les cheveux du duc de Beaufort, qui, s'approchant à deux pas de son beau-frère, offrit de lui donner la vie s'il consentait à la demander ; pour toute réponse, celui-ci saisit son épée et en blessa légèrement le duc de Beaufort, qui tira alors à bout portant : Nemours tomba roide mort.

Bien informé de l'état de la capitale, le cardinal Mazarin fit publier une déclaration [1er août] dans laquelle, « après avoir reproché aux Princes leurs tyrannies et leurs violences, aux bourgeois leur soumission envers une autorité illégitime, Sa Majesté interdisait le parlement de Paris, le transférait à Pontoise et ordonnait à tous les présidents et conseillers de se rendre en ladite ville. » Aussitôt que cette déclaration fut connue dans Paris, quinze des principaux magistrats en sortirent déguisés et se présentèrent à Pontoise, où, sous la présidence de Mathieu Molé et avec le concours des pairs laïcs et ecclésiastiques du parti de la cour, ils se formèrent en Parlement et enregistrèrent la déclaration royale.

En dépit des efforts des Princes et des arrêts rendus par la portion du Parlement siégeant encore à Paris, celui

[1] Pierre de Villars, né en 1622, mort en 1698. Il épousa Marie Gigault de Bellefonds, dont il eut Louis-Hector de Villars, duc et maréchal de France. Le marquis de Villars est celui qu'on nommait à la cour le bel Orondate.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

de Pontoise devint chaque jour plus nombreux et acquit plus de crédit dans le public. La Reine lui ménagea un puissant moyen de popularité, en accueillant favorablement ses remontrances touchant l'éloignement du cardinal Mazarin. Convaincu qu'une concession apparente précipiterait la ruine de ses ennemis et rendrait plus complet et plus facile le triomphe de sa politique, Mazarin se décida même à quitter la cour et se retira à Sedan [19 août], sans cesser néanmoins de diriger les affaires. Sa retraite produisit l'effet qu'il s'en était promis; la continuation de la guerre sembla désormais sans prétexte, et Broussel, osant encore parler à l'hôtel de ville de quelques mesures à prendre pour la défense de Paris, il fut interrompu par des clameurs générales [2 septembre].

Les Princes, abandonnés de tous, se résolurent enfin à traiter avec la cour; mais des passe-ports demandés par eux leur furent durement refusés, et la Reine s'étonna « qu'ils osassent prétendre quelque chose avant d'avoir posé les armes, renoncé à toute association criminelle et fait retirer les étrangers. » Le duc d'Orléans, consterné de cette réponse inattendue, se montra disposé à s'humilier de plus en plus; M. le Prince, au contraire, protesta « qu'il ne se livrerait point sans garantie, tant qu'il lui resterait une épée. » Sa situation dans Paris lui devenait cependant de plus en plus insupportable. Il répétait souvent à ses familiers « qu'il séchait d'ennui; qu'il ne pouvait plus tenir à entendre parler tout le jour de Parlement, de Chambres assemblées et d'Hôtel de Ville; qu'il était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

plus fatigué de ces gens-là que jamais monsieur son grand-père ne l'avait été des ministres de La Rochelle. » Enfin sa patience étant à bout, il sortit à la tête de ses troupes pour joindre le duc de Lorraine, qui s'approchait à marches forcées.

Ce prince, se jouant à l'ordinaire de ses serments, avait rétrogradé jusqu'au premier village du duché de Bar, et, après y avoir fait tirer un coup de canon, il était rentré en Champagne. Ses troupes, réunies à celles de M. le Prince, étaient plus nombreuses que l'armée royale commandée par M. de Turenne; mais celui-ci prit une position si favorable à Villeneuve-Saint-Georges, qu'il tint les ennemis en échec plus d'un mois sans qu'ils osassent rien entreprendre. Pendant ce temps, le zèle des habitants de Paris ne se laissa plus contenir. Le cardinal de Retz, donnant le premier exemple, conduisit à Compiègne [9 septembre] une députation solennelle du clergé [1]. Depuis trois mois, étranger aux affaires, Gondi se tenait enfermé dans l'archevêché, détestant les violences et les crimes du parti vainqueur. Il saisit volontiers cette occasion de se rapprocher de la cour, dont il désirait adoucir les ressentiments, sans être disposé néanmoins à la fléchir par des lâchetés.

Admis en présence de Leurs Majestés, le cardinal de Retz parla des malheurs et des fautes de la ville de Paris avec un mélange convenable de soumission et de dignité;

[1] La députation était composée de douze chanoines de Notre-Dame, de quatre de la Sainte-Chapelle, des curés de Paris et de deux députés de chaque communauté religieuse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

il supplia le Roi de se rendre aux vœux de son peuple, et de revenir dans sa capitale. Il s'acquitta ensuite d'une mission secrète dont l'avait chargé le duc d'Orléans. Excédé de travail et de soucis, le faible prince ne cherchait plus qu'un prétexte pour abandonner les affaires; la mort de son fils unique ajoutait en ce moment à son découragement, et c'était avec sincérité qu'il promettait à la Reine d'abandonner Paris et de ne plus sortir de son apanage.

A de telles conditions, le cardinal de Retz se croyait sûr de rapporter à Gaston une réponse favorable, mais le temps des ménagements était passé. Anne d'Autriche accueillit avec froideur des soumissions sans mérite à ses yeux, parce qu'elle les savait nécessaires. Quelques jours après, le corps de ville ayant aussi envoyé des députés à la cour, ils n'y furent point admis [14 septembre], et le Roi s'étonna qu'un prévôt des marchands, nommé par des factieux, osât demander à paraître devant lui. Enfin une députation du Parlement lui-même, chargée de porter aux pieds du trône l'hommage du respect et de l'obéissance de la compagnie, fut également repoussée, « attendu que les officiers réunis à Paris étaient des rebelles, en contravention manifeste avec les ordres de Sa Majesté qui avait transféré son Parlement à Pontoise. »

Ceux des magistrats qui s'étaient rendus dans cette dernière ville, n'obtenaient cependant guère plus d'égards. A l'occasion de quelques remontrances sur le fait du gouvernement, Louis XIV les tança durement. « Toute autorité nous appartient, disait le jeune monarque dans ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

lettres patentes. Nous la tenons de Dieu seul, sans qu'aucune personne de quelque condition qu'elle soit puisse y rien prétendre.... Les fonctions de la justice, des armes et des finances, doivent toujours être distinctes et séparées; les officiers du Parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que nous avons daigné leur conférer, pour rendre la justice à nos autres sujets. Ils n'ont pas plus le droit d'ordonner et de prendre connaissance de ce qui n'est pas de leur juridiction, que les officiers de nos armées et de nos finances n'en auraient de rendre la justice ou d'établir des présidents et des conseillers pour l'exercer... La postérité pourra-t-elle croire que les officiers ont prétendu présider au gouvernement général de notre royaume, former des conseils et percevoir des impôts, s'arroger enfin la plénitude d'une puissance qui n'est due qu'à nous! »

Ce superbe langage annonçait un nouveau règne à la France; il ne se démentit plus. Mais autant la cour témoignait de rigueur envers les chefs du parti des Princes et les corps de magistrature en alliance avec eux, autant elle déploya de ménagements pour attacher à ses intérêts les notables habitants et les corporations bourgeoises. Des émissaires du Cardinal parcouraient les rues de Paris, se mêlaient à la foule attroupée sur toutes les places, et lui faisaient entendre le cri de *vive le Roi!* Ils portaient un morceau de papier à leur chapeau, en opposition aux partisans des Princes, qui, depuis le massacre de l'hôtel de ville, avaient pris un bouquet de paille pour marque distinctive. Ceux-ci devenaient chaque jour moins nombreux, et ils n'osèrent plus se montrer en public, quand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

les syndics des dix corps des marchands, puis les colonels et les capitaines des quartiers de la ville, se furent rendus à Saint-Germain [10 octobre], où le Roi et la Reine les comblèrent de caresses [1].

Leurs Majestés ayant fixé le jour de leur entrée dans Paris, tout fut disposé pour leur réception solennelle. Le duc de Beaufort et le conseiller Broussel déposèrent leurs charges de gouverneur de Paris et de prévôt des marchands. M. le Prince, le désespoir dans le cœur, se jeta dans les bras des Espagnols et suivit le duc de Lorraine en Champagne. Le duc d'Orléans se flattait encore que la cour lui témoignerait des égards, quand un gentilhomme du Roi lui signifia l'ordre de sortir de Paris sous deux heures, et de se rendre directement à Blois; il obtint avec peine la permission de passer encore la nuit au Luxembourg, sous la condition d'en fermer exactement les portes et les fenêtres, et de n'y recevoir personne.

Le Roi et la Reine, suivis d'une cour brillante, escortés par M. de Turenne, vinrent descendre au Palais-Royal [21 octobre] et reçurent les hommages de bon nombre de princes et de seigneurs encore engagés la veille dans le parti contraire. Louvières, fils du conseiller Broussel, gouverneur de la Bastille pour le Parlement, fit quelques difficultés d'ouvrir ses portes, mais averti

[1] L'orateur de cette députation parla à genoux avec une grande effusion de respect et d'amour; il supplia le Roi de revenir à Paris, et de prendre en pitié l'impatience de ses fidèles sujets et la misère des pauvres dont trois mille, abandonnés à l'Hôtel-Dieu, ne pouvaient y être secourus, les soldats ayant pillé les biens de l'hôpital.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

qu'il serait pendu dans les fossés s'il n'obéissait avant deux heures, il sortit immédiatement du château. Le lendemain un lit de justice fut convoqué au Louvre. Louis XIV y parut dans tout l'éclat de la majesté royale, paré des grâces de la jeunesse et de la beauté; les ducs de Vendôme et de Guise[1] marchaient à ses côtés; d'autres ducs, pairs et maréchaux de France, lui formaient un brillant cortége; une garde formidable le précédait; les cent-suisses entrèrent, tambour battant, jusqu'au milieu de la salle où se tenait l'assemblée. Quatre années auparavant, à pareil jour [22 octobre], les magistrats avaient obtenu cette déclaration fameuse, proclamée loi fondamentale de l'État, qui devait commencer une ère nouvelle et fonder la liberté publique sur l'autorité des Parlements : les temps étaient bien changés!

Quand, après le cérémonial d'usage et les discours d'étiquette, le chancelier annonça qu'il allait donner lecture d'une déclaration de Sa Majesté, l'assemblée écouta dans un morne silence.

La déclaration était divisée en trois chefs. Le premier exceptait nominativement de l'amnistie générale « les ducs de Beaufort, de La Rochefoucault, de Rohan, les marquis de La Boulaye et de Fontrailles, le président Pérault, les conseillers Broussel, Viole, de Thou, Portail, Bitaut, Fouquet de Croissy, Coulon, Machault,

[1] Après son expédition de Naples, le duc de Guise avait été retenu pendant plusieurs années prisonnier à Madrid. Il avait obtenu depuis peu sa liberté par le crédit du prince de Condé, qu'il abandonna aussitôt après son retour en France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Fleury et Martineau ; les serviteurs des princes et princesses de Condé, de Conti, de Longueville ; les femmes, les enfants, les domestiques des officiers employés dans les troupes du prince de Condé ou dans les places qui tenaient pour lui en Guyenne, en Bourgogne et ailleurs : tous lesquels individus devaient sortir incessamment de Paris et n'y rentrer qu'avec permission expresse de Sa Majesté. »

Le second chef de la déclaration portait défense « à tous présidents, conseillers et autres officiers des Cours souveraines, d'avoir désormais habitude ni fréquentation avec les princes et les grands de l'État, d'en recevoir pension et de prendre soin de leurs affaires. » Le troisième enfin se terminait en ces termes :

« Considérant que tous ceux qui ont voulu commencer la guerre civile ou exciter quelque désordre dans notre État, ont ordinairement essayé de surprendre la religion de notre Parlement, en gagnant et séduisant les esprits de plusieurs officiers d'icelui ; qu'ils leur ont fait employer l'autorité que nous leur avons accordée par les charges qu'ils exercent dans la compagnie, pour décrier nos affaires, dont leur profession leur avait donné peu de connaissance ; que, pour faire réussir leurs desseins, ils ont artificieusement suscité des assemblées générales de toutes les Chambres, pour y faire délibérer indifféremment sur toutes propositions que les moindres particuliers ont voulu faire ;

» Voulant éviter que de tels maux n'arrivent plus dans notre royaume à l'avenir, nous avons fait et faisons très-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

expresses inhibitions et défenses aux gens tenant notre dite Cour de parlement de Paris, de prendre ci-après aucune connaissance des affaires générales de notre État, et de la direction de nos finances; de rien ordonner ou entreprendre contre ceux à qui nous en avons confié l'administration, à peine de désobéissance. Déclarons dès à présent nul et de nul effet tout ce qui a été ci-devant ou pourrait être ci-après résolu et arrêté sur ce sujet dans ladite compagnie au préjudice de ces présentes, et voulons que nos autres sujets n'y aient aucun égard. »

Aucune voix ne s'éleva dans le Parlement pour réclamer contre cette déclaration. Elle fut également reçue et vérifiée à la Chambre des comptes, à la Cour des aides et à l'Hôtel de Ville. Les seigneurs et les magistrats exceptés de l'amnistie sortirent de Paris, sans que le peuple en parût ému. Bientôt l'esprit de la Fronde s'éteignit entièrement, et l'autorité absolue trouva partout une obéissance facile.

Un changement si complet et si rapide a souvent excité la surprise des historiens; il nous semble cependant facile à expliquer. Après le massacre de l'hôtel de ville et l'arrêt du Parlement qui avait investi les Princes d'une dictature souveraine, quel intérêt pouvait engager les bourgeois de Paris à prolonger une guerre ruineuse? Leur importait-il qu'en définitive M. le Prince imposât au Roi un autre ministre que le cardinal Mazarin? Celui-ci s'était rendu odieux par son mépris des libertés publiques et ses violences contre les magistrats; mais le parti vain-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

queur faisait peser sur la France un joug bien plus intolérable encore. Les efforts tentés depuis cinq ans pour établir un gouvernement légal, sur les bases de l'ordonnance du 24 octobre 1648, n'ayant ainsi abouti qu'à une sanglante et honteuse anarchie, les bons bourgeois regrettèrent le temps du cardinal de Richelieu, où l'ordre public était protégé contre les violences des grands seigneurs, et les abus du pouvoir arbitraire seulement à redouter pour ceux-ci.

Si nous nous rappelons cependant la sagesse des délibérations de la Chambre de Saint-Louis, l'évidence des principes qui y avaient été proclamés; si nous rendons justice à l'intégrité et au courage des promoteurs de cette grande réformation politique reçue par le peuple avec tant d'enthousiasme et de reconnaissance, nous éprouverons un pénible sentiment en voyant sitôt, après ces principes mis en oubli, leurs défenseurs humiliés et le despotisme triomphant.

A cette époque, le peuple anglais obtenait un sanglant triomphe dans une cause moins légitime; et l'infortuné Charles Ier trouvait l'échafaud sur la route qui conduisit Louis XIV au pouvoir absolu. Pourquoi des fortunes si diverses dans des entreprises semblables? Faut-il croire que les Communes d'Angleterre furent redevables du succès à des passions furieuses, à de criminels excès; et que le parlement de Paris échoua parce qu'il s'était contenu dans les voies légales et n'avait réclamé que des droits imprescriptibles? Loin de nous cette décourageante pensée. Dieu, qui réserve aux défenseurs de la jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

tice et de la vertu un plus haut prix que le succès sur la terre, ne les a pourtant pas condamnés à y succomber toujours, et quand les victimes de la bonne cause périssent dans la lutte des partis, ils ne doivent accuser de leur défaite ni la modération de leur courage, ni les scrupules de leur conscience.

Les révolutions en effet ne sont point l'ouvrage des passions humaines; elles s'accomplissent inévitablement quand l'état de la société les a rendues nécessaires. Il n'est donné d'en marquer l'époque, ni aux conspirations des factieux, ni aux efforts de quelques sages qui, devançant les lumières du siècle, voudraient introduire dans leur pays des améliorations prématurées. Lors de la minorité de Louis XIV, la société n'était point mûre pour un gouvernement légal en France. Il s'y trouvait, comme en Angleterre, d'illustres et puissants barons, des bourgeois riches et éclairés; mais ces éléments de la société politique existaient dans les deux pays à des conditions bien diverses.

Les hauts barons, dotés par Guillaume le Conquérant et trop faibles pour résister seuls à ses successeurs, avaient pris dès longtemps leur point d'appui sur les communes d'Angleterre, et s'étaient portés défenseurs des libertés publiques. En France, au contraire, la royauté était sortie du sein de la féodalité; et les descendants d'Adalbert de Talleyrand croyaient pouvoir demander encore au petit-fils d'Hugues Capet : « Qui t'a fait Roi? » Mais, désunis entre eux, objet de haine et de jalousie pour toutes les corporations bourgeoises, les grands

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

seigneurs français ne conservaient qu'une clientèle de gentilshommes, assistés des serfs de leurs terres et de la populace de villes, enfin les secours de l'étranger avec lequel ils entretenaient des intelligences habituelles.

Des différences non moins essentielles existaient entre les classes moyennes des deux royaumes. Les communes d'Angleterre formées, dès l'origine, des familles nobles qui n'avaient point trouvé place dans la Chambre haute, recevaient chaque jour dans leurs rangs les branches cadettes des plus illustres maisons, et devaient à de tels renforts une confiance et une hardiesse politique étrangères à la haute magistrature française, qui se recrutait le plus souvent de commerçants et de légistes. Grandie à l'ombre des fleurs de lis, émancipée par le pouvoir royal et protégée par lui contre les grands, la bourgeoisie ne se défendit jamais contre le trône qu'avec une timidité respectueuse; et elle redoutait au fond bien davantage le retour de l'anarchie féodale que l'établissement du despotisme.

La conséquence naturelle de ces positions si contraires fut qu'en Angleterre, lors de la révolution, il se forma seulement deux partis; tandis qu'en France, dès le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, nous en avons signalé trois; celui de la cour, celui des grands de l'État et celui de la magistrature. A la vérité, ces deux derniers voulaient également limiter l'autorité absolue, mais le voulant dans des intérêts opposés, ils ne purent s'entendre sur les moyens. L'habileté du cardinal Mazarin fut de s'allier successivement à chacun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

d'eux, pour les détruire enfin l'un par l'autre. Ainsi, en 1649, secondé par le prince de Condé et par la majorité de la noblesse, il avait soutenu la guerre contre le Parlement. En 1650, avec le secours du Parlement, il avait fait emprisonner et proscrire les chefs de cette même noblesse; il n'avait pu résister, en 1651, aux attaques combinées des deux partis réunis; mais cette coalition, promptement rompue, lui avait permis de rentrer en France en 1652, et depuis lors chacun des trois partis, élevant sa bannière, faisait la guerre aux deux autres et poursuivait un but différent.

Dans cette lutte de tous contre tous, les ennemis les plus acharnés se portèrent les coups les plus violents. Opprimés à Paris et à Bordeaux, les magistrats et les bourgeois sentirent que la protection du trône leur était plus que jamais nécessaire; ils prirent en profond dégoût la déclaration du 24 octobre, impuissante pour les protéger, et, convaincus que l'état du pays ne comportait pas de semblables innovations [1], ils employèrent ce qui leur restait de forces pour secouer le joug des Princes et hâter le retour du Roi dans Paris.

[1] Nous le répétons encore, nous ne voulons pas dire que les grands seigneurs, les magistrats, ou même le cardinal Mazarin, eussent des théories politiques arrêtées; qu'ils jugeassent les événements d'après des idées générales, et en déduisissent des conséquences rigoureuses comme les publicistes de nos jours. Rien assurément n'était moins dans les mœurs et dans l'esprit du temps; mais chacun, à cette époque, avait le sentiment de son intérêt; et les positions sociales étant beaucoup plus arrêtées qu'elles ne l'ont été depuis, le calcul individuel de chacun aboutissait à un but commun et formait le lien des partis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

Peu de jours après son arrivée, le Roi annonça l'intention de rappeler son ministre; mais, au milieu de la soumission générale, le cardinal de Retz inquiétait encore la cour. A travers la réserve dont il enveloppait sa conduite, les vices et les vertus de son caractère le signalaient comme le plus redoutable adversaire d'un ministre favori et d'un maître despote. Mazarin ne s'y trompa point, et Anne d'Autriche se persuada facilement qu'il lui importait de se venger. Le cardinal de Retz fut arrêté au Louvre [28 octobre] et conduit au château de Vincennes. Quelques semaines après, le cardinal Mazarin revint à Paris [3 février 1653], le Roi et la Reine allèrent au-devant de lui jusqu'au Bourget et le conduisirent au Louvre, où ses nièces furent aussi logées et traitées avec une pompe royale. L'union de l'une d'elles avec le prince de Conti fut le prix de la pacification de Bordeaux. M. le Prince ne conserva plus alors aucun point d'appui; toutes ses places s'étaient rendues, tous ses amis l'avaient abandonné; déclaré criminel de lèse-majesté, condamné à mort par arrêt de tous les parlements du royaume, il persista dans la révolte et ne revint en France qu'après la paix des Pyrénées.

A son retour, Paris et la cour présentaient une face nouvelle. Ceux des acteurs principaux de la Fronde qui vivaient encore avaient étrangement changé de rôle. Madame de Longueville et la princesse palatine édifiaient la France par les exemples de la plus haute vertu. Le duc de La Rochefoucault ne prétendait plus qu'au titre de courtisan parfaitement poli. Le cardinal de Retz

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

acheva sa vie dans les exercices d'une piété sincère, et, par une métamorphose plus extraordinaire encore, le prince de Condé lui-même plaça toute sa gloire à obtenir la faveur d'un maître et des honneurs à la cour.

Sans doute, il y eut une grandeur et une force réelle dans le caractère du monarque qui sut plier ainsi les esprits les plus puissants entre ses contemporains et les jeter hors de leurs voies. Louis XIV donna son nom au siècle et commença une ère nouvelle en France. L'empreinte que les institutions de l'ancienne monarchie avaient laissée dans les mœurs, fut effacée, et pendant soixante ans de gloire l'opinion s'accrédita que *le bon plaisir des Rois* garantit suffisamment la sûreté de leur race et le bonheur de leurs peuples. Erreur fatale et honteuse, expiée de nos jours par une épouvantable catastrophe !

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MINNESOTA

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND ET DERNIER.

		Pages.
CHAPITRE	X. — Du 4 janvier au 9 avril 1650.	1
CHAPITRE	XI. — Du 12 avril au 1er juin 1650.	28
CHAPITRE	XII. — Du 16 avril au 7 septembre 1650.	61
CHAPITRE	XIII. — Du 1er juillet au 15 octobre 1650. . . .	85
CHAPITRE	XIV. — Du 15 octobre 1650 au 12 février 1651. . .	100
CHAPITRE	XV. — Du 12 février au 1er septembre 1651. . .	148
CHAPITRE	XVI. — Du 7 septembre 1651 au 1er janvier 1652. .	183
CHAPITRE	XVII. — Du 1er janvier au 10 avril 1652.	218
CHAPITRE	XVIII. — Du 4 janvier au 21 juin 1652.	256
CHAPITRE	XIX. — Du 21 juin au 24 octobre 1652.	292

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.

Saint-Denis. — Typographie de A. Moulin, succr de M. Drouard.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

944.033
Sa 28a
v. 2

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils v.2
944.033 Sa28a
Sainte-Aulaire, Louis Clair de Beaupoil,
Histoire de la Fronde / pr ec ed ee de l
3 1951 002 314 359 5

WILSON
ANNEX
AISLE 62

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA